

Castella de Labarre

Commune de Foix - Département de l'Ariège - Région Occitanie

Compte rendu d'opération de fouille programmée Second semestre 2021



Une part de l'emprise du Castella de Labarre - Coupe longitudinale sud-est nord-ouest dans le nuage de points - Lever Philippe Sablayrolles et Caousou Toulouse (juillet 2020) - Mise en forme Philippe Boscarior pour Rivère et Boscarior Foix (juillet 2021)

*Laurent Claeys
pour l'association des amis du Castella de Labarre*

*Avec la participation d'Emeline Grisoni, Nicolas Portet (LandArc),
Philippe Sablayrolles et Philippe Boscarior*

Et le soutien de



Sommaire

<i>Sommaire</i>	Page 2
<i>Fiche signalétique</i>	6
<i>Thesaurus</i>	7
<i>Notice scientifique</i>	8
<i>Une opération de fouille programmée sur le site - Contextualisation</i>	10
<i>A1 - Le Castella de Labarre - Historique sommaire</i>	11
<i>A2 - Une association, 2ACL</i>	11
<i>A3 - Les résultats de la campagne de prospection 2019</i>	12
<i>A4 - Une campagne de prospection et de sondages en 2020</i>	13
<i>A5 - Les résultats de la campagne de sondages 2020</i>	13
<i>A6 - Les résultats de la prospection 2020</i>	14
<i>A7 - Une opération de fouille programmée en 2021</i>	14
<i>Autorisations de travaux - Di.R.S.O. et D.R.A.C. Occitanie</i>	16
<i>Localisation du Castella de Labarre - Cartographie et photographie</i>	20
<i>Sondages - Compte rendu</i>	28
<i>Les conditions de la mise en oeuvre - Implantation et méthode retenues</i>	30
<i>B1 - Localisation des sondages ouverts et motivation du choix des emplacements retenus</i>	31
<i>B2 - Sondage D</i>	33
<i>B3 - Sondage E</i>	35
<i>B4 - Sondage F</i>	37
<i>B5 - A l'origine, un positionnement</i>	39
<i>B6 - Une méthodologie</i>	39
<i>B7 - Les intervenant(e)s durant la campagne de sondages</i>	41
<i>B8 - Visites</i>	41
<i>Compte rendu des travaux de terrain - Présentation et premières interprétations</i>	43
<i>C - Sondage D</i>	44
<i>Ca - Unités superficielles</i>	44
<i>Cb - Unités intermédiaires</i>	49
<i>Cc - U.S.C. 0006 et U.S. 0041</i>	51
<i>Cd - U.S. 0043 et rocher brut</i>	54
<i>Ce - Comblement du sondage D</i>	55
<i>Cf - Diagramme stratigraphique sommaire</i>	55
<i>Cg - Phasage</i>	57

<i>Cg1 - Phase 1 - Un grès non taillé ?</i>	57
<i>Cg2 - Phase 2 - Un mur de soutènement et un remblai de nivellement</i>	57
<i>Cg3 - Phase 3 - Démantèlement</i>	58
<i>Cg4 - Phase 4 - Un radier en haut de pente</i>	59
<i>Cg5 - Phase 5 - Une seconde phase de démolition</i>	59
<i>Cg6 - Phase 6 - Recharge</i>	59
<i>Cg7 - Phase 7 - Une séquence récente finalement ?</i>	60
<i>D - Sondage E</i>	62
<i>Da - Unités superficielles</i>	62
<i>Db - Aménagements du rocher - Un module d'habitation ?</i>	64
<i>Db1 - Parois et sols taillés</i>	64
<i>Db2 - Aménagements complémentaires</i>	64
<i>Db2a - Aménagements complémentaires structurants</i>	66
<i>Db2b - Aménagements complémentaires annexes</i>	72
<i>Db2 - Un même ensemble taillé finalement ?</i>	77
<i>Dc - Unités sédimentaires profondes</i>	79
<i>Dd - U.S.C. 0008</i>	79
<i>De - Rocher brut</i>	81
<i>Df - Comblement du sondage E</i>	81
<i>Dg - Diagramme stratigraphique sommaire</i>	81
<i>Dh - Phasage</i>	83
<i>Dh1 - Phase 1 - La création d'un bâtiment pour partie façonné dans le rocher</i>	83
<i>Dh2 - Phase 2 - Conversion d'usage</i>	83
<i>Dh3 - Phase 3 - Un nouvel accès principal</i>	84
<i>Dh4 - Phase 4 - Délaissement</i>	84
<i>Dh5 - Phase 5 - Un séquençage indigent</i>	84
<i>E - Sondage F</i>	86
<i>Ea - Unités superficielles</i>	86
<i>Eb - Une unité construite ?</i>	87
<i>Ec - Rocher brut</i>	89
<i>Ed - Une paroi rocheuse aménagée</i>	91
<i>Ed1 - Creusements du premier type</i>	91
<i>Ed2 - Creusements du second type</i>	98
<i>Ed3 - Un sol disparu</i>	103
<i>Ee - Comblement du sondage F</i>	104
<i>Ef - Diagramme stratigraphique sommaire</i>	105
<i>Eg - Phasage</i>	105

<i>Eg1 - Phase 1 - Un bâtiment lié à la paroi Pa.D. 0006 - Etat premier</i>	105
<i>Eg2 - Phase 2 - Un bâtiment lié à la paroi Pa.D. 0006 - Etat second</i>	106
<i>Eg3 - Phase 3 - Après un abandon de l'emprise</i>	106
<i>Eg4 - Une stratigraphie on ne peut plus sommaire</i>	106
<i>Inventaire des entités identifiées - Caractérisation avancée</i>	108
<i>Sondage D - Caractéristiques des entités reconnues</i>	109
<i>Sondage E - Caractéristiques des entités reconnues</i>	115
<i>Sondage F- Caractéristiques des entités reconnues</i>	119
<i>Etude du matériel métallique - Par Nicolas Portet pour LandArc</i>	121
<i>Etude du matériel céramique hors t.c.a. - Par Emeline Grisoni</i>	123
<i>Analyses C14 et recalibrages - Par le Poznan radiocarbon laboratory</i>	125
<i>Données 2020</i>	126
<i>Données 2021</i>	128
<i>Synthèse générale - Plus bilan et perspectives</i>	130
<i>Fa - Une confrontation histoire archéologie non profitable</i>	131
<i>Fb - Des relations stratigraphiques menues</i>	131
<i>Fc - Matériel archéologique mis au jour</i>	133
<i>Fc1 - Céramique hors t.c.a.</i>	133
<i>Fc2 - Métal hors déchets de fonte</i>	134
<i>Fc3 - Autres matériels non étudiés</i>	134
<i>Fd - Datations C14 et recalibrages</i>	135
<i>Fd1 - Les données</i>	135
<i>Fd2 - Une même séquence recalibrée</i>	136
<i>Fd3 - Quelle période d'abattage ?</i>	137
<i>Fd4 - Un incendie ?</i>	137
<i>Fd5 - Quelle datation finalement ? Les données C14 recalibrées confrontées à d'autres marqueurs datants</i>	138
<i>Fd6 - La fin du XIIe siècle et le tout début du XIIIe ?</i>	139
<i>Fe - Retour sur problématique</i>	140
<i>Ff - Bilan</i>	141
<i>Ff1 - Les moins</i>	141
<i>Ff2 - Les plus</i>	142
<i>Ff3 - Quel avenir ?</i>	142
<i>Ff3a - Les moyens</i>	142
<i>Ff3b - L'objet même</i>	143
<i>Prospection sur le site durant l'année 2021 - Compte rendu sommaire</i>	144
<i>Ga - Dégagement de la végétation</i>	146
<i>Gb - Plan topographique</i>	148

<i>Gc - Lever 3D</i>	149
<i>Gd - Photogrammétrie</i>	149
<i>Ge - Observations sur les aménagements du rocher en secteur B autour de Renf.Tai. 0001</i>	150
<i>Ge1 - Renforcement taillé 0001 (Renf.Tai. 0001)</i>	151
<i>Ge2 - Niches et embases pour poteaux de bois</i>	152
<i>Ge3 - Embase et entaille pour poteaux de bois, rigoles et embase de sablière</i>	153
<i>Ge4 - Embase et entaille pour poteaux de bois</i>	155
<i>Ge5 - Autour de Renf.Tai. 0001, localisation des aménagements porteurs périphériques identifiés</i>	156
<i>Ge6 - Autour de Renf.Tai. 0001, représentation des supports logés dans les aménagements porteurs périphériques identifiés</i>	157
<i>Annexes</i>	159
<i>1 - Synthèse des données stratigraphiques - Inventaire récapitulatif</i>	160
<i>2 - Inventaire du matériel archéologique prélevé - Extraction de la base Bernard</i>	165
<i>3 - Opérations topographiques de la campagne 2021 - Présentation par Philippe Sablayrolles</i>	166
<i>4 - Synthèse des feuilles de présence - Intervenants durant la campagne 2021</i>	167
<i>5 - Images de la campagne 2021- © Association des amis du Castella de Labarre</i>	169

Fiche signalétique

Localisation du site sondé

Région - Occitanie

Département - Ariège

Commune - Foix

Code I.N.S.E.E. de la commune - 09122

Lieu-dit - Castella de Labarre

Références cadastrales - 328, 329, 330, 331, 332, 333 de la section OA

Superficie estimée du site d'étude - 7500 m²
environ

Propriétaire de l'emprise - Etat

Gestionnaire de l'emprise - Di.R.S.O. -
District Sud

Adresse du gestionnaire - 14 bis rue Louise
Michel à Foix (09000)

Coordonnées de localisation (Lambert 93) -
X - 42 996 422
Y - 1 617 724

Altitude de référence - 442 mètres N.G.F.

Identification de l'opération

Nature de l'opération - Fouille programmée

Code de l'opération - 14 11659

Numéro d'arrêté d'autorisation - 76 - 2021 -
0685

Responsable scientifique - Laurent Claeys

Entité de rattachement - Association des amis
du Castella de Labarre

Période d'intervention - 21 juin au 04 juillet
2021

Superficie de l'emprise sondée - 15 m²

Site de conservation du mobilier extrait -
Centre de conservation et d'étude du
département de l'Ariège à Banat (après
étude)

Thesaurus

Chronologie

- Paléolithique
 - Inférieur
 - Moyen
 - Supérieur
 - Mésolithique à Epipaléolithique
- Néolithique
 - Ancien
 - Moyen
 - Récent
 - Chalcolithique
- Protohistoire
 - Age du Bronze
 - Ancien
 - Moyen
 - Récent
 - Age du Fer
 - Hallstatt
 - La Tène
- Antiquité romaine
 - République romaine
 - Empire romain
 - Haut Empire
 - Bas Empire
- Période médiévale
 - Haut Moyen Age
 - Moyen Age central
 - Bas Moyen Age
- Période moderne
- Période contemporaine

Interprétation

- Edifice public
- Edifice religieux
- Edifice militaire
- Bâtiment commercial
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Habitat urbain
- Structure urbaine
- Foyer
- Fosse
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Mégalithe
- Artisanat alimentaire
- Atelier terre cuite
- Atelier métallurgique
- Artisanat autre

Mobilier

- Industrie lithique
- Industrie osseuse
- Céramique
- Restes végétaux
- Faune
- Flore
- Objet métallique
- Arme
- Outil
- Parure
- Habillement
- Ameublement
- Monnaie
- Verre
- Mosaïque
- Peinture
- Sculpture
- Inscription

Etudes annexes

- Géologie / Pédologie
- Datations dont dendro.
- Anthropologie
- Paléontologie
- Archéozoologie
- Carpologie
- Palynologie
- Macro-restes autres
- Analyse céramique
- Analyse de métaux
- Etude numismatique
- Etude historique
- Restauration
- Conservation

Notice scientifique

Une fouille programmée a été menée sur le site du Castella de Labarre - commune de Foix - durant le second semestre 2021. Cette opération faisait suite à une campagne de prospection autorisée en 2019 et à une opération de sondages autorisée en 2020, réalisée elle concomitamment à une seconde campagne de prospection.

La recherche d'une nouvelle autorisation auprès des agents de l'Etat était motivée par la volonté de confirmer d'abord certaines des observations réalisées en 2020. Le sondage ouvert alors sur le rebord occidental de la plate-forme sommitale du Castella, sur laquelle une fortification haute était installée en période médiévale, avait en effet révélé un dispositif de défense combinant manifestement aménagements du rocher et implantation d'une palissade. Parce que les témoins de ce dispositif apparaissaient alors trop modestes, l'extension des surfaces d'étude avait été envisagée. Une datation plus précise de ce système de fortification considéré comme originel était par ailleurs espérée.

Les agents du service régional de l'archéologie Occitanie avaient en outre souhaité l'étude d'autres secteurs du site. Car la prospection engagée en 2019 et poursuivie en 2020 avait permis l'identification des vestiges d'un bâti à distance de la plate-forme sommitale et donc à distance de la fortification haute. Il importait de déterminer si ces bâtiments avaient été édifiés sur une même période et participaient ensemble d'une seule agglomération, avec ses rues et places..., si l'on devait finalement considérer le Castella de Labarre comme ayant été un temps ce *castrum* que les textes signalaient.

Le responsable scientifique de l'opération autant que les agents de l'Etat escomptaient par ailleurs des datations plus précises des séquences d'occupation que les sondages installés en 2020 sur la plate-forme sommitale du Castella et autour d'elle avaient révélés.

De manière à répondre au mieux à cette problématique a été fait le choix d'ouvrir durant l'été 2021 trois sondages. L'un d'eux était implanté sur le rebord occidental de la plate-forme sommitale, au côté d'un sondage ouvert en 2020. Les deux autres étaient positionnés à bonne distance vers le nord-ouest, au plein cœur de ce qui paraissait devoir être regardé comme l'agglomération liée à la fortification haute de Labarre, sur l'emplacement des vestiges de deux bâtiments. Pour autant la prospection sur le site n'a pas été interrompue. D'autres secteurs ont été dégagés de la végétation qui les recouvrait, des travaux de relevé topographique ont été réalisés, dans la lignée de ce qui avait été entrepris en 2019 et 2020, et des observations encore ont été consignées.

Des travaux de sondage menés à distance de la plate-forme sommitale est ressortie la représentation d'une véritable agglomération qui, un temps du moins, a prospéré sur ce site. Les observations réalisées sur l'emplacement des deux modules construits choisis pour l'implantation des sondages E et F ont permis la restitution partielle des dispositions de bâtiments complexes adossés au rocher pour l'un ou installé sur le rocher pour l'autre. Des combinaisons de constructions ont été mises en évidence, ici quand des pans de toiture se révélaient avoir été partagés entre deux modules accolés, là quand, en intérieurs, une circulation paraissait avoir été organisée d'un module à l'autre, ou encore ici lorsqu'une alimentation en eau était partagée entre deux modules mitoyens. Des liaisons avec des espaces communs extérieurs ont également été démontrées, pour le sondage E au moins sur lequel a été révélée une connexion avec la rue du module construit sur lequel le sondage était implanté. Une évolution des usages enfin a été révélée pour chacun des deux modules construits sur lesquels un sondage a été installé. Ainsi, pour le module du sondage E, l'accès - principal ? - depuis la rue a-t-il été condamné après un temps. Pour le sondage F c'est dans la modification du dispositif d'alimentation en eau depuis l'extérieur que l'on a reconnu une évolution des usages. De fait, ces transformations marquaient également une utilisation prolongée dans le temps.

Or, les aménagements du rocher qui ont permis ces observations se sont avérés être difficilement datables. Pour le sondage F les sols correspondant aux aménagements de la paroi rocheuse manquaient. Vraisemblablement conçus en bois - des planchers en fait - et sur pilotis, ils n'ont laissé aucun témoin de leur mise en place, la très forte érosion par ruissellement ayant accentué les effets

d'écoulement des sédiments vers le contrebas. Dans le cas du sondage E, le sol façonné dans le rocher, finement taillé et nettement décliné, n'a retenu aucun marqueur d'occupation, pour les mêmes raisons d'écoulement vers le contrebas sous l'effet des ruissellements.

Heureusement, l'une des rigoles façonnées à l'intérieur du module dans lequel le sondage E a été implanté, rigole dont le comblement avait été préservé de l'érosion, a livré des particules de charbon de bois. L'une d'elles a été analysée pour datation radiocarbone. Le résultat recalibré obtenu, la période 1162-1272, permet d'indiquer que les aménagements du rocher réalisés l'ont été antérieurement ou concomitamment. On ne sait pas pour autant combien de temps ce module a été occupé. Quant au module sur les vestiges duquel le sondage F a été installé, il reste parfaitement non daté.

Le troisième sondage ouvert, sur le rebord occidental de la plate-forme sommitale donc, a lui permis de révéler des états d'occupation relativement récents de cette part du site, contemporains d'un réaménagement de la fortification haute autour de 1600 a priori et postérieurs. Ont été mises au jour des unités stratigraphiques témoignant d'apports de sédiments en remblai contenus par une élévation formant soutènement, d'autres de démolition de maçonneries de blocs de pierre et mortier de chaux, d'autres encore d'apports de sédiments en vue de nivellement ou rechargement. Une nouvelle portion de la rampe d'évacuation rapide de matériaux à fin de récupération identifiée en 2020 a été découverte.

Le rocher cependant n'a été atteint ici qu'en quelques points seulement, le sondage n'ayant pas été mené à son terme. Et, là où il a été dégagé, le rocher est apparu sans aménagements, sans trous de poteaux qui auraient pu permettre de loger les pieux d'une palissade et sans tranchée de fondation sur laquelle aurait pu être assise une élévation de blocs et mortier de chaux qui aurait défendu l'extrémité occidentale de la plate-forme sommitale. L'absence de ces aménagements, par ailleurs espérés, n'a néanmoins pas été interprétée comme la démonstration de ce que jamais cette partie de la plate-forme sommitale n'avait été défendue, soit par une palissade soit par une maçonnerie de blocs de pierre liés au mortier de chaux. A plutôt été envisagé que, de manière à ce que fut facilitée la récupération de blocs de grès ou calcaire à prendre sur les vestiges de la fortification haute, après 1650 possiblement, le rocher avait été dérasé à cet endroit, pour un accès plus aisé au haut de la rampe d'évacuation rapide.

Enfin, le sondage D a offert une autre datation C14 recalibrée. Ici la période indiquée, 1159-1267, ne date pas l'unité dans laquelle le prélèvement a été réalisé, unité de sédiments en remblai certainement mise en œuvre en période moderne, possiblement vers 1600. Cette datation a néanmoins une importance considérable pour l'histoire du site. D'abord parce qu'elle est comparable à celle obtenue en 2021 sur le sondage E, précédemment signalée. Ensuite parce qu'elle est également comparable à celle obtenue en 2020 sur le sondage B, soit 1162-1267. En sorte que les trois prélèvements qui ont permis l'obtention de ces datations signalent possiblement l'engagement de travaux d'ampleur réalisés en différents secteurs sur l'emprise du site entre la seconde moitié du XIIe siècle et la seconde moitié du XIIIe siècle. C'est en cela qu'ils doivent être considérés particulièrement. Ils pourraient en outre témoigner encore d'un même événement destructeur qui aurait affecté les constructions de bois de la fortification haute autant que les constructions de bois de l'agglomération qui lui était liée. Cette dernière hypothèse est certes hâtive. Elle doit cependant être envisagée comme une hypothèse à privilégier si les travaux engagés sur le site du Castella de Labarre devaient être poursuivis.

Les résultats de cette campagne de sondages, très partiels, permettent cependant de conforter l'hypothèse, avancée en 2020, selon laquelle un *castrum* - une agglomération forte - aurait été existant en ce lieu dès le début de la seconde moitié du XIIe siècle potentiellement, soit au moment où les textes indiquent l'existence d'un *castrum de Labarra*, dès 1170. Les résultats de la campagne de prospection enrichissent encore cette hypothèse. De sorte que l'opération de fouille programmée menée en 2021 pourrait mériter d'être reconduite, avec sans doute une méthodologie renouvelée afin que, plus sûrement, les objectifs fixés fussent atteints.

Une opération de fouille programmée sur le site

Contextualisation

A1 - Le Castella de Labarre - Historique sommaire

Le site du Castella de Labarre est connu pour avoir été un temps une place fortifiée, en période médiévale puis en période moderne. Les vestiges des élévations de la fortification et certains des aménagements périphériques - les fossés en particulier - témoignent encore de sa vocation passée.

Rien n'assure à ce jour que le site n'ait été occupé antérieurement au courant de la période médiévale et plus précisément antérieurement à la fin du XIIe siècle, le site castral de Labarre étant cité pour la première fois dans un acte en date de 1170. De par ses dispositions, il pourrait avoir été site d'habitat dès avant la proto-histoire.

Durant quelques dizaines d'années au moins, entre dernier quart du XIIe siècle et premières années du XIIIe siècle, cet ensemble fort a compté dans le dispositif de défense du cœur du comté de Foix. Avec Cos, Caralp, Opio sans doute, Castelpenent, Montoulieu peut-être, Saint-Paul vraisemblablement, Montgailhard plus tard et quelques autres lieux non localisés encore, le site de Labarre était l'une des places fortes défendant la cité comtale sur les voies majeures y amenant. Or, la place de Labarre a été délaissée très tôt - aucune mention n'en est connue après 1194 - quand les autres sont restées tenues pour la plupart jusque dans la seconde moitié du XIIIe siècle au moins. Labarre n'était pourtant pas moins bien défendue que ces autres places proches. Elle avait été l'objet d'attentions particulières même semble-t-il et pourrait avoir été l'une des plus étendues donc l'une des plus imposantes de ce dispositif.

Ce site, vraisemblablement très tôt dédaigné au Moyen Age, au moins pour ses parties hautes, semble avoir été re-investi pour partie sur le tard, durant les Guerres de Religion. Aucun texte n'assure cette remise en défense mais les dispositions de certaines portions des élévations conservées sur la plate-forme sommitale signent une construction moderne.

Le fortin édifié, vers 1600 croit-on, sur les ruines de la place forte médiévale est démantelé bientôt et le site progressivement abandonné¹.

A2 - Une association, 2ACL

Le 19 mai 2021, le conservateur régional de l'archéologie Didier Delhoume délivrait une autorisation d'opération de fouille programmée pour le site du Castella de Labarre à Foix (opération 14 11659). Cette autorisation découlait d'une demande formulée en décembre 2020, au nom de l'association des amis du Castella de Labarre, par Laurent Claeys son président.

L'association des amis du Castella de Labarre (**2ACL**) a été constituée en avril 2019. Ses membres se sont donné pour objet alors

- *d'animer le site du Castella de Labarre et, par voie de conséquence, le hameau de Labarre dont il est peu éloigné,*
- *de contribuer à l'aménagement du site du Castella,*
- *de mener ou, à défaut, de favoriser son étude,*
- *de promouvoir le chemin qui dessert le Castella,*
- *plus généralement, d'initier toute action de valorisation du site comme de ses abords proches.*

Dans cette perspective, l'association use des moyens que l'on veut bien lui concéder pour la mise en œuvre de ses programmes de réalisations. **2ACL** a par ailleurs pour vocation d'accompagner et de soutenir l'action de la commune de Foix, et de la communauté d'agglomération du Pays Foix Varilhes désormais, en faveur de la reconnaissance du site du Castella de Labarre. On notera ici que l'emprise du site n'est pas propriété de la commune de Foix mais relève encore du domaine de l'Etat - plus précisément, sa gestion revient à la Di.R.S.O. District Sud.

¹ On se reportera, pour compléments, à l'historique du site inséré au compte rendu de la prospection menée sur le site durant le second semestre 2019.

Depuis l'été 2019 les membres de **2ACL** mènent des travaux de dégagement de végétation sur le site du Castella. L'objectif est de rendre visibles les restes de la place forte (maçonneries de la plate-forme sommitale, glacis rocheux retaillés, portions d'enceinte périphérique, fossés) mais également les vestiges de l'agglomération qui se développait autour de la fortification haute. Ces dégagements ont été rendus possibles, avec l'accord du gestionnaire, par l'obtention en juillet 2019 d'une autorisation de prospection archéologique signée, par délégation, par le conservateur régional adjoint de l'archéologie Michel Barrère (opération 14 11221).

En légitimant les dégagements de végétation, qui devaient permettre d'identifier certains des vestiges et de déterminer une emprise de la place forte, cette autorisation de prospection permettait d'engager l'étude archéologique du site. Ainsi, les données de la recherche historique pourraient être confrontées aux données de la recherche archéologique puisqu'une étude d'archives initiée en 2016 avait amené à la rédaction d'un historique du site, entre 2017 et 2018. Dans le cadre de cette première campagne de prospection un relevé d'ensemble du site fut par ailleurs entrepris².

On retiendra encore que les membres de **2ACL** animent le site du Castella, en assurant des visites d'abord, afin de le faire connaître et apprécier, mais également en proposant des événements susceptibles d'attirer à Labarre un public nombreux, ainsi pour l'occasion des journées européennes du patrimoine ou des journées européennes de l'archéologie.

A3 - Les résultats de la prospection 2019

La prospection autorisée en 2019 a permis de montrer l'étendue de la place forte de Labarre. Elle a permis également de caractériser une part des vestiges reconnus³.

Il apparaît ainsi que la fortification a été établie sur un site qui se prêtait à la mise en défense, naturellement protégé par des glacis et ressauts rocheux. Des failles du rocher ont été approfondies et élargies de manière à ce que des fossés, trois fossés semble-t-il, soient créés pour renforcer les défenses qu'offraient glacis et ressauts. Au haut de l'emprise de la fortification, une éminence rocheuse aux pentes abruptes a été aplanie manifestement à son sommet et la plate-forme ainsi constituée a été bâtie, en périphérie au moins - un réduit ultime a ainsi été édifié en position dominante. La place forte est étendue - 150 mètres en longueur environ entre les deux fossés les plus éloignés et 50 mètres au plus large. Il semble que, de loin en loin, au moins en versant sud, les ressauts rocheux aient été prolongés par des aménagements visant à enceindre l'emprise - les substructions d'une maçonnerie de blocs non liés ont été identifiées.

Il apparaît encore que, sur l'emprise de la fortification, une agglomération d'habitats a été fondée dont les vestiges restent marqués dans le rocher. Plusieurs secteurs de la place forte en effet, en versant sud ou en crête, présentent des aménagements du rocher caractéristiques d'occupations pérennes. Des cheminements ont été constitués semble-t-il pour la desserte des habitations ou de leurs dépendances.

Enfin, l'étude entamée des vestiges des élévations de la plate-forme sommitale, la fortification haute, a révélé plusieurs périodes de construction et destruction.

Ces premières observations ne permettaient cependant pas de répondre aux questions posées à l'occasion de la demande d'autorisation de prospection 2019.

Si on pouvait assurer, en 2019, qu'une agglomération d'habitats avait été fondée sur l'emprise de la place forte, rien ne permettait de montrer que l'agglomération et la fortification avaient été occupées concomitamment. L'analyse des élévations préservées au haut de l'emprise du site laissait à penser qu'il y avait bien eu là une occupation médiévale puis moderne liée à la fonction défensive - encore

² L'emprise du site archéologique couvre, à ce qui a pu en être estimé, les parcelles 297 (partie), 328, 329, 330, 331 (partie) et 332 section A du cadastre de la commune de Foix. Le relevé d'ensemble a été engagé entre octobre et décembre 2019, pour partie par les élèves de la section topographie modélisation de l'établissement d'enseignement du Caousou à Toulouse (B.T.S. métiers du géomètre topographe et de la modélisation numérique) et leur enseignant Philippe Sablayrolles et, pour partie, par Philippe Boscariol, géomètre lié à la société Rivère Boscariol de Foix.

³ On se reportera pour compléments au compte rendu d'activité 2019.

fallait-il assurer les hypothèses de datation. Cependant, les vestiges visibles d'habitats n'étaient en rien datables. Taillés dans le rocher, sans caractères particuliers, ils paraissaient quasi intemporels. Ils témoignaient seulement d'une maîtrise des techniques de la construction de pierre et de bois en site rocheux qui pouvait nous ramener à l'âge du Fer sinon antérieurement. Rien ne permettait d'attester à ce stade que l'agglomération d'habitats eut préexisté ou qu'elle eut été fondée simultanément voire qu'elle eut perduré après l'abandon de la place forte.

A4 - Une campagne de prospection et de sondages en 2020

La prospection réalisée sur le site durant le second semestre 2019 appelait une nouvelle campagne d'étude.

Les travaux menés avaient certes permis de révéler l'étendue de la place forte mais certains des secteurs en étaient encore à ce point embroussaillés en décembre 2019 que l'on ne savait s'ils portaient des vestiges visibles d'occupation. En outre, il n'apparaissait pas impossible qu'au-delà des limites en étendue que l'on pensait être celles du site en versant sud, de nouveaux vestiges apparaissent. La conformation de ces secteurs est en effet telle que des aplats rocheux que l'on n'avait pas cru devoir rattacher à la fortification pussent s'avérer en relever.

Par ailleurs, l'étude des vestiges identifiés en 2019 avait été entamée seulement. Le plan d'ensemble levé restait à préciser, les aménagements reconnus étaient à décrire, dénommer, associer ou dissocier s'il se devait, dater au moins relativement. Une couverture photographique de détail était à entreprendre. Un levé en trois dimensions par secteurs pouvait être envisagé.

Une nouvelle campagne de prospection apparaissait nécessaire. Les membres de l'association pensaient alors qu'elle devrait être assortie d'une campagne de sondages. Les agents de l'Etat ont estimé que cette approche se justifiait. Ainsi une nouvelle autorisation de prospection a-t-elle été délivrée pour l'année 2020, par le conservateur régional de l'archéologie Didier Delhoume (opération 14 11368). Elle a été complétée par une autorisation de sondages.

A5 - Les résultats de la campagne de sondages 2020

Trois sondages ont été ouverts durant l'été, tous établis autour de la plate-forme qui portait les défenses ultimes de la place forte médiévale et moderne.

Des aménagements d'ampleur ont été mis en évidence sur chacun des trois sondages relevant possiblement d'une phase d'occupation que les sources écrites font remonter aux premières années de la seconde moitié du XIII^e siècle. Ces aménagements sont marqués dans le rocher. Le fossé sec oriental a été mis un peu plus en évidence par le dégagement d'une part de son comblement. Sous le rebord occidental de la plate-forme sommitale, dans la pente, ce sont une paroi dressée dans le rocher et une rigole profonde semblablement taillée dans le grès qui ont été mises au jour. Plus bas, à l'ouest toujours, sur l'emprise de ce qui pourrait avoir été la voie d'accès à la plate-forme sommitale, le rocher est apparu travaillé également, pour permettre le passage manifestement. Ces aménagements, s'ils étaient contemporains, ce qui n'a pu être montré, témoigneraient d'un projet d'importance qui, à défaut de marquer une fondation de la place forte, montrerait au moins un renforcement de ses défenses susceptible de justifier une première mention dans les textes en 1170 et l'élévation de *Labarra* au rang de *castrum*. Cette hypothèse n'a pas été confirmée. Il n'a pas plus été possible de distinguer réellement une occupation antérieure au courant de la seconde moitié du XIII^e siècle.

L'étude des matériels céramique et métallique extraits durant l'été ne permet en fait pas d'attester une occupation antérieure au XIII^e siècle, datation quelque peu tardive au regard des données de l'étude historique. Néanmoins, l'étude du matériel céramique montre une concentration des marqueurs sur le courant du XIII^e siècle justement. Et l'étude du matériel métallique ne contredit pas cette estimation.

Au demeurant, les datations proposées le sont sur des unités stratigraphiques qui résultent d'actions de rejet ou déblaiement, pour le sondage B, et de remblaiement pour le sondage A ou le sondage C. Elles sont donc à préciser.

Les rejets que le sondage B a permis de mettre en évidence paraissent, pour certains d'entre eux au moins, signer un démantèlement progressif de la fortification haute entrepris durant le XIII^e siècle possiblement déjà et dans les siècles qui suivent. La marque de travaux préparatoires au re-investissement de la plate-forme sommitale autour de 1600 semble en outre ressortir des dispositions de certaines des unités du sondage B encore. Incontestablement par ailleurs, le même sondage B montre des aménagements contemporains de l'édification d'un petit fortin, autour de 1600 donc apparemment, sur les ruines de la fortification haute du Moyen Age. Il s'agit d'un revêtement de la voie d'accès à la plate-forme sommitale et d'un mur bas de soutènement des terres rejetées en amont de la voie.

Le sondage B, toujours, a illustré enfin le démantèlement d'une part des élévations du petit fortin ainsi que l'organisation manifeste de la récupération de matériaux. Une rampe d'évacuation pourrait ainsi avoir été constituée depuis le rebord occidental de la plate-forme sommitale vers le contrebas.

Le sondage C quant à lui a révélé une phase d'occupation du site, à dater manifestement de la seconde moitié du XVII^e siècle au courant du XIX^e siècle peut-être, caractérisée par l'exploitation du grès, possiblement en vue de constitution de remblais de voirie. Le site avait déjà révélé, en d'autres secteurs, le débitage du grès pour le façonnage de blocs et ou pierres de taille à mettre en œuvre dans la construction.

Ainsi plusieurs phases d'occupation, qui ont toutes pour l'instant à voir avec les abords immédiats de la plate-forme sommitale du site, ont été identifiées à l'occasion de l'ouverture de ces trois sondages. Les datations n'en étaient pas assurées, ces phases d'occupation paraissant devoir couvrir la fin du Moyen Age central, la période moderne et la période contemporaine.

A6 - Les résultats de la prospection 2020

Durant l'année 2020 les travaux de dégagement de végétation par les membres de l'association ont été poursuivis sur l'emprise du site. Ils n'ont cependant pas été menés durant les mois de mars et avril et pas plus durant les mois de juin et juillet. En raison du contexte sanitaire les levés envisagés, en vue de complément au plan topographique d'ensemble, n'ont pas été réalisés - les élèves de l'établissement d'enseignement du Caousou à Toulouse et leur professeur, Philippe Sablayrolles, qui avaient été sollicités, n'ont pu satisfaire aux attentes. Un lever au scanner 3D a néanmoins été réalisé par Philippe Sablayrolles le 14 juillet 2020. Les données ont été traitées et rendues accessibles via un visualiseur. Sur l'emprise du site des observations ont également été menées sur divers secteurs nouvellement dégagés. Cependant ces observations n'ont pas été consignées. Au terme de l'année, alors qu'était remis le rapport de sondages, le rapport de prospection valant pour l'année n'avait pas été mis en forme. Parce que l'année avait été particulière à plusieurs titres, parce que néanmoins l'opération de sondage envisagée avait été réalisée et avait donné lieu à production de rapport, le conservateur régional de l'archéologie, Didier Delhoume, a proposé que l'autorisation de prospection délivrée pour l'année 2020 fut reportée sur l'année 2021.

A7 - Une opération de fouille programmée en 2021

L'ouverture de sondages en 2020 autour de la plate-forme sommitale du Castella avait permis de reconnaître plusieurs phases d'occupation du site, ou plutôt de cette part de l'emprise du site. Ces phases d'occupation paraissaient devoir couvrir la fin du Moyen Age central, la période moderne et la période contemporaine.

Si les données de l'étude archéologique ne s'opposaient pas aux données de l'étude des sources écrites une discordance quant à la datation de la phase la plus ancienne attestée par les sources écrites

paraissait mériter d'être étudiée plus avant. De même, les phases d'occupation distinguées semblaient valoir d'être mieux séquencées et précisées chronologiquement. Enfin, le site du Castella de Labarre ne se réduisant pas à sa fortification haute et à sa desserte - il est avant tout une agglomération fortifiée étendue sur 7500 m² - il apparaissait nécessaire d'en étendre l'étude à d'autres secteurs.

Une demande d'autorisation de sondage et prospection a été formulée en ce sens dans le courant du mois de décembre 2020. Dans les premiers jours de mai 2021 les membres de la C.T.R.A. Sud-Ouest se sont prononcés sur cette demande d'autorisation. Ils ont jugé que valait d'être délivrée une autorisation de poursuite des travaux engagés. Et ils ont considéré que la forme à donner à l'autorisation à délivrer devrait être celle d'une fouille programmée.

En suivant, le 19 mai 2021, était publié l'arrêté de la préfecture de région signé du conservateur régional de l'archéologie Didier Delhoume autorisant les membres de l'association et Laurent Claeys en tant que responsable scientifique à conduire une opération de fouille programmée (opération 14 11659).

Les membres de l'association 2ACL ont choisi de donner à cette opération la forme d'une fouille en sondages et d'adjoindre aux résultats certaines des observations réalisées en prospection durant le second semestre sur le site ainsi que les contributions des élèves de la section topographie de l'établissement d'enseignement du Caousou et de leur enseignant Philippe Sablayrolles avec celles de Philippe Boscariol, géomètre à Foix, qui ensemble ont poursuivi durant cette même année les travaux de relevé topographique et photogrammétriques engagés en 2019.

Autorisations de travaux

Di.R.S.O. et D.R.A.C. Occitanie

Autorisation délivrée le 11 mars 2021 par la direction inter-régionale des routes Sud-Ouest (Di.R.S.O.) - District Sud, gestionnaire des parcelles sur lesquelles s'étend la fortification de Labarre

Castella de Labarre - Recherche d'autorisation ↳ [Boîte de réception x](#) ↕ 🖨 📧

laurent claeys mer. 10 mars 14:47 (il y a 2 jours) ☆

Monsieur Andreu, Vous trouverez ci-après copie du dernier courrier de Madame Cardis autorisant notre association à mener les travaux archéologiques qu'elle souh

ANDREU Julien (Technicien Fonctionnel) - DIRSO/District Sud jeu. 11 mars 16:10 (il y a 16 heures) ☆ 📧 ⋮

À VOUS, HOURRIEZ, DIAS, moi →

Bonjour Monsieur Claeys,

suite à votre demande, je vous informe que la DIRSO autorise l'association des amis du Castella de Labarre, à effectuer une prospection archéologique sur les parcelles 328, 329, 330, 331 et 332 - Section OA - Lieu dit Le Castella de Labarre jusqu'au 31 décembre 2021 et à y réaliser trois sondages archéologiques d'emprise limitée (2 mètres sur 3 mètres au maximum).

Cordialement.

Julien ANDREU
Technicien Fonctionnel
DIRSO / District Sud
Tél. 04 68 84 62 95 - Mobile 06 21 73 77 14
julien.andreu@developpement-durable.gouv.fr

**Arrêté n° 76-2021-0685 du 19/05/21
portant autorisation de fouille programmée.**

Le Préfet de région ;

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu l'arrêté préfectoral R76-2021-03-04-004 du 4 mars 2021 portant délégation de signature à M. Michel ROUSSEL, Directeur régional des affaires culturelles ;

Vu l'arrêté modificatif R76-2021-03-08-001 du 8 mars 2021 de M. Michel ROUSSEL, Directeur régional des affaires culturelles d'Occitanie, portant subdélégation de signature aux agents de la Direction régionale des affaires culturelles ;

Vu le dossier, enregistré sous le n° PGR762021000093, de demande d'opération archéologique arrivé le 12 mars 2021 ;

Vu l'avis de la commission territoriale de la recherche archéologique (CTRA), Commission Sud-Ouest, session de mai 2021 ;

ARRÊTE

Article 1 - Monsieur Laurent CLAEYS est autorisé, en qualité de responsable scientifique, à conduire une opération de fouille programmée à partir de la date de notification du présent arrêté jusqu'au 31 décembre 2021, sise en :

RÉGION : OCCITANIE
DEPARTEMENT : ARIEGE
COMMUNE : FOIX

Intitulé de l'opération : Castella de Labarre - FP.

Programme de recherche : Axe 11. Les constructions élitaires fortifiées ou non, du début du haut Moyen Âge à la période moderne.

Code de l'opération : **1411659**

Article 2 - prescriptions générales

Les recherches sont effectuées sous la surveillance du conservateur régional de l'archéologie territorialement compétent et conformément aux prescriptions imposées pour assurer le bon déroulement scientifique de l'opération.

Le responsable scientifique de l'opération informe régulièrement le conservateur régional de l'archéologie de ses travaux et découvertes. Il lui signale immédiatement toute découverte importante de caractère mobilier ou immobilier. Il revient au préfet de région de statuer sur les mesures définitives à prendre à l'égard des découvertes.

À la fin de l'année civile, le responsable scientifique de l'opération adresse au conservateur régional de l'archéologie, en triple exemplaire papier plus un exemplaire au format pdf, un rapport accompagné des plans et coupes précis des structures découvertes et des photographies nécessaires à la compréhension du texte. L'inventaire de l'ensemble du mobilier recueilli est annexé au rapport d'opération. Il signale les objets d'importance notable. Il indique les études complémentaires envisagées et, le cas échéant, le délai prévu pour la publication.

Article 3 - destination du matériel archéologique découvert

Le responsable prend les dispositions nécessaires à la sécurité des objets mobiliers. Le mobilier archéologique est mis en état pour étude, classé, marqué et inventorié. Son conditionnement est adapté par type de matériaux

et organisé en fonction des unités d'enregistrement. Le statut juridique et le lieu de dépôt du matériel archéologique découvert au cours de l'opération sont fixés conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux termes des conventions passées avec les propriétaires des terrains concernés.

Article 4 - versement des archives de fouilles

L'intégralité des archives accompagnée d'une notice explicitant son mode de classement et de conditionnement et fournissant la liste des codes utilisés avec leur signification, fait l'objet de la part du responsable de l'opération d'un versement unique. Ce versement est détaillé sur un bordereau récapitulatif établi par le responsable de l'opération, dont le visa par le préfet de région vaut acceptation et décharge. Le lieu de conservation est désigné par le préfet de région.

Article 5 : Mouvements et prélèvements sur les objets

Pendant la durée d'étude du mobilier archéologique (maximum 5 ans) l'État est responsable de la sécurité des biens et de la réalisation des opérations d'étude scientifique nécessaires dans l'intérêt public de la recherche archéologique. Ainsi, tout mouvement des collections à des fins d'étude, d'expertise ou d'analyse, doit faire l'objet d'un accord préalable du Conservateur régional de l'archéologie. La demande à lui adresser doit être accompagnée d'un inventaire des pièces concernées par ce déplacement et indiquer la durée du mouvement.

Par ailleurs, si ce transfert temporaire pour étude ou analyse induit une sortie du mobilier hors du territoire national, le responsable de l'opération doit adresser une demande spécifique d'autorisation au Conservateur régional de l'archéologie (formulaire [Cerfa n°02-0083](https://www.culture.gouv.fr/Media/Thematiques/Circulation-des-biens-culturels/Files/Informations-pratiques-procedures-d-exportation/Formulaire-de-demande-d-autorisation-de-sortie-temporaire-AST-d-un-bien-culturel-Cerfa-n-02-0083), <https://www.culture.gouv.fr/Media/Thematiques/Circulation-des-biens-culturels/Files/Informations-pratiques-procedures-d-exportation/Formulaire-de-demande-d-autorisation-de-sortie-temporaire-AST-d-un-bien-culturel-Cerfa-n-02-0083>).

Toute analyse impliquant la destruction partielle ou complète de restes humains ou animaux (prélèvement, forage, découpe) ou leur irradiation devra impérativement faire l'objet au préalable d'une demande d'autorisation spécifique au Conservateur régional de l'archéologie.

Article 6 : Prescriptions particulières

L'opération devra se dérouler dans le strict respect des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, telles qu'édictées et actualisées par le Gouvernement, et, le cas échéant, des mesures réglementaires ou individuelles de restriction ou d'interdiction qui seraient décidées par le représentant de l'État dans le département afin de répondre à des circonstances locales.

Article 7 : Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Laurent CLAEYS.

Fait à Toulouse, le 19/05/21

Pour le Préfet de Région,
et par délégation, Pour le Directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation
Le Conservateur régional de l'archéologie



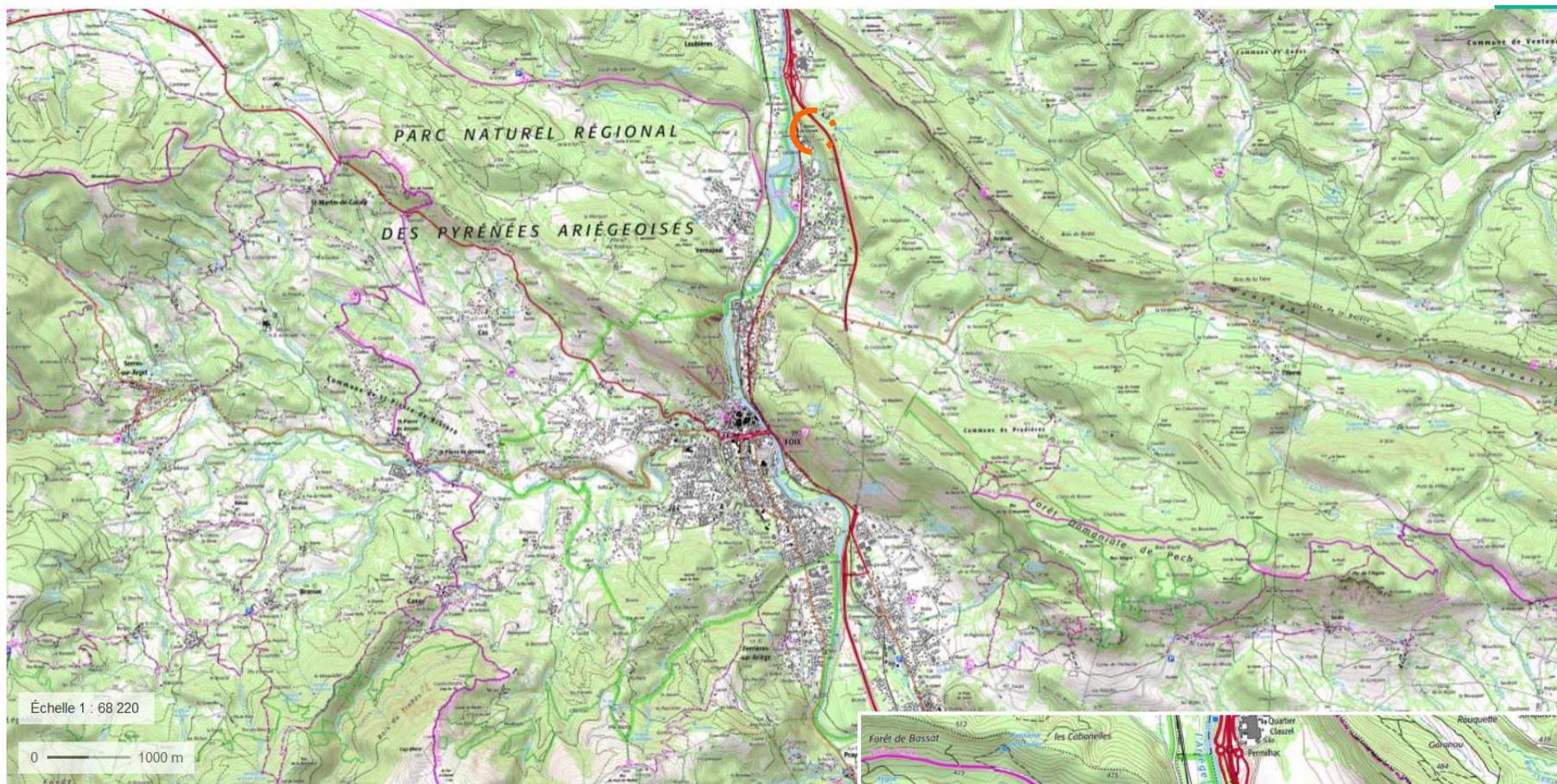
Didier DELHOUME

Localisation du Castella de Labarre

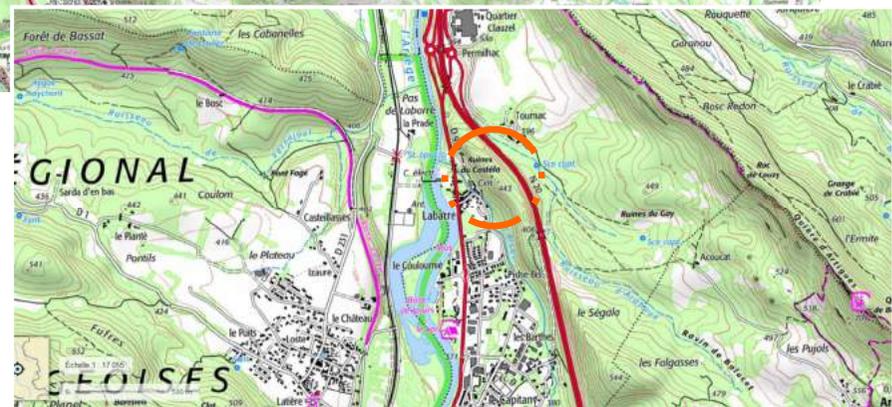
Cartographie et photographie

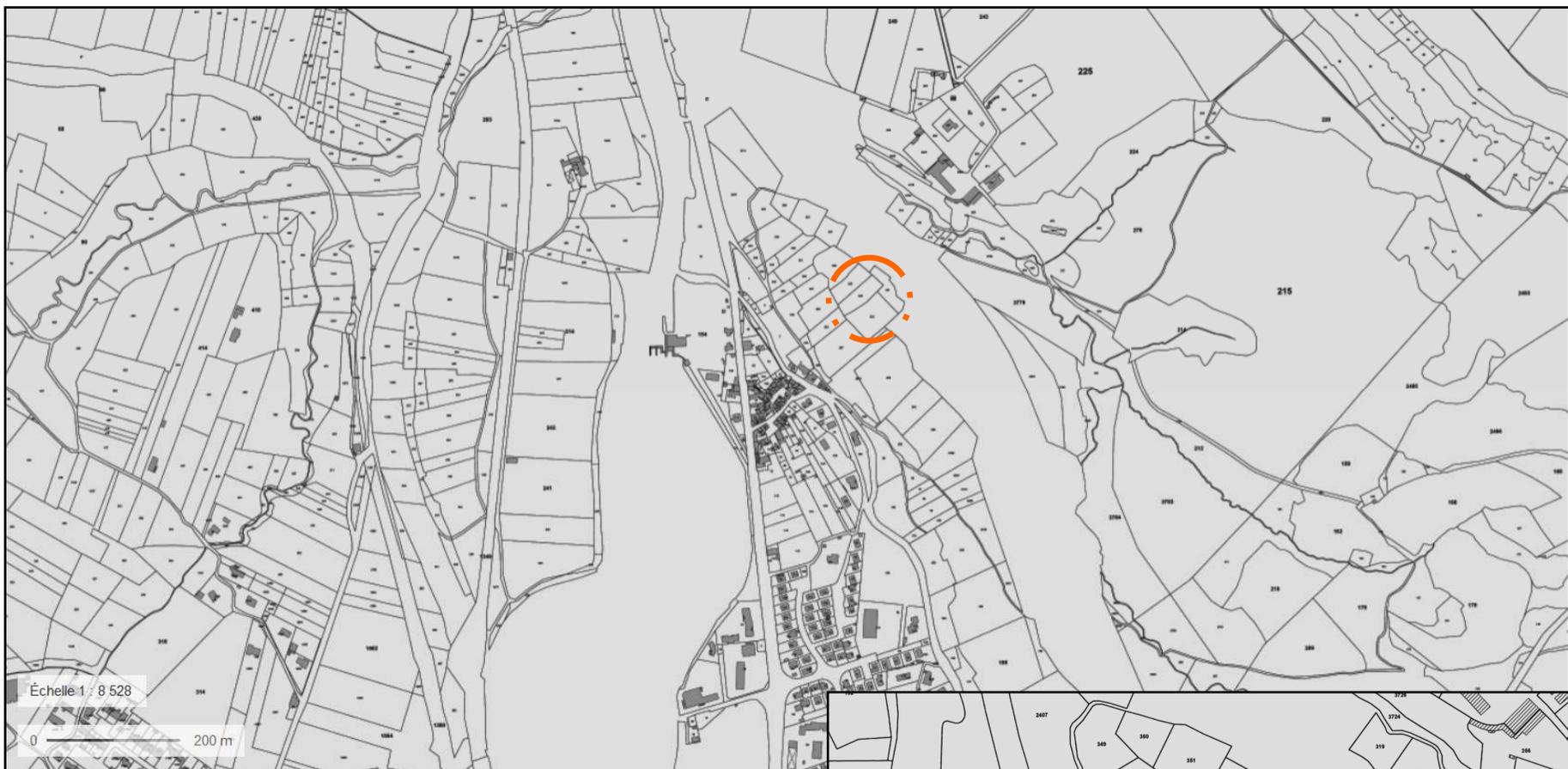


Localisation du site du Castella de Labarre - Données cartographiques (circonscriptions administratives) - Le département de l'Ariège en France et la commune de Foix dans le département de l'Ariège



Localisation du site du Castella de Labarre - Données cartographiques (topographie) - Extrait de Géoportail.gouv.fr - Novembre 2019





*Localisation du site du Castella de Labarre - Données cadastrales -
Extrait de **Géoportail.gouv.fr** - Novembre 2019*



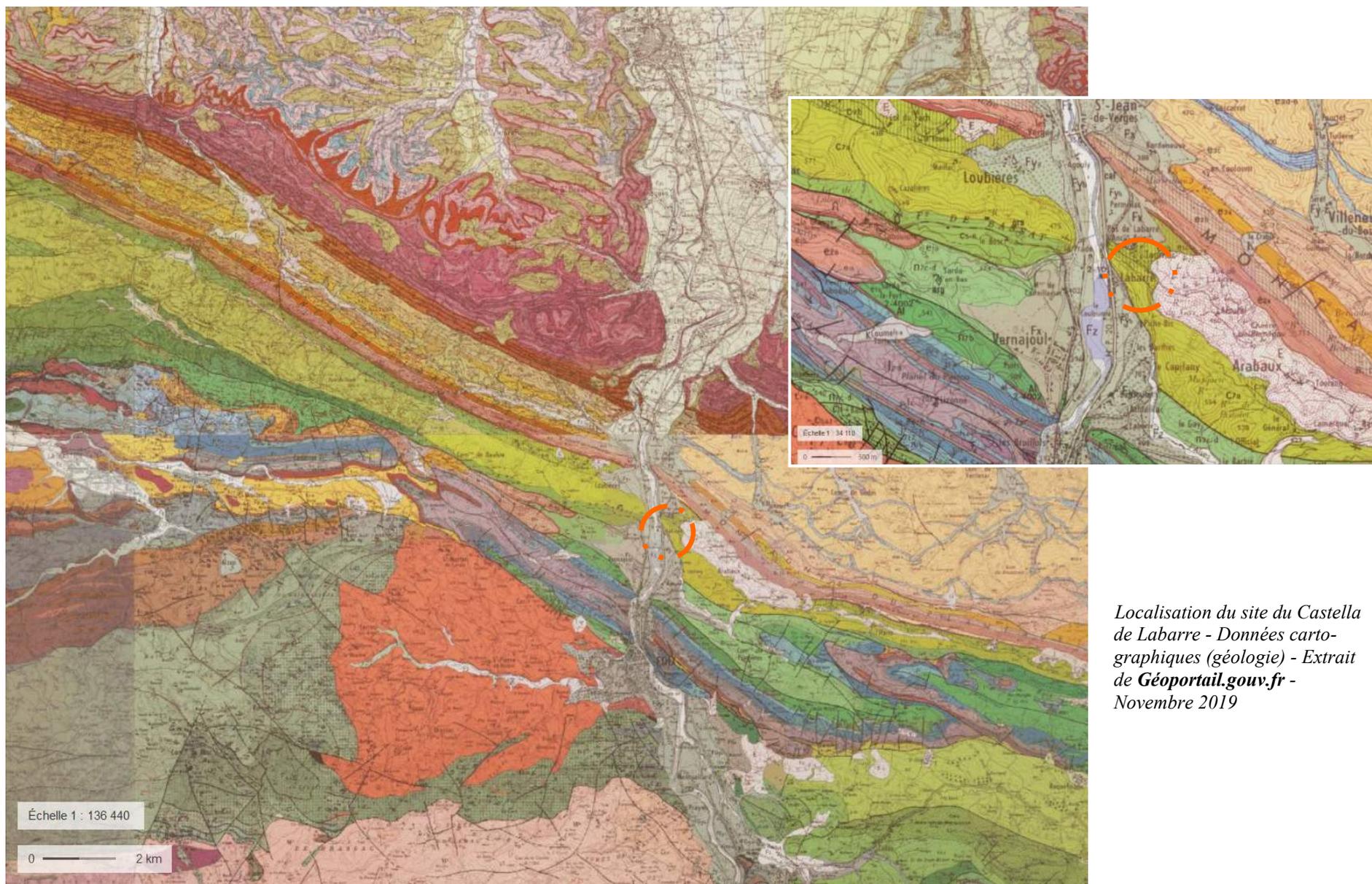


*Localisation du site du Castella de Labarre - Données photographiques -
Extrait de **Géoportail.gouv.fr** - Novembre 2019*

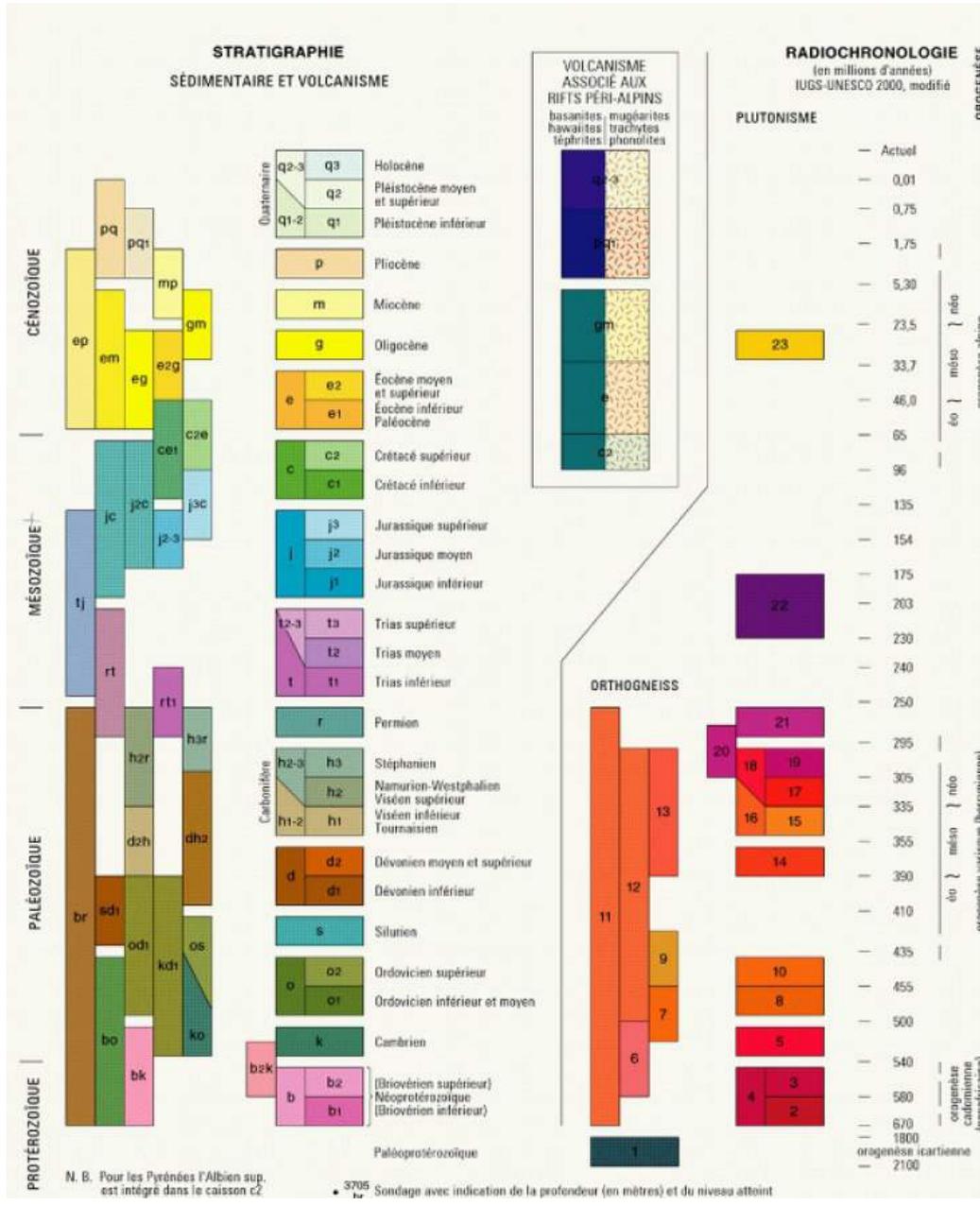




Repositionnement du plan topographique d'ensemble du site du Castella de Labarre sur fond d'orthophotographie aérienne - Données [Géoportail.gouv.fr](https://www.geoportail.gouv.fr) et Philippe Boscariol pour le cabinet de géomètres Rivère et Boscariol à Foix - Novembre 2019 et octobre 2021



Localisation du site du Castella de Labarre - Données cartographiques (géologie) - Extrait de Géoportail.gouv.fr - Novembre 2019



Extrait de *Géoportail.gouv.fr* - Légende de la carte géologique

Sondages

Compte rendu

Les conditions de la mise en œuvre

Implantation et méthode retenues

B1 - Localisation des sondages ouverts et motivation du choix des emplacements retenus

Conformément à la demande d'autorisation de sondages produite dans le courant du mois de mars 2021 par l'association des amis du Castella de Labarre et après délivrance d'autorisation par les représentants de l'Etat en région Occitanie, trois sondages ont été implantés sur l'emprise du site, le 12 juin. L'implantation a été réalisée par Philippe Boscariol, géomètre expert à Foix⁴. On se reportera ci-après à la représentation des emprises des trois sondages figurée sur le plan topographique du site esquissé à l'automne 2019 et augmenté durant l'été et l'automne 2021.

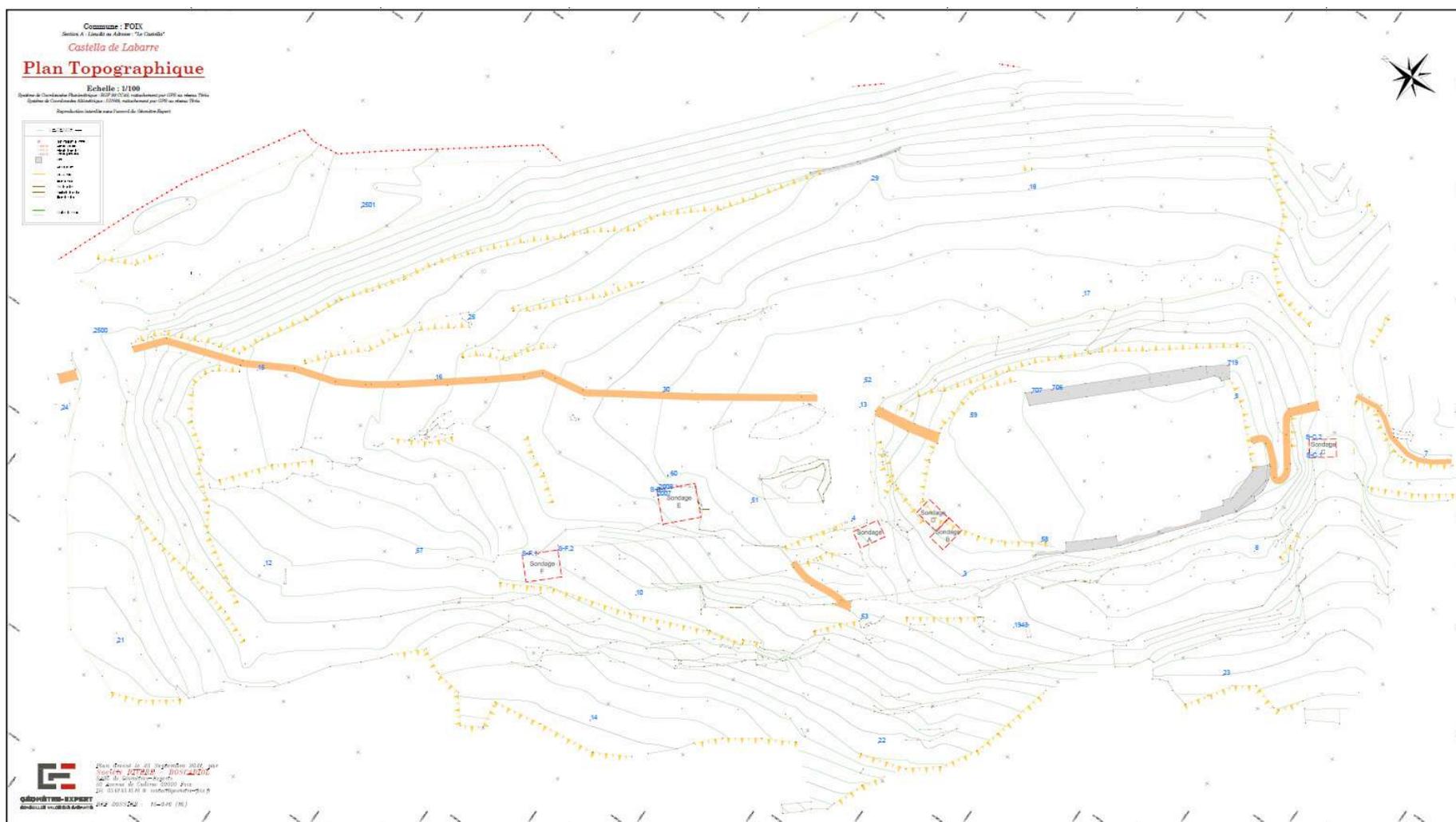
Le premier des trois sondages, le sondage D, a été positionné sur le rebord occidental de la plate-forme sommitale (secteur A du schéma de sectorisation du site, au contact avec le secteur E)⁵. Ce sondage, de trois mètres de longueur pour deux mètres de largeur, devait prolonger à la perpendiculaire le sondage B ouvert en 2020. Son positionnement avait été décidé de manière à ce que le rocher fut mis en évidence avec les aménagements de surface que l'on croyait devoir y rencontrer. On savait en effet que le rocher affleurerait là dès avant 40 cm. sous la surface. Et, parce que le sondage ouvert en 2020 sur ce rebord occidental avait fait apparaître une portion de paroi dressée, taillée dans le rocher, et un trou de poteau en retrait, semblablement taillé dans la roche, destiné à recevoir a priori l'un des raidisseurs d'une palissade, on imaginait mettre en évidence des trous de poteaux ou une tranchée d'ancrage au moins, ménagés dans le grès. La fouille ne devait être menée là que jusqu'aux affleurements rocheux du rebord de la plate-forme. On entendait assurer que, au moins pour cette part de la plate-forme sommitale, les dispositions originelles des défenses avaient bien été constituées ainsi que déduit des observations de 2020.

Le sondage E a été établi à bonne distance de la plate-forme sommitale, vers le nord-ouest (secteur F du schéma de sectorisation du site). Il a été positionné sur l'emprise d'un module considéré comme d'habitation pour partie encoché dans le rocher identifié durant le second semestre 2019. Le rocher, excavé puis taillé, formait là trois des faces de l'habitation, dressées en parois, ainsi que le sol manifestement. Un ressaut rocheux délimitait l'emprise au sol du module au sud-ouest - la quatrième face. Divers aménagements du rocher - des repos pour des pièces de bois disposées à la verticale ou à l'horizontale - se faisaient jour ici et là à la périphérie du module. Si les dispositions de ce module d'habitation semblaient assez aisément compréhensibles, ses relations avec des bâtiments annexes, une voie ou une emprise libre méritaient d'être recherchées. Les transformations qu'il pouvait avoir subies sur le long terme valaient par ailleurs d'être observées. On espérait qu'une datation des occupations du module, à défaut d'une identification assurée de sa fonction, serait obtenue. Une aire de 4,30 m. sur 3,80 m. avait été retenue comme surface de fouille. Cette emprise correspondait globalement à l'emprise du module d'habitation.

Un troisième sondage enfin, le sondage F, a été matérialisé à plus grande distance encore de la plate-forme sommitale, vers le nord-ouest toujours (secteur F du schéma de sectorisation). Il a été installé sur l'emplacement d'un second module également envisagé comme d'habitation, semblablement reconnu durant le second semestre 2019. Le sondage a été positionné à l'aplomb d'une paroi rocheuse dans laquelle étaient façonnés des niches, cuves, rigoles ainsi que des logements pour des pièces de bois disposées à l'horizontale ou à la verticale dans ou sur le rocher. Ici encore le module apparaissait délimité au sud-ouest par un ressaut rocheux. Développé sur deux niveaux possiblement, il avait été couvert en bâtière, la part sommitale de la paroi ayant été aménagée en pignon qui recevait les pannes de la toiture. Ce module habitable semblait en outre lié à un bâtiment au moins, développé en continu au sud-est, et peut-être à un autre au nord-ouest. Le sondage au sol permettrait donc d'apporter des informations servant à déterminer les dispositions que les aménagements du rocher ne montraient pas. Il servirait surtout à dater ces aménagements du rocher. De manière à ce que toute l'emprise du module fut explorée, un sondage de quatre mètres sur trois mètres avait été envisagé dès après réception de l'arrêté autorisant l'opération pour 2021.

⁴ Cabinet Rivère Boscariol, 50 avenue de Cadirac, 09000 Foix.

⁵ On se reportera au schéma de sectorisation établi pour les besoins du compte rendu des travaux de prospection menés sur le site durant le second semestre 2019. Ce schéma de sectorisation est reproduit dans les pages consacrées à la prospection réalisée durant l'année, pages insérées au présent compte rendu (voir page 146).



Localisation des trois sondages ouverts en 2021 ainsi que des trois sondages ouverts en 2020, sur fond de plan topographique d'ensemble du site [relevé de terrain par la section topographie de l'établissement d'enseignement du Causou à Toulouse et par le cabinet de géomètres Rivère et Boscariol à Foix (octobre à décembre 2019 puis juin à octobre 2021) et mise en forme par Philippe Boscariol (octobre 2021)]

B2 - Sondage D

Bien moins que le sondage B, ouvert en 2020, le sondage D ne s'étend sur la pente. L'emprise sur laquelle il se développe est cependant déclive fortement, de l'est vers l'ouest, sur une moitié ouest de l'aire délimitée, pour simplifier.

L'emplacement est dégagé de toute végétation et ses abords le sont également, même si, au nord, un bouquet imposant de robiniers le voisine.

Quelques blocs émergent au sol sur une moitié ouest de la surface du sondage.

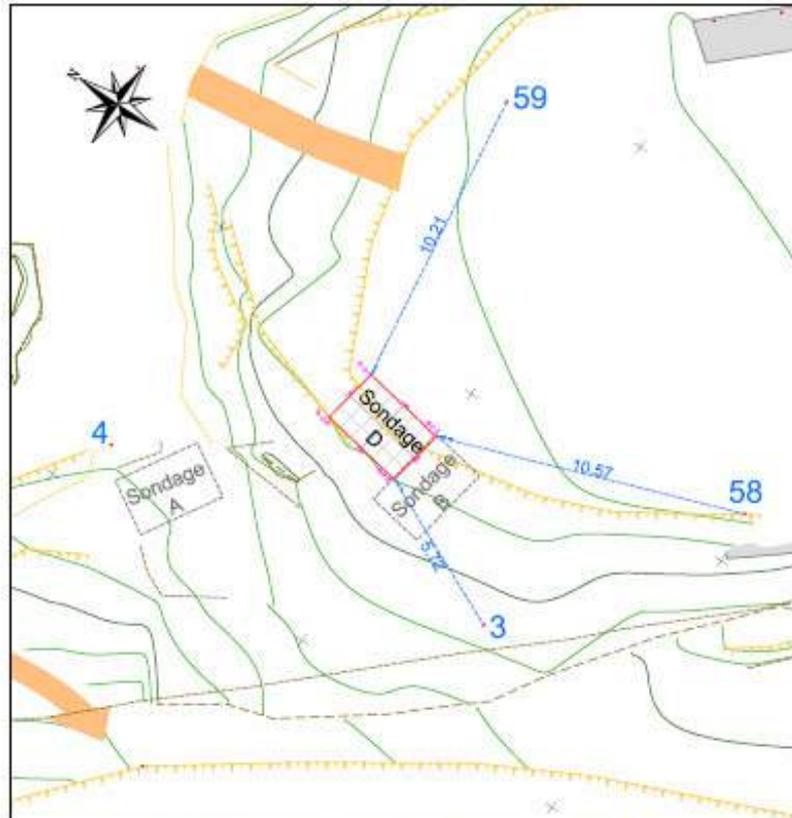


L'emprise du sondage D - Vue du sud vers le nord - Cliché Laurent Claeys - 20 juin 2021

Commune : FOIX (09)

Association des Amis du Castella de Labarre

Situation Sondage D



SONDAGE D - LISTING DE POINTS				
Matricule	X Insertion	Y Insertion	Z Insertion	Nature
3	1587273.80	2200555.30	440.05	Piquet
4	1587271.88	2200568.93	437.35	Spit sur rocher
58	1587281.75	2200560.21	442.44	Spit dans souche
59	1587288.78	2200564.52	442.74	Spit dans souche
S-D.1	1587278.67	2200563.11	441.59	Crou sur piquet
S-D.2	1587278.16	2200560.16	441.91	Crou sur piquet
S-D.3	1587276.19	2200560.50	441.20	Crou sur piquet
S-D.4	1587276.71	2200563.46	441.17	Crou sur piquet

Localisation du sondage D sur fond de plan topographique et sur fond photographique - Levé et mise en forme Philippe Boscariol - Juin à juillet 2021

B3 - Sondage E

L'emprise du sondage E était dégagée de toute végétation avant engagement des travaux de sondage. Les abords l'étaient tout autant.

La surface du sondage était globalement plane et faiblement déclive de l'est vers l'ouest, hormis en pied de paroi sud-est et à la liaison entre parois sud-est et nord-est où des écoulements de terres constituaient des accumulations importantes.

Une masse de grès imposante émergeait en surface auprès de l'angle sud du sondage.

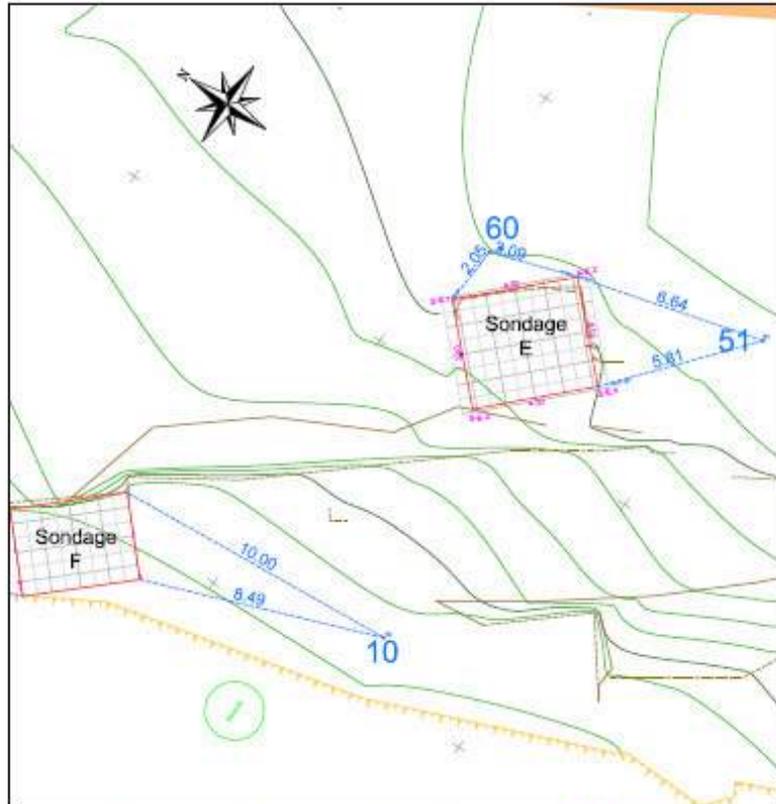


L'emprise du sondage E - Vue depuis le contrehaut et de l'est vers l'ouest - Cliché Laurent Claeys - 20 juin 2021

Commune : FOIX (09)

Association des Amis du Castella de Labarre

Situation Sondage E



COVADIS - LISTING DE POINTS

Matricule	X insertion	Y insertion	Z insertion	Nature
E1	1587267.26	2200579.26	436.83	
60	1587264.58	2200588.62	436.29	Spit sur souche
S-E.1	1587262.53	2200588.75	434.59	Marque de peinture
S-E.2	1587265.54	2200585.68	436.47	Croix sur piquet
S-E.3	1587259.82	2200586.08	433.88	Croix sur piquet
S-E.4	1587262.83	2200583.02	434.89	Croix sur piquet

Localisation du sondage E sur fond de plan topographique et sur fond photographique - Levé et mise en forme Philippe Boscariol - Juin à juillet 2021

B4 - Sondage F

Pas plus que les emprises des sondages D ou E l'emprise du sondage F n'est encombrée de végétation. Les environs en sont également dégagés. Un robinier au sud-ouest voisine cependant le tracé au sol.

La surface en est globalement plane, hormis en pied de paroi rocheuse. Elle est déclive néanmoins, en pied de paroi donc mais également globalement du nord-est vers le sud-ouest et plus fortement en bordure de ressaut rocheux au sud-ouest.

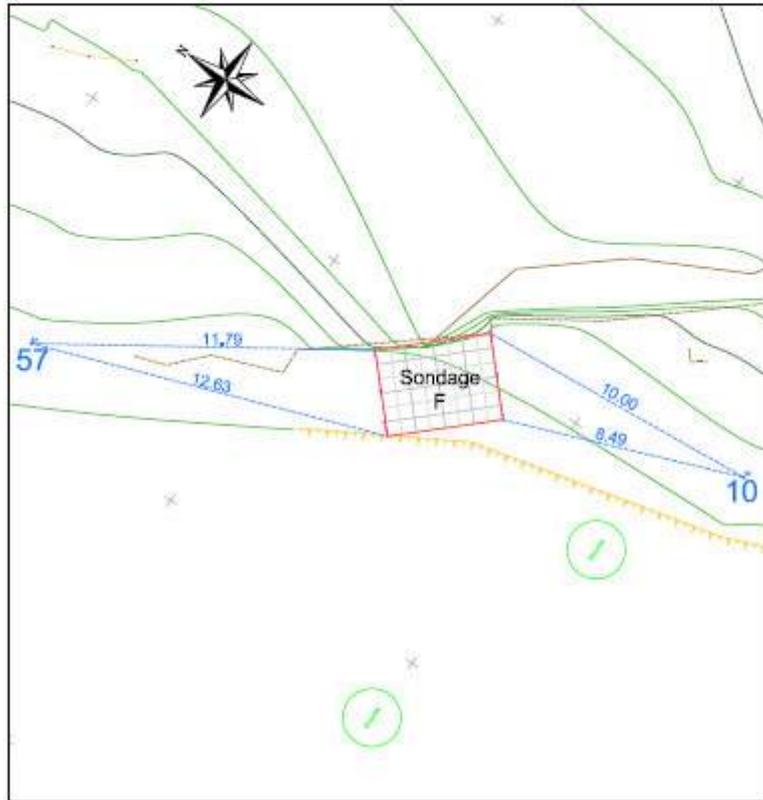


L'environnement du sondage F - Vue du nord-ouest vers le sud-est - Cliché Laurent Claeys - 20 juin 2021

Commune : FOIX (09)

Association des Amis du Castella de Labarre

Situation Sondage F



SONDAGE F - LISTING DE POINTS

Matricule	X insertion	Y insertion	Z insertion	Nature
10	1587251.68	2200594.18	428.71	Spit dans souche
57	1587241.81	2200606.99	427.72	Piquet
S-F-1	1587248.23	2200597.11	428.73	SF-MP
S-F-2	1587250.92	2200594.15	428.74	SF-MP
S-F-3	1587246.01	2200595.08	427.04	Clou sur piquet
S-F-4	1587248.70	2200592.13	427.84	Clou sur piquet

Localisation du sondage F sur fond de plan topographique et sur fond photographique - Levé et mise en forme Philippe Boscarriol - Juin à juillet 2021

B5 - A l'origine, un positionnement

On ne reviendra pas ici sur le positionnement, présenté longuement dans le compte rendu de l'année 2020, qui est celui des membres de l'association. Il était entendu par toutes et tous que chacune et chacun ferait ce qu'elle ou il pourrait ou voudrait et prendrait part ou pas à la fouille sur le site durant l'été 2021.

A la différence de l'année précédente cependant avait été décidé de rechercher une aide extérieure, de manière à ce que soit garanti un nombre minimum de fouilleuses ou fouilleurs durant cette période finalement courte de quinze jours au cours de laquelle les travaux de terrain allaient être menés. Il importait d'assurer une présence minimum. Le choix fut fait de recevoir quatre étudiantes ou étudiants en archéologie, expérimenté(e)s de préférence, qui s'engageraient à être présent(e)s chaque jour sur le site durant les quinze jours, hormis le dimanche 27 juin jour de relâche. Leur logement et leur nourriture seraient assurés tout au long des deux semaines, aux frais de l'association. Ainsi un minimum de cinq personnes - le responsable d'opération et les quatre étudiant(e)s - seraient mobilisées chaque jour sur le site. Finalement, le plus souvent, le nombre des fouilleuses et fouilleurs sur le site fut plus important. De fait, l'opération put être menée. Nous espérons qu'elle paraîtra l'avoir été honorablement.

Force est de reconnaître cependant que cette campagne, pas plus que la précédente d'ailleurs, n'a été menée comme elle aurait été menée avec un autre effectif et d'autres compétences. En 2021 encore des choix ont été faits, dans le courant de l'opération. Les objectifs annoncés n'auraient pas été atteints autrement.

Ainsi les sondages F et E, qui auraient dû être ouverts sur des superficies, respectivement, de plus de 16 m² (4,30 m. sur 3,80 m.) et 12 m² (4 m. sur 3 m.), ne l'ont été que sur 11 m² (3,80 m. sur 2,30 m. plus une extension de 1,5 m. sur 1,5 m.) et 8 m² (3 m. sur 2 m. plus une extension de 2 m. sur 1 m.). Sur ces emprises néanmoins la fouille a été menée jusqu'au rocher brut. Le sondage D quant à lui, qui aurait dû être fouillé jusqu'aux aplats rocheux du rebord de la plate-forme sommitale ne l'a été que pour une part, une moitié sud de l'emprise étant délaissée en fin de seconde semaine. Ainsi néanmoins les aplats rocheux du rebord de la plate-forme sommitale ont-ils été atteints, même si pas entièrement dégagés, sur la moitié nord de l'emprise de ce sondage.

B6 - Une méthodologie

Si l'un des trois sondages a été développé, ainsi que l'avaient été les sondages ouverts en 2020, sur une surface de trois mètres en longueur sur deux mètres en largeur, deux autres l'ont été sur des emprises plus importantes. On a indiqué précédemment ces dispositions et les adaptations opérées en cours de fouille.

Lors de l'implantation des sondages, réalisée par Philippe Boscarriol le 12 juin, aux angles des trois sondages ont été enfoncés le plus souvent des piquets permettant une délimitation des emprises de travail. Pour le sondage E cependant l'un des points d'angle du sondage a été marqué à la peinture sur la paroi rocheuse. Pour le sondage F ce sont deux des points d'angles du sondage qui ont été marqués à la peinture sur la paroi⁶. Ces piquets ou marques à la peinture, géo-référencés, ont servi par ailleurs de points de référence durant la période de fouille.

Une fois l'opération engagée on a cherché à décomposer finement les unités stratigraphiques identifiées. La truelle, la balayette, le pinceau, le seau et le piochon ont été employés - la pioche a servi néanmoins au dégagement des blocs du massif maçonné *U.S.C. 0005* sur le sondage D. Le produit de la décomposition des unités stratigraphiques, à l'exception des blocs et éléments d'un trop fort module, a été tamisé, à sec (maillage d'un demi-centimètre). Les sédiments fins à plus grossiers

⁶ On a préféré le marquage à la peinture au marquage par clous topographiques fichés dans la paroi, qui avait été pratiqué sur le sondage C en 2020.

ont été conservés aux abords des sondages en vue de comblement des sondages en fin d'opération. Les blocs, eux, ont été emportés vers un point de rejet proche.

Les composition, structure, texture, couleur dominante de chaque unité stratigraphique ont été observées et décrites. Les artefacts, susceptibles de permettre de préciser la nature des unités stratigraphiques les contenant et d'esquisser une datation, ont été prélevés ou, au pire, récupérés au tamisage. Des photographies de surfaces d'unités stratigraphiques mises au jour ou de structures ou aménagements ont été réalisées. Des relevés en plan ont également été produits ainsi que des relevés en coupe - les relevés du sondage F se sont avérés cependant superflus, bien qu'ayant été réalisés. Des prises de vues ont été effectuées en perspective du traitement photogrammétrique des bermes des sondages D et E ainsi que des surfaces rocheuses dégagées au sol en fin d'opération, surface taillée pour le sondage E et brute pour le sondage F. Le niveau atteint dans le sondage D en fin d'opération a semblablement été l'objet de prise de vues et d'un traitement photogrammétrique. L'environnement du sondage F a également été capté en vue de restitution photogrammétrique par Philippe Sablayrolles et l'un des étudiants de la section topographie de l'établissement d'enseignement du Caousou qu'il anime, Manuel Castet⁷. Le présent compte rendu restitue une part de cette documentation de terrain, retravaillée.

On notera ici qu'a été fait le choix, ainsi qu'en 2020, de numéroter unités stratigraphiques et unités stratigraphiques construites en continu, depuis 0026 jusqu'à 0045 - avec en sus le numéro 0001 - pour les *U.S.* et de 0005 jusqu'à 0008 pour les *U.S.C.*, sans séquenciation par sondages. On a pensé qu'une même unité stratigraphique pourrait être suivie, sur plusieurs campagnes de sondages ou fouilles successives, sur un même secteur du site. Ainsi une seule et même *U.S.* 0001 a été identifiée en surface de chacun des trois sondages ouverts cette année. Par ailleurs, sur le sondage D, des correspondances ont été établies entre des unités mises en évidence en 2021 et des unités identifiées en 2020 sur le sondage B mitoyen. Pour autant, parce que ces correspondances n'ont été établies qu'a posteriori, tous les numéros attribués autres qu'*U.S.* 0001 l'ont été de manière distincte à chaque *U.S.* ou *U.S.C.* nouvelle rencontre. Pour exemple, l'*U.S.* 0026 a été mise en évidence sur le sondage F quand l'*U.S.* 0027 était identifiée sur le sondage E et etc... L'exercice supposait qu'une seule et même personne reconnaisse les différentes *U.S.* et *U.S.C.* et attribue les numéros nouveaux au fur et à mesure des découvertes. On précisera encore ici que, parce que la dénomination d'*U.S.* ou *U.S.C.* ne pouvait être appliquée à certains aménagements du rocher identifiés en périphérie des sondages E et F ou sur l'emprise du sondage E, des dénominations particulières ont été données à ces aménagements. Des ensembles même ont été constitués. Les différents ensembles, unités et aménagements identifiés par sondages seront présentés dans les pages qui suivent.

Les trois sondages ont été comblés en fin d'opération - un géotextile a été appliqué en fond de creusement et contre les parois avant comblement.

Le matériel archéologique extrait sur le site a été lavé et mis à sécher dans les salles du centre de conservation et d'étude de Banat à Tarascon par les membres de **2ACL** le 12 juillet. Ekaterina Couvaras et Emeline Grisoni, agents des services du département de l'Ariège, gestionnaire du C.C.E., ont reçu les membres de l'association à cette occasion. Le même matériel archéologique a été conditionné le 26 juillet par certains des membres de l'association, au C.C.E. de Banat toujours et en présence d'Emeline Grisoni.

Le matériel céramique extrait durant la campagne de sondages a été l'objet d'une étude réalisée par Emeline Grisoni. Cette étude est reproduite dans les pages du présent compte rendu.

Le matériel métallique, hors déchets de forgeage, a, lui, été confié à Nicolas Portet pour Land Arc, à fin de radiographie, nettoyage et fixation plus étude. Les données recueillies sont présentées dans ce compte rendu.

⁷ Philippe Sablayrolles enseigne la topographie aux étudiants en B.T.S. de l'établissement d'enseignement du Caousou à Toulouse. Il a largement contribué, durant l'automne 2019, avec ses étudiants, à l'élaboration du plan d'ensemble du site du Castella et à la création de modèles photographiques. Et durant l'année 2021 à nouveau, toujours avec des étudiants de la section B.T.S. qu'il dirige, Philippe Sablayrolles a contribué à la finalisation du plan topographique d'ensemble du site et fait réaliser des relevés complémentaires.

Deux prélèvements de charbons de bois ont été confiés au laboratoire de radiographie par le radiocarbone de Poznan (Pologne) pour datation. Les datations obtenues ont été adressées aux membres de l'association très tôt, au début du mois d'août. Elles sont présentées dans ce compte rendu avec celle obtenue en fin d'année 2020 sur le prélèvement réalisé dans le sondage B.

B7 - Les intervenant(e)s durant la campagne de sondages

L'opération de sondage était souhaitée par les membres de l'association des amis du Castella de Labarre. Elle n'aurait pu être menée sans leur engagement avant l'été et durant l'été 2021.

Celles et ceux parmi eux qui ont pu prendre part aux travaux de sondage et aux travaux connexes sont

Kaddour Allag	Didier Nègre
Philippe Boscariol	Christian Poncini
Laurent Claeys	Dominique Puech
Richard Danis	Alain Rouch
Claude Dejean	Jean-Michel Rousset
Howard Donaldson	Suzanne Rousset
Joyce Donaldson	Catherine Saint-Martin
Jean-Michel Dramard	Jean-Claude Sarda
Stéphanie Dumay	Josiane Sarda
Jean-Michel Gadal	Laurent Simonet
Agnès Nègre	Isabelle Tournier

Ont rejoint les membres de l'association quatre étudiantes en archéologie qui ont pris part aux travaux sur le site tout au long des deux semaines de chantier

Eva Bénard	Valérie Fétis
Morgane Bertrand	Blandine Petitjean

Ont pris part aux travaux une ou deux journées sur le site

Maëlys Boudier	Manuel Castet
Margaux Fasquelle	

Enfin, ont grandement contribué à l'opération de terrain en apportant leurs compétences techniques à l'association

Philippe Boscariol, pour le cabinet de géomètres Rivère et Boscariol de Foix
Philippe Sablayrolles, pour la section topographie modélisation (B.T.S.) de l'établissement d'enseignement du Caousou à Toulouse.

B8 - Visites

Le 24 juin après-midi Messieurs Bastien Lefebvre, Frédéric Maksud et Baptiste , agents du service régional de l'archéologie Occitanie, ont visité le chantier. Ils ont apporté leurs recommandations aux membres de l'équipe.

Le 03 juillet après-midi Monsieur Denis Mirouse a visité le chantier.

Le 01 juillet après midi le président de la communauté d'agglomération du Pays de Foix Varilhes, Monsieur Thomas Fromentin, et la vice-présidente de la communauté en charge de la culture, Madame Colette Authié-Lagarde, ont découvert le site et visité le chantier.

Le 03 juillet après-midi le maire de Foix, Monsieur Norbert Meler, a visité le chantier en cours.

Le 21 juin matin deux classes d'élèves de maternelle de l'école Joseph Mandela du Capitany à Foix et leurs enseignant(e)s et accompagnant(e)s ont découvert le site et visité le chantier.

Le 22 juin matin deux classes d'élèves de primaire de l'école Lucien Goron du centre ville à Foix et leurs enseignant(e)s et accompagnant(e)s ont découvert le site et visité le chantier.

Le 24 juin matin puis le 24 juin après-midi, à raison d'une classe par demie-journée, deux classes d'élèves de primaire de l'école de Ganac et leurs enseignantes et accompagnant(e)s ont découvert le site et visité le chantier.

Bien d'autres personnes ont rendu visite aux membres de l'équipe ou ont visité simplement le site et les chantiers en cours durant la période où les sondages étaient ouverts. Les membres de l'association ont tenté toujours de les accueillir le mieux qu'ils le pouvaient.

Compte rendu des travaux de terrain

Présentation et premières interprétations

Sont présentés ici les travaux menés sur le site durant l'été et les premières interprétations découlant des observations réalisées sur le terrain. Cette présentation est complétée par un descriptif avancé des caractères des entités identifiées, par les études des matériels métallique (hors déchets de forgeage) et céramique (hors t.c.a.) extraits ainsi que par les inventaires de matériel et les rapports d'analyses C14 effectuées. Une synthèse de l'ensemble clôt la présentation des données obtenues.

C - Sondage D

La fouille du sondage D a été engagée le 21 juin et le sondage comblé le 04 juillet 2020. La fouille n'a pas été menée à son terme puisque, d'abord, seule une moitié septentrionale de l'emprise du sondage a été fouillée plus avant et, ensuite, parce que sur la part septentrionale de l'emprise du sondage le rocher n'a été atteint que partiellement. La fouille cependant ne devait être menée que jusqu'aux affleurements rocheux du rebord de la plate-forme. Ce sondage en effet devait être un sondage de contrôle des dispositions du rocher, rocher que l'on pensait aménagé pour permettre l'installation d'un système de défense de ce secteur de la plate-forme sommitale.

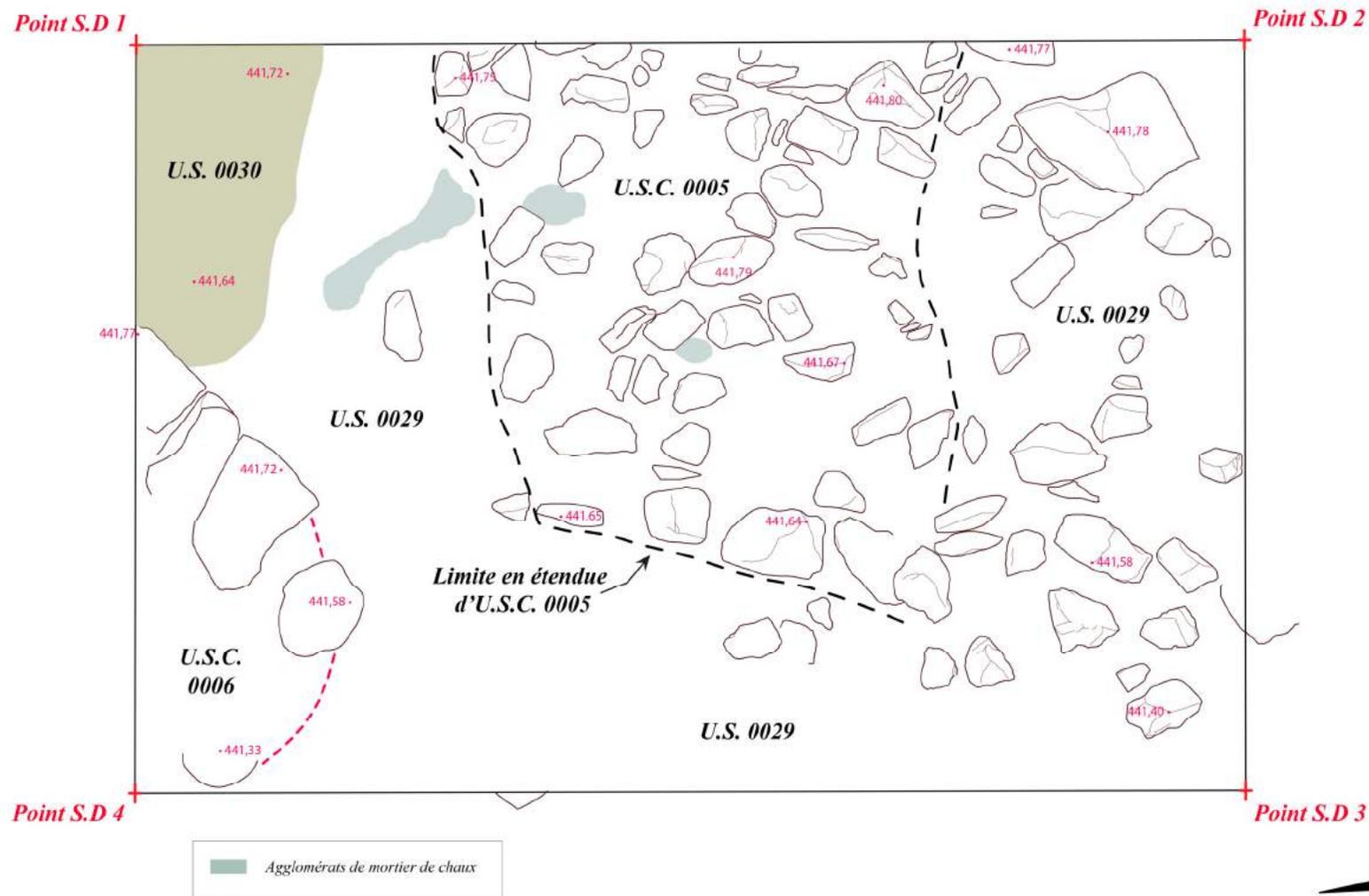


Le sondage D en cours de fouille avec Jean-Michel Rousset, Morgane Bertrand et Eva Bénard - Vue du nord-est vers le sud-ouest - Cliché Laurent Claeys - 25 juin 2021

Ca - Unités superficielles

La litière et une portion de l'épaisseur superficielle de l'horizon humifère (*U.S. 0001*) n'ont d'abord été purgées que sur une part de l'emprise du sondage, en raison de la déclivité de surface marquée d'une large moitié occidentale de la zone à fouiller. *U.S. 0001* a été retirée sur le restant de l'emprise après que les unités sous-jacentes *U.S. 0028* et *U.S. 0029* aient été pour partie fouillées sur la moitié orientale de l'emprise.

Sondage D - U.S. 0029 en cours de fouille avec U.S.C. 0005 et 0006 - Relevé en plan



Mise en forme Laurent Claeys - Septembre 2021

U.S. 0028, unité constituée de sables et limons très majoritairement, peu chargée en cailloux de rivière, petits galets, éclats de grès de petit à moyen module ou éclats de calcaire roulés de petit module, est une épaisseur de sédiments rejetés depuis la plate-forme sommitale, possiblement épanchés sur le rebord de la plate-forme et dans la pente. Elle s'étend, pour simplifier, sur une moitié orientale de l'emprise du sondage mais pas sur l'angle nord-est. Au-delà, vers l'ouest, elle cède à **U.S. 0029**. Elle renferme un très petit nombre d'artefacts.

Couverte pour partie par **U.S. 0028** sur une moitié orientale de l'emprise du sondage mais affleurant ailleurs, hormis au nord, **U.S. 0029** est moins homogène et cohérente qu'**U.S. 0028**. Elle est semblablement un produit de rejet, un déblai. Cependant, elle est principalement constituée de matériaux issus d'une démolition. Des blocs de module moyen, informes, de grès mais également, dans une moindre proportion, de calcaire, la composent majoritairement. Et ces blocs sont mêlés à des blocs de module plus faible, de grès comme de calcaire, en bien moindre proportion, à de rares galets de rivière de moyen à petit module, à des éclats de grès et éclats calcaires de petit module et à des cailloux de rivière. Des agglomérats de mortier de chaux se rencontrent encore dans l'épaisseur, en proportion modérée. Les sables et limons, mêlés à ces blocs, éclats de blocs et galets ainsi qu'à ces agglomérats de mortier, sont en proportion bien moindre. L'unité **0029** est relativement puissante sur un tiers sud de l'emprise du sondage. Elle est d'une épaisseur plus faible sur un tiers médian, où elle couvre essentiellement l'**U.S.C. 0005**. Elle peine à couvrir le tiers septentrional, buttant contre les **U.S. 0030** et **U.S.C. 0006** très tôt.

Nettement distincte d'**U.S. 0029**, l'**U.S. 0030** est une épaisseur de sables et limons mêlés dans lesquels, hormis de trop rares artefacts, seuls quelques éclats rocheux, de grès plus que de calcaire, de petit à très petit module, sont incorporés. Fortement compactée, très sèche, elle est d'une teinte brune claire en surface à jaune beige en profondeur. Elle est, elle aussi, un produit de rejet. Et, ainsi qu'**U.S. 0029** qui la couvre en partie, elle présente une inclinaison d'ensemble marquée du nord-est vers le sud-ouest. Identifiée en surface sur quelques décimètres carrés dans l'angle nord-est du sondage, elle s'avère couvrir, en profondeur un quart septentrional de l'emprise du sondage, exception faite d'un large angle nord-ouest cependant, où elle côtoie **U.S.C. 0006** et **U.S. 0041**.

Ensemble, **U.S. 0029** et **U.S. 0030** recouvrent une unité stratigraphique construite, **U.S.C. 0005**, identifiée, pour simplifier, sur un tiers médian de l'emprise du sondage D. Cette unité est constituée



La surface d'U.S.C. 0005 en cours de dégagement - Vue depuis le contrehaut et du sud vers le nord - Cliché Laurent Claeys - 25 juin 2021

d'une assise de blocs plutôt longs et modérément larges disposés verticalement - quelques-uns à l'oblique plutôt - et liés les uns aux autres en profondeur par un mortier de chaux abondant, mais non épandu uniformément, qui les ennoie pour la plupart. L'emprise de cette assise ou de ce radier est de 2,20 m. au maximum en berme est pour 1,60 m. environ depuis la berme est vers l'ouest. Les bouts visibles des blocs ne constituent pas ensemble une surface régulière, ne pointant pas à la même altitude précisément et étant écartés fortement les uns des autres. Ensemble ils présentent néanmoins, globalement, une étendue plutôt uniforme de faible déclivité vers l'ouest. Les blocs mis en œuvre dans cette maçonnerie sont majoritairement des blocs de grès mais les blocs calcaires représentent près d'un tiers de la proportion. Un bloc de tuf voisine cependant avec les blocs de grès et calcaire.

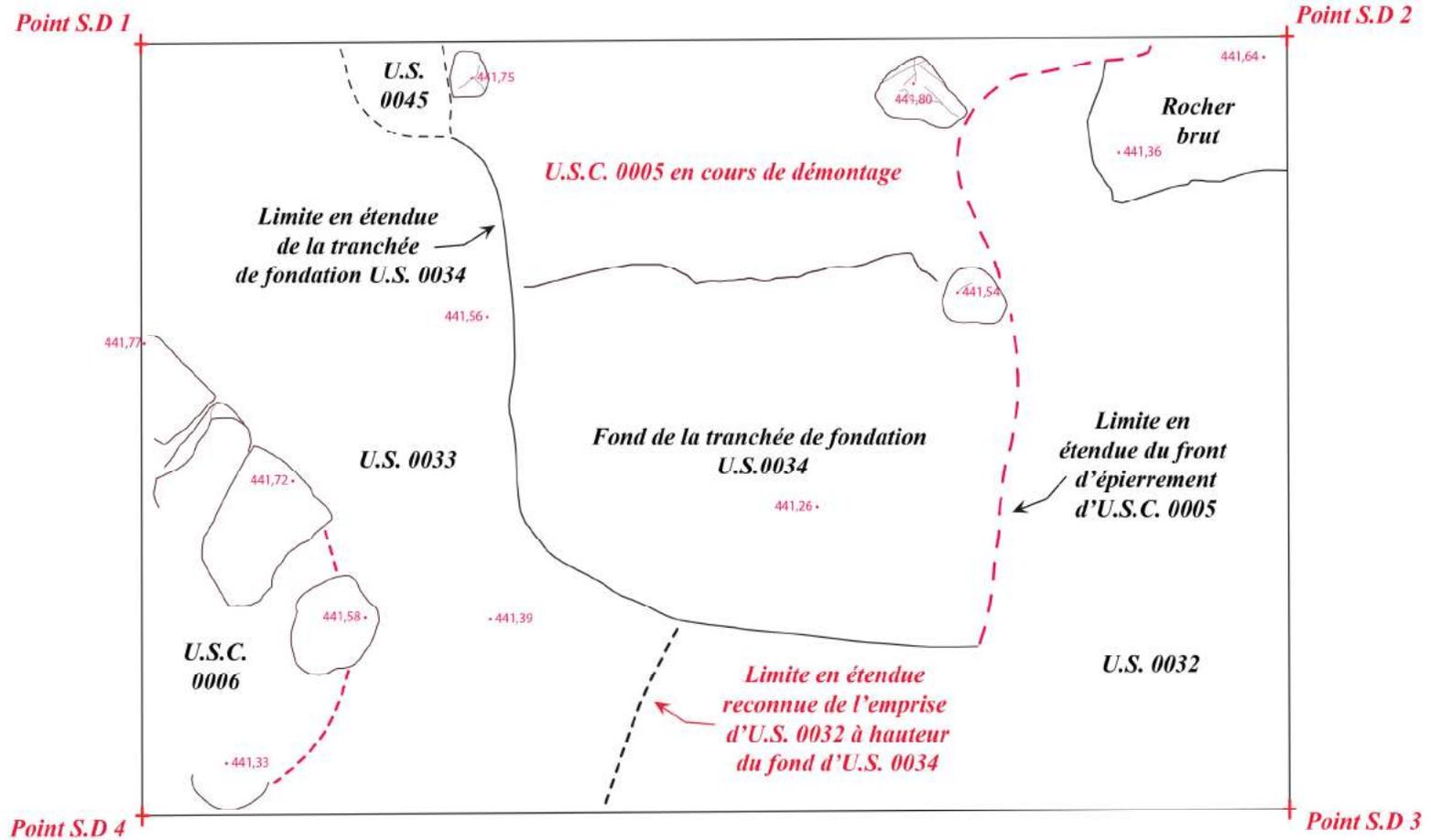
U.S.C. 0005 est une construction résistante même si assez grossièrement conçue. L'assise qui lui a été donnée, par mise en œuvre d'une excavation de fondation, favorise cette résistance d'ensemble. *U.S.C. 0005* a été, en effet, installée dans un creusement ménagé dans les sédiments d'*U.S. 0033* pour partie ainsi que dans ceux d'*U.S. 0032*, même si moins nettement. Ce creusement, *U.S. 0034*, profond de 20 cm. au maximum au nord, à bords relevés sur une part de son développé, au nord encore mais au nord-ouest également, présente un fond très faiblement décliné vers l'ouest. Pour la partie dans laquelle le creusement a été ménagé dans *U.S. 0033* le fond se reconnaît au fin dépôt de mortier de chaux qui le recouvre assez uniformément. Les blocs d'*U.S.C. 0005* sont appliqués, sur une bonne part du développé du rebord du creusement, au nord comme au nord-ouest, directement contre la paroi, dressés. Auprès de l'angle nord-est du sondage néanmoins le creusement d'*U.S. 0034* déborde nettement l'alignement des blocs du massif de maçonnerie. Là, sur quelques dizaines de centimètres carrés, le tracé de l'excavation s'écarte du massif d'*U.S.C. 0005* et la tranchée est comblée d'éclats de blocs de petit module et d'agglomérats de mortier de chaux mêlés de limons et sables en faible proportion - ce comblement localisé a été dénommé *U.S. 0045*. A l'ouest semblablement un intervalle a été ménagé entre les blocs de rive installés sur une semelle de mortier et le rebord du creusement, faible intervalle comblé immédiatement après construction par le sédiment extrait pour le creusement⁸.



U.S.C. 0005 en cours de démontage - Vue du sud-ouest vers le nord-est - Cliché Laurent Claeys - 25 juin 2021

⁸ Ce comblement périphérique de la tranchée de fondation d'*U.S.C. 0005*, localisé à l'ouest sur une part seulement du tracé d'*U.S. 0034*, difficilement distinguable de l'*U.S. 0033* dans lequel le creusement a été ménagé, n'a pas été numéroté séparément. Il n'a été qu'observé.

Sondage D - U.S.C. 0005 en cours de démontage et U.S. 0034 - Relevé en plan



Mise en forme Laurent Claeys - Septembre 2021

0 50 100 centimètres



Sur le cliché figurant en page 47 on reconnaît le profil de la tranchée de fondation *U.S. 0034* à son rebord quasi vertical et à son fond plat recouvert de mortier.

On notera que, si *U.S. 0034* recoupe les *U.S. 0033* et *U.S. 0032*, pour autant le rocher brut, sur lequel est également pour partie assise *U.S.C. 0005* à l'est, le rocher brut donc n'a pas été entamé de manière à ce que l'assise de blocs de l'unité construite s'en trouve mieux établie. Là les blocs ont été simplement déposés sur le rocher directement, d'ailleurs avec fort peu de soin, et liés pour quelques-uns seulement au mortier de chaux, grossièrement. Le creusement de la tranchée de fondation d'*U.S.C. 0005* semble cependant avoir été mené localement plus profondément de manière à ce que les blocs en soient installés effectivement directement sur le rocher là où le rocher apparaissait proche - ainsi l'un des blocs de l'assise, long et étroit, reconnaissable sur le relevé en coupe de la berme est du sondage, a-t-il été enfoncé très profondément, jusqu'au rocher brut, au moyen d'un creusement plus avancé mais très localisé dans l'*U.S. 0033*.

Ainsi *U.S.C. 0005*, établie sur le rebord de la plate-forme sommitale exactement, pour partie sur le rocher directement, offrait-elle réellement les dispositions d'un radier. Un radier de faible étendue cependant, tant au nord et à l'ouest, où ses limites ont été mises en évidence, qu'à l'est certainement où la proximité du rocher ne justifiait pas sa prolongation. Semblablement au sud son étendue pourrait avoir été réduite. Ainsi qu'il a été observé en fouille, la maçonnerie d'*U.S.C. 0005* a été entamée sur sa face méridionale. Les blocs en ont été déplacés et se confondent avec ceux d'*U.S. 0029* et d'*U.S. 0032*. Un front d'épierrement paraît même avoir été ménagé dans *U.S.C. 0005* là. La délimitation en étendue de l'unité construite au sud s'en trouve moins aisément fixable. Néanmoins, auprès de l'angle sud-est du sondage, un bloc de l'*U.S.C. 0005*, positionné en profondeur au contact du rocher brut, reconnaissable sur le relevé en coupe de la berme est du sondage, paraît marquer effectivement la limite en étendue au sud de cette unité construite. De sorte que *U.S.C. 0005* pourrait n'avoir jamais eu qu'une aire, grossièrement, de 180 cm. du nord au sud pour 180 à 200 cm. d'est en ouest, soit, au maximum, 3,6 m².

Cb - Unités intermédiaires

Immédiatement sous *U.S.C. 0005* ont été reconnues deux unités, les *U.S. 0032* et *0033*, déjà citées.

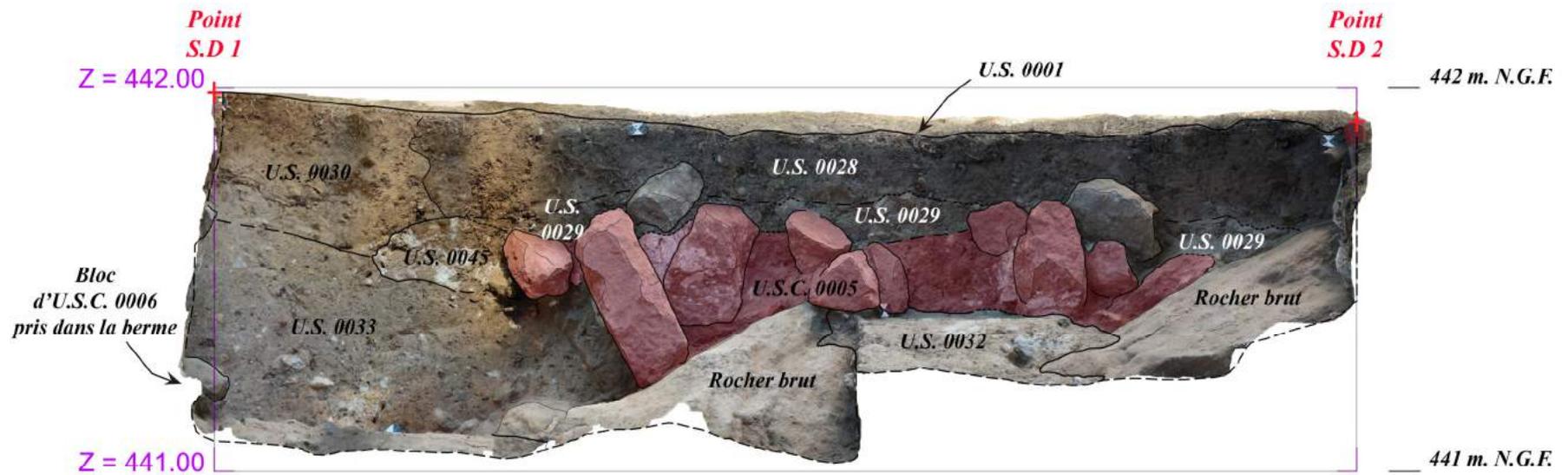
U.S. 0032 est une unité comparable par la structure et la texture à *U.S. 0029*. Elle n'en a d'ailleurs été que difficilement distinguée là où les deux *U.S.* étaient en contact, et plutôt théoriquement d'abord. Ainsi qu'*U.S. 0029* elle est un produit de démolition de maçonnerie rejeté dans la pente depuis le rebord de la plate-forme sommitale. Elle est néanmoins apparue plus perturbée encore qu'*U.S. 0029*, sans doute en raison d'un fouissement des matériaux qui la constituent. Elle s'est avérée en outre être plus chargée, en proportion, en agglomérats de mortier de chaux et blocs de petit module voire d'éclats qu'*U.S. 0029*. La proportion de blocs de module plus fort en a été reconnue, corrélativement, plus faible que dans la composition d'*U.S. 0029* (plutôt 30 à 35% de la composition contre 50% pour *U.S. 0029*). La proportion de sables et limons quant à elle est apparue relevée à 30 à 35% contre 25% environ pour l'*U.S. 0029*.

Par ailleurs, la puissance d'*U.S. 0032* est nettement supérieure à celle d'*U.S. 0029*. Quand *U.S. 0029* développe une vingtaine de centimètres d'épaisseur, au plus, en berme est du sondage, *U.S. 0032* paraît pouvoir se déployer sur une épaisseur nettement plus importante, ce bien que la fouille en ait été interrompue très tôt. On croit en effet devoir assimiler *U.S. 0032* à l'*U.S. 0024* mise en évidence sur l'emprise du sondage B durant l'été 2020, unité extrêmement puissante couvrant en berme nord quasiment toute la longueur et une bonne part de la hauteur de la stratigraphie.

U.S. 0032 s'étend sur près d'une moitié méridionale de l'emprise du sondage D. Dans l'angle sud-est du sondage elle couvre le rocher brut. On pense qu'elle s'étend vers le sud-ouest nettement au-delà de l'emprise du sondage, se confondant avec l'*U.S. 0024* du sondage B. Au nord-ouest elle butte contre *U.S.C. 0006* et couvre au nord l'*U.S. 0033*, qu'elle semble avoir entamée.

U.S. 0033 se distingue aisément de l'*U.S. 0032*. Bien qu'étant également une unité de rejet, elle

Sondage D - Berme est - Relevé en coupe



Prise de vue Philippe Boscarriol - Mise en forme Laurent Claeys - Juillet / Septembre 2020

0 50 100 centimètres

n'est pas un produit de démolition de maçonnerie, ou alors pas seulement. Elle a d'abord été distinguée d'*U.S. 0030* en raison de la présence, dans les sables et limons qui la constituent majoritairement, de blocs de grès de petit à moyen module, informes, apparus dans l'angle nord-est du sondage et au contact d'*U.S.C. 0006* d'abord puis vers le sud, sous *U.S.C. 0005* en somme. Sables et limons s'en trouvaient moins fortement représentés, les blocs constituant 25% de la composition au moins désormais. La distinction à établir avec *U.S. 0030* s'est trouvée confortée par la reconnaissance en profondeur d'une proportion de sables plus importante que de limons (80% aux sables contre 20% aux limons) et une proportion d'éclats rocheux semblablement plus importante (plus de 15% de la composition d'ensemble au point le plus profond atteint). La proportion d'artefacts même apparaissait croissante. Mais c'est la position stratigraphique de l'*U.S. 0033* par rapport à l'*U.S.C. 0005* qui a achevé de distinguer l'*U.S. 0033* de l'*U.S. 0030*.

En effet, l'*U.S.C. 0005* est intercalée, faiblement mais nettement, entre *U.S. 0030* et *U.S. 0033*. C'est dans *U.S. 0033* que l'excavation dans laquelle a été installée *U.S.C. 0005* a été ménagée, alors qu'*U.S. 0030* couvre à la fois *U.S.C. 0005* et *U.S. 0033*. Malheureusement, cette distinction définitive n'a été opérée qu'après que les artefacts retirés d'*U.S. 0033* aient été mêlés à ceux d'*U.S. 0030*. De sorte que le matériel extrait des *U.S. 0030* et *0033* ne saurait, lui, être distingué.

Bien qu'*U.S. 0033* n'ait pas été purgée entièrement on peut assurer qu'elle couvre le rocher brut directement, au moins sur un quart nord-est de l'emprise du sondage, exception faite d'un point dans l'angle nord-est, en profondeur, où elle couvre *U.S. 0043*. Elle couvre par ailleurs *U.S.C. 0006* et *U.S. 0041* dans l'angle nord-ouest du sondage. On a pu montrer enfin que, dans la zone de contact entre les deux unités, *U.S. 0032* perturbait *U.S. 0033*, même si superficiellement. Au demeurant, la première recouvre nettement la seconde.

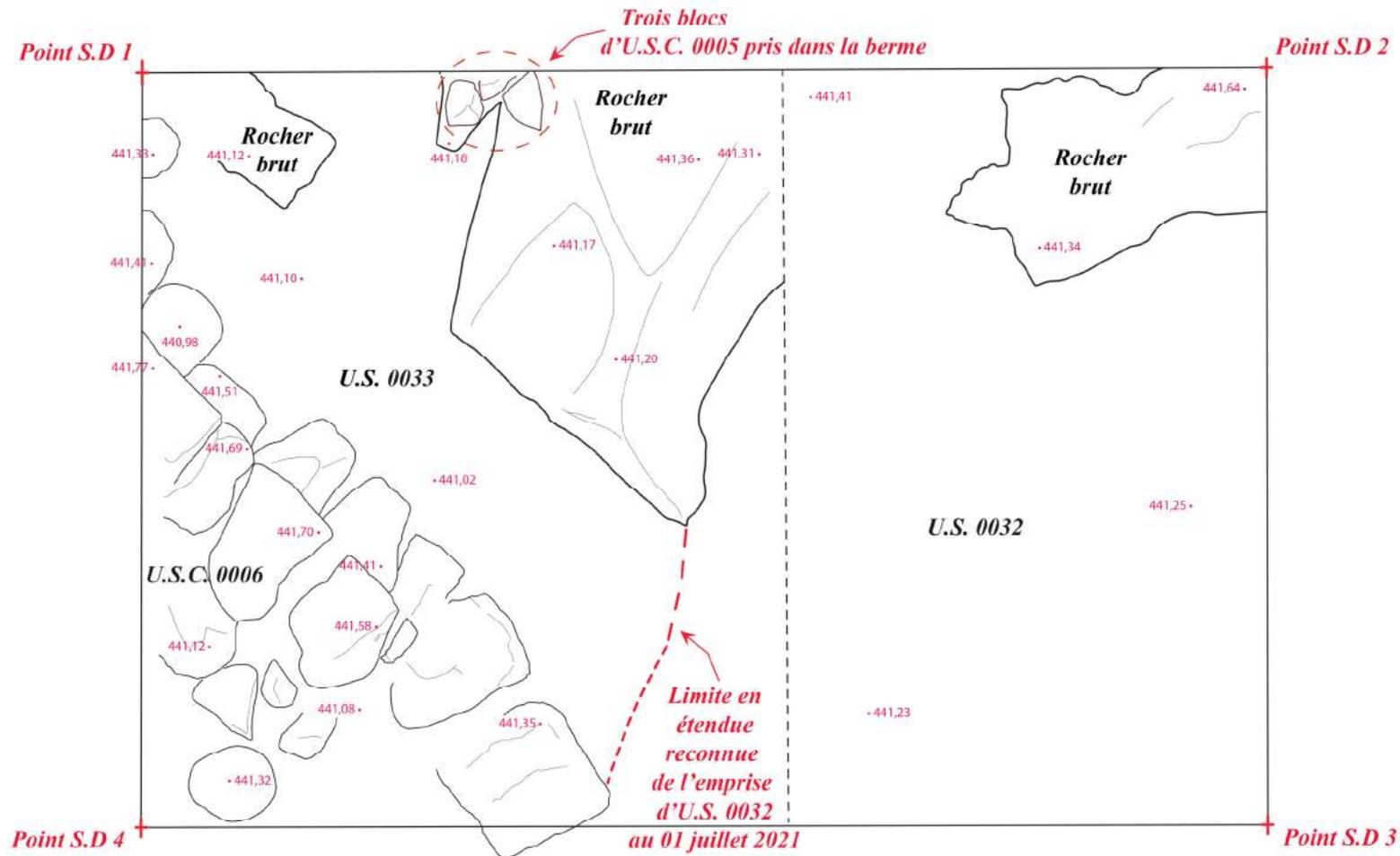
Cc - U.S.C. 0006 et U.S. 0041

Installée sur le rebord de la plate-forme sommitale, une unité construite, *U.S.C. 0006*, se développe sur un large angle nord-ouest de l'emprise du sondage. Cette unité est constituée d'une assise unique présentant un véritable parement interne mais n'offrant pas de parement externe, ou du moins pas un parement externe mis en évidence. Les blocs qui la constituent, plus longs que larges globalement, sont disposés à plat en boutisse. Les faces visibles de ces blocs déterminent ensemble une surface grossièrement plane, légèrement déclive du sud-ouest vers le nord-est, profonde d'une trentaine de centimètres. Cette assise est d'une hauteur moyenne faible, s'amointrissant encore du nord-est vers le sud-ouest (25,5 cm. en berme nord pour 16,5 cm. seulement pour le bloc le plus occidental de l'assise).



U.S.C. 0006 en cours de dégagement - Vue du sud-est vers le nord-ouest - Cliché Laurent Claeys - 01 juillet 2021

Sondage D - U.S.C. 0006 avec U.S. 0033 et 0032 - Relevé en plan



Mise en forme Laurent Claeys - Septembre 2021

0 50 100 centimètres

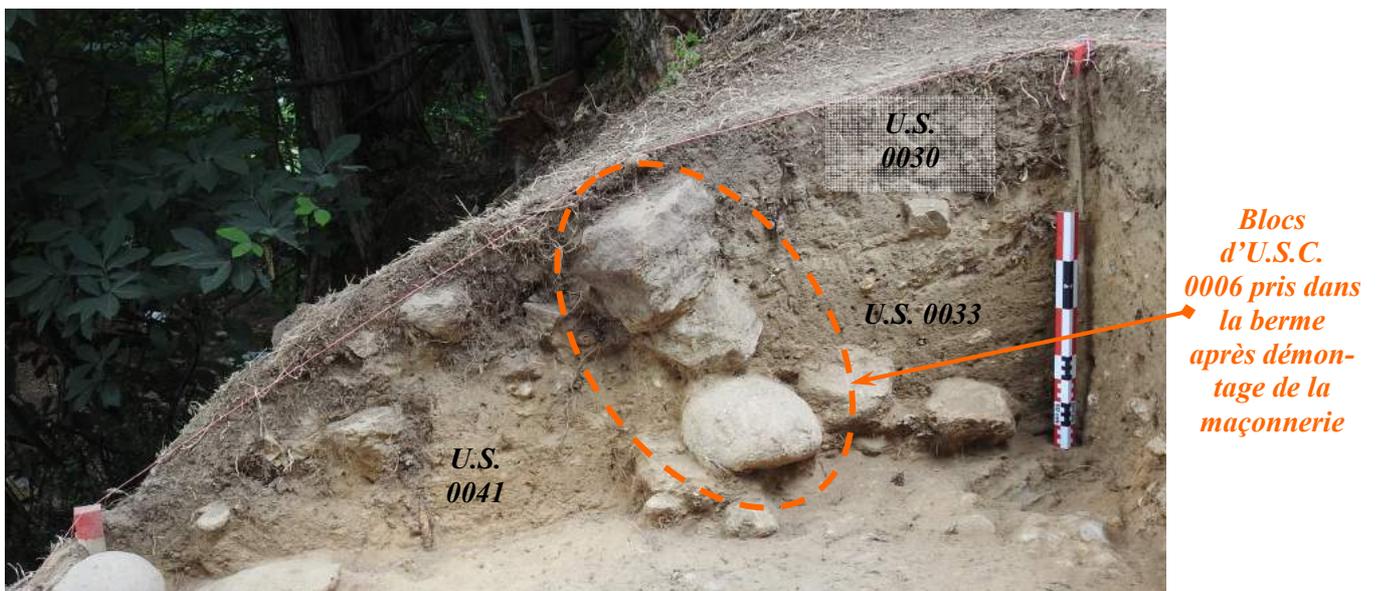
Les blocs de parement retiennent manifestement une fourrure constituée de blocs de module plus faible en bon nombre et de sable limoneux surtout.

Cette maçonnerie repose sur une fondation constituée de blocs de module comparable à celui des blocs mis en œuvre dans l'assise parementée qu'ils portent, voire plus fort même. La fondation, bien que nettement moins ordonnée que l'assise qui la couvre, présente néanmoins un front plutôt continu, faiblement incurvé. Les blocs qui la composent sont plats, peu épais et plus longs que larges - un seul, l'un des plus forts, un bloc de remplissage, est quasi carré de section. Ensemble, sur un développé de près de 190 cm., ils offrent à l'assise parementée qu'ils portent une surface de pose plane et très faiblement déclinée - déclivité inverse à la pente d'ailleurs. Le front ainsi constitué est en avancée d'une vingtaine de centimètres sur le parement de l'assise qu'il porte, offrant ainsi une grande stabilité à la construction.

Cette fondation pourrait elle-même reposer sur des blocs disposés en profondeur, au contact du rocher. En effet, un galet de rivière de fort module au moins a été mis en évidence, au terme de la campagne de sondage, sous le niveau de repos des blocs de la fondation. Il n'est cependant pas lui-même au contact du rocher et repose sur un empilement de blocs et éclats de blocs qui eux-mêmes ne touchent pas au rocher.

L'ensemble se prolonge vers le nord-est au-delà de la berme nord du sondage. Son orientation générale est nord-est/sud-ouest, soit une quasi perpendicularité à l'axe de la pente. L'épaisseur en est d'au moins 75 cm. au niveau de l'assise parementée.

U.S.C. 0006 paraît indissociable de l'*U.S. 0041* qui ennoie la fondation et semble constituer le cœur de la maçonnerie d'*U.S.C. 0006* en profondeur. Le sable d'*U.S. 0041* déborde les blocs de fondation d'*U.S.C. 0006* dans le sens où, dans les intervalles entre blocs, c'est ce sable que l'on retrouve. Mais surtout il semble porter la fondation d'*U.S.C. 0006*, il paraît en constituer le socle, les blocs de fondation étant à la fois appliqués contre et insérés dans *U.S. 0041*. Enfin cette unité sableuse apparaît encore en profondeur au-dessous du niveau de pose des blocs les plus profonds de la fondation d'*U.S.C. 0006*, ne dépassant cependant pas pour autant le plan qui compose les blocs du front de fondation. Dans l'angle nord-ouest du sondage néanmoins, les blocs mis au jour le 03 juillet paraissent limiter en étendue, contenir l'*U.S. 0041*. Ils participeraient donc d'un aménagement destiné à asseoir l'extrémité d'*U.S. 0041*. L'arrêt des travaux à ce niveau a empêché d'assurer cette proposition.



La berme nord du sondage D après démontage de l'*U.S.C. 0006*, en fin de campagne - Vue du sud vers le nord - Cliché Laurent Claeys - 03 juillet 2021

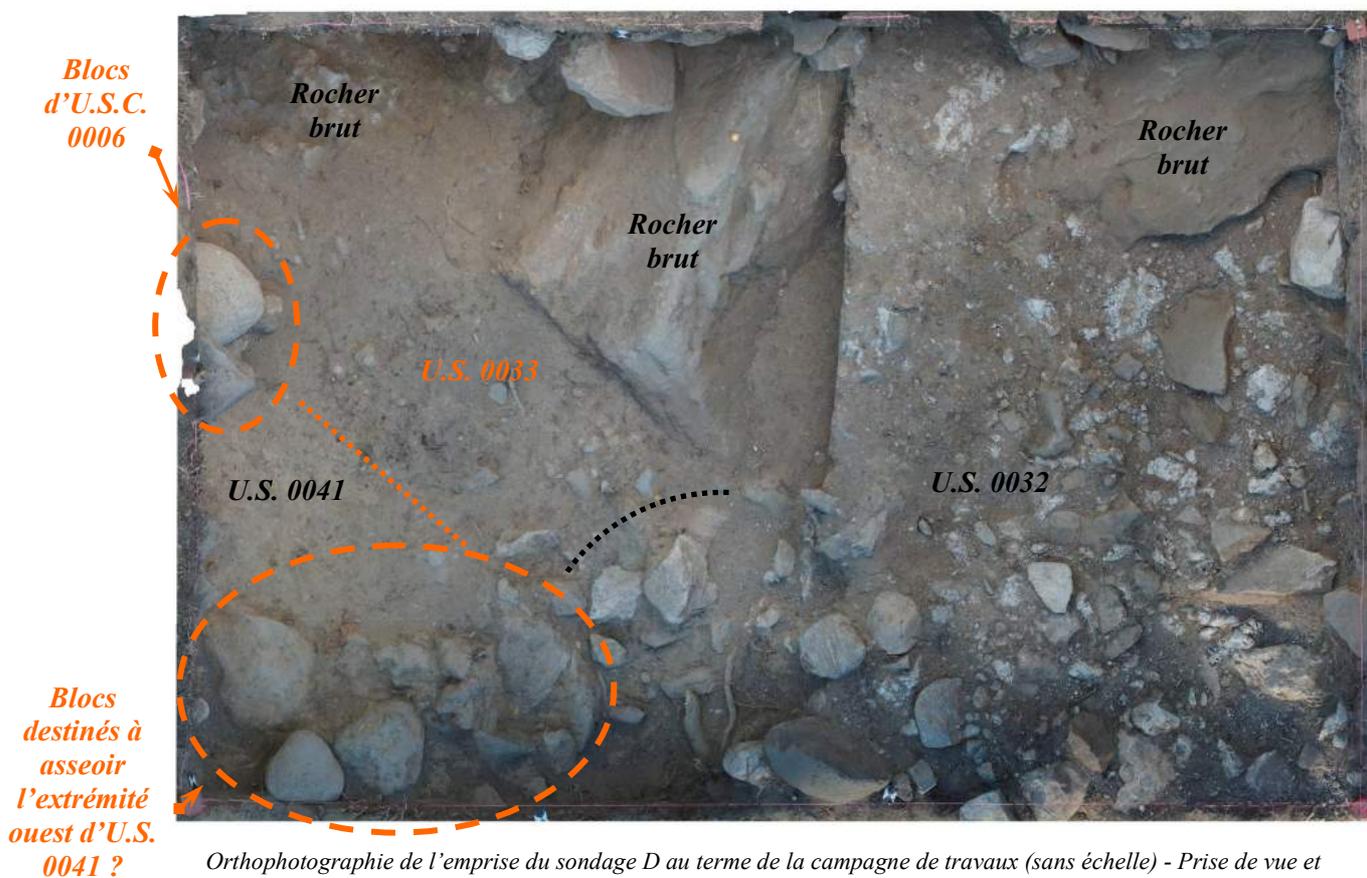
Ensemble *U.S.C. 0006* et *U.S. 0041* composent une structure destinée possiblement à retenir les déblais déposés sur le rebord de la plate-forme sommitale - ici *U.S. 0033* puis *U.S. 0030*. Elles paraissent constituer un élément de contention édifié pour que ces terres instables, susceptibles d'être emportées par les eaux de ruissellement, ne soient pas déplacées. Elles sont donc à associer à une campagne d'aménagement du rebord de la plate-forme.

Cd - U.S. 0043 et rocher brut

Au contact du rocher brut, à faible distance de l'angle nord-est du sondage, une lentille de sable cendreuse et charbonneuse a été distinguée et dénommée *U.S. 0043*. Elle relève en fait d'*U.S. 0033* ainsi qu'il est apparu au terme de la campagne de sondage. Un prélèvement de charbons de bois y a été réalisé le 03 juillet. Ce prélèvement a été l'objet d'une analyse radiocarbone.

Sous cette dernière *U.S.*, théorique finalement, auprès de l'angle nord-est du sondage D, le **rocher brut** a été mis en évidence, sur une emprise de quelques centimètres carrés. Il avait déjà été dégagé en plusieurs points préalablement. Ainsi était-il apparu, bien avant le terme de la campagne de travaux, dans l'angle sud-est du sondage. Il avait été découvert également, sur un tiers médian du sondage, sur un mètre carré environ, pointant vers l'ouest depuis la berme est.

Aucune des portions mises au jour, toutes déclives de l'est vers l'ouest globalement et à la surface tourmentée pour celles qui apparaissent sur plus de trente décimètres carrés, aucune de ces portions n'est apparue avoir été taillée. La fouille a cependant été arrêtée trop tôt pour qu'il soit permis d'affirmer que, sur cette emprise, le rocher n'a été taillé en nul endroit. Ainsi les dispositions du bord de la masse rocheuse développée sur le tiers médian du sondage, rebord apparaissant dressé, interrogent⁹.



Orthophotographie de l'emprise du sondage D au terme de la campagne de travaux (sans échelle) - Prise de vue et traitement photogrammétrique Philippe Boscarion - 03 juillet et août 2021

⁹ D'autant plus que la limite en étendue de l'*U.S. 0041* au point le plus profond atteint le 03 juillet apparaît strictement parallèle au tracé du rebord de cette masse de roche (cf orthophotographie ci-dessus).

Plus des deux tiers de la surface rocheuse restent à dégager encore sur l'emprise du sondage D, essentiellement sur sa moitié ouest. Le rocher reste couvert au terme de la campagne de sondage par des portions des U.S. 0032, 0033, 0041 et 0043-0033 au moins.

Ce - Comblement du sondage D

Le sondage D a été comblé le 04 juillet au matin. Le fond et les parois en avaient été recouverts préalablement d'un géotextile.



Le sondage D en cours de rebouchage par Richard Danis, Catherine Saint-Martin et Didier Nègre - Vue du contrebas et du sud-ouest vers le nord-est- Cliché Laurent Claeys - 04 juillet 2021



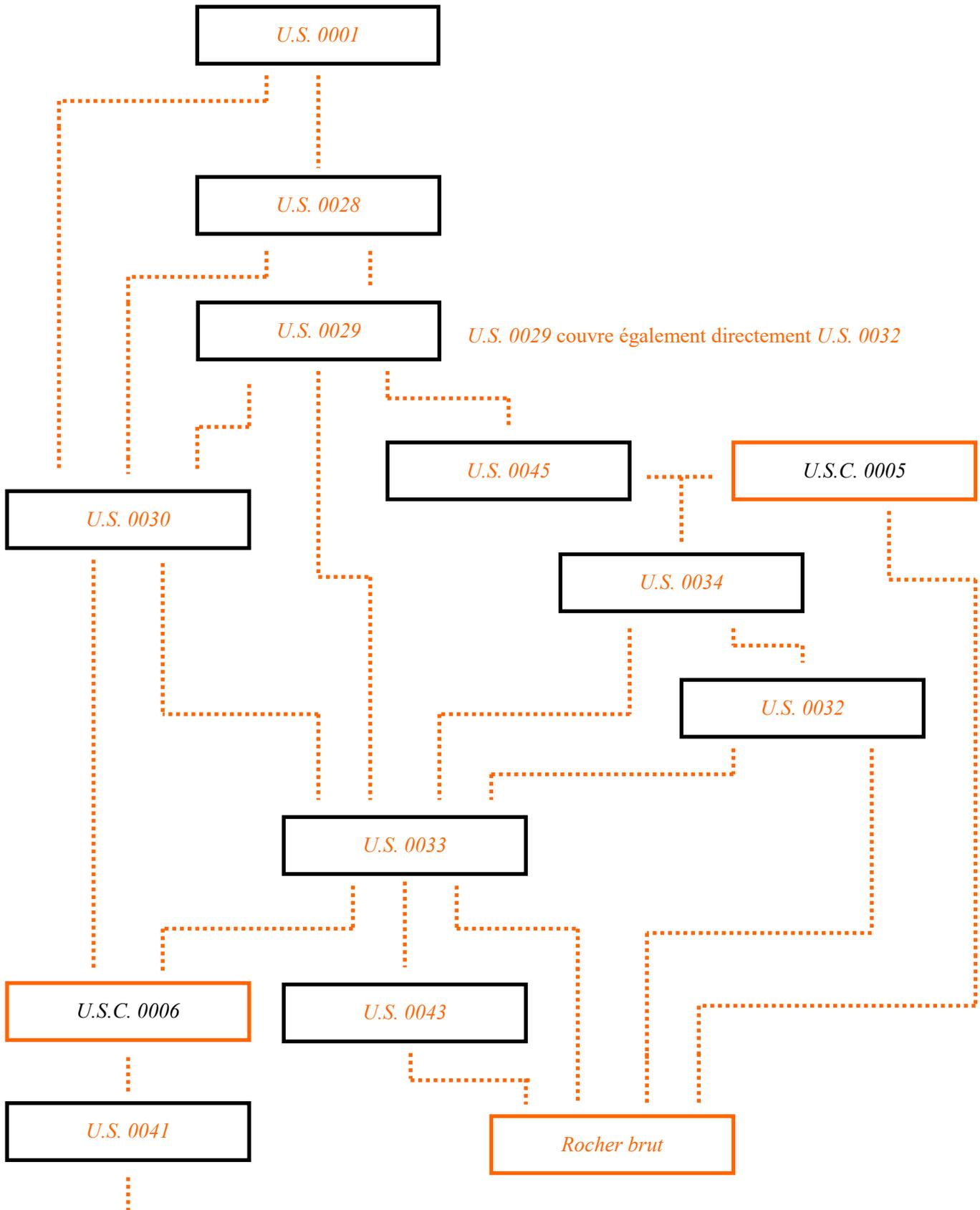
Le sondage D après rebouchage - Vue du sud vers le nord - Cliché Laurent Claeys - 04 juillet 2021

Cf - Diagramme stratigraphique sommaire

Sont présentées en page suivante les relations stratigraphiques établies entre unités identifiées lors des travaux menés sur l'emprise du sondage D.

Sondage D

Diagramme stratigraphique



Cg - Phasage

Les différentes entités identifiées sur l'emprise du sondage D relèvent de séquences qui témoignent d'autant de phases successives d'occupation de cette part de la bordure occidentale de la plate forme sommitale. Elles sont caractérisées ci-après, sommairement.

Cg1 - Phase 1 - Un grès non taillé ?

Au cours de l'été 2020 le sondage B avait permis de mettre en évidence des aménagements du rocher qui témoignaient d'un programme de mise en défense ambitieux de cette part du roc de Labarre. Paroi dressée formant obstacle à la progression, logement pour une pièce de bois susceptible de supporter une palissade lourde prolongeant la paroi, rigole drainant les eaux en pied de paroi étaient ces aménagements mis en évidence. Parce qu'ils n'avaient été dégagés que sur des emprises très réduites, on avait souhaité, de manière à faire preuve finalement, révéler d'autres aménagements du rocher, dans la continuité de ceux reconnus durant l'été 2020. Il s'agissait en somme d'explorer un peu plus encore la bordure occidentale de la plate-forme sommitale. Le positionnement du sondage D à ouvrir en 2021 avait été choisi en conséquence.

Au terme de la campagne 2021, tant parce que les travaux avaient été trop tôt interrompus que parce que les unités qui couvraient le rocher s'étaient révélées puissantes et agencées avec complexité, le rocher n'avait finalement été atteint que sur des superficies réduites. Or, ces superficies réduites se sont avérées n'être pas taillées. Aucun trou de poteau taillé, pas de paroi dressée, même si la bordure supérieure d'une paroi dressée pourrait avoir été identifiée à la parallèle des *U.S.C. 0006* et *U.S. 0041* au moment de l'interruption des travaux.

On ne croit pas pour autant qu'il faille considérer que les aménagements du rocher mis en évidence en 2020 sur le sondage B aient été circonscrits à l'emprise du sondage B. On pense plutôt que, si l'on avait pu progresser plus avant durant l'été 2021, des aménagements du rocher auraient été mis au jour également sur le sondage D. Sans preuves, on assimilera cette phase 1 à une fausse phase, un socle neutre.

Cg2 - Phase 2 - Un mur de soutènement et un remblai de nivellement

Sur le rocher, non taillé donc, reposent différentes unités non construites comme construite. Inversement, d'autres unités reconnues en profondeur sur l'emprise du sondage n'ont pas été identifiées comme reposant sur le rocher. Il s'agit des *U.S. 0041* et *U.S.C. 0006*.

Ces deux unités tiennent dans à peine plus d'un demi mètre carré de surface. Elles sont cantonnées dans l'angle nord-ouest du sondage. Liées l'une à l'autre, elles paraissent former la substruction et première assise d'une élévation établie sur le rebord de la plate-forme sommitale. *U.S. 0041*, unité formée de sédiments fins - des sables quasi exclusivement - semble constituer l'âme de cette construction et *U.S.C. 0006*, assemblage de blocs de grès et calcaire susceptible de bloquer les sables d'*U.S. 0041*, la parement. On imagine que l'ensemble était semblablement parementé de blocs extérieurement. On n'a cependant pas pu montrer si restaient conservés, en profondeur, des blocs de ce parement extérieur.

La position des deux unités associées a de quoi surprendre. Elles ne reposent pas sur le rocher, du moins au niveau le plus profond atteint au terme de la campagne de fouille. Or, elles paraissent être établies très en avancée par rapport au rebord de la plate-forme. Ensemble elles forment véritablement une saillie au-delà du rebord rocheux de la plate-forme sommitale.

On a montré précédemment que la vocation des *U.S. 0041* et *U.S.C. 0006* avait certainement été de retenir des sédiments rejetés sur le rebord de la plate-forme sommitale, en l'occurrence ici les sédiments de l'*U.S. 0033* ainsi que ceux de l'*U.S. 0030* manifestement. Elles témoigneraient dès lors d'un aménagement du rebord occidental de la plate-forme sommitale contemporain de la mise en œuvre d'*U.S. 0033* au moins. La plate-forme sommitale aurait été alors étendue au-delà du rebord rocheux par l'apport de sédiments que l'élévation dont relèvent *U.S. 0041* et *U.S.C. 0006* retenait.

Aussi surprenant que cela paraisse, cette élévation pourrait avoir été assise en haut de pente non pas sur le rocher mais sur des sédiments rejetés dans la pente, des sédiments instables. Cette élévation, un mur de soutènement finalement, et le remblai de nivellement *U.S. 0033* correspondraient dès lors à un aménagement tardif.

U.S. 0033 emplit l'intervalle constitué entre affleurements rocheux du rebord de la plate-forme sommitale et soutènement constitué par les *U.S. 0041* et *U.S.C. 0006* mais le remblai de nivellement se développe également vers le sud-ouest dans la pente, en s'épaississant. Un autre soutènement, parallèle à la pente cette fois et implanté plus bas dans le versant soutenait sans doute *U.S. 0033* là. La fouille a été trop tôt interrompue pour que l'hypothèse fut vérifiée.

Cg3 - Phase 3 - Démantèlement

Postérieurement à cet aménagement du rebord de la plate-forme sommitale est constituée *U.S. 0032*, produit de la démolition d'une part des élévations qui fermaient la plate-forme sommitale.

Parce que l'on a reconnu à l'interface entre *U.S. 0033* et *U.S. 0032* la marque de fouillements, on croit pouvoir écrire qu'*U.S. 0033* a été excavée pour partie avant formation d'*U.S. 0032*. Si cette observation était juste on devrait comprendre que l'aménagement constitué par apport de terres nivelées au-delà du rebord rocheux de la plate-forme sommitale est entamé pour partie, excavé, lorsqu'*U.S. 0032* est formée. Considérant l'apparente déclivité de surface d'*U.S. 0033* à l'interface avec *U.S. 0032* on pourrait même voir dans ces fouillements une forme d'aménagement d'un plan incliné axé nord-est sud-ouest. Cependant, la zone de contact entre *U.S. 0032* et *U.S. 0033* est à ce point perturbée que, hormis les fouillements indiqués et la déclivité de l'interface, on n'assurera rien.

Au demeurant, *U.S. 0032* s'installe sur cette déclivité instable en rebord de plate-forme sommitale et surtout dans la pente, en s'épaississant manifestement. En haut de pente elle repose directement sur le rocher brut par endroits. Elle pourrait également reposer, là où *U.S. 0032* n'a pas été purgée entièrement, sur une autre unité intercalée.

Formée de blocs de grès et de calcaire porteurs d'adhérences de mortier grossier, d'agglomérats de mortier de chaux, d'éclats de grès et calcaire mais également de sables et limons, cette unité est très proche par sa texture de l'*U.S. 0024* identifiée en 2020 sur le sondage B. *U.S. 0024* se composait semblablement majoritairement de blocs de grès et de calcaire porteurs pour beaucoup d'adhérences de mortier de chaux grossier. Certains des blocs même étaient encore liés à d'autres blocs de l'unité par ce même mortier. Puissante, cette *U.S.* traversait véritablement les stratigraphies du sondage et représentait à elle seule près des deux tiers de la surface de la berme nord, pour la part du sondage qui en avait été explorée jusqu'au rocher.

U.S. 0032 se développant vers le sud-ouest, on pense que les unités *U.S. 0032* et *0024* ne sont qu'une seule et même unité résultant d'une même campagne de démolition. *U.S. 0032*, plus chargée en limons et sables, en éclats de blocs et en agglomérats de mortier pourrait, elle, témoigner de fouillements de surface sur le rebord de la plate-forme sommitale marqueurs soit d'une recherche de matériaux soit d'une circulation d'hommes et bêtes soit de ravinements depuis le contrehaut par temps de pluie soit, plus vraisemblablement, de ces différentes causes combinées.

On avait noté en 2020 que l'*U.S. 0024* constituait le corps d'une rampe d'évacuation rapide des matériaux depuis le contrehaut vers l'ouest, ce à fin de récupération. *U.S. 0032* participerait dès lors de cet aménagement. Aménagement consécutif au déversement dans la pente du produit de la démolition d'une part des élévations qui ceinturaient la plate-forme sommitale.

L'*U.S. 0032* recouvrant l'*U.S. 0033* qui elle-même recouvre les *U.S.C. 0006* et *U.S. 0041* on considère que l'unité *0032* a été constituée tardivement. Cette observation conforte les observations réalisées en 2020 sur l'*U.S. 0024* et sur les *U.S.* qui la couvraient, *U.S. 0008* et *0005*.

Cg4 - Phase 4 - Un radier en haut de pente

Assise autant sur *U.S. 0033* que sur *U.S. 0032* et sur le rocher brut même, a été reconnue une unité construite, *U.S.C. 0005*, radier de blocs installé sur le rebord de la plate-forme sommitale. Dans les sédiments sous-jacents une fosse peu profonde - *U.S. 0034* - avait été ménagée préalablement au fond de laquelle ces blocs ont été disposés, pour certains à la verticale ou à l'oblique. De manière à ce qu'ils soient solidarisés ils ont été liés au mortier de chaux même si grossièrement. Ce radier, de faible superficie - moins de 2 m. du sud vers le nord et 1,5 m. de l'est vers l'ouest - s'étendait vers le sud-ouest mais a été diminué, réduit par des fouillements avant que d'être recouvert par *U.S. 0029*. Il buttait par ailleurs contre le rocher brut du rebord de la plate-forme sommitale à l'est. On croit que ce radier grossier, qui s'intercale finalement entre deux phases de démolition dont témoignent les blocs d'*U.S. 0029*, qui le couvrent, et ceux d'*U.S. 0032*, qu'il couvre, a été aménagé pour les besoins de la récupération de blocs sur les maçonneries qui ceinturaient la plate-forme sommitale. Sa fonction n'est pas mieux interprétée.

A cet ensemble que constituent les *U.S. 0034* et *U.S.C. 0005*, ensemble tardif donc, est à associer *U.S. 0045*.

Après un temps le radier *U.S.C. 0005* est diminué au sud, déconstruit pour partie. Puis il disparaît sous *U.S. 0029*.

Concomitamment peut-être, alors que le radier *U.S.C. 0005* n'est plus en usage, est constitué sur sa marge un apport de sédiments - majoritairement des sables mêlés de limons. Contenu par *U.S.C. 0006* et *U.S. 0041* cet apport nouveau, *U.S. 0030*, est localisé dans l'angle nord-est de l'emprise du sondage D. Relativement puissant dans cet angle du sondage il s'affine progressivement vers l'ouest et disparaît dans la pente aux deux tiers de la largeur du sondage. Présentant une déclivité de surface marquée de fait, il pourrait être assimilé à un rejet de sédiments très localisé.

Cg5 - Phase 5 - Une seconde phase de démolition

Le radier *U.S.C. 0005* mais également les unités *U.S. 0032* et *U.S. 0033* en surface sont couverts par une unité résultant également d'une démolition, *U.S. 0029*. Constituée majoritairement de blocs d'un module moyen mais également de blocs de module plus faible, de rares galets de rivière de moyen à petit module, d'éclats de grès et éclats calcaires de petit module et cailloux de rivière, elle est mêlée de limons et sables représentant au moins 25% de la composition et d'agglomérats de mortier de chaux grossier, quand le mortier n'adhère pas aux blocs. Très hétérogène, plus puissante finalement sur un tiers méridional de l'emprise du sondage D où elle se confond avec *U.S. 0032*, elle est loin d'avoir l'ampleur d'*U.S. 0032*. Elle ne couvre même qu'avec peine l'*U.S.C. 0005*. Elle n'en est pas moins produit de démolition. Aussi se demande-t-on si ce produit de démolition n'aurait pas été mis en œuvre, comme une recharge du couronnement de la rampe d'évacuation rapide que constituait *U.S. 0024/0032*.

A l'exemple d'*U.S. 0032* en surface sinon en profondeur, *U.S. 0029* a été affouillée enfin, pour les besoins d'une recherche de matériaux certainement.

Cg6 - Phase 6 - Recharge

Recouvrant pour partie l'*U.S. 0029*, se distingue enfin un apport de sédiments fins. Cet apport, *U.S. 0028*, résulte d'un rejet sur le rebord occidental de la plate-forme sommitale et dans la pente de sédiments pris sur la plate-forme. Adossé à *U.S. 0030*, qu'il recouvre pour partie dans l'angle nord-est du sondage, il paraît devoir être assimilé avant tout à un remblai de nivellement.

Un semblable apport de sédiments en forme de remblai de nivellement avait été reconnu sur l'emprise du sondage B en 2020 au travers de l'*U.S. 0005*, également constituée majoritairement de sables et limons chargés en matières organiques. Cette unité avait été associée alors à l'*U.S. 0008*, ensemble de blocs mis en œuvre pour combler une faible dépression sur le rebord de la plate-forme.

Cependant l'unité 0005, qui couvrait le rocher pour partie aménagé du rebord de la plate-forme sommitale, se développait également dans la pente vers le sud-ouest et gagnait en puissance au point d'apparaître sur plus de 50 cm. d'épaisseur en certaines parts de la berme sud du sondage B. On l'avait vue alors comme une forme de recharge du haut de la rampe constituée par l'*U.S.* 0024.

U.S. 0028, dont la structure et la texture paraissent être comparables à celles d'*U.S.* 0005 et qui semble pouvoir être assimilée à *U.S.* 0005, *U.S.* 0028 donc aurait dès lors eu une fonction de nivellement du rebord de la plate-forme sommitale mais également de recharge en haut de rampe d'évacuation des matériaux récupérés.

On notera ici que l'orientation générale des pendages de surface des *U.S.* 0005 et 0028 incite à croire que la rampe d'évacuation rapide originelle est abandonnée alors au profit d'une rampe plus douce orientée nord-est sud-ouest.

Cg7 - Une séquence récente finalement ?

Les différentes phases identifiées lors de la fouille menée sur l'emprise du sondage D pourraient être à rattacher à une période proche.

En 2020, l'*U.S.* 0024, qui constitue avec *U.S.* 0032 manifestement le corps d'une rampe d'évacuation rapide de matériaux depuis la plate-forme sommitale vers le contrebas, avait été datée, relativement, après 1650.

Dans la mesure où les phases 3 à 6 distinguées en 2021 sont soit contemporaines de la mise en œuvre d'*U.S.* 0024 soit postérieures, elles pourraient être à dater semblablement après 1650. Seule la phase 2 serait à dater antérieurement mais pas nécessairement de beaucoup.

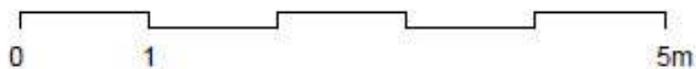
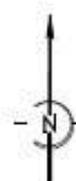
Château de Labarre (09)

Orthophotographie

Sondage D

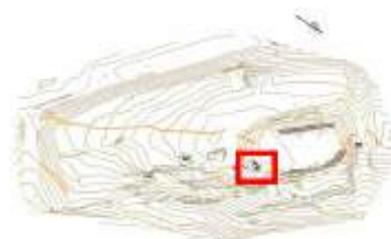
Echelle 1/50

*Le sondage D en cours de fouille -
U.S.C. 0005 en cours de démontage
sur la part médiane de l'emprise et
premiers blocs d'U.S.C. 0006 dans
l'angle nord-ouest - Prise de vues le
26 juin 2021*



CIBLE	E(m)	N(m)	Alt(m)
C19	1587276.12	2200560.47	441.19
C26	1587276.67	2200563.42	441.17
C16	1587278.63	2200563.18	441.99
C22	1587278.15	2200560.23	441.91

Rattachements : RGF93 - CC43 et NGF-IGN69 par mesures GNSS



Localisation du sondage

D - Sondage E

La fouille du sondage E a été engagée le 21 juin. Avait été envisagé d'abord que ce sondage serait ouvert sur la quasi-totalité de l'emprise du module considéré comme d'habitation sur lequel il avait été établi, soit environ 20 m². L'aire du sondage - originellement 4,30 m. sur 3,80 m. - a cependant été réduite bientôt de moitié et le sondage limité à sa part orientale. Sur cette moitié d'emprise la fouille a été menée jusqu'au rocher. Une extension a néanmoins été réalisée, non sur la moitié occidentale du sondage, définitivement délaissée, mais vers le sud-ouest. Il s'agissait d'atteindre et dépasser le rebord du ressaut rocheux sur lequel le module d'habitation (?) a été installé. Cette extension couvrait moins d'1,5 m. sur 1,5 m. L'emprise fouillée a été comblée le 04 juillet 2020.



Le sondage E en cours de fouille avec Dominique Puech, Suzanne Rousset et Jean-Michel Dramard - Vue depuis le contrehaut et du nord-est vers le sud-ouest - Cliché Laurent Claeys - 28 juin 2021

Da - Unités superficielles

La litière et une part de l'épaisseur superficielle de l'horizon humifère (**U.S. 0001**) ont été retirées d'abord sur toute l'emprise du sondage initialement déterminée, avant réduction de l'aire de fouille à une moitié orientale de la surface. Elles ont également été retirées de l'emprise de l'extension de l'aire de fouille finalement pratiquée au sud-ouest durant les derniers jours de la campagne.

Sous **U.S. 0001** a été reconnue une unité qui, recouvre toute l'emprise du sondage extension comprise. **U.S. 0027**, ainsi qu'elle a été dénommée, couvre par ailleurs le rocher taillé partout en profondeur.

Unité exclusive ou quasiment elle se superpose seulement, hors rocher taillé, au comblement de la faille à miroirs, qui traverse le sondage d'est en ouest, pour simplifier, ou aux comblements de creusements plus profonds ménagés dans le rocher taillé. Or, *U.S. 0027* a par ailleurs des caractéristiques fort peu singulières.

Hors points d'accumulation en pieds de parois - accumulations de sédiments écoulés depuis le contrehaut - l'unité se révèle être peu puissante, une trentaine de centimètres en moyenne. La structure en est comparable partout, assez homogène finalement. Limoneuse et sableuse en surface (environ 60% de limons pour 40% de sables), chargée en matières organiques, elle se fait progressivement plus sableuse et argileuse même, là où elle présente un peu d'épaisseur (au plus profond, où les proportions sont plutôt 75% de sables pour 20% de limons et moins de 5% d'argiles). Elle apparaît également plus indurée à l'approche du rocher et moins riche en matières organiques. Des éclats de grès de petit module se présentent, en très petit nombre (moins de 5% de la composition hors zones d'écoulement de sédiments). Quatre éclats de grès d'un module un peu plus fort, dégagés en différents points de l'emprise du sondage, hors zones d'accumulation, se distinguent néanmoins. Enfin, deux blocs parfaitement informes, tous deux détachés de la paroi rocheuse formant la limite en étendue du sondage au sud-est, relèvent également de l'*U.S. 0027* dans laquelle ils sont pris, ou pris pour partie seulement pour le plus fort des deux, long de 80 cm., large de 50 cm. environ et épais de 27 cm. Un seul casson de tuile, par ailleurs de petit module, quelques rares tessons de pot en céramique, de petit module également et un fragment de laitier de fonte complètent la composition de cette *U.S.*...

Ces caractères font que l'on croit que cette unité est un produit d'écoulement de sédiments, depuis le contrehaut. Peu puissante, hormis en pieds de parois en quelques points, faite de sables et de limons, ne renfermant que très peu - trop peu - d'artefacts, elle n'a pas les caractères d'une unité stable, installée sur un temps long. Elle ne présente pas les caractères d'une unité de rejet, d'un déblai. Et elle n'est certainement pas une unité d'occupation. On considère d'ailleurs qu'elle ne s'est fixée que parce qu'une strate arbustive puis arborescente s'est installée alentour, sur un moyen terme, strate qui, par son système racinaire, a retenu des sédiments transportés par les eaux de ruissellement et qui a permis, progressivement, par les apports de matières organiques en plus grande quantité qu'elle assurait dans un même temps, un enrichissement des sols et une densification puis un épaissement de la couverture terrestre du rocher.

Par déduction, on présume que cette emprise a longtemps été nue, avant que d'être ainsi recouverte par des sédiments déposés naturellement - les sédiments de l'*U.S. 0027*. On va voir que rien ne favorise, dans les dispositions du rocher taillé, la retenue, le maintien de sédiments de faible granulométrie.



Le sondage E en cours de fouille, après réduction de moitié de la zone d'étude - Une large part amont de l'emprise du module d'habitation - Vue du sud-ouest vers le nord-est - Cliché Laurent Claeys - 22 juin 2021

Db - Aménagements du rocher - Un module d'habitation ?

Le module - on le présentera comme d'habitation d'abord - dans lequel le sondage E a été installé avait été identifié, dès l'été 2019, grâce aux aménagements que les affleurements rocheux révélaient.

Ici le rocher a été excavé profondément. Il a été extrait sur 5,40 m. à 5,60 m. au maximum en longueur (du sud-ouest vers le nord-est) et 4,20 m. au maximum en largeur (du sud-est vers le nord-ouest) pour, au maximum encore, 2,30 m. en hauteur. Parce qu'avant excavation le rocher présentait une déclivité de surface marquée de l'est vers l'ouest on considère que moins du tiers du volume cubique que déterminent ces dimensions a été effectivement extrait de l'emprise, soit moins de 18 m³.

Db1 - Parois et sol taillés

L'extraction a été réalisée de manière à ce qu'un sol d'abord - dénommé **So.Ta. 0001** pour *So(l) Ta(illé) 0001* - fut taillé, sur toute l'emprise. Un sol décliné globalement du nord est vers le sud-ouest, pour ce qui en a été mis en évidence, mais faiblement décliné et s'aplanissant même aux abords du ressaut rocheux que domine le module. Un sol plutôt plan bien que nettement relevé dans l'angle sud-est comme dans l'angle nord-est, où le sol affleurerait avant engagement des travaux de dégagement. Des parois ont également été obtenues, qui ferment entièrement ou partiellement le module à l'est - entièrement - ainsi qu'au sud et au nord - partiellement¹⁰. Ces parois sont peu hautes - 2,60 m. au maximum au sud, et encore sur une faible longueur, et 2 m. dans l'angle sud-est du module, la hauteur s'abaissant à peine plus d'1 m. à l'extrémité de la paroi sud au point le plus haut. La paroi sud par ailleurs n'est longue que de 0,80 m., formant un court retour. Ces trois parois ont été distinguées par les dénominations **Pa.D. 0003** pour *Pa(roi) D(ressée) 0003* au nord, **Pa.D. 0004** à l'est et **Pa.D. 0005** au sud. Les parois sud et nord sont dressées sur des plans plutôt proches de la parallèle et, avec la paroi nord, elles composent un modèle grossièrement orthogonal.

Parois et sol sont faillés, profondément. L'une des failles partage l'emprise du module en deux moitiés égales globalement. Ouverte en paroi sud, cette faille se referme progressivement perturbant la surface du sol taillé sur un tiers médian de l'emprise du sondage. Elle a été dite faille à miroirs ou aux miroirs, une partie des faces de part et d'autre de la faille étant porteuses de miroirs¹¹. Une autre faille, réellement béante et qui a été cause d'une fragilisation importante du rocher en paroi sud, se referme pourtant au sol en pied de paroi. Orientée sud nord, elle rejoint la première au centre du module. Cette deuxième faille a été dite faille sans miroirs, ses faces visibles n'en portant pas. Une troisième faille marque la paroi est. Elle n'a pas été cause d'altérations aussi considérables de la structure du rocher en surface. Composant avec ces faiblesses de la masse rocheuse, les carriers ont tiré parti de ce que le rocher leur offrait, failles comprises on le verra.

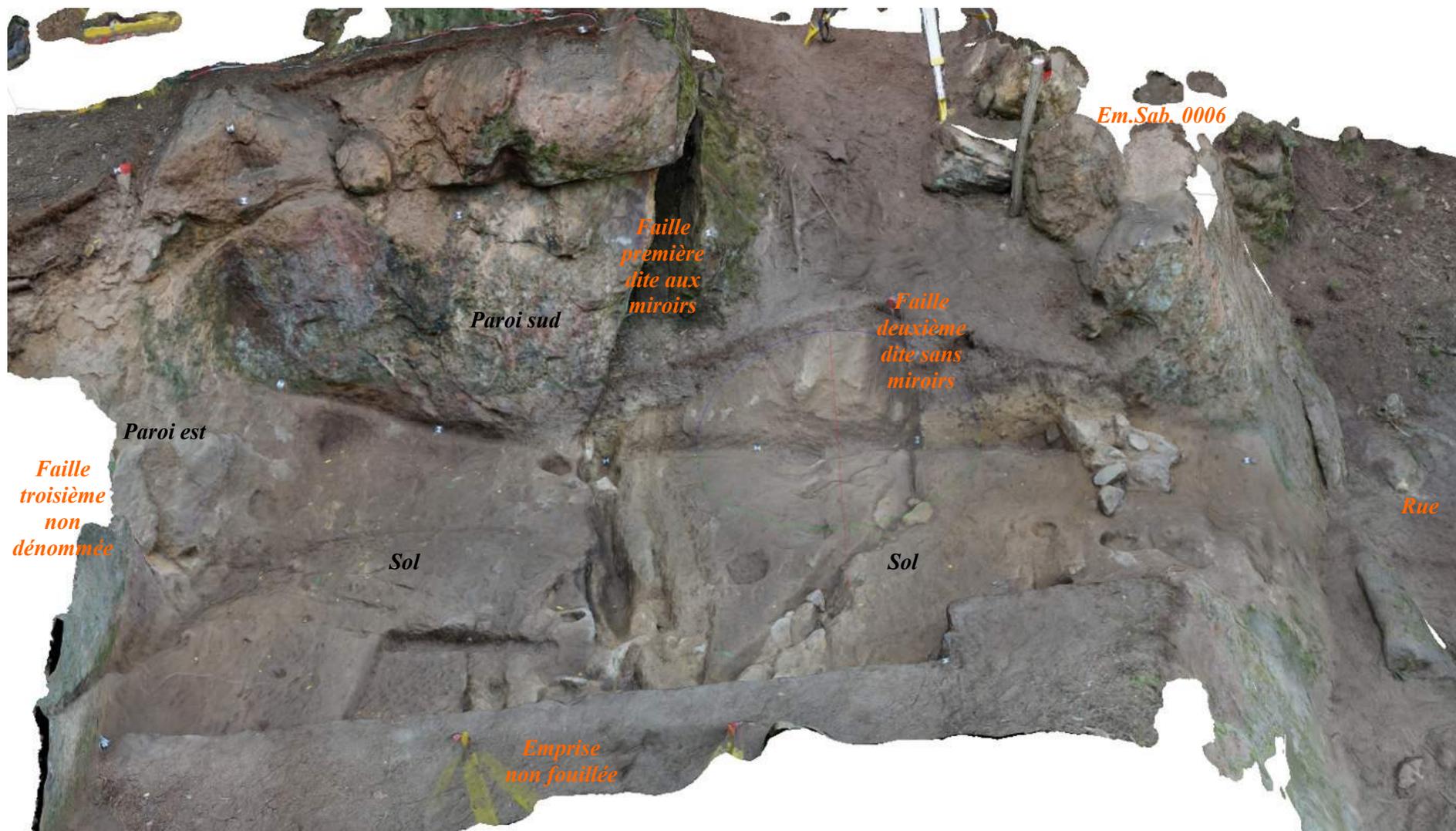
Parois et sol semblent devoir être présentés comme ayant été produits concomitamment. Leur réalisation en effet conditionne véritablement la création du module. Pour autant, rien n'interdit de proposer que sol et parois aient été re-nivellés ou re-dressés.

Db2 - Aménagements complémentaires

Les aménagements qui complètent cette excavation pourraient semblablement avoir été réalisés dans le même temps que le sol et les parois. Rien ne l'atteste certes dans ce qu'*U.S. 0027* a livré ou dans ce que le rocher laisse à voir. Ainsi, pour ce qui est du rocher, la technique de débitage apparaît conforme à ce que l'on attendait, conforme en fait aux usages en périodes historiques autant pour la production des surfaces des parois et sol que pour la production des embases, fosse, rigoles.... Les larges aplats ont été gagnés au pic, et peut-être au têtou, qui ont été employés pour dresser et niveler. Un maillet et un poinçon, peut-être un ciseau, ont servi à façonner des creusements localisés ou des aplats tangents de peu d'étendue. Les parois nord et est portent encore en quelques endroits des marques de pic que le

¹⁰ On distingue, pour simplifier, ces trois parois en leur adjoignant un est, un sud et un nord mais, le module n'étant pas orienté, on devrait préciser ces orientations pour être plus juste.

¹¹ Le miroir de faille est une altération de surface découlant du mouvement de masses de grès dissociées qui, sous l'effet de pressions et chaleurs considérables, se polissent aux points de contact.



Le sondage E au terme de la campagne de fouille (sans échelle) - Vue depuis le contrehaut et du nord-ouest vers le sud-est - Prise de vue et traitement photogrammétrique Philippe Boscariol - 03 juillet et août 2021

gel et les eaux de ruissellement n'ont pas effacées. Les fonds d'embase de poteaux ou trous de poteaux sont marqués par la pointe du poinçon. Ces outils différents étaient employés, et sont encore employés à l'occasion, pour obtenir des résultats distincts. Ils étaient et sont encore mis en œuvre concomitamment sur des chantiers d'extraction et de taille de pierre, ce depuis la période antique. Ils pourraient avoir été mis en œuvre séparément, en deux temps ou plus que deux temps, courts ou plus longs. On considère cependant que, si la finalité de cette excavation était, dès l'origine, de créer un module semi-troglodytique potentiellement habitable - et la production assez soignée des sol et parois le laisse à penser - alors les aménagements complémentaires du rocher que le sondage E a révélés, du moins certains d'entre eux, étaient indispensables à l'aboutissement du projet, pour des raisons structurelles. Ils seraient donc contemporains, au moins pour quelques-uns d'entre eux - une majorité en fait - des sol et parois taillés du module.

Ces aménagements complémentaires sont de deux types. Les premiers sont nécessaires à la fermeture du module - habitable (?) - là où les parois rocheuses ne sont pas assez hautes ou longues ou là où elles sont simplement inexistantes. Les seconds favorisent un plus grand confort intérieur. Or quand les premiers sont, pour la plupart, insupprimables certains des seconds sont moins indispensables et c'est dans le superflu sans doute qu'il faudrait rechercher la non contemporanéité des aménagements.

Db2a - Aménagements complémentaires structurants

Du premier type relèvent les embases de poteaux et sablière ou les trous de poteaux qui ont été ménagés dans le sol du module ou dans les parois, plus précisément en hauts de parois. Ils sont nombreux et répartis sur toute la surface dégagée durant la campagne de sondage. Le relevé en plan proposé en page suivante les distingue en les localisant.

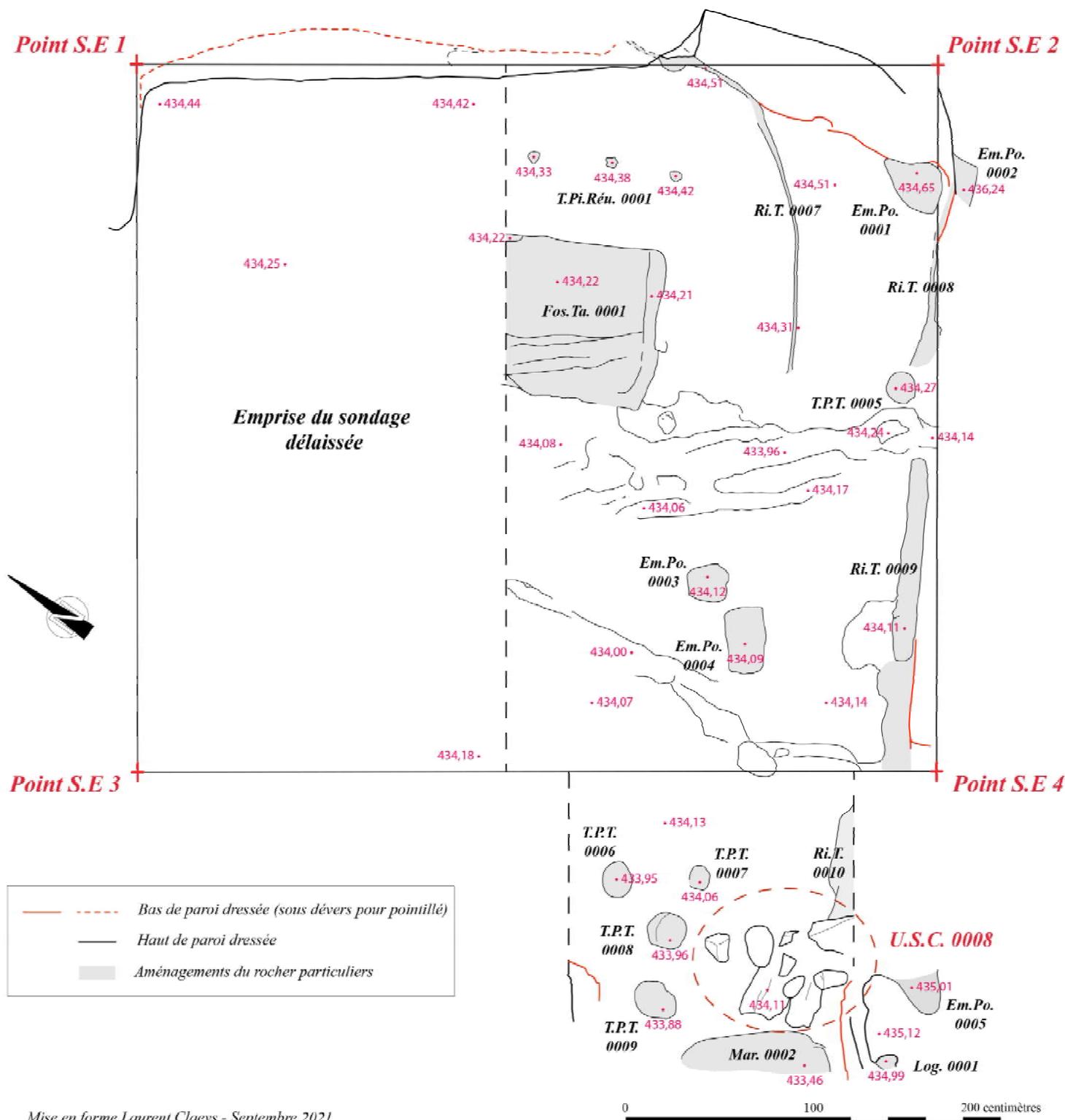
Les embases de poteaux sont au nombre de cinq. Elles ont été dénommées *Em.Po.* - pour *Em(bases de) po(teaux)* - 0001 à 0005. L'une, ***Em.Po. 0001***, est positionnée au sol dans l'angle sud-est du module. Ménagée en encoignure, elle offre un repos de section grossièrement triangulaire large de 38 cm. au maximum pour une profondeur de 26 cm. au maximum. Une autre, ***Em.Po. 0002***, a été façonnée au haut de la paroi sud, dans l'angle sud-est du module encore, immédiatement au-dessus d'*Em.Po. 0001*. Semblablement ménagée en encoignure, manifestement altérée, elle paraît avoir été de section triangulaire originellement. Elle est large de 30 cm. au maximum pour une profondeur de 14 cm. au maximum. *Em.Po. 0003* et *0004*, très proches l'une de l'autre, sont localisées au sol entre faille à miroirs et faille sans miroirs. ***Em.Po. 0003*** est de section informe, ni circulaire ni carrée. Elle est longue au maximum de 22 cm. pour une largeur au maximum de 22 cm. Elle est d'une profondeur de 6 cm. au maximum. ***Em.Po. 0004*** présente, elle, une section grossièrement rectangulaire. Elle est longue au maximum de 38 cm. pour une largeur au maximum de 22 cm. Elle est profonde, au maximum, de 3 cm. ***Em.Po. 0005*** enfin a été façonnée à l'extrémité de la paroi sud, au-delà de la faille sans miroirs. En position dominante, elle est de section semi-ovale, large de 23 cm. à l'ouverture pour une profondeur de 22 cm. Ces cinq embases étaient destinées à recevoir chacune un poteau, de bois, disposé verticalement. L'extrémité du poteau opposée à celle reposant sur l'embase supportait une poutre ou une panne participant de la structure de bois qui coiffait la partie basse, la part excavée du module.

Une embase de sablière, croit-on¹², a été mise en évidence à l'extrémité de la paroi sud, au-dessous de l'embase de poteau *Em.Po. 0005*. Cette embase - ***Em.Sab. 0006*** pour *Em(base de) Sa(blière) 0006* - était destinée à recevoir une pièce de bois disposée à l'horizontale et qui elle-même portait plusieurs potelets verticaux formant la structure d'un pan de bois. Ce pan de bois, perpendiculaire à la paroi sud, fermait pour partie le module à l'ouest au-delà de la paroi sud, l'axe de l'embase étant tracé à angle droit par rapport à l'axe de la paroi rocheuse¹³.

¹² On envisage ce repos comme un repos pour sablière parce que le bois est partout présent, à l'exclusion de la pierre maçonnerie, ailleurs dans le module. Ce repos pourrait cependant tout aussi bien avoir reçu une maçonnerie de blocs non liés. On a fait un choix ici, choix qui reste à assurer.

¹³ Cette embase de sablière n'est pas représentée sur le relevé en plan de l'emprise du sondage E. Elle a été positionnée en page précédente sur le cliché traité en photogrammétrie.

Sondage E - Ensemble taillé 0006 et U.S.C. 0008 - Relevé en plan

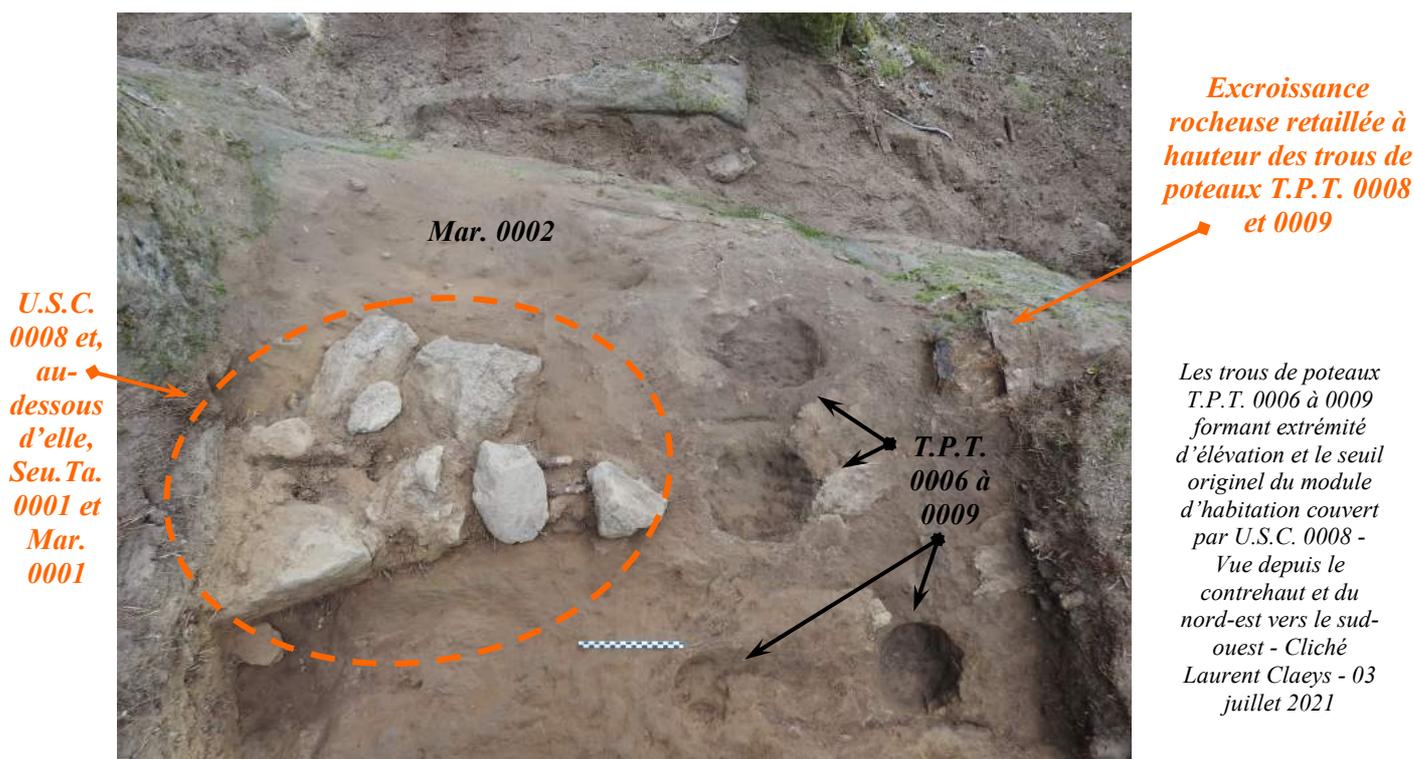


Mise en forme Laurent Claeys - Septembre 2021

Des trous de poteaux enfin, cinq au total, ménagés dans le sol du module, ont été dégagés. L'un d'eux, **T.P.T. 0005** pour *T(rou de) P(oteau) T(aillé) 0005*, est positionné en pied de paroi sud, au côté de la faille à miroirs. Globalement circulaire de section, d'un diamètre de 18 cm. environ, il a été creusé plutôt profondément dans le rocher (6 cm. de profondeur au maximum). Son comblement a été distingué d'*U.S. 0027* par la dénomination **U.S. 0037**. La distinction établie entre *U.S. 0027* et *U.S. 0037* s'est avérée être théorique, rien ne différenciant véritablement le comblement de ce trou de poteau de la structure ou de la texture de l'*U.S. 0027*, avec laquelle il se confond parfaitement. Deux éclats de grès de petit module étaient mêlés au sédiment de comblement du trou de poteau. On ne croit pas qu'ils aient servi au calage d'une pièce de bois, les pièces de bois ayant été dimensionnées a priori pour se loger parfaitement dans les trous ménagés dans le rocher. Ce comblement est vierge en artefacts. Les quatre autres trous de poteaux identifiés sur l'emprise du sondage, dénommés **T.P.T. 0006** à **0009**, proches les uns des autres, sont positionnés au sol au-delà de la faille sans miroirs, dans le périmètre de l'extension du sondage. Le premier, **T.P.T. 0006**, de section ovalaire à circulaire, long de 20 cm. pour une largeur d'environ 16 cm., est profond de 6 à 8 cm. Son comblement a été distingué d'*U.S. 0027* par la dénomination **U.S. 0038**. Ici encore, rien ne différencie le comblement de ce trou de poteau de la structure et de la texture d'*U.S. 0027*, avec laquelle il se confondait parfaitement. Ce comblement était vierge en artefacts. **T.P.T. 0007**, de section ovalaire à circulaire, long de 16 cm. pour une largeur de 12 cm. au maximum, est profond quant à lui de 2 à 3 cm. **T.P.T. 0008**, de section globalement circulaire, d'un diamètre de 21 à 22 cm., est profond de 4 cm. au maximum. Enfin **T.P.T. 0009**, de section plutôt ovalaire, long de 26 cm. au maximum pour une largeur de 18 cm. au maximum, est profond de 2 cm. au maximum. Ensemble ces quatre trous de poteaux composaient manifestement l'angle intérieur d'une structure de bois sur poteaux qui, croit-on, fermait le module à l'ouest. Un trou de poteau encore pourrait être à reconnaître dans les perturbations de la faille à miroirs, au sol, auprès de la fosse *Fo.Ta. 0001* qui sera présentée elle ultérieurement. On n'a pas cru devoir l'identifier comme tel mais plutôt comme une formation naturelle.

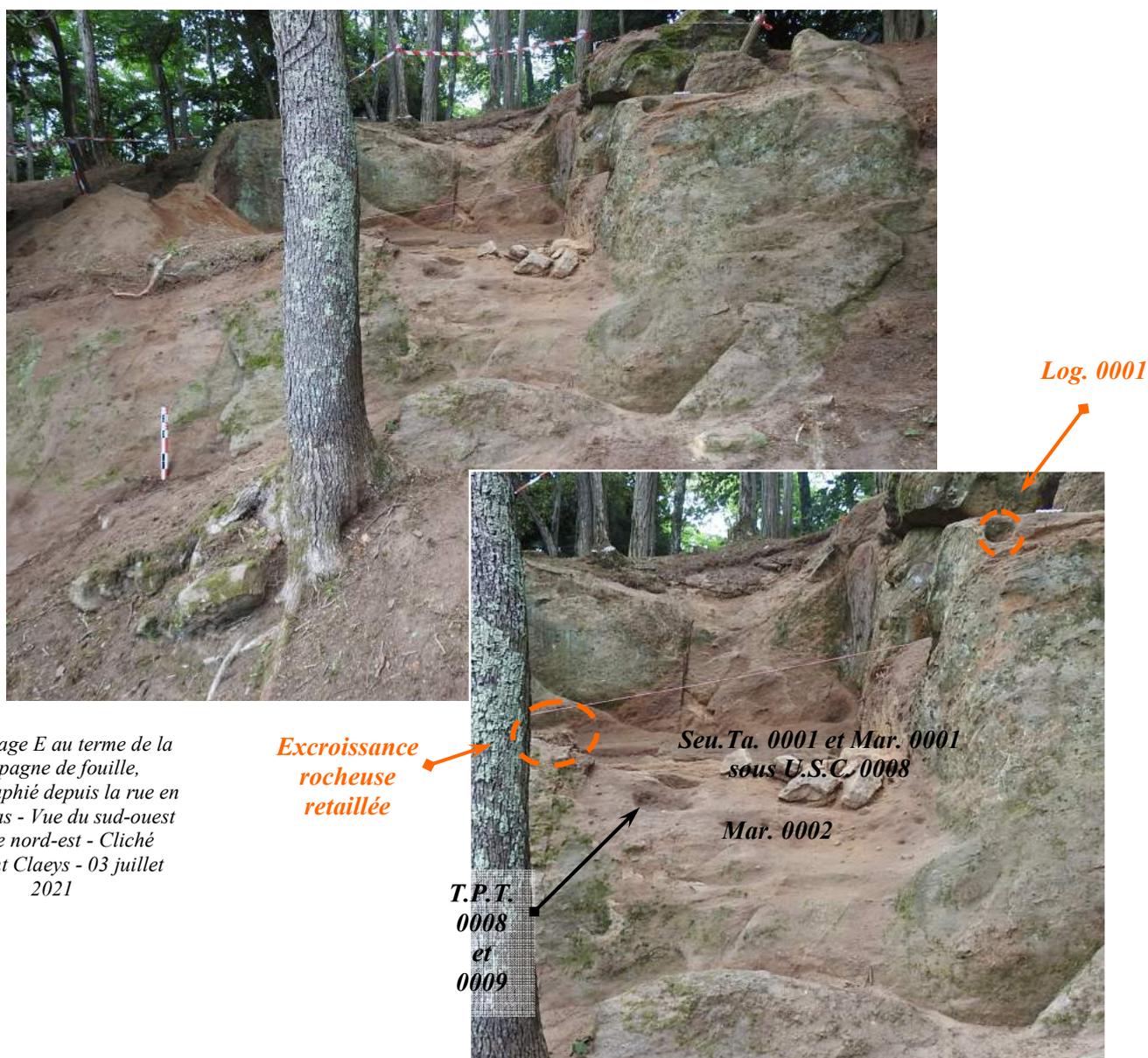
Parmi ces différents aménagements du premier type, ainsi qu'on les a qualifiés, certains apparaissent indispensables à la structuration de la construction de bois qui coiffait l'excavation ménagée dans le rocher.

Ainsi en était-il manifestement des trous de poteaux **T.P.T. 0006** à **0009** qui contribuaient à porter la clôture, à l'ouest, du module. Une clôture bâtie là en bois, au moins sur ce qui paraît être l'extrémité d'une élévation ou un retour sur l'extrémité d'une élévation. On reconnaît en effet aux dispositions



des quatre trous de poteaux un premier alignement formé par les *T.P.T. 0007* à *0009* et, à la perpendiculaire, un second alignement formé par les *T.P.T. 0006* et *0007*. Les deux alignements se rencontrent sur *T.P.T. 0007*. Parce que l'extension du sondage vers le sud-ouest n'a été réalisée que sur une superficie d'1,5 m², il n'a pas été montré si un alignement de trous de poteaux se développait tout au long du rebord du ressaut rocheux qui limite en étendue le module vers l'ouest. Le module pourrait d'ailleurs avoir été fermé à l'ouest par des blocs disposés sur le rebord du ressaut rocheux et assis pour partie sur la faible excroissance rocheuse dont l'extrémité a été mise en évidence à hauteur des *T.P.T. 0008* et *0009*.¹⁴ Quoiqu'il en ait été, l'extrémité sud de cette clôture, que matérialisent les *T.P.T. 0006* à *0009*, avait été édifiée en bois.

On écrit à dessein « extrémité sud de la clôture occidentale du module ». Car les quatre trous de poteaux *T.P.T. 0006* à *0009* marquent effectivement la limite en étendue vers le sud de cette élévation. Elle s'interrompait là et un intervalle était ménagé entre l'extrémité de la clôture occidentale du module et la paroi sud, distante de moins de 90 cm. Un intervalle qui correspondait à l'accès, depuis la rue, au module. En effet, ces quatre trous de poteaux, ou plutôt les poteaux qu'ils logeaient, avaient



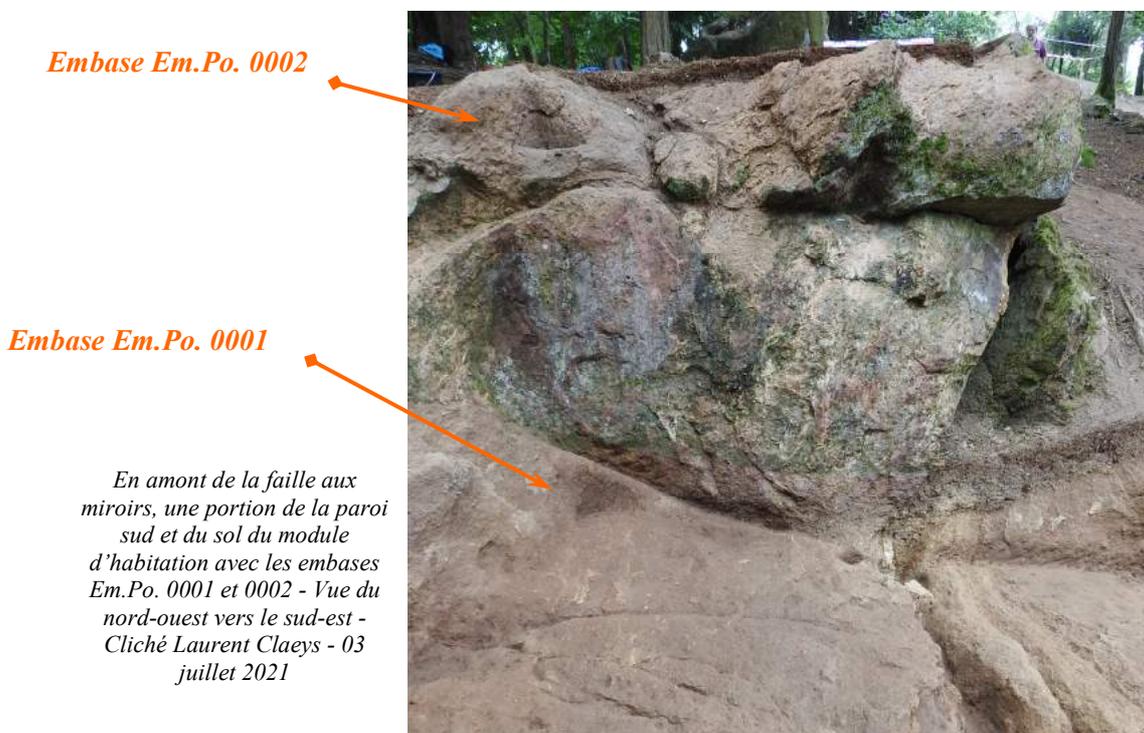
Le sondage E au terme de la campagne de fouille, photographié depuis la rue en contrebas - Vue du sud-ouest vers le nord-est - Cliché Laurent Claeys - 03 juillet 2021

¹⁴ Les positions des quatre trous de poteaux marquent peut-être l'épaisseur de l'élévation qui fermait à l'ouest le module d'habitation, élévation pour partie faite de blocs non liés, ou liés à la terre, et pour partie de bois, au moins à son extrémité sud. On ne saurait l'attester.

également pour fonction, outre celle de porter une part de la clôture occidentale du module, de supporter manifestement la retombée du couvrement d'un porche dans œuvre précédant l'ouverture, possiblement principale, du module. Ainsi la paroi sud et les poteaux logés dans *T.P.T. 0006* à *0009* encadraient-ils un court passage couvert, a priori, de plusieurs pièces de bois disposées à l'horizontale dont l'une pourrait avoir été supportée, à l'une de ses extrémités, par un poteau logé dans *T.P.T. 0009* et, à l'autre extrémité, par un poteau logé dans l'embase *Em.Po. 0005*. Une autre de ces pièces de bois formait linteau à hauteur de *T.P.T. 0008*. Les clichés des deux pages précédentes et le relevé en plan de l'emprise du sondage montrent le seuil encore obstrué par les vestiges d'une unité construite, *U.S.C. 0008*, qu'on décrira ultérieurement. Le seuil proprement dit, seuil d'un accès originel délaissé plus tard et condamné, apparaît dégagé sur le cliché de la page 75.

Au final, il apparaît assez clairement que *T.P.T. 0006* à *0009* et *Em.Po. 0005*, parmi ces aménagements complémentaires dits structurants du rocher que l'on a présentés précédemment, ont eu leur rôle dès l'origine du projet de création d'un module - habitable ? - sur cette part de l'emprise du site du Castella. Ils semblent avoir été nécessaires à la fermeture du module dès sa conception. Avec eux d'autres aménagements ont été nécessaires d'emblée. *Em.Po. 0001* et *Em.Po. 0002* par exemple étaient de ceux-là pensons nous.

Sur l'angle sud-est de la construction ces deux embases recevaient en effet une bonne part de la retombée des poids et des poussées de la structure de bois qui coiffait l'emprise excavée du rocher¹⁵. Cependant, clairement, les charges avaient été réparties entre *Em.Po. 0001* et *Em.Po. 0002*, façonnées l'une à l'intérieur du module et l'autre à l'extérieur, l'une à 1,60 m. au-dessous de l'autre mais à une distance très peu importante l'une de l'autre. La raison en est, croit-on, que l'une, l'intérieure et la plus basse - *Em.Po. 0001* - était destinée dès l'origine du projet à être une embase receveuse de poteau sous poutre alors que l'autre, extérieure et plus haute - *Em.Po. 0002* - avait pour vocation d'être une embase receveuse de poteau sous panne. L'une, *Em.Po. 0001*, contribuait au support des éléments d'un plancher - sur poutres - et l'autre, *Em.Po. 0002*, contribuait au support des éléments de la charpente - sur pannes. Certes *Em.Po. 0001* pourrait avoir été conçue bien après *Em.Po. 0002* pour palier la déficience d'un poteau - on aurait installé un second poteau auprès du premier, fragilisé, pour supporter avec lui une seule panne, un élément de charpente. On pense cependant que, s'il avait



¹⁵ Si elles n'avaient été déchargées sur les longs ou courts côtés du module par des supports intermédiaires, ces deux embases et les poteaux qu'elles logeaient auraient supporté, dans l'absolu, un quart des poids et des poussées que faisait peser la structure de bois couvrant l'emprise excavée.

été nécessaire de palier la déficience d'un poteau, une embase n'aurait pas été taillée. Un poteau aurait simplement été disposé entre sol et panne sans plus d'aménagement au sol. Par ailleurs, on va le voir, des supports intermédiaires conséquents avaient été établis à l'intérieur du module. De telles sections pour des supports intermédiaires n'auraient pas été nécessaires si un plancher, donc un étage, n'avait pas couvert ce rez-de-chaussée pour partie excavé¹⁶.

Sans pouvoir l'affirmer, on pense qu'*Em.Po. 0001* et *0002* avaient été conçus dès l'origine du projet de création d'un module - habitable ? - là. Et on croit que ce module était développé sur deux niveaux ainsi que le suggèrent les dispositions d'*Em.Po. 0001* et *0002*. Bien évidemment il faudrait plus que les quelques observations qui ont été réalisées sur ces deux embases ou que celles même qui vont être présentées en suivant pour attester de la conception, dès l'origine, d'un bâtiment à étage. Les surfaces fouillées n'ayant pas été suffisamment étendues on ne pourra conclure encore sur ce sujet.

On retiendra, pour reprendre la réflexion là où elle avait été laissée, que si cette construction n'avait pas été conçue, dès l'origine, sur deux niveaux, l'une des deux embases au moins aurait été nécessaire à la fermeture du module au sud-est. L'autre serait superflue et pourrait avoir été conçue alors ultérieurement. Elle serait l'une des rares néanmoins parmi tous les aménagements complémentaires du rocher dits structurants mis au jour sur le sondage E.

Autres aménagements indispensables dès l'origine, croit-on, les embases *Em.Po. 0003* et *0004*. Embases de repos intermédiaires, elles trahissent une section de poteau conséquente - ce sont elles que l'on évoquait trois paragraphes plus haut. L'une, *Em.Po. 0003*, logeait un poteau de 22 cm. de section au maximum, ce qui est déjà non négligeable. L'autre, *Em.Po. 0004*, distante de 8 cm. à peine de la précédente, logeait un poteau de 38 cm. sur 22 cm. au maximum, ce qui est considérable. On a écrit précédemment que ces dispositions n'avaient pour raison d'être que la nécessité de supporter un plancher. Si l'on croit que les deux embases, bien que fort proches, avaient été conçues concomitamment c'est qu'on leur attribue finalement des fonctions quelques peu différentes. *Em.Po. 0004*, distant de la paroi sud de 80 cm. n'est en effet pas seulement un repos pour un support intermédiaire. Il est trop proche de la paroi rocheuse et d'un repos en haut de paroi pour l'extrémité d'une poutre pour n'être qu'un repos pour un support intermédiaire de poutre. Le poteau qu'il reçoit est sans doute également un support de cloison, vraisemblablement en liaison directe avec *T.P.T. 0007*. Quant à *Em.Po. 0003*, on ne le voit pas comme un repos de support de poutre véritablement, même s'il a pu décharger pour partie le poteau d'*Em.Po. 0004*. On le voit plutôt comme un repos de support de cloison développée perpendiculairement à l'axe *T.P.T. 0007 - Em.Po. 0004*. Ainsi pourrait être expliqué le doublement, d'ailleurs sur des axes nettement distincts, d'*Em.Po. 0004* par *Em.Po. 0003*¹⁷. Evidemment, ici encore il faudrait avoir mis en évidence d'autres repos intermédiaires, sur l'emprise non fouillée du module, pour assurer cette hypothèse. *Em.Po. 0003* pourrait avoir été façonnée tardivement, dans un second temps, pour que le cloisonnement de ce que l'on voit comme un rez-de-chaussée fut réalisé. On croit néanmoins l'hypothèse de deux supports accolés existants dès l'origine, chacun avec une fonction différente, plus recevable.

Au demeurant, *Em.Po. 0004* est à regarder comme l'un de ces aménagements complémentaires indispensables à l'aboutissement du projet originel. Par son positionnement il pourrait en outre avoir permis la création d'une cloison entre lui et *T.P.T. 0007*, donc d'un couloir d'un côté et d'une pièce ou d'un recoin au moins de l'autre et ce, pour quoi pas, dès l'origine du projet toujours.

Pour en finir ou quasiment avec ces aménagements complémentaires dits structurants et leur nécessité à l'aboutissement du projet originel, on évoquera *Em.Sab. 0006*, proche d'*Em.Po. 0005* déjà

¹⁶ Reste que, si ces dispositions avaient effectivement été choisies dès l'origine du projet, les deux niveaux de la construction n'auraient pas nécessairement été fermés sur un même plan vertical. L'emplacement des embases *Em.Po. 0001* et *0002* laisse à penser que le niveau supérieur aurait été fermé, au sud au moins, sur un plan plus avancé que le niveau inférieur, le plan de la paroi rocheuse sud étant en retrait par rapport au plan théorique déterminé par la position d'*Em.Po. 0002*. Ainsi le niveau supérieur de la construction aurait-il pu être parfaitement indépendant du niveau inférieur, le plus haut enveloppant finalement le plus bas en prenant appui sur des supports encore plus excentrés que ne l'étaient les supports du plancher. Cette solution de deux niveaux aux supports indépendants les uns des autres pourrait avoir été préférée pour des raisons de recherche d'une meilleure étanchéité. Elle serait peut-être apparue par ailleurs plus simple de conception techniquement.

¹⁷ Plus que par la nécessité de suppléer à la faiblesse d'un autre support, à laquelle on ne croit pas.

mentionnée. Il a été décrit déjà la vocation probable d'*Em.Sab. 0006*. Bien que les éléments manquent encore pour assurer définitivement qu'*Em.Sab. 0006* était bien un repos pour sablière et non un repos pour maçonnerie de blocs, on croit pouvoir assurer que ce repos a eu, dès l'origine du projet, une fonction indispensable. Il prolongeait la clôture occidentale du module au-delà de l'accès au module depuis la rue. Qu'il ait fermé là une autre partie, une annexe, du module sur lequel a été implanté le sondage E ou qu'il ait fermé une part d'un autre module accolé au sud-est, il était indispensable à l'un comme à l'autre projet.

Dernier aménagement destiné à recevoir un poteau et dont on pourrait se demander si il fut conçu dès l'origine du projet, *T.P.T. 0005* est finalement le repos de support le plus énigmatique. Il n'est pas un repos de support intermédiaire de poutre - il est de section bien trop fine et par trop proche de la paroi sud. Il ne semble pas être un repos de support de cloison - on verra pourquoi ultérieurement. Énigmatique il n'en est pour autant pas nécessairement inutile a priori au projet originel. On le considère néanmoins comme le moins structurant des aménagements complémentaires dits structurants. Aussi, un peu facilement, a-t-il été considéré comme possiblement conçu tardivement, bien après l'excavation de l'emprise et la fermeture des faces du module puis la conception d'une toiture, sur étage carré croit-on.

Ce dernier aménagement complémentaire est donc regardé, peut-être à tort, comme le moins indispensable de tous ceux qui ont été décrits jusqu'alors et pourquoi pas l'un des plus tardifs. D'autres que lui n'ont pas été clairement jugés indispensables à la réalisation du projet originel de module - habitable ? *Em.Po. 0002* n'a pas entièrement démontré sa nécessité au projet et *Em.Po. 0003* non plus. On pense ces deux derniers cependant plus clairement indispensables que *T.P.T. 0005* à la réalisation d'ensemble. Mais si l'on devait phaser, on ne pourrait pas assurer qu'*Em.Po. 0002* et *Em.Po. 0003* participaient de la réalisation première.

Db2b - Aménagements complémentaires annexes

Un grand nombre d'aménagements du rocher moins nécessaires à la structuration du module ont été mis au jour durant la campagne de sondage 2021. Plusieurs parmi eux ont été conçus dès l'origine du projet néanmoins, on le verra. D'autres pourraient l'avoir été ultérieurement.

Parmi eux on dénombre des rigoles de drainage taillées dans les parois rocheuses comme au sol, une fosse ménagée dans le sol, deux marches façonnées au-delà du seuil du module et permettant de rejoindre la rue, ce seuil lui-même, des trous de piquets taillés dans le sol et, enfin, un logement pour une pièce de bois a priori réalisé par creusement de la paroi sud, à la verticale donc, à hauteur du seuil et des marches menant vers la rue. Ils sont tous localisés sur le relevé en plan dressé à la fin de la campagne de travaux. On les présentera, ainsi qu'on a procédé pour les aménagements dits structurants, et on cherchera à reconnaître en eux un caractère de nécessité au projet.

Les rigoles taillées dans les parois puis au sol sont les plus intrigantes parmi ces aménagements annexes du rocher. Elles ont été distinguées, dénommées séparément en raison de leurs positions, mais trois d'entre elles pourraient finalement être considérées comme n'en faisant qu'une puisqu'elles se font suite, se prolongent l'une l'autre. Quatre rigoles ont été numérotées cependant, *Ri.T.* - pour *Ri(goles) T(aillées) - 0007 à 0010*. ***Ri.T. 0007*** est la plus longue des quatre et celle qui, par ailleurs pourrait être réellement distinguée des trois autres. Elle trouve son origine dans la paroi est du module, taillée là en dévers. Ainsi que l'on peut voir sur le cliché de la page suivante, elle traverse à l'oblique depuis l'angle nord-est du module et le point le plus haut de la paroi est, une large part de la paroi pour, à proximité de l'angle sud-est du module, s'engager vers le sud-ouest dans le sol. Elle se perd en amont des perturbations de la faille aux miroirs. Cette rigole est peu marquée - 2 cm. au maximum en profondeur pour 4 cm au maximum en largeur à l'ouverture et progressivement moins encore à partir du point où elle s'encaisse dans le sol¹⁸. A la rencontre du sol du module une forme de petite cuvette cependant a été ménagée, longue d'une douzaine de cm. et large d'à peine plus de 5 cm. pour une profondeur, au maximum, de 4 cm. *Ri.T. 0007* se déroule sur une longueur de 4,40 m. La deuxième

¹⁸ Elle l'était plus en paroi est qu'il n'apparaît aujourd'hui mais l'érosion de la surface taillée du rocher a fait que le creusement s'est altéré.



Une part du développé des parois est et sud et la part amont du sol du module dégagée - Vue du sud-ouest vers le nord-est - Cliché Laurent Claeys - 28 juin 2021

rigole taillée de cet ensemble de quatre, **Ri.T. 0008**, prend sa source dans l'angle sud-est du module, à mi hauteur de paroi et rejoint la faille aux miroirs en pied de paroi sud. Plus nettement marquée que **Ri.T. 0007**, elle est plus large et plus profonde - jusqu'à 10 cm à l'ouverture auprès de la faille aux miroirs et jusqu'à 5 cm. de profondeur à hauteur d'*Em.Po. 0001*. Elle contourne très nettement *Em.Po. 0001* justement, en s'encaissant, et se détourne, par un très faible nouvel encaissement, de *T.P.T. 0005*. Elle court sur moins de 140 cm. de long. Au-delà la faille aux miroirs, prolongeant finalement **Ri.T. 0008**, se développe une nouvelle rigole, **Ri.T. 0009**. Taillée en pied de paroi sud sur une longueur de 170 cm. au moins¹⁹, cette troisième rigole est nettement plus large que **Ri.T. 0008** (10 cm. en moyenne sur les 100 cm. amont et jusqu'à 16 cm en aval). Elle est également plus profonde, en un point au moins où elle s'encaisse (à l'extrémité basse des 100 cm. amont où elle offre 6 cm. de profondeur). **Ri.T. 0009** se perd, croit-on, dans la faille sans miroirs, au sol. Enfin, depuis la faille sans miroirs et vers l'aval, jusqu'au seuil du module, se développe une dernière rigole, **Ri.T. 0010**. Plus courte que **Ri.T. 0009** - 1 m. environ²⁰ - elle est cependant plus profonde globalement - jusqu'à 11 cm. sous *U.S.C. 0008* - et plus large même - plus de 14 cm. en moyenne. **Ri.T.** est également taillée en pied de paroi sud. Ces différentes rigoles avaient été conçues pour recueillir et diriger les eaux qui, tant en paroi est qu'en paroi sud, s'écoulaient sur le rocher, que l'étanchéité du module n'ait pas été suffisante ou que l'eau ait suinté du rocher. Elles avaient donc une fonction assainissante d'abord. Pour autant, elles avaient été taillées de manière à ne pas constituer un obstacle à la progression au sol, soit en n'étant que faiblement marquées (**Ri.T. 0007**) soit en étant rejetées à la périphérie, en pied de paroi (**Ri.T. 0008** à **0010**)²¹. Autant que l'extérieur du module, via le seuil de la construction, les failles du rocher servaient d'exutoires aux eaux de ruissellement. On l'a vu, les deux rigoles amont se perdent dans la faille aux miroirs et **Ri.T. 0009** dans la faille sans miroirs.

¹⁹ Le choix de délimitation de l'emprise de l'extension du sondage a fait que l'angle sud-ouest du module est resté masqué par les sédiments et que l'extrémité basse de **Ri.T. 0009** n'a pas été dégagée.

²⁰ Pour les mêmes raisons que pour **Ri.T. 0009** la longueur précise de **Ri.T. 0010** n'est pas connue. L'extrémité basse de **Ri.T. 0010** est restée par ailleurs masquée par l'un des blocs d'*U.S.C. 0008*, qui est encore pris dans la berme sud du sondage.

²¹ On notera ici que si **Ri.T. 0007** n'a pas été rejetée à la périphérie c'est bien que son débit devait être fort faible, sans doute alternatif. Elle aurait autrement été raccordée à **Ri.T. 0008**. Le peu de profondeur de **Ri.T. 0007** au sol semble confirmer l'observation. Inversement, le débit du groupe **Ri.T. 0008** à **0010** pourrait avoir été important car chaque section, de l'amont à l'aval, est plus profonde et plus large alors que la longueur des sections se réduit progressivement. Très clairement ces trois sections s'encaissent de plus en plus de l'amont vers l'aval. Ou alors leur fonction n'était pas que drainante.

Rigole Ri.T. 0010 sous
U.S.C. 0008



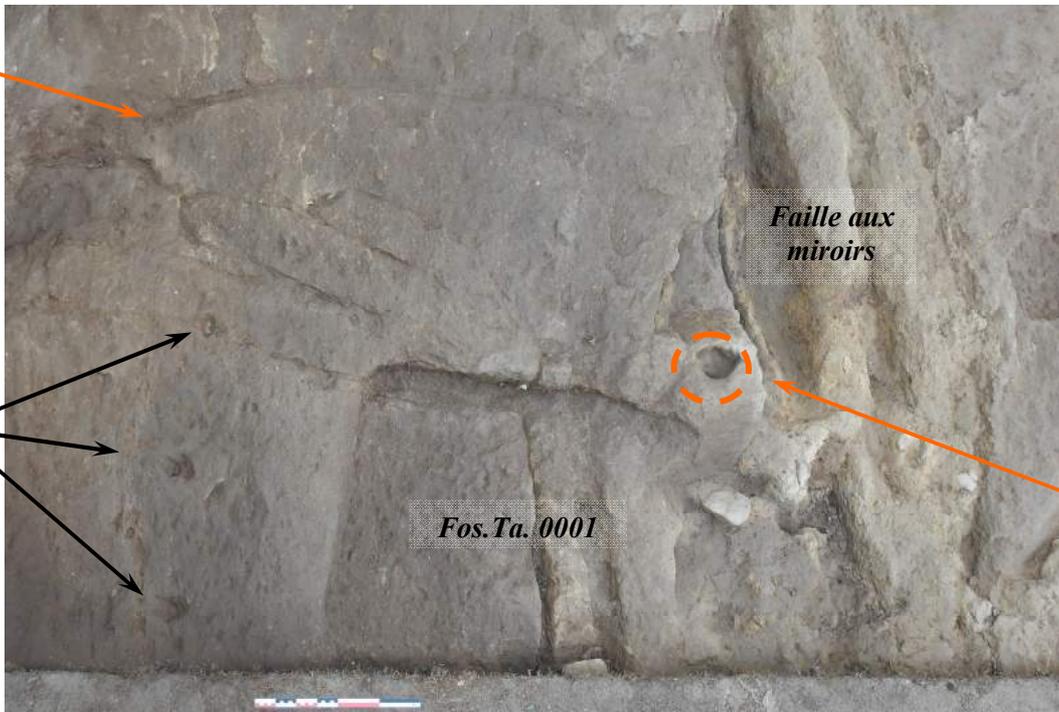
Rigole
Ri.T. 0009

La part aval du sol du module au terme de la campagne de travaux, avant démontage d'U.S.C. 0008 - Vue du sud-ouest vers le nord-est - Cliché Laurent Claeys - 03 juillet 2021

Avec ces rigoles ont été mis au jour d'autres aménagements annexes. Le plus spectaculaire est sans doute la fosse **Fos.Ta. 0001**, pour *Fos(se) Ta(illée) 0001*, dégagée au sol sur la part amont de la zone fouillée en profondeur. Parce que l'emprise du sondage justement a été limitée, dès le 22 juin, à une moitié orientale, pour simplifier, du module et que cette fosse se développe également sur la moitié occidentale, non fouillée donc, son contour entier n'a pas été dégagé. Par ce qui en apparaît on peut la présenter comme une fosse de section grossièrement rectangulaire mais aux angles adoucis, large de

Rigole
Ri.T.
0006

Trous de
piquets
T.Pi.Réu.
0001



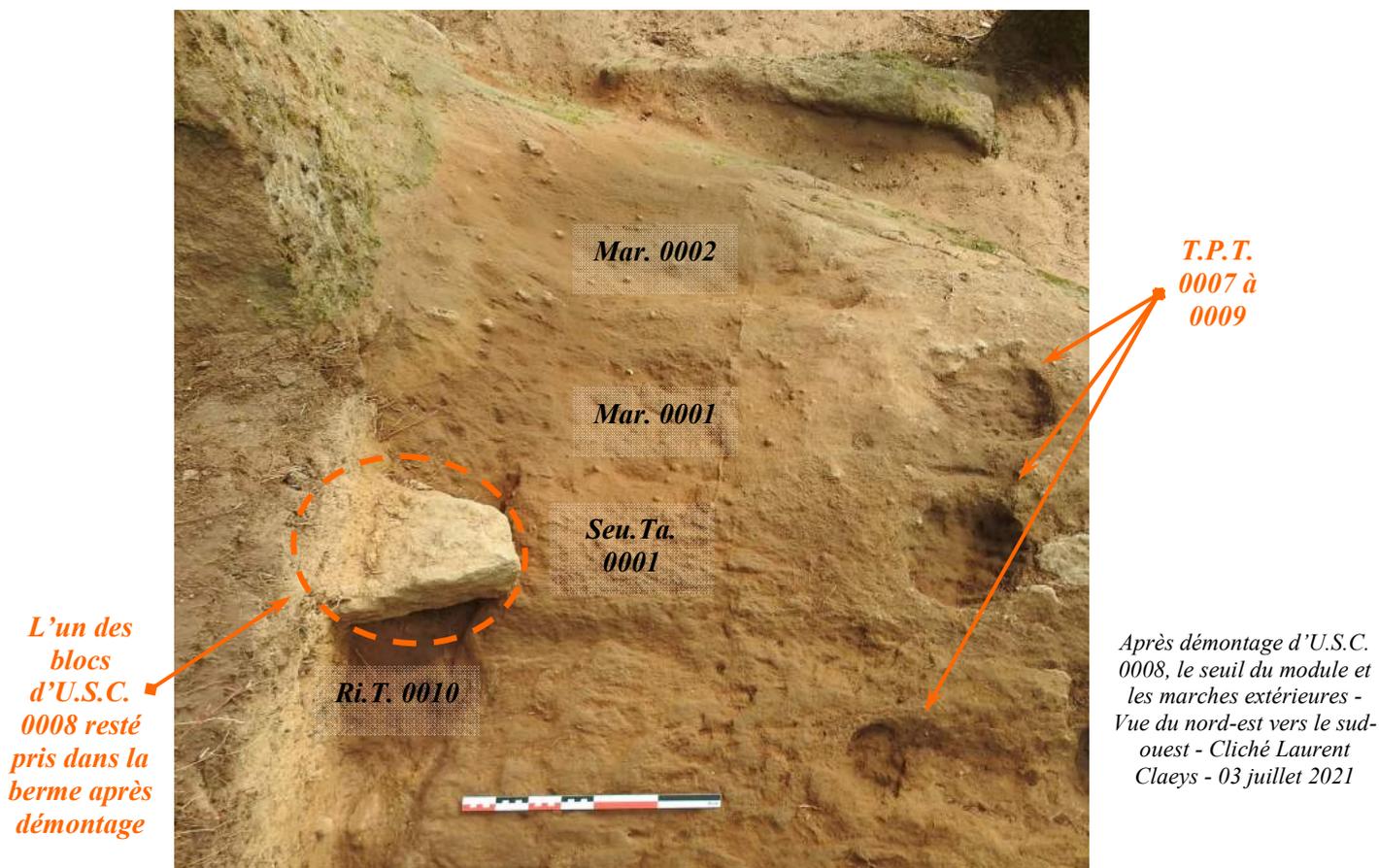
Creusement
non assimilé
à un trou de
poteau

La fosse Fos.Ta. 0001 dans son environnement - Vue zénithale - Cliché Laurent Claeys - 03 juillet 2021

80 cm environ., au fond plat, ou plutôt très faiblement décliné du nord-est vers le sud-ouest, aux bords dressés à l'est et au sud, verticaux globalement, profonde à l'amont et très peu profonde à l'aval de fait (11 cm au maximum à l'est et 0 cm au sud). Son fond est recoupé par l'une des perturbations de la faille aux miroirs et la même faille au miroir altère le tracé de la fosse au sud - la fosse se perd en fait dans la faille au sud. Une rigole peu profonde est ménagée au fond de la fosse sur sa bordure méridionale. Cette rigole est large de 10 cm. au maximum et profonde d'à peine plus d'1 cm. au mieux. Elle se perd dans les perturbations de la faille aux miroirs. La position de *Fos.Ta. 0001* est une position éminente. Elle domine véritablement l'emprise au sol du module. Un peu théoriquement le comblement de *Fos.Ta. 0001* a été distingué d'*U.S. 0027*. Il a été dénommé **U.S. 0040**. Mais il est apparu bientôt que rien n'en différenciait la composition de celle d'*U.S. 0027* en profondeur. En outre, en matière d'artefacts, deux cassons de tuile de petit module ont seuls été extraits de ce comblement.

A son côté, très peu marqués dans le sol sont trois percements, trois creusements très peu profonds - 2 à 3 cm. au maximum - et très peu étalés en surface - au plus 8 à 10 cm. carrés chacun. Ces creusements ont été dénommés **T.Pi.Réu. 0001** pour *T(rous de) Pi(quets) Réu(nis) 0001*. Distants de 30 cm. environ les uns des autres ils composent un alignement parallèle au bord oriental de la fosse *Fos.Ta. 0001*, dont ils sont éloignés de 40 cm. Le plus méridional des trois percements est positionné à hauteur de l'angle sud-est de la fosse. On imagine que d'autres creusements, semblablement équidistants des précédents, ont été ménagés jusqu'à l'angle nord-est de la fosse. On pense que ces creusements recevaient les supports - des piquets - d'une structure soit inclinée au-dessus de la fosse soit, plus vraisemblablement, établie verticalement au côté de la fosse.

Deux marches encore et un seuil ont été identifiés au sol du module, ou plutôt au-delà du sol du module. Seuil et marches en effet ont été taillés sur le rebord du ressaut rocheux que domine le module, au-delà de la porte qui ouvrait le volume - habitable ? - sur l'extérieur et sur la rue. Le seuil proprement dit de l'ouverture sur la rue, **Seu.Ta. 0001**, long de 90 cm. au moins²², est large de 27 à



²² Une extension du sondage de faible étendue ayant été réalisée, le seuil du module n'a pas été entièrement dégagé.

28 cm. au maximum. Il est limité en étendue au sud-ouest par le creusement de la plus haute des deux marches mises au jour immédiatement en contrebas, *Mar. 0001*, et au sud-est par un creusement peu profond, au contour assez vague, qui surélève finalement d'1 cm. à à peine plus d'1,5 cm. le niveau du seuil par rapport à celui du sol en cet endroit. Ce dernier creusement, qui n'est pas une rigole mais pourrait y être assimilé par la fonction, s'abaisse très faiblement du nord-ouest vers le sud-est, favorisant de fait un écoulement des eaux vers la rigole *Ri.T. 0010*. Ainsi rehaussé et protégé des eaux de ruissellement, le seuil pouvait recevoir une pièce de bois formant seuil surélevé participant de l'encadrement de la porte ou être laissé libre pour le mouvement d'un vantail de porte à ras de seuil. Le poteau logé dans le trou *T.P.T. 0008* formait ainsi l'un des piédroits de l'encadrement de la porte. On peut imaginer qu'à l'autre extrémité du seuil, qui n'a pas été dégagée donc durant cette campagne de sondage, un autre trou de poteau avait été ménagé pour recevoir le piédroit droit de l'encadrement de cette porte.

Les marches *Mar. 0001* et *0002* sont aujourd'hui de très faibles creusements - *Mar. 0001* est même assimilable à une coche peu profonde. Ils sont d'ailleurs, *Mar. 0001* surtout, difficilement dimensionnables. On pourrait proposer pour *Mar. 0001*, en longueur, 30 cm. sur moins de 20 en largeur et 3 cm seulement de profondeur par rapport au rocher taillé environnant et, pour *Mar. 0002*, plutôt 80 cm. de longueur pour 35 à 40 cm. de largeur et moins de 6 cm. de profondeur par rapport au rocher taillé environnant, au maximum.

Enfin, un logement a été identifié dans la paroi sud, au côté d'*Em.Po. 0005* et du repos de sablière *Em.Sab. 0006*. Dénommé **Log. 0001** pour *Lo(gement) 0001*, il est représenté sur le relevé en plan du module et visible sur les clichés de la page 69. Il s'agit d'un creusement de section ovale globalement, peu profond et étroit - 10 cm. de profondeur pour 10 cm. de largeur environ à l'ouverture - ménagé à la verticale dans le grès et susceptible d'offrir un logement - d'où son nom - pour une pièce de bois - une cheville ? - qui s'enfoncerait dans la paroi. Faute d'éléments on a choisi de ne pas déterminer la fonction de *Log. 0001* et de le classer parmi les aménagements annexes.

Ainsi les aménagements complémentaires dits annexes, dans le sens de moins structurants et donc moins indispensables, sont-ils nombreux et divers dans ce module - habitable ? Tous ou quasiment contribuent à un plus grand confort intérieur. Les rigoles taillées favorisent l'assainissement du rez-de-chaussée, les marches taillées facilitent l'accessibilité, le seuil, protégé des stagnations d'eau, aide à une plus grande salubrité de l'ensemble. La fosse *Fos.Ta. 0001* cependant, à laquelle on associe les trois logements de piquets qui semblent lui être liés, pourrait ne pas avoir participé de cette recherche d'une meilleure habitabilité, du moins si les observations réalisées sur cette fosse s'avéraient justes. Car *Fos-Ta. 0001* est la moins aisément identifiable, pour sa fonction, de tous ces aménagements.

Evidemment on songe d'emblée à une fosse foyère. Ses dimensions, sa position, le soin qui a été apporté à son façonnage, la proximité des trous de piquets qui pourraient avoir eu pour vocation de recevoir une structure liée à cette fosse - un système de suspension la surplombant ? - le laissent à penser. Ouverte comme elle l'est vers l'ouest et avec son fond faillé qui plus est, elle n'était pas véritablement destinée à retenir mais plutôt à contenir, à limiter en étendue sur plusieurs de ses faces. Pourtant, le rocher n'est nullement altéré au fond ou sur les rebords de la fosse. Alors que la chaleur durable d'une flamme fragilise le grès irrémédiablement. Et la petite rigole taillée tout au long du bord sud, au fond, ne se justifie pas pour une fosse foyère. Pour ces raisons, et malgré la nécessité d'un système de chauffage du volume ou encore malgré la position éminente de la fosse, on hésite à la regarder comme une fosse foyère. Peut-être devrait-elle être regardée plutôt comme un logement pour un système qui devait être contenu au sol, bloqué à défaut d'être rivé au rocher ? Et qui peut-être produisait des liquides, ou laissait s'écouler des liquides que l'on drainait vers les failles du sol et ou vers l'extérieur, les différentes rigoles taillées ne servant dès lors pas seulement à l'évacuation d'eaux de ruissellement ou de lavage... On propose en tous les cas d'envisager que le foyer de ce niveau de la construction n'ait pas été localisé dans la moitié du module fouillée durant cet été mais sur la partie non fouillée. De fait, *Fos. Ta. 0001* n'aurait pas été une fosse foyère mais plutôt un aménagement lié à une activité spécifique. Ainsi, par exemple, elle pourrait avoir servi au logement d'un billot de boucher.

Dès lors *Fos. Ta. 0001* et les trous de piquets *T.Pi.Réu. 0001* pourraient être regardés comme les aménagements les moins indispensables de tous les aménagements dits annexes identifiés sur l'emprise du sondage E et, possiblement, les moins contemporains du restant des aménagements du module, les plus récents finalement. A moins bien entendu que *Fos. Ta. 0001*, par sa fonction, n'ait motivé le projet de création du module, ne l'ait suscité, et que ce module, du moins pour son niveau inférieur s'il eut un niveau supérieur, n'ait pas eu pour vocation l'habitation mais bien une activité artisanale et ou commerciale.

Les indications dont nous disposons à ce jour ne suffisent pas à assurer l'une ou l'autre de ces dernières hypothèses. Et la fosse *Fos. Ta. 0001* et sa fonction, ainsi finalement que la vocation de ce niveau du module, s'il y eut plusieurs niveaux donc, resteront non déterminés. Par défaut, on retiendra l'indication selon laquelle ce module pourrait avoir été un module d'habitation.

Pour en terminer avec les aménagements complémentaires dits annexes mis au jour sur l'emprise du sondage E, on indiquera que les marches et le seuil pourraient avoir participé du projet dès l'origine, à moins qu'un re-aménagement complet ait été opéré qui visait à rendre le module accessible depuis la rue quand il ne l'était pas auparavant. De la même manière, les rigoles taillées dans le rocher, dans les parois ou en pieds de parois comme au sol même, ces rigoles pourraient avoir été conçues dès après l'excavation du rocher et l'obtention de parois et sol ou du moins dès après fermeture du module. Mais elles pourraient tout aussi bien avoir été façonnées ultérieurement, parce qu'elles se révélaient indispensables alors qu'elles n'avaient pas été envisagées comme telles ou parce que la ou les première(s) taillé(e)s apparaissai(en)t insuffisante(s). Elles pourraient encore avoir été approfondies, rallongées. *Fos. Ta. 0001* on l'a vu et *T.Pi.Réu. 0001* pourraient avoir été voulus dès conception du module, mais tout aussi bien conçus ultérieurement. Et on n'écrira rien de plus sur *Log. 0001*.

Rien ne permet, dans ce qu'a livré ce sondage, d'assurer que ces aménagements aient été présents dès l'origine du projet, à l'inverse de la plupart de ceux qui ont été présentés comme structurants. Et le seul aménagement annexe qui aurait pu être présenté comme nécessairement conçu dès l'origine, le foyer, est absent ou n'a encore été mis au jour.

Db3 - Un même ensemble taillé finalement ?

On ne distinguera pas plus ou pas mieux. Aussi, parce qu'à ce stade de la réflexion tous les aménagements du rocher précédemment décrits, tant structurants que non structurants, pourraient être présentés comme ayant été réalisés sur un temps très court et souhaités dès l'origine de la conception de ce module - rien ne s'oppose encore à cette hypothèse - on propose de le regarder comme un ensemble cohérent et, pour simplifier, contemporain. Cette proposition est parfaitement hypothétique, on l'écrit à nouveau. Elle pourrait être contredite par des découvertes nouvelles. Afin d'identifier ce concept simplement et pour mieux y faire référence s'il devait être discuté ultérieurement, on a pris la liberté de le désigner par une dénomination englobante, ***E.T. 0006*** pour *E(nsemble) T(aillé) 0006*. Sont rappelés ci-après ses différents constituants, de manière synthétique.

E.T. 0006 pour E(nsemble) T(aillé) 0006

Pa.D. 0003 - Paroi dressée nord - Formée dans le rocher excavé, fermant pour partie le module au nord

Pa.D. 0004 - Paroi dressée est - Formée dans le rocher excavé, fermant le module à l'est

Pa.D. 0005 - Paroi dressée sud - Formée dans le rocher excavé, fermant pour partie le module au sud

So.Ta. 0001 - Sol taillé - Formé dans le rocher excavé, il s'étend à toute l'emprise du module

Fos.Ta. 0001 - Fosse taillée - Ménagée dans le sol rocheux, en position éminente

T.Pi.Réu. 0001 - Trous de piquets réunis - Trois trous de piquets ménagés dans le sol rocheux au côté de la fosse taillée *0001*

- Ri.T. 0007** - Rigole taillée première - Façonnée dans la paroi est d'abord puis dans le sol rocheux, elle se perd dans la faille à miroirs
- Ri.T. 0008** - Rigole taillée deuxième - Façonnée dans la paroi sud d'abord puis dans le sol rocheux, elle se perd dans la faille à miroirs
- Ri.T. 0009** - Rigole taillée troisième - Façonnée en pied de paroi sud dans le sol rocheux, elle se perd dans la faille sans miroirs
- Ri.T. 0010** - Rigole taillée quatrième - Façonnée en pied de paroi sud dans le sol rocheux, elle se perd à l'extérieur du module, via le seuil
- Em.Po. 0001** - Embase de poteau - Taillée dans l'angle sud-est du module, au sol
- Em.Po. 0002** - Embase de poteau - Taillée dans l'angle sud-est du module, en hauteur, au haut de la paroi dressée sud
- T.P.T. 0005** - Trou de poteau - Taillé dans le sol rocheux, en pied de paroi sud, à l'extrémité de la rigole deuxième
- Em.Po. 0003** - Embase de poteau - Taillée dans le sol rocheux, entre faille à miroirs et faille sans miroirs, à distance de la paroi sud, elle voisine l'embase de poteau 0004
- Em.Po. 0004** - Embase de poteau - Taillée dans le sol rocheux, entre faille à miroirs et faille sans miroirs, à distance de la paroi sud, elle voisine l'embase de poteau 0003
- T.P.T. 0006** - Trou de poteau - Taillé dans le sol rocheux, à distance de la paroi sud, auprès du seuil du module, il voisine les trous de poteaux 0007 à 0009
- T.P.T. 0007** - Trou de poteau - Taillé dans le sol rocheux, à distance de la paroi sud, auprès du seuil du module, il voisine les trous de poteaux 0006 et 0008 à 0009
- T.P.T. 0008** - Trou de poteau - Taillé dans le sol rocheux, à distance de la paroi sud, auprès du seuil du module, il voisine les trous de poteaux 0006 à 0007 et 0009
- T.P.T. 0009** - Trou de poteau - Taillé dans le sol rocheux, à distance de la paroi sud, auprès du seuil du module, il voisine les trous de poteaux 0006 à 0008
- Seu.Ta. 0001** - Seuil taillé - Ménagé dans le sol sur le rebord du ressaut rocheux que domine le module
- Ma.Ta. 0001** - Marche taillée - Ménagée sur le rebord du ressaut rocheux au-delà du seuil du module
- Ma.Ta. 0002** - Marche taillée - Ménagée sur le rebord du ressaut rocheux au-delà du seuil du module
- Em.Sab. 0006** - Embase de sablière - Taillée au haut de la paroi sud, sur son extrémité occidentale, à hauteur du seuil du module
- Em.Po. 0005** - Embase de poteau - Taillée au haut de la paroi sud, sur son extrémité occidentale, au-dessus de l'embase de sablière 0006
- Log. 0001** - Logement pour cheville ? - Ménagé dans la paroi sud à hauteur du seuil du module

De - Unités sédimentaires profondes

Deux unités sédimentaires encore ont été distinguées sur l'emprise du sondage E.

Il s'agit pour la première du comblement de l'une des deux failles qui traversent au sol le module et, en l'occurrence, de la faille dite aux miroirs. Son comblement a été dénommé *U.S. 0039*. La faille étant peu large et finalement très peu profonde - du moins se referme-t-elle trop pour que même des sédiments y pénètrent - le volume de sédiments qui la remplit est faible. Ce sédiment est comparable par sa structure et sa texture à celui de l'*U.S. 0027* en profondeur. Les argiles sont bien présentes ici cependant. Aucun éclat de bloc n'apparaît dans la composition. Un bloc d'une longueur de 19 cm. au maximum pour une largeur de 8 cm., fiché à la verticale, est pris dans la faille à son point de plus grande largeur. En fond de faille, à moins d'une vingtaine de centimètres de profondeur sous le niveau de référence que forme le rocher taillé constituant le sol du module d'habitation, les sables, argiles et limons cèdent à des marnes très sèches, beiges à bleues grises, vierges de toute autre inclusion. Aucun artefact n'a été identifié dans ce comblement. Le bloc disposé dans la faille aux miroirs à l'extrémité de la rigole *Ri.T. 0008* et auprès du trou de poteau *T.P.T. 0005*, en pied de paroi sud, paraît cependant avoir été disposé intentionnellement. On ne croit pas qu'il ait pu servir à caler un poteau. Un calage en effet n'aurait pas été nécessaire si le poteau avait été fiché en cet endroit dans la faille aux miroirs, du moins si le poteau avait été correctement dimensionné. Mais surtout, un poteau n'aurait pas été disposé en pied de paroi, à quelques centimètres seulement d'un autre poteau que recevait *T.P.T. 0005* et, qui plus est, sur l'exutoire d'une rigole, *Ri.T. 0008*. On pense plutôt que ce bloc avait été disposé pour retenir les sédiments fins que l'eau, conduite par la rigole *Ri.T. 0008*, en s'infiltrant dans la faille aux miroirs, aurait emportés avec elle. Ainsi ce bloc pourrait avoir été disposé pour réduire les effets des eaux de ruissellement ou de lavage sur le comblement de la faille aux miroirs au sol du module, comblement meuble aisément dispersable.

La seconde unité sédimentaire comblait la rigole *Ri.T. 0010*. Elle a été distinguée lors de l'extension du sondage vers le sud-ouest. Elle est constituée de sables très fins et de limons à égale proportion, mêlés, compactés, pénétrés cependant de fines particules de charbon de bois. En amont d'*U.S.C. 0008* un prélèvement de charbon de bois a été réalisé dans ce comblement en vue de datation C14. Cette unité a été dénommée *U.S. 0044*.

Dd - U.S.C. 0008

Dernière unité, construite celle-là, identifiée sur l'emprise du sondage E, *U.S.C. 0008* a déjà été mentionnée. C'est elle qui recouvrait le seuil ouvrant le module sur la rue - elle recouvrait également la marche *Ma. 0001*. C'est elle encore qui recouvrait l'extrémité de la rigole *Ri.T. 0010* et son comblement, *U.S. 0044*. On l'a vue par ailleurs sur différents clichés et elle est figurée sur le relevé en plan de l'emprise fouillée du sondage.

U.S.C. 0008 est en fait un vestige d'élévation long d'à peine 50 cm. pour une largeur de moins de 60 cm. et d'une hauteur maximale de moins de 25 cm. Etablie directement sur le rocher taillé, couvrant les différents aménagements cités, elle est également au contact, croit-on, de la paroi rocheuse sud²³. Elle tient en quatre blocs de grès de module moyen, peu épais, parfaitement informes pour trois d'entre eux, mais également en quelques éclats de grès et de calcaire, un fort éclat de galet de quartzite et des éclats plus fins de galets de rivière. Cette maçonnerie était manifestement parementée intérieurement. Elle ne l'était pas extérieurement, du moins la portion qui nous en a été conservée ne le laisse pas à penser. Ou alors cette portion qui nous est parvenue, débordant le plan des assises parementées qu'elle portait, formait le piétement, la fondation d'un parement disparu. On n'a pas su montrer si cette maçonnerie était liée véritablement, à la terre - ou plutôt aux sables limoneux - ou si elle avait été pénétrée par les sédiments de l'*U.S. 0027*. Elle n'était en tous les cas pas liée au mortier

²³ En raison du choix fait de limiter en étendue l'extension du sondage, une berme a été maintenue sur l'angle sud-ouest du sondage avant extension puis au-delà vers le sud-ouest après extension. De fait, toutes les dispositions du rocher et de ce qui le voisine n'ont pas été vues là.

U.S.C. 0008



*Orthophotographie de
l'emprise du sondage E au
terme de la campagne de
travaux avant démontage
d'U.S.C. 0008 (sans échelle)
- Prise de vue et traitement
photogrammétrique Philippe
Boscariol - 03 juillet et août
2021*

**Extrémité
orientale de la
faille aux
miroirs au sol
du module
d'habitation et
bloc disposé
dans le
comblement,
U.S. 0044**



de chaux. Aussi l'éclat de galet porteur d'adhérences de mortier de chaux qui apparaît parmi les éclats plus fins mis au jour au démontage de la maçonnerie signale-t-il un remploi dans la construction.

U.S.C. 0008 obstruait clairement l'ouverture du module sur la rue. Elle marque donc un second état d'occupation de ce module. Elle témoigne d'une période durant laquelle l'accès à la rue n'était plus envisageable par cette ouverture. Ce seul vestige de maçonnerie permet donc d'assurer que cet espace a été durablement occupé et que l'usage qui en était fait a varié dans le temps.

De - Rocher brut

Le rocher brut n'apparaît en aucun point sur l'emprise du sondage E ou plutôt en aucun point de surface. Il est visible seulement en profondeur en parois de la faille dite aux miroirs.

Df - Comblement du sondage E

Le sondage E a été comblé le 04 juillet au matin. Le fond en avait été recouvert préalablement d'un géotextile.



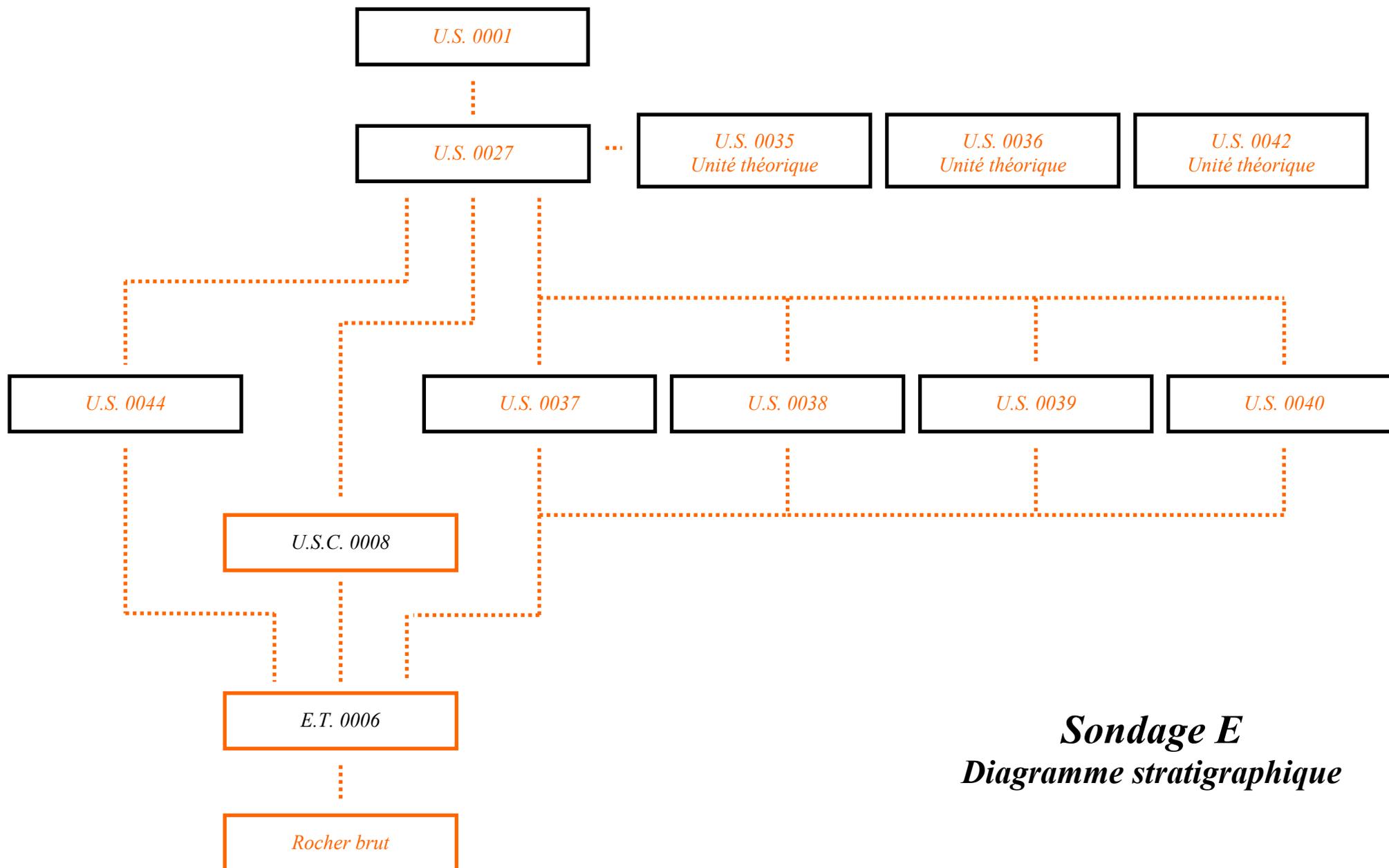
Avant rebouchage, le sondage E en cours de débâchage par Suzanne Rousset, Isabelle Tournier et Jean-Michel Rousset - Vue du contrehaut et de l'est vers l'ouest - Cliché Laurent Claeys - 04 juillet 2021



Le sondage E après rebouchage - Vue du contrehaut et du nord-est vers le sud-ouest - Cliché Laurent Claeys - 04 juillet 2021

Dg - Diagramme stratigraphique sommaire

Sont présentées en page suivante les relations stratigraphiques établies entre unités et ensemble identifiés lors des travaux menés sur l'emprise du sondage E.



Sondage E
Diagramme stratigraphique

Dh - Phasage

Les différentes entités identifiées sur l'emprise du sondage E composent des séquences qui témoignent d'autant de phases successives d'occupation de cette part de l'emprise du site du Castella de Labarre. Elles sont caractérisées ci-après, sommairement.

Dh1 - Phase 1 - La création d'un bâtiment pour partie façonné dans le rocher

L'ensemble *E.T. 0006*, abondamment décrit, constitue une première phase d'occupation de cette part de l'emprise du site.

A cette phase sont à rattacher l'excavation de la roche qui permet l'obtention de cette forme de casier largement ouvert au sud-ouest mais également l'aménagement des parois dressées et du sol puis la taille des repos pour des pièces de bois tant à la périphérie qu'à l'intérieur du module créé. On ne sait cependant pas si tous les repos intérieurs pour des pièces de bois doivent être rattachés à cette phase première. Faute d'indications contraires on les a associés. Car la structure qu'ils projettent n'est pas aberrante. A l'exception de *T.P.T. 0005* ils ont tous une fonction décisive dans un aménagement initial du module.

On pense pouvoir également rattacher les marches taillées et le seuil du module à cette première phase. Les rigoles et la fosse médiane enfin pourraient être semblablement associées à une première phase d'occupation. Aucune indication contraire, ici encore, n'est à opposer à l'hypothèse.

Dès lors, si ces différents aménagements du rocher étaient effectivement contemporains, ils dessineraient ensemble un module d'environ 21 m², au sol entièrement façonné dans le grès, fermé au nord-est, au sud-est et au nord-ouest pour partie par des parois taillées dans le grès et pour partie par des élévations de bois, fermé encore au sud-ouest par une élévation de bois, en tout ou partie, mais dans laquelle un accès sur la rue aurait été ménagé. Ce module, formant alors rez-de-chaussée, pourrait avoir été surmonté d'un étage, de bois, sur plancher. Il pourrait également n'avoir pas été coiffé d'un étage cependant. Une superstructure de bois formant toiture l'aurait couvert en tous les cas. La distribution des intérieurs même pourrait en être connue. Une pièce de 11,5 m² environ pourrait avoir occupé les deux tiers amont du module. La fosse taillée au sol y aurait eu une position dominante. Une autre pièce, d'un peu moins de 7 m² de superficie au sol aurait occupé une part du tiers aval du module. Un couloir établi dans la continuité de la porte ouvrant sur la rue, le long de la paroi sud-ouest, aurait desservi les deux pièces. Cette distribution intérieure, que suggèrent les repos marqués au sol, pourrait tout autant avoir été conçue durant une seconde période d'occupation du module.

Dh2 - Phase 2 - Conversion d'usage

Deux unités stratigraphiques, l'une construite et l'autre non construite, témoignent seules d'une occupation de ce module.

La première, non construite, est *U.S. 0044*, comblement sédimentaire de la rigole *Ri.T. 0010*. Préservée des effets de l'érosion causée par le ruissellement des eaux elle est un vestige, ténu, d'une première période d'occupation du module. Elle doit à *U.S.C. 0008* qui la couvrait pour partie d'avoir été préservée.

Parce qu'elle prouve par sa présence que la rigole *Ri.T. 0010*, qu'elle comble, n'est plus en usage au moment où elle se constitue, elle atteste une conversion d'usage. Accessoirement, elle démontre que les rigoles façonnées en pied de paroi sud-ouest n'avaient pas pour seule vocation, à l'origine du projet, d'évacuer les eaux de ruissellement qui pouvaient dégoutter des parois dressées. Les rigoles ménagées en pied de paroi sud-ouest devaient permettre, dans l'esprit de celles ou ceux qui les avaient conçues l'évacuation de grandes quantités d'eau susceptibles d'y être rejetées.

Au demeurant, cette unité n'apporte pas plus d'informations, structurellement, sur cette première phase d'occupation, dont elle marque le terme finalement avec l'abandon de ce système d'évacuation des eaux, système probablement conçu dès l'origine du projet.

Dh3 - Phase 3 - Un nouvel accès principal

L'unité construite qui témoigne d'une seconde phase d'occupation est *U.S.C. 0008*, vestige de maçonnerie de blocs liés à la terre manifestement édifiée sur le seuil de la porte qui, jusqu'alors, permettait l'accès au module depuis la rue et inversement.

Ainsi qu'*U.S. 0044*, elle marque une conversion d'usage. Et il ne serait pas inconcevable d'ailleurs que toutes deux illustrent le même phénomène, de manière dissemblable. Car le fait que les rigoles intérieures n'aient plus été en usage pourrait être mis en correspondance avec le fait qu'un autre accès principal ait été recherché pour ce module. Toutes deux éclaireraient alors un même phénomène global. Cependant, là où *U.S. 0044* marquerait le terme d'une période d'occupation, *U.S.C. 0008* marquerait le début d'une autre.

Cette transformation que matérialise *U.S.C. 0008*, suppose évidemment que le module ait été accessible alors par un autre point directement.

Dh4 - Phase 4 - Délaissement

Aucune des unités qui couvrent le sol du module ou emplissent soit les différents logements pour des pièces de bois soit la fosse médiane soit encore les rigoles ne nous renseignent sur les raisons qui ont fait qu'il ait été délaissé ou abandonné. A l'exception d'*U.S. 0044* et d'*U.S.C. 0008*, aucune de ces unités ne nous apporte par ailleurs une indication de datation même relative. Toutes les unités autres identifiées, assimilables finalement à *U.S. 0027*, ne marquent qu'un phénomène de constitution de sol tardif, consécutif au développement d'une strate arbustive puis arborée qui ont fixé des terres jusqu'alors perpétuellement déplacées par les eaux de ruissellement par temps de pluie.

L'abandon de ce module ne saurait donc être daté que très relativement et encore pas par l'observation de la seule succession d'unités stratigraphiques sur cette emprise.

Dh5 - Un séquençage indigent

Le séquençage stratigraphique n'apporte donc que bien peu d'éléments à la connaissance de cette part de l'emprise du site du Castella de Labarre. Et il faudra recourir à d'autres approches, complémentaires, pour espérer obtenir des informations plus déterminantes.

On retiendra néanmoins que le sondage D livre l'indication d'une première période d'occupation de cette part de l'emprise du site, qui correspond à l'excavation de la roche et à l'aménagement du module ainsi que, a priori, aux quelques années qui font suite au moins. Il indique en outre une seconde période d'occupation qui, elle, est marquée par une conversion d'usage de ce module d'abord et surtout un re-aménagement, une re-distribution intérieure dont témoigne la condamnation de l'accès - principal ? - originel.

Longtemps cette emprise est restée découverte après l'abandon du module. La quasi absence d'artefacts dans les sédiments qui couvrent le rocher taillé témoigne en effet de l'ampleur et de la durabilité des effets d'érosion. La très faible épaisseur de sédiments recouvrant le sol de l'ancien module ne s'est constituée que bien plus tard, à la faveur d'un boisement progressif de cette part du roc de Labarre.

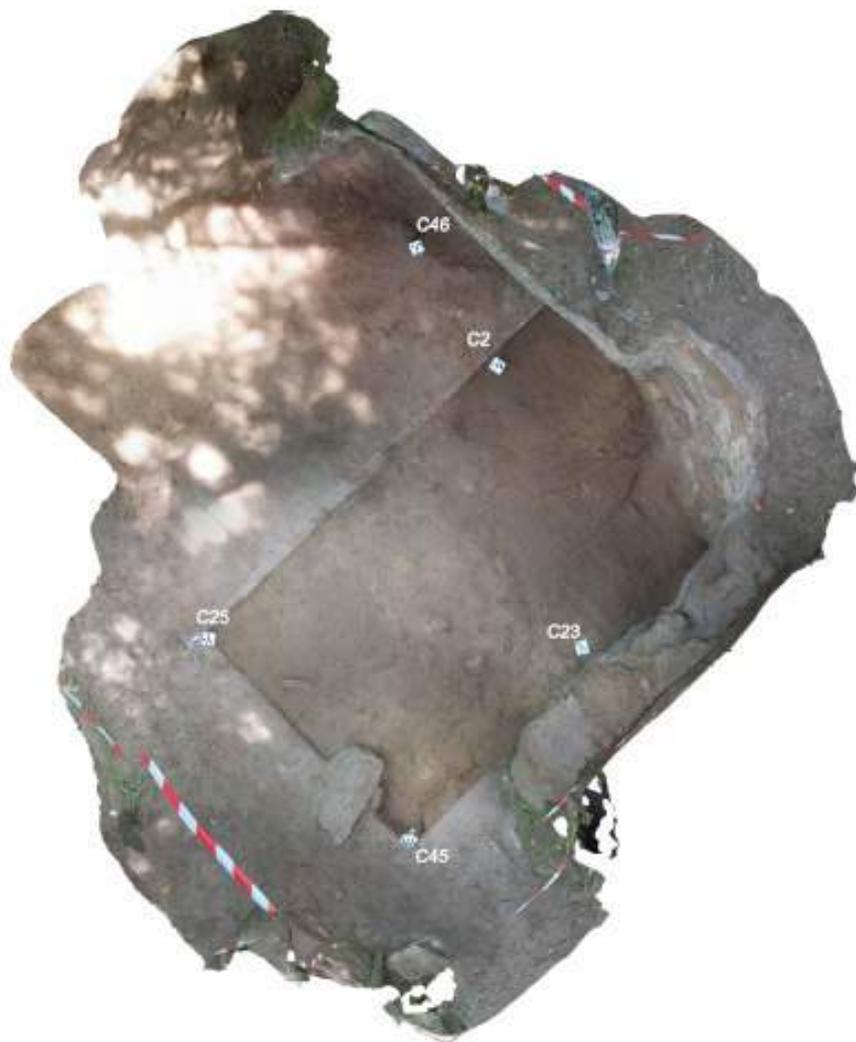
*Le sondage E en cours de fouille,
avant extension vers le sud-ouest -
Prise de vues le 26 juin 2021*

Château de Labarre (09)

Orthophotographie

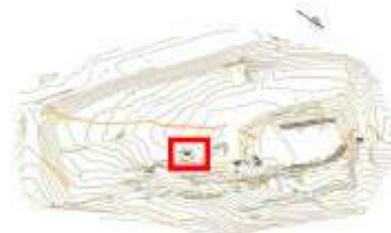
Sondage E

Echelle 1/50



CIBLE	E(m)	N(m)	Alt(m)
C25	1587261.27	220058.645	434.26
C45	1587262.82	2200583.07	434.89
C23	1587264.16	2200584.58	434.44
C2	1587263.51	2200586.78	434.38
C46	1587262.88	2200587.70	434.41

Rattachements : RGF93 - CC43 et NGF-IGN69 par mesures GNSS



Localisation du sondage

E - Sondage F

La fouille du sondage F a été engagée le 21 juin. Son emprise couvrait alors une aire de 4 mètres sur 3 mètres contenue, au nord-est, par une paroi rocheuse et voisinant, au sud-ouest, un ressaut rocheux. Cette emprise a cependant été réduite, dès le 21 juin, à 2 mètres en largeur pour 3 mètres en longueur, à l'aplomb de la part la plus nettement taillée de la paroi rocheuse, sur une moitié orientale de l'emprise originelle. Parce qu'il est apparu ensuite que le ressaut rocheux proche valait d'être dégagé dans la continuité, le sondage a été étendu d'1 m. vers le sud-ouest. De sorte que, au terme de la campagne de fouille, 14 m² avaient été décapés. Le sondage a été comblé le 04 juillet 2020.



Le sondage F en début de campagne avec Valérie Fétis, Morgane Bertrand et Blandine Petitjean - Vue du sud-est vers le nord-ouest - Cliché Laurent Claeys - 21 juin 2021

Ea - Unités superficielles

La litière et une part de l'épaisseur superficielle de l'horizon humifère (**U.S. 0001**) ont été purgées sur une moitié orientale donc de l'emprise du sondage.

Une unité sableuse autant que limoneuse, chargée organiquement, a été mise en évidence sous **U.S. 0001**. Elle a été dénommée **U.S. 0026**. Reconnue sur toute l'emprise fouillée, y compris extension vers le sud-ouest, de faible à très faible puissance, cette unité offre une surface décline du nord-est vers le sud-ouest et, dans une moindre mesure, de l'est vers l'ouest. En profondeur, soit moins de 15 cm. au plus fort de sa puissance, les sables l'emportent sur les limons (60% contre 40%) et la charge organique s'amenuise. Quelques rares éclats de grès roulés, de petit à très petit module, côtoient les sables et les limons. A cette formation s'ajoutent un unique, et de très faible module par ailleurs, casson de tuile et quelques tessons de pots en céramique, dont plusieurs tessons épars d'un même pot. A peu de profondeur sous la surface de l'unité le sédiment qui la constitue apparaît très compacté, induré. Il est très sec par ailleurs. L'épaisseur moyenne de l'**U.S. 0026** sur l'emprise du sondage, extension comprise, n'est pas supérieure à 22 cm. Cette unité paraît devoir être assimilée à un produit d'écoulement de sédiments, depuis le contrehaut, qui aurait été fixé grâce au développement alentour d'une strate arbustive puis arborescente.

Immédiatement sous *U.S. 0026* apparaît une unité plus fortement sableuse, *U.S. 0031* - l'interface entre les deux unités n'a pas été mise en évidence toujours et, en certaines parties de l'emprise du sondage, extension comprise, *U.S. 0026* pourrait avoir été directement au contact du rocher, *U.S. 0031* n'apparaissant alors pas. *U.S. 0031* est le produit de la désagrégation du rocher dont elle comble les dépressions et qu'elle recouvre de peu. En fond de dépressions elle se mêle à des sables marneux très fins, parfaitement vierges d'artefacts, de couleur beige grise bleue, fortement compactés. *U.S. 0031* contient une très faible proportion d'artefacts, en surface, qui pourraient, pour certains d'entre eux, être à rattacher à *U.S. 0026* plutôt. Ils tiennent en cinq très petits cassons de tuile et quelques rares tessons de pots en céramique. La texture d'*U.S. 0031* est des plus compactes. Elle est de teinte beige jaunée à blanchie. En surface, sur une moitié septentrionale du sondage, cette unité a la déclivité de la surface du rocher qu'elle couvre. S'épaississant sur la moitié méridionale du sondage et surtout sur son extension, elle présente là, en surface, une déclivité constante quand la surface du rocher sur lequel elle est établie se fait, elle, plus déclive. De sorte que, sur l'extension du sondage vers le sud-ouest, l'épaisseur d'*U.S. 0031* se trouve portée en berme sud-ouest à 15 cm. au maximum.



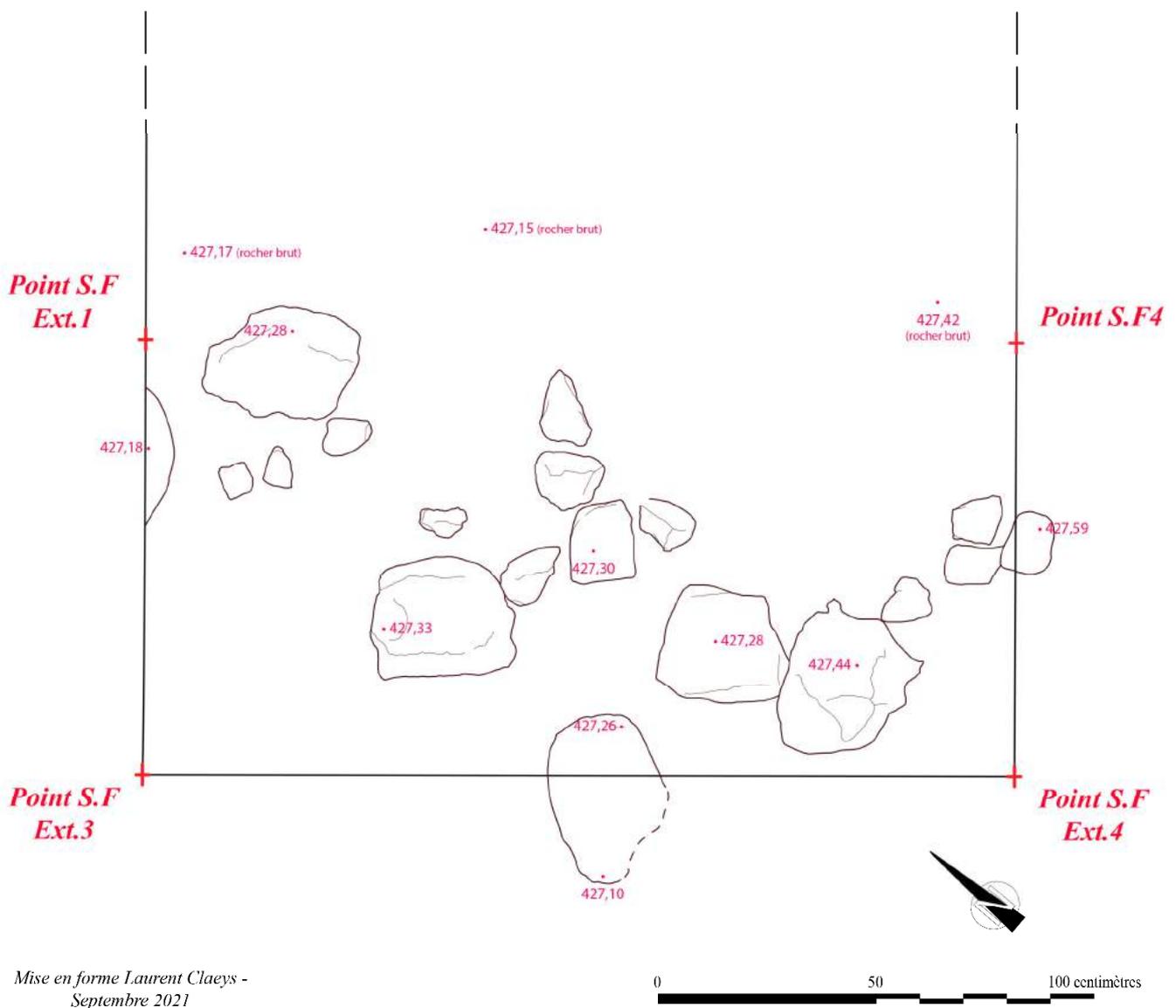
Le sondage F en cours de fouille - La surface du rocher brut mise au jour sur toute l'emprise avant extension vers le sud-ouest - Vue depuis le contrehaut et du nord-est vers le sud-ouest - Cliché Laurent Claeys - 28 juin 2021

Eb - Une unité construite ?

Quelques blocs et éclats de blocs pourraient être les seuls vestiges en place d'une maçonnerie établie en rebord de ressaut rocheux, sur la limite en étendue du sondage prolongé vers le sud-ouest. Ils ont été dénommés ensemble *U.S.C. 0007*. Six blocs, tous de module moyen, plus une quinzaine d'éclats

de petit module composent cet assemblage. Très étalé sur les deux mètres en largeur de l'extension du sondage, cet assemblage ne présente aucune structuration. Pour exemple, seuls deux des blocs qui en relèvent sont au contact l'un de l'autre. Les autres blocs sont distants les uns des autres et les éclats eux-mêmes ne montrent, par leurs dispositions, aucune organisation. Deux des blocs sont de calcaire et l'un des éclats également. Tous les autres sont de grès. Les blocs sont plutôt plats et ramassés sur eux-mêmes pour quatre d'entre eux. Les deux derniers, plus cubiques bien qu'informes, sont de fait bien plus épais. Suivant la déclivité de la surface d'*U.S. 0031*, sur laquelle ils reposent semble-t-il, ces blocs et éclats ont une inclinaison faible globalement de l'est vers l'ouest.

Sondage F - Extension - U.S.C. 0007 - Relevé en plan



Si cet ensemble ne témoigne pas d'une réelle volonté d'organisation, il reste le seul probable fait archéologique mis en évidence sur toute l'emprise du sondage F, extension comprise donc. Et, en l'état, il pourrait être un vestige de maçonnerie de soutènement édifiée de manière à ce que, par

l'apport de sédiments en quantité faible ou forte, la déclivité du rocher brut fut compensée quelque peu. Un tel terrassement aurait permis de créer, par sur-élévation finalement, une aire moins déclive sur laquelle le sol du module - d'habitation ? - développé depuis la paroi rocheuse eut pu être aménagé. Cette maçonnerie, sous l'effet des ruissellements d'eau, aurait été emportée et, avec elle, les sédiments rapportés en remblai. Seuls quelques blocs et éclats de blocs en resteraient conservés.

On ne se hasarderait pas à défendre l'hypothèse cependant. Le fait que ces quelques blocs et éclats reposent non sur le rocher brut mais sur un dépôt de sables, qui pourrait s'être constitué, pour partie au moins, naturellement, interroge en effet. On concevrait mieux un aménagement du rocher pour recevoir une maçonnerie de blocs, même non liée à la terre, a fortiori si cette maçonnerie avait été destinée à retenir la poussée de terres en remblai. Malgré la concentration qu'ils constituent, ces blocs et éclats ne sont probablement pas à regarder comme les vestiges d'une construction in situ.



Les blocs et éclats d'U.S.C. 0007 reposant sur les sables d'U.S. 0031 - Vue du sud-ouest vers le nord-est - Cliché Laurent Claeys - 30 juin 2021

Ec - Rocher brut

Sous *U.S. 0031*, et même sous *U.S. 0026* certainement en bien des points, apparaît directement le **rocher brut**. Il est ici décliné en surface tant du sud-est vers le nord-ouest que du nord-est vers le sud-ouest. Cette nette déclivité d'ensemble est perturbée en surface par des dépressions faibles découlant de l'altération différentielle du grès. De sorte que les affleurements du rocher sont ici loin d'offrir l'apparence d'un bel aplat lissé même si pentu. Aucune part de ces affleurements ne semble avoir été taillée. Seuls deux enfoncements mis en évidence sur l'extension au sondage, après démontage de l'ensemble dénommé *U.S.C. 0007* et vidange de l'*U.S. 0031*, ont laissé à penser que le rocher avait été, finalement, possiblement marqué par l'action de l'homme là.

Ces enfoncements ont en fait les dispositions de deux percements assez profonds - plus d'une quinzaine de centimètres pour le plus profond des deux - grossièrement coniques, qui pourraient avoir été obtenus tous deux par pression exercée obliquement, pression suffisante pour avoir été cause de la fracturation du rocher superficiellement. Plus clairement, les deux percements pourraient résulter de l'enfoncement de deux pieux d'une dizaine de centimètres de diamètre, à l'oblique, dans les sédiments qui couvraient le rocher et jusque dans le rocher. Ces pieux pourraient, par exemple, avoir relevé d'un système de soutènement de plancher formant sol pour le module - d'habitation ? - installé là.



*Orthophotographie de
l'emprise du sondage F au
terme de la campagne de
travaux, après démontage
d'U.S.C. 0007 (sans échelle)
- Prise de vue et traitement
photogrammétrique Philippe
Boscariol - 03 juillet et août
2021*

**Enfoncements
du rocher brut**

Certes ces deux enfoncements du rocher sont à eux seuls trop peu significatifs pour faire preuve. Deux percements de l'affleurement rocheux ne suffisent pas à confirmer l'hypothèse d'un alignement de pieux destiné à recevoir une structure porteuse de plancher. Cependant, il faut ici considérer l'hypothèse comme possiblement recevable, tout autant que celle d'une maçonnerie de blocs qui aurait pu retenir des terres apportées en remblai pour former sol - et dont *U.S.C. 0007* serait un vestige. Car il y eut là, entre paroi rocheuse à l'amont et ressaut rocheux à l'aval, un bâtiment et ce bâtiment eut un sol. On l'a écrit déjà, le rocher mis en évidence sur l'emprise du sondage ne porte aucune marque d'aménagement qui laisse à penser qu'un sol eut pu être établi là. Et, exception faite d'*U.S.C. 0007* et des deux possibles percements de la surface de l'affleurement rocheux, qui peinent à convaincre, rien ne témoigne d'un aménagement qui aurait pu servir à retenir des sédiments rapportés sur le rocher, en remblai, ou à supporter une structure de bois formant plancher. Pourtant, quelles qu'en aient été les dispositions - mur de soutènement de remblai ou pilotis sous plancher - un dispositif permettant l'élaboration d'un sol fut conçu là.

On peut d'ailleurs remarquer que le niveau de sol ne devait manifestement pas être établi plus bas que le point le plus haut de l'affleurement du rocher mis en évidence sur l'emprise du sondage F. C'est pour cette raison que, soit par apport de remblais soit par construction d'un plancher sur pieux, le sol avait été ici surélevé. Surélévation qui se sera traduite, à l'extrémité opposée à celle qui touchait à la paroi, par une différence de hauteur d'1,25 m. au minimum entre haut du ressaut rocheux sur lequel reposait le dispositif porteur de ce sol et sol proprement dit.

Ed - Une paroi rocheuse aménagée

Sans pour autant détailler trop avant la description des aménagements que porte la paroi rocheuse dominant l'emprise du sondage F, on a pensé devoir la décrire. Il nous semblait que, de cette manière, pourrait être démontré qu'un semblable ensemble ne pouvait avoir été conçu sans sol, ce sol disparu qui rend intelligibles finalement les aménagements de la paroi rocheuse.

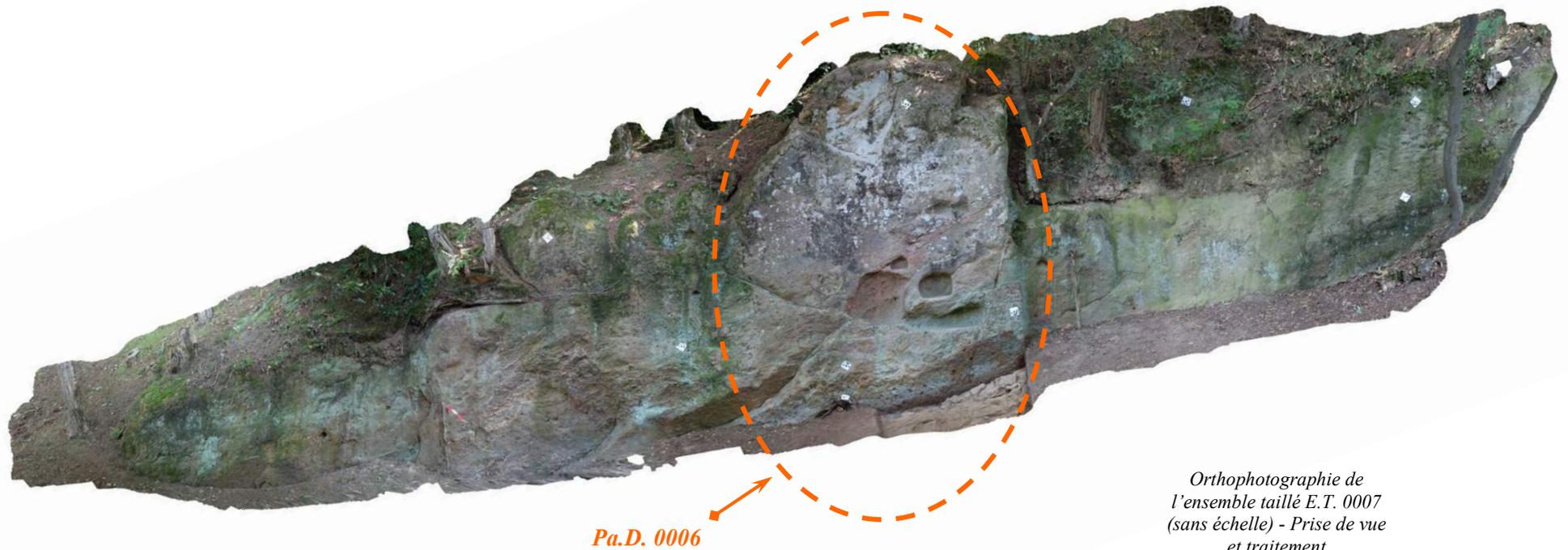
On s'en tiendra ici à la description d'une part réduite des surfaces visibles du volume de roche dominant l'emprise choisie pour l'implantation du sondage F. Cette part réduite tient en moins de 20 mètres carrés - 4,50 m. en hauteur au maximum pour 4,40 m. en largeur et un couronnement très arrondi. Elle correspond au développé vertical le plus fort de tout le volume de roche de ce secteur, développé qui surplombe exactement l'emprise du sondage F. Cette part a été dénommée **Pa.D. 0006** pour *Pa(roi) D(ressée) 0006*. Elle n'est que l'une des constituantes d'un ensemble taillé plus vaste dénommé **E.T. 0007** pour *E(nsemble) T(aillé) 0007*.

La paroi *Pa.D. 0006* a été dressée pour partie. Son pied a été taillé de loin en loin et le restant du développé nivelé localement. Des creusements y ont été pratiqués par ailleurs. Ces creusements sont de deux types. Les premiers, de faible emprise sur le rocher, ont été réalisés afin de permettre l'accroche de pièces de bois, à l'horizontale principalement mais également à la verticale, dans la paroi ou sur la paroi. Les pièces de bois qu'ils recevaient participaient de la structure d'un bâtiment adossé à la paroi mais également d'un bâtiment mitoyen à l'est ou plutôt au sud-est, bâtiments possiblement entièrement conçus en bois hors repos offerts par le rocher. Les creusements de ce premier type ont été ménagés en haut de paroi. En bas de paroi se présentent des creusements qui satisfaisaient, eux, à d'autres usages. Certains, rigoles et bassins, servaient à conduire et recueillir les eaux de ruissellement. D'autres, des niches, recevaient des objets ou matières ainsi maintenus tout auprès des bassins mais à distance néanmoins, en hauteur. Plusieurs parmi eux sont des creusements de fort volume.

Ed1 - Creusements du premier type

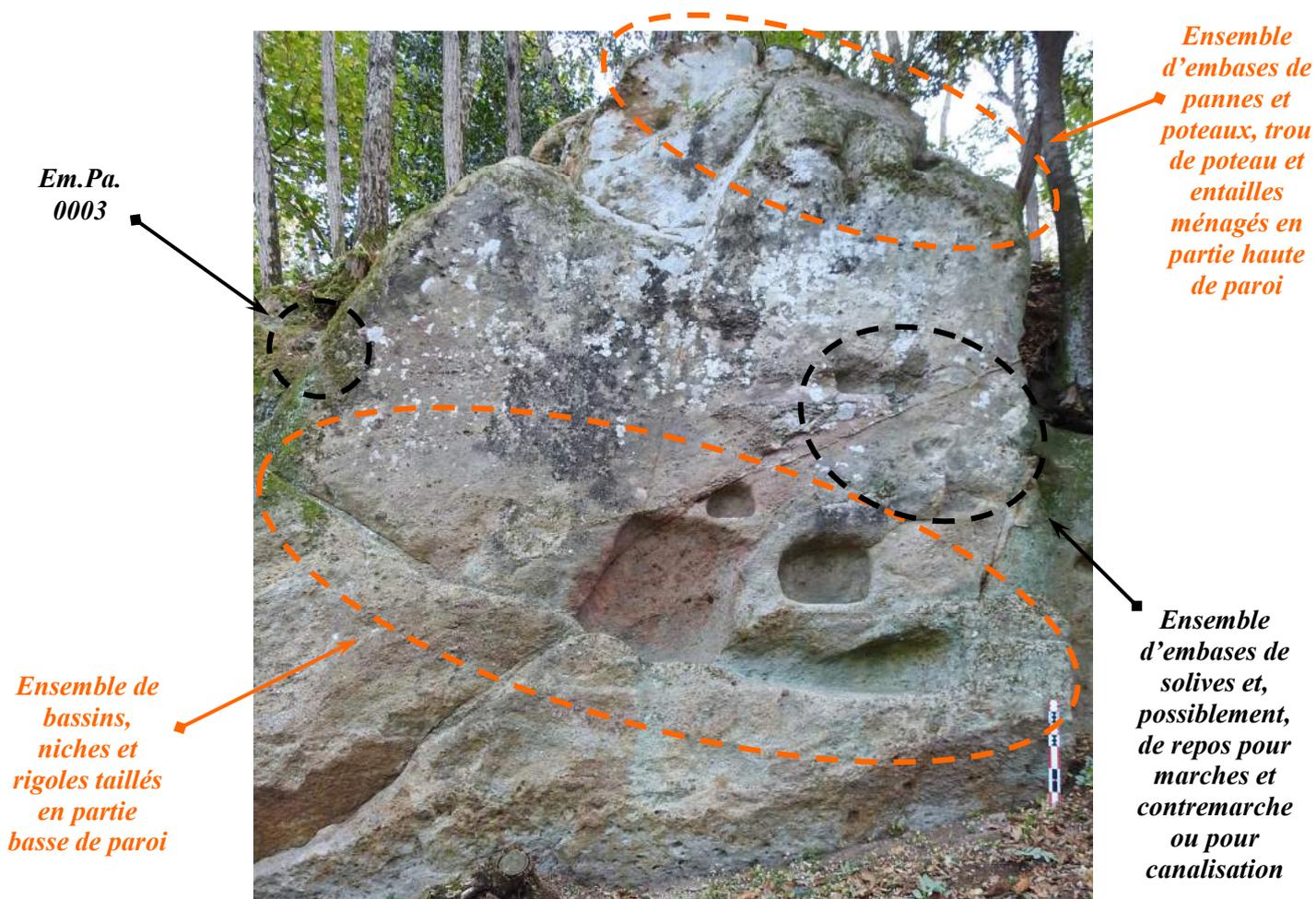
Parmi les creusements du premier type, conçus pour recevoir les pièces de bois d'un bâtiment adossé à la paroi mais également d'un bâtiment mitoyen à l'est, on distingue une embase de panne - **Em.Pa. 0001** pour *Em(base de) Pa(nne) 0001* - ménagée au plus haut de la paroi. De section moyenne - 35 cm. en longueur pour 14 cm. en largeur au maximum (12 cm. utiles) pour une profondeur de 16 cm.

*Positionnement de la paroi dressée Pa.D. 0006 sur le
développé de l'ensemble taillé E.T. 0007*



*Orthophotographie de
l'ensemble taillé E.T. 0007
(sans échelle) - Prise de vue
et traitement
photogrammétrique Philippe
Sablayrolles et Caousou - 26
juin et octobre 2021*

là où le rocher a été le plus profondément entaillé - elle est de module parallélépipédique. Le fond en est plat. A son côté, à moins de 20 cm. vers le nord-ouest, une autre embase de panne, **Em.Pa. 0002**, a été façonnée. Longue de 34 cm. au maximum pour 18 cm. en largeur au maximum (15 cm. utiles), elle est d'une profondeur de 29 cm. là où le rocher a été le plus profondément entaillé. Le fond en est semblablement plat. Ces deux embases de pannes, qui regardent vers le sud-ouest, sont à mettre en relation avec une troisième embase de panne, **Em.Pa. 0003**, plus éloignée vers le nord-ouest - à près de trois mètres de distance d'**Em.Pa. 0001** - et taillée bien plus bas que les deux précédentes dans le rocher et légèrement en retrait par rapport au plan de la paroi **Pa.D. 0006**. D'une vingtaine de centimètres à l'ouverture cette dernière est d'une profondeur de 14 cm. là où le rocher a été le plus profondément entaillé.

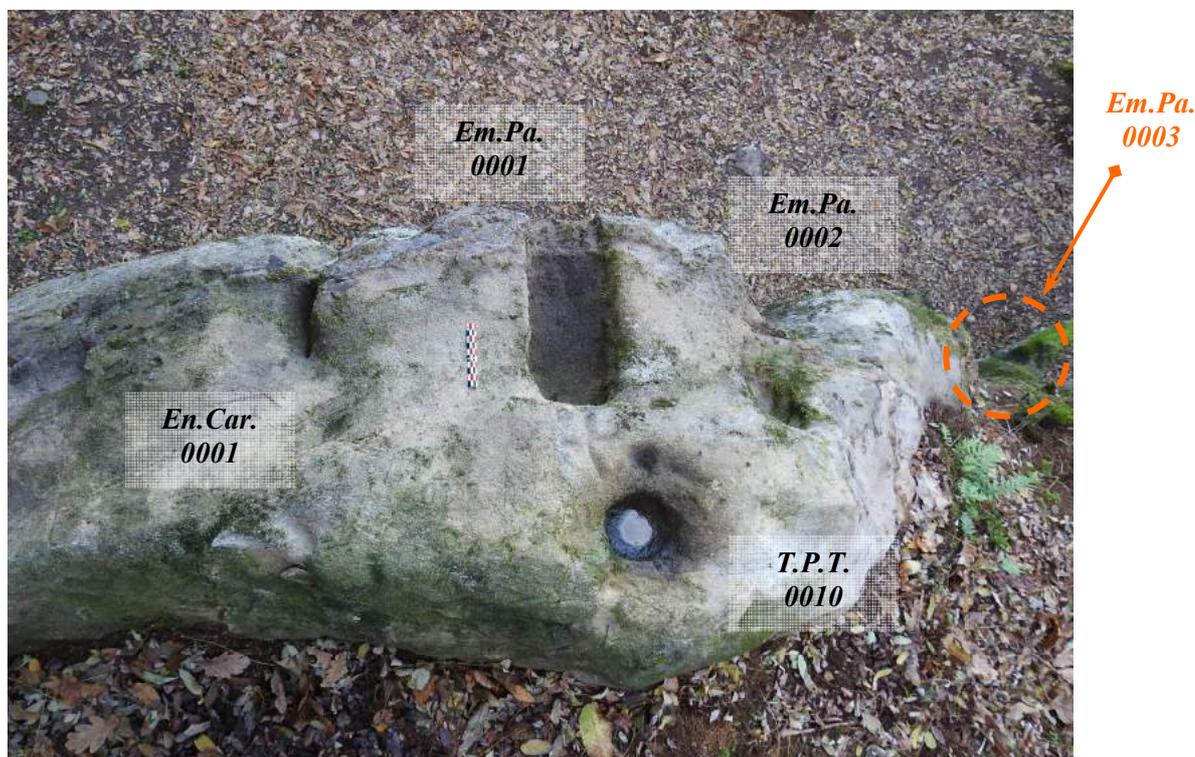


La paroi Pa.D. 0006 et les différents aménagements taillés présentés en ensembles - Vue du sud-ouest vers le nord-est - Cliché Laurent Claeys - 20 juin 2021

Ces trois embases portaient trois des pannes de la couverture du bâtiment adossé à la paroi **Pa.D. 0006**, une toiture en bâtière à deux pans inégaux - un pan plus long au nord-ouest qu'au sud-est - développée perpendiculairement à la paroi rocheuse²⁴. La paroi taillée **Pa.D. 0006** formait ainsi le pignon oriental, pour simplifier, de ce bâtiment. **Em.Pa. 0001** recevait la retombée de la panne faîtière de la charpente. **Em.Pa. 0003** recevait la retombée de la panne de rive au nord-ouest, ou d'une panne intermédiaire si la toiture se prolongeait encore vers le nord-ouest. **Em.Pa. 0002** quant à elle recevait la retombée d'une panne intermédiaire de ce même pan de toiture nord-ouest.

²⁴ **Em.Pa. 0003** pourrait cependant également avoir servi de repos à un poteau court ayant reçu la retombée d'une panne. L'inclinaison du pan de toiture en aurait été moindre. Cette part de l'ensemble taillé **E.T. 0007** n'a pas été suffisamment étudiée pour que l'on affirme ici.

A l'ensemble que composent ces trois embases on rajoutera une entame d'embase, dénommée **En.Car. 0001** pour *En(taille de) Car(rier) 0001*. Identifiée à une quarantaine de centimètres d'*Em.Pa. 0001*, mais vers le sud-est, au plus haut de la paroi rocheuse encore, elle n'est longue que de 15 cm. et profonde au maximum de 9 cm. Cette entame, à l'axe parallèle aux axes des embases *Em.Pa. 0001* et *0002*, est l'amorce d'un repos intermédiaire qui n'a finalement pas été taillé. Cette embase supplémentaire aurait eu, si elle n'avait été seulement ébauchée, une fonction comparable à celle d'*Em.Pa. 0002* mais pour le pan sud-est de la toiture du bâtiment.



Au haut de la paroi Pa.D. 0006, les différents creusements d'un premier ensemble taillé - Vue du contrehaut et du nord-est vers le sud-ouest - Cliché Laurent Claeys - 07 novembre 2021

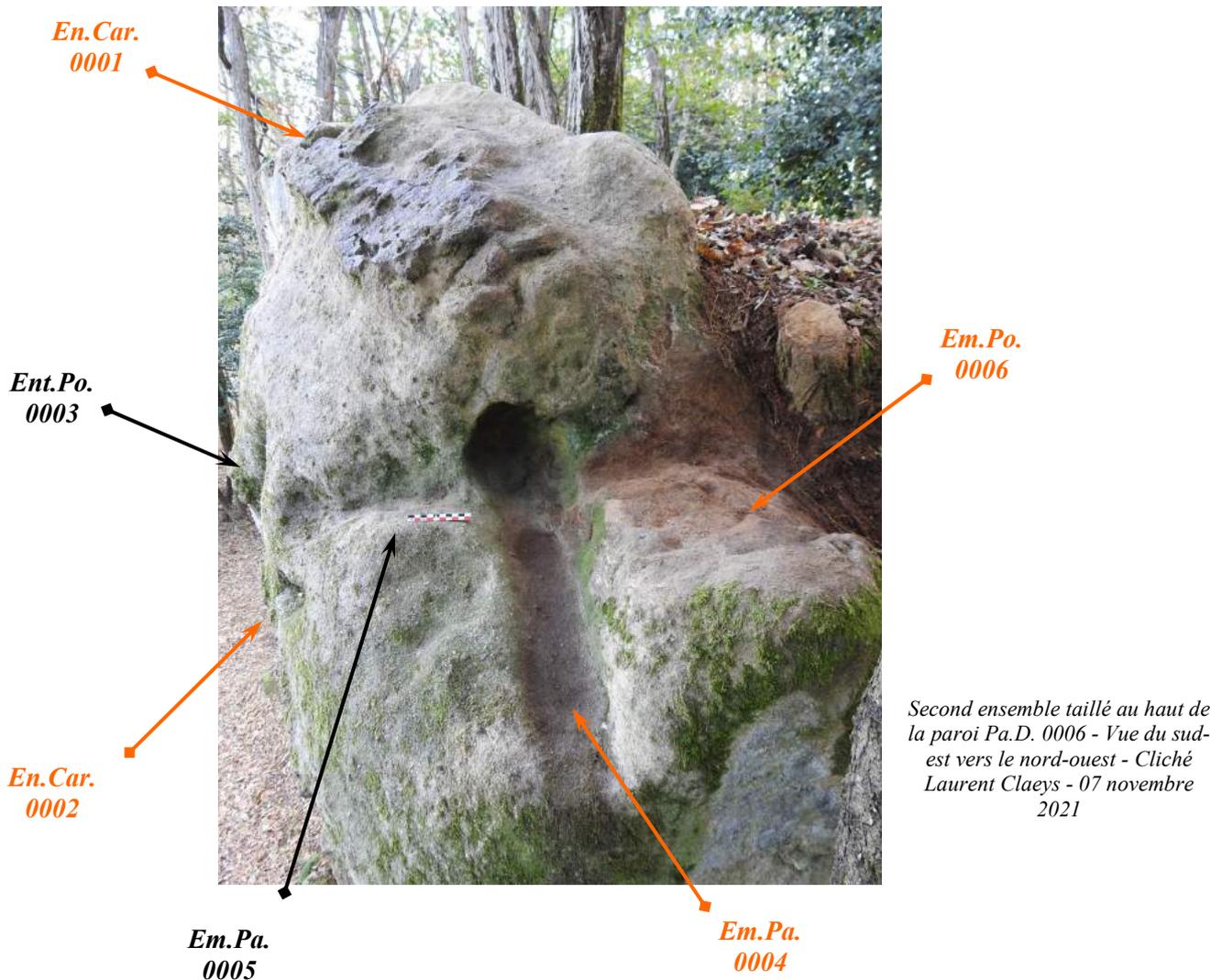
Un trou de poteau enfin, **T.P.T. 0010**, se présente au côté des embases *Em.Pa. 0001* et *0002* et de l'entame d'embase *En. Car. 0001*. D'un diamètre de 10 cm. à l'ouverture, grossièrement, et d'une profondeur de 8 cm. au maximum par rapport à l'aplat du rocher, il est positionné en retrait par rapport au plan de la paroi *Pa.D. 0006*. Pour cette raison, il pourrait avoir relevé d'une construction autre que celle du bâtiment adossé à la paroi *Pa.D. 0006*, établie elle à l'amont de la paroi et non à l'aval²⁵.

Au haut de la paroi *Pa.D. 0006* encore, à faible distance de ce premier ensemble, vers le sud-est, se présente un second ensemble de repos pour pièces de bois. A la différence du premier, tourné lui vers le sud-ouest et tout entier dévolu au bâtiment adossé à la paroi *Pa.D. 0006*, que l'on désignera ici comme bâtiment 1, ce second ensemble paraît tourné essentiellement vers le sud-est et semble relever également d'un autre bâtiment, mitoyen, le bâtiment 2.

De ce second ensemble participe d'abord une embase de panne. Dénommée **Em.Pa. 0004**, elle consiste en un logement semi-sphérique, profond de 11 cm. au maximum et d'un diamètre de 20 cm. au maximum à l'ouverture (18 cm. utiles), ménagé dans le rocher à la verticale, logement que prolonge un repos taillé lui à l'horizontale, long de 55 cm. et large à l'ouverture de 15 cm. au maximum (10 cm. utiles en fond), façonné en demi-cylindre grossièrement. Le fond du repos est nettement décliné vers le sud-est. Cette embase logement, qui regarde vers le sud-est, offre une assise longue au total de 66 cm. sur laquelle une panne de section circulaire reposait et se logeait à son

²⁵ On reconnaît également sur le cliché présenté ci-dessus une croix positionnée entre *Em.Pa. 0001* et *T.P.T. 0010*. Cette croix, certainement tracée récemment, marque une limite de propriété.

extrémité. *Em.Pa. 0002*, dont l'axe est perpendiculaire au plan qu'offre la paroi *Pa.D. 0006*, recevait manifestement la retombée de l'une des pièces de structure d'une construction autre que celle du bâtiment adossé à *Pa.D. 0006*, une construction mitoyenne, celle du bâtiment 2. En raison de la déclivité marquée du fond d'*Em.Pa. 00004* on considère que cette pièce de structure ne pouvait être qu'une panne porteuse d'une part de la couverture de ce bâtiment mitoyen, couverture possiblement formée d'un pan unique au moins décliné vers le sud-est et, nécessairement, vers le sud-ouest.



De part et d'autre d'*Em.Pa. 0004*, à l'amont et à l'aval, ont été taillés dans le rocher deux repos, plutôt plats mais faiblement déclinés du nord-est vers le sud-ouest²⁶. Le repos amont est généreux. La surface en est, au maximum, de 42 cm. en longueur sur 27 cm. en largeur. Elle pourrait avoir été employée en totalité ou pour partie seulement. Elle pourrait même avoir reçu deux pièces de bois indépendantes, l'extrémité distale en ayant été façonnée sur un plan différent. On propose, sans pouvoir assurer l'hypothèse, que ce repos ait servi de support à un poteau et ou à une sablière. On l'a dénommé, un peu arbitrairement *Em.Po. 0006* pour *Em(base de) Po(teau) 0006*. Ce repos paraît devoir être associé au bâtiment mitoyen de celui qui était adossé à la paroi *Pa.D. 0006*, le bâtiment 2.

²⁶ Ces deux repos, ainsi qu'*Em.Pa. 0004* d'ailleurs, ont été obtenus par excavation d'une masse de roche au haut de la paroi *Pa.D. 0006*, sur sa bordure orientale. Cette excavation a précédé la taille de l'aplat grossier, plutôt horizontal, dans lequel ont été façonnées *Em.Pa. 0005* et *Em.Pa. 0006* puis le long repos d'*Em.Pa. 0004* ainsi qu'elle a précédé la taille de l'aplat vertical dans lequel a été creusé le logement semi-sphérique de l'extrémité d'*Em.Pa. 0004*. Il est à noter que, à la rencontre entre ces deux plans, le creusement a été approfondi sur toute la longueur du pied du plan vertical de part et d'autre du repos d'*Em.Pa. 0004*. Pour autant, on ne croit pas devoir reconnaître des rigoles dans ces creusements approfondis.

A l'aval d'*Em.Pa. 0004* un second repos apparaît. La surface en a été plus finement travaillée que celle d'*Em.Po. 0006*. Elle est par ailleurs de bien moindre étendue puisque l'aplat n'en est, au maximum, que de 18 cm. en longueur - du nord-est vers le sud-ouest - pour 13 cm. en largeur. Ce repos, à la différence du précédent décrit, regarde vers le sud-ouest. De fait, il devrait être à rattacher aux aménagements porteurs de pièces de bois du bâtiment adossé à la paroi *Pa.D. 0006*, le bâtiment 1. En raison de sa position au sommet de la paroi on le voit comme un repos de panne qui aurait supporté une part de la couverture du bâtiment 1, une part du pan sud-est de sa toiture en bâtière en l'occurrence. Ce repos, dénommé ***Em.Pa. 0005***, ne doit cependant pas être regardé comme un repos pour une panne de rive. *Em.Pa. 0005* ne portait en effet qu'une panne intermédiaire d'une toiture plus complexe que ce que les dispositions du premier ensemble de repos taillés autour d'*Em.Pa. 0001* laissaient à penser.

On indiquait précédemment que l'embase logement *Em.Pa. 0004*, en raison de la déclivité marquée de son fond, n'avait pu que recevoir une panne porteuse d'une part de la toiture du bâtiment accolé au bâtiment 1, cette construction mitoyenne que l'on a dénommée bâtiment 2. A la perpendiculaire exactement reposait, sur *Em.Pa. 0005*, l'extrémité d'une panne porteuse d'une part de la toiture du bâtiment 1. Nécessairement, les deux extrémités de pannes retombant sur des repos accolés - le fond du logement semi-sphérique d'*Em.Pa. 0004* est à hauteur de la surface de pose d'*Em.Pa. 0005* - les toitures du bâtiment 1 et du bâtiment 2 devaient être au contact l'une de l'autre en ce point²⁷. Ce rapprochement n'avait rien de fortuit. Il avait été recherché. Ainsi positionnée, la panne que logeait *Em.Pa. 0004* prolongeait en effet vers le sud-est, avec une inclinaison modérée, le rampant naturel du couronnement de la paroi *Pa.D. 0006*. Elle prolongeait, d'un certain point de vue, le pignon que constituait jusque-là la paroi *Pa.D. 0006*. Et elle offrait ainsi un support prolongé au pan de toiture qui couvrait ce même pignon en amont.

De sorte que l'on doit considérer que le pan sud-est de la toiture en bâtière du bâtiment adossé à la paroi *Pa.D. 0006* se prolongeait au-delà de la paroi *Pa.D. 0006* vers le sud-est. Ce pan de toit couvrait en fait une partie du bâtiment 1 et une partie sinon la totalité du bâtiment 2, construction mitoyenne développée au-delà de la paroi *Pa.D. 0006* vers le sud-est. Les toitures des deux constructions se confondaient. Par voie de conséquence, on peut estimer que si les bâtiments 1 et 2 ne formaient pas une seule et unique construction dès l'origine, ils avaient du moins été élaborés l'un à partir de l'autre et avaient, possiblement, constitué un temps une même entité, un même volume habitable ou occupable.

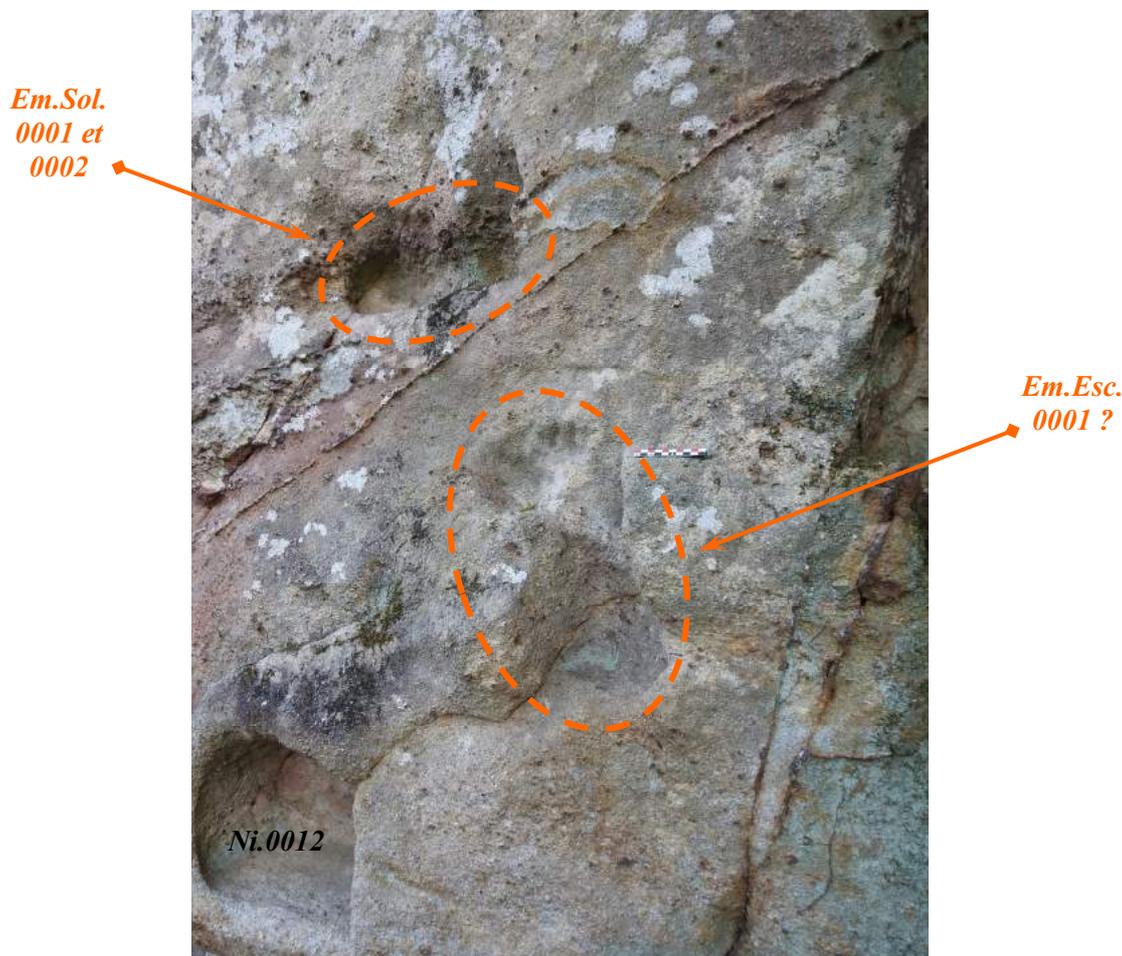
Pour en terminer, ou presque, avec les aménagements de ce second ensemble de creusements ménagés au haut de la paroi rocheuse *Pa.D. 0006*, on mentionnera une entaille ou plutôt une entame, façonnée dans la paroi à quelques centimètres au-dessous du repos que constitue l'embase *Em.Pa. 0005*, à l'oblique. Positionnée comme elle l'est, elle paraît être une entame finalement délaissée parce que trop basse de l'embase *Em.Pa. 0005*. Longue de 19 cm., profonde au maximum de 7 à 8 cm., elle est large de 6 cm. au maximum à l'ouverture. Elle a été dénommée ***En.Car. 0002***.

Enfin, toute proche d'*En.Car. 0002* et d'*Em.Pa. 0005*, apparaît au haut de la paroi rocheuse une entaille, oblique plus que verticale, profonde mais grossièrement façonnée. Longue de 38 cm. elle est large à l'ouverture de 14 cm au maximum pour une profondeur de 10 cm. au maximum là où le rocher a été le plus profondément entaillé. On ne sait trop ce que pourrait avoir été cette entaille grossière, qui elle aussi pourrait n'avoir été qu'une ébauche délaissée. On l'a dénommée sans plus se questionner ***Ent.Po. 0003*** pour *Ent(aille de) Po(teau) 0003*.

A mi-hauteur de paroi rocheuse figure un dernier ensemble de creusements. Les plus hauts sont deux creusements positionnés à même altitude au côté l'un de l'autre. Le premier était destiné à recevoir une pièce de bois disposée non à la perpendiculaire mais à l'oblique par rapport au plan qu'offre la paroi. De sorte que, ainsi de biais, elle offre au regard à la fois son fond, d'un module de 13 cm. sur 13 cm. au maximum, et une part de l'aplat qui formait repos de la pièce de bois. Le second creusement recevait, lui, une pièce de bois logée à la perpendiculaire ou quasiment. Il a été ménagé de manière à

²⁷ Les deux extrémités de pannes pourraient avoir été liées l'une à l'autre en ce point de contact, par un assemblage à mi-bois et chevillage, ou pointage ou encore agrafage.

permettre une descente sans recoupe de l'extrémité de la pièce qu'il portait. Aussi est-il haut à l'ouverture (21 cm. au maximum), progressivement plus profond (jusqu'à 12 cm. en bas) mais de largeur constante (13 cm. au maximum). Les pièces de bois dont une extrémité reposait dans ces deux creusements étaient disposées sur un même niveau. L'une convergeait vers l'autre et on peut considérer qu'elles étaient liées l'une à l'autre, par assemblage à mi-bois et chevillage ou pointage ou encore agrafage. De fait, l'une renforçait l'autre.



A mi-hauteur de paroi, les creusements d'un troisième ensemble taillé, Em.Sol. 0001 et 0002 plus Em.Esc. 0001 - Vue du sud vers le nord - Cliché Laurent Claeys - 07 novembre 2021

Ces creusements n'étaient pas destinés à porter les extrémités des solives d'un plancher. On l'a montré, les pièces de bois qu'ils logeaient se contrebutaient. Mais surtout, à ce même niveau, aucun autre logement qui aurait pu servir au repos de solives n'avait été ménagé dans la paroi. Si un plancher partageait à mi hauteur le volume du bâtiment adossé à la paroi *Pa.D. 0006* il ne reposait pas sur un solivage ancré dans le rocher. Et pas plus que de logements pour des bouts de solives on ne reconnaît à ce niveau dans la paroi de logements pour les extrémités de poutres sur lesquelles des solives seraient venues reposer, parallèles à la paroi dès lors. Pour ces raisons on croit que les deux logements précédemment décrits relèvent d'un dispositif qui enveloppait la bordure orientale de la paroi *Pa.D. 0006* mais ne se développait pas plus vers le nord-ouest. On a choisi néanmoins de dénommer ces deux creusements accolés **Em.Sol. 0001** et **0002** pour *Em(bases de) Sol(ives) 0001* et *0002*, car ils servaient à ancrer en hauteur dans la paroi ce dispositif sur des pièces de bois disposées à l'horizontale comme l'auraient été des solives²⁸.

Pour envisager ce que pourrait avoir été ce dispositif enveloppant la bordure orientale de la paroi *Pa.D. 0006* il faut considérer les derniers creusements de cet ensemble de mi hauteur. Il s'agit en fait

²⁸ Des deux, *Em.Sol. 0001* est le repos à l'oblique et *Em.Sol. 0002* le repos à la perpendiculaire.

d'un même creusement aux formes difficilement descriptibles dans lequel néanmoins on reconnaît un aplat vertical taillé perpendiculairement à la surface de la paroi et, dans la continuité, un aplat horizontal taillé semblablement perpendiculairement à la surface de la paroi. Autour de ces aplats le creusement a été élargi de manière à permettre la pose de pièces de bois et trois points en particulier ont été approfondis. On voit dans ce creusement peu profond - 19 cm. au maximum - peu haut et peu large - respectivement 39 cm. et 24 cm. au maximum - deux destinations possibles.

La première est la moins plausible. Cependant, elle apparaît également comme étant la moins complexe à envisager finalement.

Cette première destination est celle d'un repos pour deux des marches et l'une des contremarches d'un escalier droit lié à la paroi, enveloppant sa bordure orientale. Pour renforcer quelque peu l'hypothèse on propose d'associer ce creusement informe, que l'on a dénommé malgré toutes nos hésitations **Em.Esc. 0001 ?** pour *Em(bases d'embranchement d')Esc(alier) 0001 ?*, de l'associer donc aux tous proches *Em.Sol. 0001* et *0002*. Dans cette hypothèse, *Em.Sol. 0001* et *0002* seraient à regarder comme un ancrage dans la paroi de l'embranchement de cet escalier au niveau d'un plancher.

En l'état de nos observations cependant un escalier positionné sur la bordure orientale de la paroi *Pa.D. 0006* pourrait n'avoir conduit à rien... En effet, on a montré précédemment que la paroi *Pa.D. 0006* ne présentait aucun ancrage de poutre ou solive au-delà d'*Em.Sol. 0001* et *0002* susceptible d'avoir reçu les supports d'un plancher partageant dans la hauteur le volume intérieur du bâtiment 1. A moins que ce plancher n'ait pas été ancré dans la paroi, il n'y eut pas de plancher partageant ce volume dans la hauteur²⁹.

L'hypothèse reste envisageable néanmoins si on considère que cet escalier desservit l'étage non du bâtiment 1 mais du bâtiment 2, dont on sait par la présence d'un niveau supérieur excavé pour partie dans le rocher qu'il a existé lui³⁰. On indiquait plus haut que les toitures des deux bâtiments accolés, bâtiment 1 et bâtiment 2, avaient été confondues un temps, se prolongeaient. Il ne serait pas incongru, si ces deux volumes avaient fonctionné ensemble un temps au moins, qu'on accéda du rez-de-chaussée du bâtiment 2 à l'étage du bâtiment 2 par un escalier pour partie développé à l'intérieur du bâtiment 1. Il faudrait dès lors voir dans *Em.Sol. 0001* et *0002* les supports d'un palier depuis lequel on accédait à l'étage du bâtiment 2. Ce palier pourrait avoir été prolongé en galerie ouvrant sur le volume intérieur du bâtiment 1... Bien plus bas sur la paroi *Pa.D 0006*, à hauteur du bassin *Bas. 0002*, un repos pour une marche de cet escalier pourrait également être identifié encore.

On le voit, cette destination première que l'on envisage pour le creusement *Em.Esc. 0001* n'est pas des plus assurées. Et, pour cette raison, on a préféré l'assortir d'un point d'interrogation marquant toute notre indétermination.

La seconde hypothèse, la seconde destination à envisager pour ce creusement *Em.Esc. 0001 ?* n'est pas mieux assurée. Elle est même plus difficilement concevable. Paradoxalement, elle n'est pas moins recevable. Pour l'exposer il faut d'abord présenter les derniers creusements que porte la paroi *Pa.D. 0006*, en partie basse. Car c'est à eux que le creusement informe *Em.Esc. 0001 ?* pourrait tout aussi bien être associé.

Ed2 - Creusements du second type

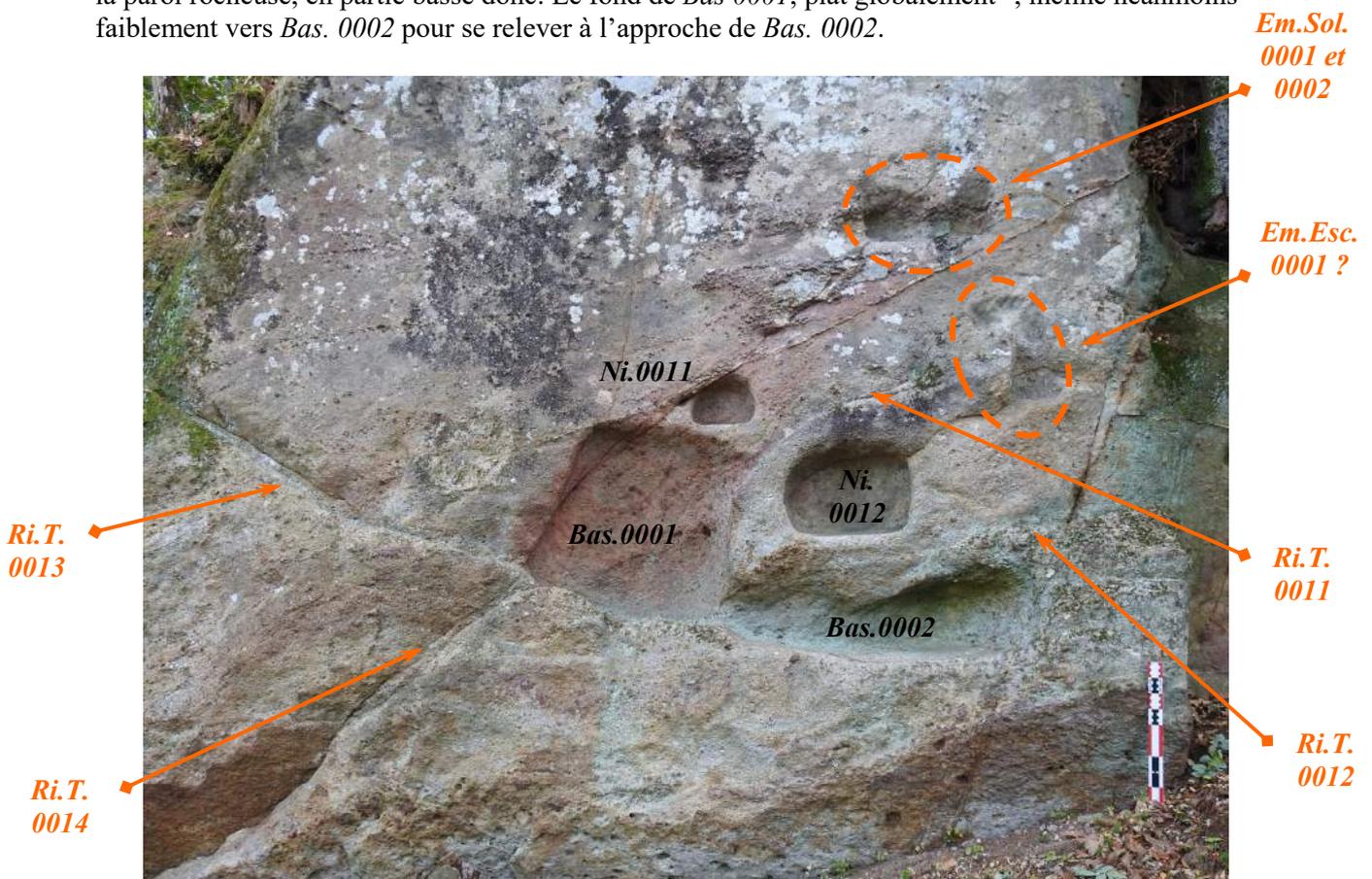
En partie basse de la paroi rocheuse d'autres creusements ont été identifiés. Les plus imposants sont deux bassins - on a choisi de les qualifier ainsi - profondément engagés dans le rocher. Très différents

²⁹ On notera quand même qu'un plancher pourrait avoir été développé à ce niveau si *Em.Sol. 0001* avait porté l'extrémité d'une poutre de rive accolée à la paroi et si à distance, vers le nord-ouest, auprès d'*Em.Pa. 0003* par exemple, un repos sur aisselier ancré dans la paroi avait reçu l'autre extrémité de cette pièce de bois. Cette poutre de rive aurait supporté la retombée des solives du plancher disposées dès lors à la perpendiculaire de la paroi *Pa.D. 0006*. De cette manière, à l'économie finalement, un plancher aurait été lancé sans aménagements à réaliser dans la paroi. Evidemment, dans cette configuration, la présence d'un escalier permettant d'accéder au niveau supérieur aurait été on ne peu plus justifiée.

³⁰ Ce niveau excavé restant recouvert par les sédiments, on n'a pu l'observer plus avant. Il participe des aménagements du rocher actuellement identifiables de part et d'autre de la paroi *Pa.D. 0006* dans ce grand volume de roche taillé que l'on a dénommé *E.T. 0007*. On se reportera à l'orthophotographie de l'ensemble taillé *0007* figurée en page 92 pour compléments.

l'un de l'autre par leurs modules et dispositions, ils n'en ont pas moins été façonnés avec des moyens semblables et à des fins identiques. Ils sont d'ailleurs liés l'un à l'autre, le plus haut, **Bas. 0001** pour **Bas(sin) 0001**, versant dans le plus bas, **Bas. 0002**.

Le premier des deux bassins est le produit de deux opérations de creusement successives. L'excavation en a d'abord été ménagée à l'horizontale dans le front de taille qu'offrait la paroi **Pa.D. 0006** puis, une fois façonné un renforcement plus profondément affouillé en bas, l'excavation en a été menée à la verticale. De manière à ce que la partie basse du creusement forme bassin, un rebord peu haut et peu épais a été façonné dans le grès de la paroi. Ce rebord est désormais brisé, de sorte que l'ancien bassin ne retient plus les eaux de ruissellement. La partie haute du creusement forme couverture du bassin en tiers de berceau brisé, pour simplifier³¹. Dépourvu de rebord, **Bas. 0001** se présente aujourd'hui, à l'ouverture, comme un large losange basculé - 66 cm. au maximum en largeur pour 75 cm. au maximum en hauteur - profond au maximum de 33 cm. par rapport au plan vertical de la paroi rocheuse, en partie basse donc. Le fond de **Bas 0001**, plat globalement³², incline néanmoins faiblement vers **Bas. 0002** pour se relever à l'approche de **Bas. 0002**.



Les aménagements du bas de la paroi Pa.D. 0006 - Vue du sud-ouest vers le nord-est - Cliché Laurent Claeys - 07 novembre 2021

Au côté de **Bas. 0001**, à sa droite, a été creusé **Bas. 0002**. Ce second bassin a été obtenu avec les mêmes moyens que le premier. Cependant, celui-là avait été conçu pour être tout en longueur plutôt qu'en hauteur et se présente comme un long rectangle à l'ouverture. Sur une part, le couverture en est plat. Sur l'autre il se relève formant demi-berceau brisé³³. Le fond en est grossièrement horizontal. Ici encore le rebord originel a été brisé. Ce rectangle écrasé est long de 110 cm. environ - longueur restituée - pour une hauteur maximale de 31 cm. sur sa part à couverture plat. Il est profond au maximum de 37 cm. par rapport au plan vertical de la paroi rocheuse.

³¹ Le creusement est loin d'offrir un profil de berceau en vérité. Aussi considèrera-t-on cette observation comme indicative plutôt.

³² La section du fond de **Bas. 0001** est globalement ovale.

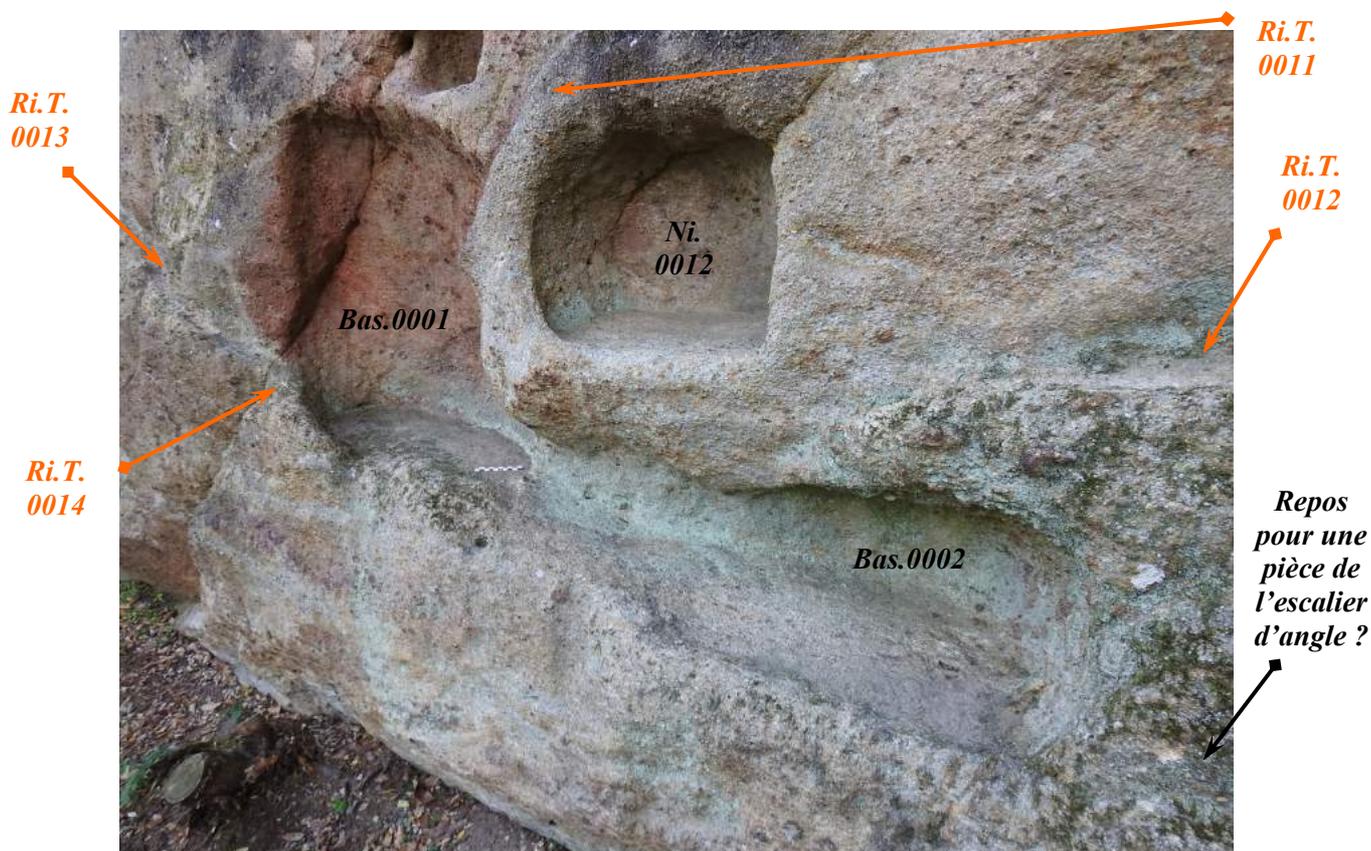
³³ Même observation indicative.

On l'a écrit, ces deux bassins communiquent. Ils n'avaient cependant pas été conçus pour être communicants. Ils étaient, à l'origine, séparés l'un de l'autre par une masse de roche d'une quarantaine de centimètres d'épaisseur. Tardivement, cette masse de roche a été excavée de manière à ce que les deux bassins n'en fassent plus qu'un. C'est alors qu'a été formé le couvrement en demi-berceau brisé de la part occidentale du bassin 0002. Originellement, *Bas. 0002* ne devait pas excéder 65 cm. en longueur à l'ouverture.

La raison de la mise en communication des deux bassins est simple. Trop tôt le rebord de *Bas. 0001* a été brisé, sans doute accidentellement. Le bassin ne pouvait plus dès lors recueillir les eaux qui l'alimentaient. Plutôt que de l'approfondir de manière à ce que soit formée une nouvelle lèvre il a été choisi de créer une communication entre les deux bassins en brisant la paroi qui les séparait, de déplacer finalement le bassin vers *Bas. 0002*, *Bas. 0001* n'ayant plus dès lors qu'une fonction d'écoulement des eaux vers *Bas. 0002* - si le bassin *Bas. 0001* avait été seulement approfondi le fond en aurait été trop bas par rapport au niveau du sol sur lequel évoluait celle ou celui qui utilisait ce bassin, raison pour laquelle a été choisie la mise en communication de *Bas. 0001* et *Bas. 0002*. On pourrait d'ailleurs se demander si *Bas. 0002*, dont les dispositions orientales rappellent les dispositions des niches *Ni. 0011* et *0012* qui somment les deux bassins, si *Bas. 0002* était bien un bassin à l'origine et pas une niche et s'il n'a pas été converti en bassin en étant, lui, retravaillé au fond de manière à ce qu'une lèvre, sans doute peu haute, fut formée pour la rétention des eaux - une lèvre qui, elle aussi, sera brisée ultérieurement.

Si on propose cette hypothèse, l'hypothèse d'une mise en communication tardive des deux bassins, c'est que les rigoles qui convergent vers *Bas. 0001* et *0002* apportent des indications qui permettent d'envisager cet enchaînement factuel.

Autour de *Bas. 0001* et *0002* en effet ont été reconnues quatre rigoles taillées dans la paroi. Elles ont été dénommées *Ri.T. 00011* à *00014* pour *Ri(goles) T(aillées) 0011* à *0014*. Trois d'entre elles avaient été conçues pour l'alimentation des deux bassins. La quatrième, *Ri.T. 00014*, avait une fonction autre.



Bassins et rigoles en bas de la paroi Pa.D. 0006 - Vue du sud-est vers le nord-ouest - Cliché Laurent Claeys - 07 novembre 2021

Ri.T. 0014 en effet avait été conçue, dès l'origine de l'aménagement, pour servir à l'évacuation du trop plein des eaux de *Bas. 0001*. On comprend, en observant les deux clichés proposés ci-dessus, qu'elle avait été façonnée pour former déversoir et qu'elle servait à évacuer le trop plein d'eau vers une faille du grès qui la prolonge - une gorge a été ménagée dans ce qui reste de la lèvre de *Bas. 0001* pour permettre le passage de l'eau et la rigole *Ri.T. 0014* n'a en fait été façonnée, sur une centaine de centimètres de longueur et bien peu en profondeur, que pour permettre la liaison avec la faille du grès. Si un déversoir du trop d'eau contenu dans le bassin *Bas. 0001* avait été conçu, au haut de sa lèvre, c'est bien que le bassin était alors contenu dans les 66 cm. de longueur maximale que l'ovale de son fond dessine. Un trop plein n'aurait pas été positionné là si une communication entre *Bas. 0001* et *Bas. 0002* avait été envisagée d'emblée. Il l'aurait été sur la lèvre de *Bas. 0002* dont le fond est plus bas que celui de *Bas. 0001*. Pour cette raison, on croit que *Bas. 0001* et *Bas. 0002* ont été mis en communication, dans les conditions que l'on exposait précédemment, tardivement.

Pour ce qui est des rigoles qui alimentaient les bassins cette fois, elles sont disposées de part et d'autre de *Bas. 0001* et *0002*. L'une, la plus longue, *RiT. 0013*, figure à la gauche de *Bas. 0001*, qu'elle alimentait directement depuis la bordure occidentale de la paroi *Pa.D. 0006*. Son déversoir surplombe de quelques centimètres seulement la gorge du trop plein du bassin. Cette rigole est longue de 195 cm. Sa largeur à l'ouverture est variable de 3 à 9 cm. au maximum et sa profondeur de même, de 3 à 5 cm. Fortement déclive sur une bonne part de sa longueur, elle l'est plus faiblement à l'approche de *Bas. 0001* - une réduction de la vitesse d'écoulement a peut-être été recherchée ici. Sa lèvre a été altérée par endroits.

Une autre rigole, *Ri.T. 0011*, alimentait semblablement directement le bassin *Bas. 0001* mais depuis l'est. Elle figure donc à la droite de *Bas. 0001*. Elle entaille elle aussi à l'oblique la paroi mais sur une longueur bien moindre, avec une inclinaison plus faible d'abord puis, brutalement, plus forte. A la différence de *Ri.T. 0013* elle ne déversait pas ses eaux à hauteur de rebord de bassin mais depuis le contrehaut, le long du couvrement de *Bas. 0001*. Cette alimentation par le haut s'explique par la présence de la niche *Ni. 0012*, que la rigole contourne finalement - contournement qui atteste la présence de *Ni. 0012* dans la paroi lorsque cette rigole d'alimentation a été conçue. *Ri.T. 0011* est longue de 70 cm, large à l'ouverture de 3 cm. au maximum et profonde en moyenne de 1 cm. seulement. Elle ne prend pas sa source sur la bordure de la paroi *Pa.D. 0006* mais, curieusement, au plein milieu de la paroi rocheuse. On y reviendra.

Dernière des trois rigoles qui alimentaient les bassins *0001* et *0002*, *RiT.0012* prend sa source, elle, sur la bordure orientale de la paroi *Pa.D. 0006*. Courte - 90 cm. de longueur - elle est large - de 12 à 6 cm. Sa profondeur est faible - 2 cm. en moyenne. Elle est très peu déclive d'abord puis, à l'approche de *Bas 0002*, elle se fait brusquement plus déclive. Elle aussi alimente par le haut le bassin vers lequel elle verse. Et c'est au point où une communication a été établie entre les deux bassins, tardivement donc, que son déversoir se forme, dans le couvrement de *Bas. 0002*³⁴.

Au terme de ce descriptif des aménagements liés à l'eau en partie basse de la paroi *Pa.D. 0006*, on pourrait ajouter que l'usage qui était fait de ces bassins alimentés reste non compris. Plus exactement, on pourrait écrire que la finalité en reste obscure.

On a compris que ces bassins avaient été façonnés pour être intégrés à une construction qui offrait le clos à ceux et ou celles qui en usaient. Une toiture couvrait l'emprise et, très vraisemblablement, cette emprise était fermée au sud-est comme au sud-ouest et au nord-ouest. Ces bassins abrités n'étaient cependant pas ce qui avait motivé la construction dans laquelle ils avaient été intégrés. Leur rejet en paroi soit, finalement, à la périphérie de l'espace intérieur utilisable, mais également la proximité d'aménagements qui n'avaient pas à voir avec l'emploi de l'eau - les niches - ou encore les proportions mêmes de ces bassins, somme toute modestes, font que l'on pourrait les considérer comme des équipements parmi d'autres de ce volume occupable. Si on ajoute à ces observations le fait que le bassin *Bas. 0002* pourrait avoir été, à l'origine, une niche redimensionnée tardivement et convertie en bassin, l'importance de cet équipement se trouve considérablement relativisée.

³⁴ Si *Bas. 0002* n'avait pas été, dès l'origine, un bassin mais bien une niche, cette rigole aurait alimenté directement *Bas. 0001* sous la niche *Ni. 0012* en traversant cette masse de roche qui ensuite a été excavée pour la réunion des deux bassins.

Reste qu'il semble que bien des efforts aient été déployés pour faire que ces aménagements perdurent au moins, même si dans des conditions de moindre avantage. On l'a écrit, lorsque *Bas. 0001* n'a plus retenu l'eau qu'il contenait jusqu'alors, des solutions ont été recherchées pour faire qu'un autre bassin, moins pratique sans doute, lui soit substitué. Ce bassin n'était peut-être qu'un simple lavoir mais il paraissait à ce point profitable que l'on a fait en sorte que le système dure.

Plus même. On croit que les efforts consentis ont été plus considérables encore qu'il ne paraît à l'observation de ce système.

Car finalement, ce bassin ou ces bassins n'étaient certainement pas alimentés par de simples suintements d'eau, par des ruissellements occasionnels plus ou moins favorisés - ainsi le détournement d'une petite quantité d'eau de pluie à l'occasion d'un orage ou d'une averse. Il semble qu'ils aient été conçus pour recevoir des quantités relativement importantes d'eau, du moins en était-il potentiellement ainsi pour *Bas. 0001* dont la lèvre, pour partie conservée, montre qu'il pouvait contenir au moins une vingtaine de litres d'eau. Le fait qu'un déversoir pour le trop plein ait été conçu montre même que l'on savait le débordement possible et que l'on cherchait à s'en préserver. Cela prouve que l'apport d'eau pouvait être important et, possiblement, soudain. Pour autant on ne croit pas que cet apport ait été conditionné par les pluies, irrégulières, intermittentes. On croit plutôt que le débit pouvait en être régulé, du moins pour une part des approvisionnements.

En fait on croit, sans pouvoir l'assurer évidemment, qu'une part de l'eau que recevait *Bas. 0001* puis ou et *Bas. 0002* était stockée, contenue en amont, au-dessus des bassins *Bas. 0001* et *0002*, au-dessus même de la paroi *Pa.D. 0006*. Et que, jusqu'à un certain point sans doute, il était possible de faire descendre sur commande, en régulant le flux, une certaine quantité d'eau vers ce ou ces bassin(s). Parmi les différentes rigoles taillées dans la paroi certaines servaient sans doute à recueillir une part des eaux de ruissellement par temps de pluie, via un système de canalisations depuis des rives de toiture, mais l'une servait, croyons-nous, à canaliser des eaux stockées de manière à ce que soit garanti un apport régulier.

On ne pourra s'avancer plus ici. Les preuves font défaut. On ajoutera seulement que la complexité de ce système d'écoulement et approvisionnement pourrait être illustrée encore par un aménagement spécifique. C'est ici que le creusement informe *Em.Esc. 0001* ? pourrait trouver une seconde destination, autre que celle de servir de repos aux marches et contremarches d'un escalier.

En effet, on a montré précédemment que, curieusement, la rigole taillée *RiT. 0011* prenait sa source au plein milieu de la paroi rocheuse *Pa.D. 0006*. Parce que les seuls suintements du rocher n'auraient pas suscité un aménagement d'une rigole si complexe on pense que cette rigole était alimentée différemment. L'approvisionnement pourrait en être recherché justement dans ce que le creusement *Em.Esc. 0001* ? révèle en négatif. Tout aussi bien qu'un repos pour des marches et contremarches ce creusement en effet aurait pu servir à supporter une canalisation légère liée à une réserve située en amont. Ainsi s'expliqueraient mieux à la fois la présence de ce creusement sur la bordure orientale de la paroi *Pa.D.006* et le fait que la rigole *Ri.T. 0011* prenne sa source, curieusement, au plein milieu de la paroi rocheuse.

Pour en terminer, enfin, avec les aménagements de cette paroi rocheuse, on présentera les deux niches taillées au-dessus de *Bas. 0001* et *0002* dénommées *Ni. 0011* et *0012* pour *Ni(ches) 0011* et *0012*. Elles sont, globalement, de section rectangulaire à l'ouverture mais de faible module. La plus large et haute, *Ni. 0012*, ne l'est que de 44 cm. pour 34 cm. au maximum à l'ouverture. Elle est cependant d'une largeur utile plus importante - jusqu'à 50 cm. - l'ouverture en étant resserrée. Elle est profonde en partie basse de 27 cm. au maximum. *Ni. 0011*, un peu moins rectangulaire à l'ouverture, est large au maximum de 24 cm., haute de 19 cm. et profonde au maximum de 18 cm. en partie basse. Les fonds de ces deux niches sont plutôt plats. Ces creusements pourraient avoir servi à déposer des ustensiles, un système d'éclairage, des aliments à tenir à distance des rongeurs, des chats ou des humains de petite taille...

Ed3 - Un sol disparu

Ces aménagements de la paroi *Pa.D. 0006* incitent à regarder le pan de roche dans lequel ils ont été taillés comme un vestige de bâtiment. Ce bâtiment, développé entre, pour simplifier, paroi rocheuse à l'est et ressaut rocheux à l'ouest, avait en longueur plus de quatre mètres du nord-est vers le sud-ouest. En largeur il s'étendait sur au moins 440 cm. du nord-ouest vers le sud-est, soit la largeur de la paroi *Pa.D. 0006*. C'est sur cette emprise que le sondage F a été implanté. On a vu qu'un autre bâtiment voisinait au sud-est le bâtiment adossé à *Pa.D. 0006*. Il n'est pas à exclure que cet autre bâtiment, mitoyen, dénommé bâtiment 2, ait été une partie du même ensemble bâti dont relevait le bâtiment 1 adossé à *Pa.D. 0006*.

Quoi qu'il en ait été, *Pa.D. 0006* a formé le pignon oriental du premier des deux bâtiments accolés. Si l'on en juge par la conformation de sa partie haute et par la présence d'une embase de panne à son sommet, *Em.Pa. 0001*, ce bâtiment était couvert en bâtière. Il était possiblement partagé entre deux niveaux, bien que rien n'atteste le fait. S'il le fut, son niveau supérieur correspondait avec le niveau supérieur du bâtiment accolé au sud-est, marqué lui indiscutablement dans le rocher de l'ensemble taillé *E.T. 0007* par un long aplat formant renforcement taillé. Par ailleurs, le niveau supérieur du bâtiment accolé au sud-est aurait pu être accessible depuis l'intérieur du bâtiment adossé à la paroi *Pa.D. 0006*. Quoi qu'il en ait été là encore, le premier des deux bâtiments, adossé à la paroi *Pa.D. 0006* avait enfin un niveau inférieur, rez-de-chaussée logeable, ou occupable. C'est à ce premier niveau que correspondent les bassins et niches décrits précédemment.

En l'absence d'apports par les unités stratigraphiques identifiées sur l'emprise du sondage F, les quelques observations réalisées sur la paroi pignon *Pa.D. 0006* n'autorisent pas à décider de ce que fut la fonction de ce bâtiment. Il semble néanmoins qu'elles autorisent à croire qu'un sol, le sol de ce premier niveau de la construction adossée à la paroi rocheuse, ait permis l'évolution à l'intérieur du bâtiment au rez-de-chaussée. Il y eut bien un sol, un temps, sur cette emprise. La nature des aménagements décrits le rend inéluctable.

On a choisi, pour en terminer avec la description du sondage F et de la paroi aménagée qui le domine, de rappeler ci-après, de manière synthétique, les différents creusements identifiés sur le développé de *Pa.D. 0006*.

Portés sur la paroi *Pa.D. 0006* - *Pa(roi) D(ressée) 0006*

- Em.Pa. 0001*** - Embase de panne - Au plus haut de la paroi rocheuse, en position de réception de panne faîtière
- Em.Pa. 0002*** - Embase de panne - Au haut de la paroi rocheuse, au-côté de l'embase de panne faîtière au nord-ouest
- Em.Pa. 0003*** - Embase de panne - A distance des deux précédentes vers le nord-ouest et en position plus basse, pourrait avoir reçu une panne de rive
- En.Car. 0001*** - Entaille de carrier - Au haut de la paroi rocheuse, au-côté de l'embase de panne faîtière au sud-est, entame d'embase
- T.P.T. 0010*** - Trou de poteau - Au haut de la paroi rocheuse, au-côté de l'embase de panne faîtière au nord-est
- Em.Pa. 0004*** - Embase de panne - Au haut de la paroi rocheuse mais à distance de la panne faîtière au sud-est, portait une panne disposée à la perpendiculaire des précédentes
- Em.Pa. 0005*** - Embase de panne - Au haut de la paroi rocheuse et au côté de l'embase *Em.Pa. 0004* au sud-ouest, portait une panne disposée ainsi que les pannes reposant sur *Em.Pa. 0001* à *0003*, perpendiculairement à la paroi
- Em.Po. 0006*** - Embase de poteau - Au haut de la paroi rocheuse, au côté de l'embase *Em.Pa. 0004* au nord-est

En.Car. 0002 - Entaille de carrier - Dans la paroi rocheuse en partie haute, sous l'embase *Em.Pa. 0005*, entame d'embase

Ent.Po. 0003 - Entaille de poteau ? - Dans la paroi rocheuse en partie haute, auprès d'*En.Car. 0002*

Em.Sol. 0001 - Embase de solive - A mi-hauteur de paroi ou à peu près, recevait l'extrémité d'une pièce de bois disposée à l'horizontale qui rejoignait celle que recevait *Em.Sol. 0002* à son côté

Em.Sol. 0002 - Embase de solive - Auprès d'*Em.Sol. 0001*, à mi-hauteur de paroi ou à peu près, recevait l'extrémité d'une pièce de bois disposée à l'horizontale

Em.Esc. 0001 - Indéterminé finalement - Dans la paroi rocheuse à mi-hauteur, sur sa bordure orientale, soit support d'embranchement soit support de canalisation

Bas. 0001 - Bassin taillé et son couverture - Ménagés en partie basse de la paroi rocheuse, à gauche, versant dans *Bas. 0002*

Bas. 0002 - Bassin taillé et son couverture - Ménagés en partie basse de la paroi rocheuse, à droite

Ri.T. 0011 - Rigole d'alimentation en eaux de *Bas. 0001*, en partie basse de la paroi, à droite

Ri.T. 0012 - Rigole d'alimentation en eaux de *Bas. 0002*, en partie basse de la paroi, à droite

Ri.T. 0013 - Rigole d'alimentation en eaux de *Bas. 0001*, en partie basse de la paroi, à gauche

Ri.T. 0014 - Rigole d'évacuation des eaux de *Bas. 0001* (trop plein) en partie basse de la paroi, à gauche

Ni. 0011 - Niche - Ménagée au-dessus du bassin *Bas. 0001*

Ni. 0012 - Niche - Ménagée au-dessus du bassin *Bas. 0002*

Ee - Comblement du sondage F

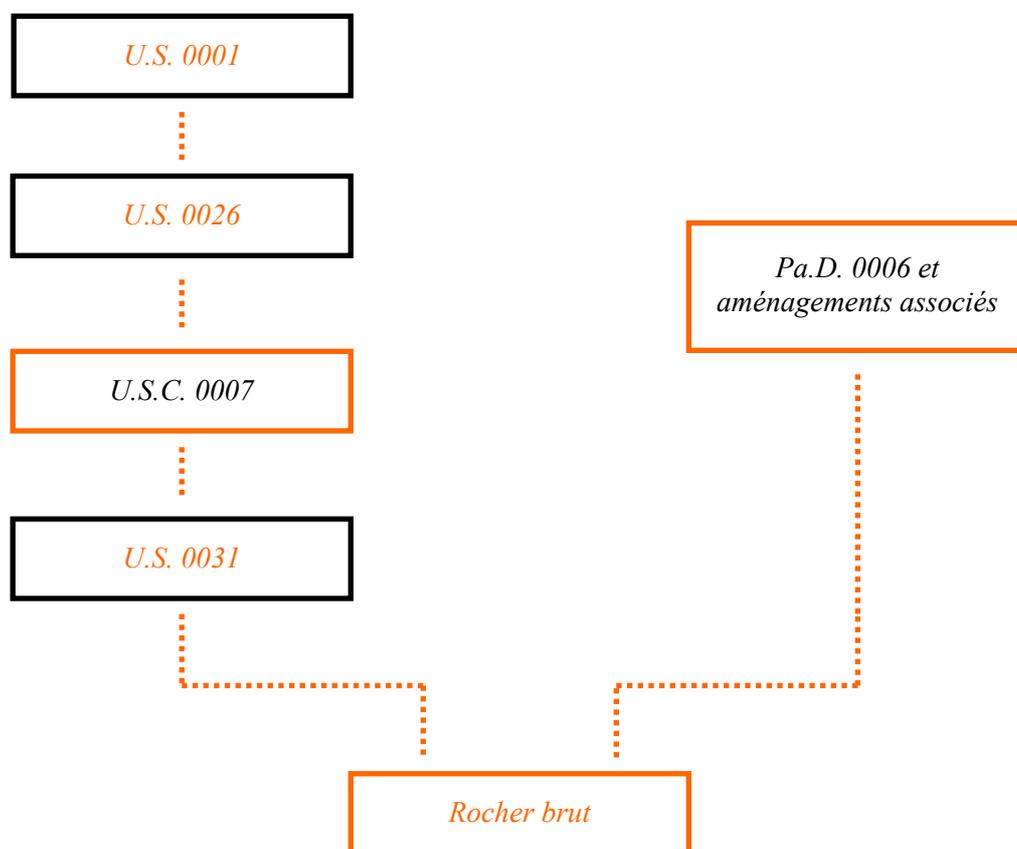
Le sondage F a été comblé le 04 juillet au matin. Le fond en avait été recouvert préalablement d'un géo-textile.



Le sondage F en cours de rebouchage par Jean-Michel Rousset, Agnès Nègre, Isabelle Tournier, Suzanne Rousset, Stéphanie Dumay et Jean-Michel Dramard - Vue du du sud vers le nord - Cliché Laurent Claeys - 04 juillet 2021

Ef - Diagramme stratigraphique

Sont présentées ci-après les relations stratigraphiques établies entre unités et ensemble identifiés lors des travaux menés sur l'emprise du sondage F.



Eg - Phasage

Les différentes entités identifiées sur l'emprise du sondage F composent des séquences qui témoignent d'autant de phases successives d'occupation de cette part de l'emprise du site du Castella de Labarre. Elles sont caractérisées ci-après, sommairement.

Eg1 - Phase 1 - Un bâtiment lié à la paroi Pa.D. 0006 - Etat premier

C'est la paroi Pa.D. 0006 qui témoigne seule ici, ou quasiment, de l'existence sur l'emprise sur laquelle le sondage F a été ouvert, d'un bâtiment.

Ensemble, les différents aménagements identifiés dans le grès de cette paroi signalent les dispositions qui on pu être celles de ce bâtiment. On ne reviendra pas dessus, elles ont été suffisamment abondamment décrites. A l'exception de l'un, peut-être deux ou trois même, de ces aménagements, pour simplifier, tous pourraient avoir été conçus concomitamment. De sorte qu'ensemble ils pourraient témoigner d'un état d'occupation originel de ce bâtiment ou quasiment.

Le sol du bâtiment fait défaut cependant et les indications apportées par l'unité construite U.S.C. 0007, qui pourrait être à rattacher au bâtiment, s'avèrent inexploitable. U.S. 0031 ou le rocher brut mis au jour sur l'emprise du sondage ne sont pas susceptibles d'apporter des indications plus déterminantes³⁵. De sorte que la datation relative des aménagements de la paroi Pa.D. 0006, aménagements potentiellement originels, est impossible par le seul recours à la séquence stratigraphique observée.

³⁵ Les possibles trous de poteaux qui marquent le rocher ne sont pas des aménagements assurés.

Eg2 - Phase 2 - Un bâtiment lié à la paroi Pa.D. 0006 - Etat second

L'un des aménagements de la paroi rocheuse apporte néanmoins un peu de relativité à ce premier constat. En effet les bassins *Bas. 0001* et *Bas. 0002* au moins et sans doute également les rigoles *Ri.T. 0011* et *0012* ont été l'objet de transformations, d'adaptations suite à cassure de la lèvre du bassin *Bas. 0001*. Ces modifications de dispositions signalent une séquence temporelle distincte. C'est en ce sens que l'on propose de promouvoir une phase nouvelle correspondant à cette transformation.

Pour autant, cet état second, pas plus que le premier, ne saurait être daté même relativement, sinon en référence au précédent.

Eg3 - Phase 3 - Après un abandon de l'emprise

Pas plus que de témoins d'une occupation de cette emprise le sondage F n'a livré de marqueurs d'un délaissement, d'un abandon. Les indications qu'apporte *U.S. 0026*, qui coiffe la stratigraphie, renvoient plutôt à une phase de beaucoup postérieure à l'abandon de cette emprise.

On croit devoir rattacher cette dernière phase à une période durant laquelle une strate arbustive puis une strate arborée se sont constituées. Par leur système racinaire ces grands végétaux ont fixé les sédiments qui jusqu'alors étaient continûment déplacés par les eaux de ruissellement. S'est reformé là un véritable horizon humifère. Ce phénomène pourrait être des plus récents et *U.S. 0026* s'en trouver datable, au plus tôt, du courant de la seconde moitié du XVIII^e siècle et en suivant.

Eg4 - Une stratigraphie on ne peut plus sommaire

Le sondage F a finalement surtout mis en évidence l'absence de sol(s) à rattacher à la paroi *Pa.D. 0006* et à ses aménagements. Les unités stratigraphiques identifiées sur l'emprise du sondage n'apportant par ailleurs aucune information déterminante, on retiendra bien peu de ce qu'a livré le pied de cette paroi rocheuse.

Un bâtiment est installé entre paroi rocheuse à l'amont et ressaut rocheux à l'aval à une période indéterminée. Ce bâtiment est ancré pour partie dans la paroi. Son sol est un sol sur remblais ou, plus vraisemblablement, sur pilotis. La durée d'occupation du bâtiment n'est pas connue. Et ne sont pas mieux connues les conditions de son abandon.

Sous l'effet des érosions, les derniers vestiges du sol sur remblais ou sur pilotis disparaissent et, longtemps, l'emprise anciennement recouverte par le bâtiment reste à nu. Bien plus tard un sol se reconstitue là à la faveur de l'installation des premiers grands végétaux pionniers.

*Le sondage F en cours de fouille,
avant extension vers le sud-ouest -
Prise de vues le 26 juin 2021*

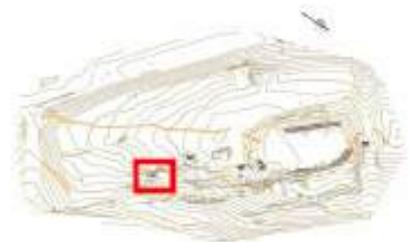
Château de Labarre (09)

Orthophotographie
Sondage F
Echelle 1/50



CIBLE	E(m)	N(m)	Alt(m)
C34	1587249.08	2200595.68	428.10
C24	1587248.67	2200592.13	427.64
C41	1587246.04	2200595.08	427.05

Rattachements : RGF93 - CC43 et NGF-IGN69 par mesures GNSS



Localisation du sondage

Inventaire des entités identifiées

Caractérisation avancée

Sont présentées ci-après les caractéristiques des différentes entités identifiées sur l'emprise de chacun des trois sondages (unités stratigraphiques ou *U.S.* et unités stratigraphiques construites ou *U.S.C.*) hors aménagements du rocher.

Sondage D

Caractéristiques des entités reconnues

U.S. 0001 - Unité superficielle majoritairement constituée de limons et sables, en proportion égale, et de très rares éclats de grès, roulés ou non, de petit module (5 cm. sur 2 cm. au maximum) ainsi que de cailloux de rivière en aussi faible proportion et de module comparable. *U.S. 0001* est fortement chargée en matières organiques vives ou mortes mêlées aux limons et sables, tant débris de feuilles que fragments de tiges et branches en décomposition, cadavres d'invertébrés, racines d'herbacées... La teinte en est sombre, brune foncée. Cette unité stratigraphique est très peu puissante. Elle est très légère de structure, fort peu compacte. L'interface avec les unités qu'elle couvre, *U.S. 0028*, *0029* et *0030*, n'est pas discernable, ces unités superficielles étant interpénétrées. La surface d'*U.S. 0001* est déclive nettement de l'est vers l'ouest. Elle est vierge d'artefacts enfin.

U.S. 0028 - Riche en matières organiques encore cette unité est constituée de limons et sables fins à plus grossiers mêlés, présents en proportion égale, mais également de cailloux de rivière et petits galets (10 cm. sur 7 cm. au maximum), d'éclats de grès de petit à moyen module (12 cm. sur 6 cm. au maximum), d'éclats de calcaire roulés de petit module (5 cm. sur 5 cm. sur 3 cm. au maximum), les faibles modules prédominant et galets et éclats représentant ensemble moins de 5 % de la composition de l'unité. De rares agglomérats de mortier de chaux, de petit à très petit module (3 cm. sur 3 cm. au maximum), se retrouvent également dans l'épaisseur. Quelques cassons de tuile de petit à très petit module, deux courtes sections de pointes de métal et de rares tessons de pots en céramique se mêlent à l'ensemble. Des racines de robinier en petit nombre et des radicules la traversent.

U.S. 0028 est modérément compactée. Sa teinte est un beige rehaussé de brun s'éclaircissant en profondeur.

Elle s'étend sur un large tiers sud-oriental de l'emprise du sondage. Epaisse au maximum de 25 cm. en berme est, elle s'affine progressivement vers l'ouest pour se fondre dans *U.S. 0001*. Aussi recouvre-t-elle difficilement l'extrémité occidentale d'*U.S.C. 0005*. Elle côtoie au nord *U.S. 0030*, qu'elle recouvre manifestement. Elle côtoie et recouvre *U.S.C. 0006* au nord-ouest. *U.S. 0028* est couverte par *U.S. 0001*.

U.S. 0029 - Cette unité est constituée principalement de blocs informes de grès mais également, dans une moindre proportion, de calcaire. Le module de ces blocs est moyen - pour la plupart ils présentent une longueur approchant les 22 cm. pour une largeur de 16 à 12 cm. et une épaisseur de 12 à 10 cm. Pour autant, ils ne sont nullement calibrés. Ensemble ils représentent 50% en proportion de la composition. Ces blocs de module moyen sont mêlés à des blocs de module plus faible, de grès comme de calcaire, en bien moindre proportion, à de rares galets de rivière de moyen à petit module, à des éclats de grès et éclats calcaires de petit module et à des cailloux de rivière. Un sédiment sablo-limoneux lie ces blocs, éclats de blocs et galets gros à petits. Sables et limons représentent au moins 25% de la composition de l'*U.S.* Des agglomérats de mortier de chaux se rencontrent également dans l'épaisseur mais en proportion modérée, soit moins de 10% - ce mortier de chaux est grossier par le module de ses inclusions de gravillons à petits galets mais homogène dans le mélange et fortement chargé en chaux. La plupart des blocs de moyen module à plus faible module portent des adhérences de mortier de chaux par ailleurs. Enfin, de très rares cassons de tuile de petit et surtout très petit module sont contenus dans l'unité ainsi qu'un tesson de pot en céramique recouvert d'adhérences de

mortier et une quinzaine de tessons de pots en céramique de petit à très petit module. Un caillou de rivière, dont l'une des faces est nettement entaillée doublement, s'ajoute à ces bien peu nombreux artefacts contenus dans l'U.S. En surface, U.S. 0029 apparaît riche en matières organiques. Très hétérogène finalement, cette U.S. n'a rien d'organisé. Elle paraît même parfaitement désorganisée sur l'angle sud-ouest du sondage. Sa teinte dominante est celle que lui confèrent les blocs de grès et de calcaire qu'elle renferme soit un beige blanchi que rehaussent des filets ou des aplats bruns clairs. Un bloc se distingue réellement par ses dimensions. Long de 52 cm. au moins pour une largeur de 34 cm. et une épaisseur de plus de 18 cm., il est fiché à l'oblique dans l'angle sud-est du sondage. En surface de l'unité, blocs et éclats de blocs se rencontrent essentiellement sur les deux tiers méridionaux de l'emprise du sondage. Pour le restant de l'étendue couverte, en surface toujours, limons et sables dominant très nettement la composition. En surface encore U.S. 0029 couvre près des quatre cinquièmes de l'emprise du sondage, côtoyant au nord U.S. 0030 d'une part et U.S.C. 0006 d'autre part. Cependant, U.S. 0029 est de puissance variable. Sur un tiers médian du sondage, où elle couvre directement U.S.C. 0005, elle est d'une épaisseur très faible. Autour d'U.S.C. 0005 dans les deux tiers méridionaux de l'emprise du sondage elle s'épaissit. Au nord elle s'affine inversement mais s'étend néanmoins jusqu'au contact d'U.S. 0030 et d'U.S.C. 0006 - en berme est elle disparaît cependant avant que de toucher à U.S. 0030, écrasée par U.S. 0028. Elle couvre U.S. 0030 et, au sud-ouest, U.S. 0032, avec laquelle elle se confond d'abord. U.S. 0029 est couverte par U.S. 0028 et, pour partie, par U.S. 0001.

U.S. 0030 - Sables et limons mêlés représentent plus de 95% de la composition de l'unité en proportion. Quelques éclats rocheux, de grès plus que de calcaire, de petit à très petit module, y sont incorporés. Des cassons de tuile en petit nombre, de petit à très petit module, des tessons de pots en céramique en très petit nombre et de très rares charbons de bois, de très petit module, sont également visibles dans l'épaisseur.

U.S. 0030 est fortement compactée. Très sèche, elle se défait en petites brisures. Des racines de robinier, conséquentes pour certaines, la traversent. Brune claire en surface elle prend une coloration jaune beige en profondeur. La surface de l'U.S.0030 est déclive nettement du nord-est vers le sud-ouest.

Bien que pénétrée de limons cette unité est essentiellement sableuse. Si les sables dominant déjà largement les limons en surface (plus de 60% aux sables, fins, contre moins de 40% aux limons en proportion), en profondeur les sables paraissent gagner encore sur les limons (70% pour les sables contre 30% aux limons). Par ailleurs, si en surface U.S. 0030 n'est visible que sur quelques décimètres carrés dans l'angle nord-est du sondage, son emprise s'étend en profondeur. Au point qu'elle apparaisse couvrir un quart septentrional du sondage, dont il convient de soustraire un large angle nord-ouest, où elle côtoie U.S.C. 0006 et U.S. 0041.

U.S. 0030 couvre les U.S.C. 0005, même si à la marge, et U.S. 0033. Elle est couverte par les unités 0029 et 0028 ainsi que par U.S. 0001.

U.S.C. 0005 - Cette unité construite est constituée d'une assise de blocs plutôt longs et modérément larges disposés verticalement - quelques-uns à l'oblique plutôt - et liés les uns aux autres en profondeur par un mortier de chaux abondant, mais non épandu uniformément, qui les ennoie pour la plupart.

L'emprise de cette assise ou de ce radier est de 2,20 m. au maximum en berme est pour 1,60 m. environ depuis la berme est vers l'ouest, pour simplifier. Les bouts visibles des blocs ne constituent pas ensemble une surface régulière, ne pointant pas à la même altitude précisément et étant écartés fortement les uns des autres. Ensemble ils présentent néanmoins, globalement, une étendue plutôt uniforme de faible déclivité vers l'ouest. La plupart des blocs de cette unité ont une longueur d'une trentaine de centimètres pour une largeur d'une vingtaine et une épaisseur de plus de 15 cm. - longueur moyenne de 32 à 25 cm. pour une largeur moyenne de 23 à 20 cm. et une épaisseur moyenne de 20 à 16 cm. Cependant des blocs plus massifs se distinguent, ainsi l'un d'eux long de 39 cm., large de 30 cm. et épais de 24 ou un autre, pris dans la berme est du sondage, long de 48 cm. pour une largeur de 20 cm. Inversement, des blocs de plus faible module ont été employés dans cette construction. Pour exemple, en berme est encore sont restés visibles des blocs informes de 20 cm. sur 20 cm. sur 15 cm. voire moins.

Le mortier de chaux mis en œuvre pour les lier semble avoir été jeté alors que les blocs étaient disposés déjà dans l'excavation de fondation ménagée pour les recevoir. Aussi, ceux qui sont liés par le mortier de chaux sont-ils pris au tiers médian plutôt de leur longueur. Présentant un module plus compact, certains blocs positionnés en fond de tranchée n'ont été que peu marqués par le mortier de chaux de fait, voire même n'ont pas été liés, ainsi en berme est du sondage. A l'extrémité occidentale de l'U.S.C. cependant une semelle véritable de mortier de chaux a été jetée en fond d'excavation de fondation pour recevoir les blocs de rive du radier.

En berme est du sondage le rocher brut, affleurant, n'a pas été taillé pour porter l'assise de blocs d'U.S.C. 0005. Là les blocs ont été simplement déposés sur le rocher directement, d'ailleurs avec peu de soin, et liés pour quelques-uns seulement au mortier de chaux, grossièrement.

Les blocs mis en œuvre dans cette maçonnerie sont majoritairement des blocs de grès mais les blocs calcaires représentent près d'un tiers de la proportion. Un bloc de tuf, long de 32 cm., large de 19 cm. et épais de 15 cm. au maximum voisine cependant avec les blocs de grès et calcaire.

U.S.C. 0005 est une construction résistante même si assez grossièrement conçue. L'assise qui lui a été donnée, sur une large part de son emprise, par mise en œuvre d'une excavation de fondation, favorise cette résistance d'ensemble. Il semble que la maçonnerie ait été entamée cependant sur sa face méridionale, les blocs de rive paraissant avoir été déplacés là et se confondant avec ceux d'U.S. 0029 et d'U.S. 0032. Un front d'épierrement paraît même avoir été ménagé dans U.S.C. 0005 là.

La maçonnerie d'U.S.C. 0005, installée sur le rebord occidental de la plate-forme sommitale du Castella, couvre pour partie le rocher, on l'a écrit. Pour le restant de sa surface elle se développe directement sur et même dans U.S. 0033 mais également sur et dans U.S.0032. La numérotation U.S. 0034, choisie pour distinguer le creusement réalisé pour la fondation de cette maçonnerie, correspond à une simple interface entre U.S.C. 0005 d'une part et, d'autre part U.S. 0033 et U.S. 0032, dans lesquelles la fondation a été installée.

U.S.C. 0005 est couverte par U.S. 0029, quasi intégralement, mais également par U.S. 0030, à la marge.

U.S.C. 0005 s'étend a priori en deçà de la berme est du sondage sur la plate-forme sommitale.

U.S. 0032 - Confondue d'abord avec U.S. 0029 cette unité s'est avérée devoir en être distinguée bientôt.

Elle a été identifiée réellement sous le niveau de pose des blocs constituant U.S.C. 0005, après purge du mortier qui avait traversé la maçonnerie par endroits pour se déposer sur le fond de la tranchée de fondation. Là, si une part des sédiments que couvrait U.S.C. 0005 directement sont apparus relever de l'U.S. 0033, sur une moitié nord de l'emprise d'U.S.C. 0005 pour simplifier, les sédiments que couvrait la moitié sud de l'emprise d'U.S.C. 0005 n'en relevaient pas, clairement. Ils sont apparus plutôt relever de l'U.S. 0029, dont ils ne se différenciaient ni par la structure ni par la texture. Or, U.S.C. 0005 ne pouvait à la fois être couverte par U.S. 0029 et couvrir U.S. 0029. Une autre unité devait être distinguée. C'est ainsi qu'U.S. 0032 a été identifiée, plutôt théoriquement d'abord. Cette nouvelle unité est ensuite apparue plus perturbée encore qu'U.S. 0029, sans doute en raison d'un fouissement des matériaux qui la constituaient. Puis elle est s'est avérée être plus chargée en agglomérats de mortier de chaux en proportion et de blocs de petit module voire d'éclats que ne l'était U.S. 0029. La proportion de blocs de module plus fort en a été reconnue, corrélativement, plus faible que dans la composition d'U.S. 0029 (plutôt 30 à 35% de la composition contre 50% pour U.S. 0029). La proportion de sables et limons quant à elle est apparue relevée à 30 à 35% contre 25% environ pour l'U.S. 0029.

Cependant, si la réalité d'une unité distincte, en profondeur, d'U.S. 0029 était ainsi démontrée, U.S. 0032 n'a été que théoriquement distinguée d'U.S. 0029. Une part des artefacts d'U.S. 0029 pourraient dès lors avoir été attribués par erreur à U.S. 0032.

Dans le même ordre d'idée, certains des artefacts d'U.S. 0033 pourraient semblablement, par erreur encore, avoir été attribués à U.S. 0032. En effet, dans cette zone de contact entre unités stratigraphiques, la structure d'U.S. 0033 se fait plus complexe. Les blocs de grès de module petit à moyen et les éclats rocheux y sont nombreux. La proportion de limons et sables quasi équivalente à celle d'U.S. 0032. Seules la présence de matériel céramique et, inversement, la quasi absence d'agglomérats de mortier de chaux distinguent U.S. 0033 d'U.S. 0032 dans cette zone de contact. Ainsi, certains des cassons de tuile, en très petit nombre par ailleurs et de très petit module, les rares

esquilles osseuses - semblablement de très petit module - et certains des quelques tessons de pots de céramique recueillis sous le numéro d'unité 0032 pourraient être à réunir avec ceux mis au jour dans U.S. 0033. La fouille de la moitié méridionale de l'emprise du sondage ayant été cependant interrompue assez tôt, la contamination aura été limitée.

U.S.0032, qui recoupe U.S. 0033 donc, la couvre. Elle couvre également le rocher brut dans l'angle sud-est du sondage. La fouille ayant été arrêtée très tôt sur une moitié méridionale de l'emprise du sondage, on ne sait sur quoi elle repose dans l'angle sud-ouest du sondage.

Inversement U.S. 0032 est couverte par U.S. 0034, qui la recoupe, et par U.S.C. 0005 qui, pour partie, est installée dans U.S. 0032. Elle est également couverte par U.S. 0029.

U.S. 0033 - Cette unité a d'abord été distinguée d'U.S. 0030 en raison de la présence, dans les sables et limons, de blocs de grès de petit à moyen module, informes, apparus dans l'angle nord-est du sondage et au contact d'U.S.C. 0006 d'abord puis vers le sud, sous U.S.C. 0005 en somme. Sables et limons s'en trouvaient moins fortement représentés, les blocs constituant 25% de la composition au moins là. Le plus fort de ces blocs, disposé à plat dans l'angle nord-est du sondage, en profondeur, présentait une longueur de 35 cm. pour une largeur de 21 cm. Le module moyen des blocs rencontrés était cependant plutôt de 22 cm. à 15 cm. en longueur pour 14 cm. à 11 cm. en largeur. Ces blocs n'étaient en rien ordonnés, organisés.

La distinction à établir avec U.S. 0030 s'est trouvée confortée par la reconnaissance en profondeur d'une proportion de sables plus importante que de limons (80% aux sables contre 20% aux limons) et une proportion d'éclats rocheux semblablement plus importante (plus de 15% de la composition d'ensemble au point le plus profond atteint). La proportion d'artefacts même apparaissait croissante. Ainsi les cassons de tuile, en aussi petit nombre d'abord que dans U.S. 0030 et de petit à très petit module toujours, se sont progressivement faits plus nombreux en profondeur et certains de module plus conséquent. Des esquilles osseuses de petit et surtout très petit module, ont été reconnues dans l'unité ainsi que des tessons de pots en céramique en plus grand nombre et d'un module plus fort. De très rares et très fins agglomérats de mortier de chaux ont été distingués également de loin en loin ainsi que quelques charbons de bois, de très petit module.

Pour autant, il n'est pas apparu nécessaire dans un premier temps de maintenir cette distinction entre les deux unités et le matériel des U.S. 0030 et U.S. 0033 a été confondu. Ultérieurement, il est apparu qu'U.S. 0030 ne pouvait à la fois couvrir U.S.C. 0005 et être entamée par U.S. 0034, tranchée de fondation d'U.S.C. 0005. L'observation de la stratigraphie, en berme est, a définitivement permis de confirmer cette réflexion tardive. Et les U.S. 0030 et U.S. 0033 ont été effectivement distinguées, définitivement, le matériel des deux unités restant néanmoins confondu.

On l'a écrit, c'est dans U.S. 0033 que la tranchée de fondation du massif de maçonnerie U.S.C. 0005 a été ménagée - la tranchée de fondation U.S. 0034 recoupe en effet nettement U.S. 0033, et moins nettement mais assurément U.S. 0032.

Vers le sud-ouest U.S. 0033 est, en sus, recoupée par U.S. 0032. Parce que l'interface entre ces deux dernières unités n'a pas immédiatement été reconnue, une part des artefacts d'U.S. 0033 pourraient avoir été attribués par erreur à U.S. 0032.

Bien qu'U.S. 0033 n'ait pas été purgée entièrement on peut assurer qu'elle couvre le rocher brut directement, au moins sur un quart nord-oriental de l'emprise du sondage, exception faite d'un point dans l'angle nord-est du sondage, en profondeur, où elle couvre U.S. 0043. Elle couvre par ailleurs U.S.C. 0006 et U.S. 0041 dans l'angle nord-ouest du sondage. Elle est donc couverte par U.S.C. 0005 et sa tranchée de fondation U.S. 0034 pour une part mais également couverte par U.S. 0032. Elle est enfin couverte par U.S. 0030 et U.S. 0029.

U.S. 0034 - Cette unité correspond au creusement entrepris dans U.S. 0033 et dans U.S. 0032 pour la fondation d'U.S.C. 0005.

Réalisé sur une part seulement de la surface couverte par U.S.C. 0005, il est peu profond - moins de 15 cm. en bordure occidentale et une trentaine au maximum vers l'est au point où apparaît le rocher brut. Le fond d'U.S. 0034 est plat et très faiblement décliné de l'est vers l'ouest. Le négatif en est particulièrement net jusqu'aux abords du rocher brut à l'est. De la même manière, le négatif du rebord du creusement est très identifiable au nord et au nord-ouest. Il l'est moins vers le sud-ouest, là où l'U.S. 0033 cède à l'U.S. 0032 et où le rebord du creusement se réduit à bien peu de chose. Là les

blocs les plus occidentaux d'*U.S.C. 0005*, les blocs de rive principalement, débordent nettement le rebord de l'excavation.

Cette excavation que constitue *U.S. 0034* a servi à contenir les blocs d'*U.S.C. 0005* lors de leur mise en œuvre. Au nord, les blocs sont ainsi au contact du rebord du creusement. Auprès de l'angle nord-est du sondage néanmoins le creusement d'*U.S. 0034* déborde nettement l'alignement des blocs du massif de maçonnerie. Sur quelques dizaines de centimètres carrés en effet le tracé de l'excavation s'écarte du massif d'*U.S.C. 0005* et la tranchée est, là, comblée d'éclats de blocs de petit module et d'agglomérats de mortier de chaux mêlés de limons et sables en faible proportion. Semblablement à l'ouest un intervalle a été ménagé entre les blocs de rive sur leur semelle de mortier et le rebord du creusement, faible intervalle comblé a posteriori par le sédiment extrait pour le creusement.

U.S. 0034, ménagée dans *U.S. 0033* et dans *U.S. 0032*, recoupe donc ces deux unités. Elle n'entame pas le rocher à l'est. Son tracé se perd au sud, emporté manifestement, ainsi qu'une part d'*U.S.C. 0005*, à l'occasion de fouailllements voire d'un démantèlement périphérique de la maçonnerie d'*U.S.C. 0005*.

U.S. 0034 est comblée, donc recouverte, entièrement par *U.S.C. 0005*, hormis donc sur une frange occidentale où, apparemment, le creusement ménagé a été comblé par le sédiment qui avait été retiré lors du creusement et auprès de l'angle nord-est du sondage où le comblement de la tranchée n'est pas fait de blocs liés au mortier. Ces comblements périphériques de la tranchée *U.S. 0034* ont été distingués par le numéro d'unité *U.S. 0045*.

U.S.C. 0006 - L'unité construite *0006* est installée sur le rebord de la plate-forme sommitale du Castella. Développée sur à peine plus de 180 centimètres dans le sondage, elle disparaît en berme nord. Son orientation générale est nord-est/sud-ouest.

Cette unité est constituée d'une assise unique présentant un véritable parement interne mais n'offrant pas de parement externe, ou du moins pas un parement externe mis en évidence. Les blocs qui la constituent, plus longs que larges globalement, sont disposés à plat en boutisse. Les faces visibles de ces blocs déterminent ensemble une surface grossièrement plane, légèrement déclive du sud-ouest vers le nord-est, profonde d'une trentaine de centimètres. Cette assise est d'une hauteur moyenne faible, s'amoindrissant encore du nord-est vers le sud-ouest (25,5 cm. en berme nord pour 16,5 cm. seulement pour le bloc le plus occidental de l'assise). Les blocs de parement enfin retiennent manifestement une fourrure constituée de blocs de module plus faible (20 cm. sur 18 cm. au maximum) en bon nombre et de sable limoneux surtout. Un galet plat visible dans l'angle nord-ouest du sondage relève peut-être encore de la fourrure de cette *U.S.C.* Dans ce cas l'épaisseur conservée de la maçonnerie serait d'au moins 75 cm.

Cette maçonnerie repose sur une fondation constituée de blocs de module comparable à celui des blocs mis en œuvre dans l'assise parementée qu'ils portent, voire plus fort même (jusqu'à 40 cm. sur 27 cm. sur 17 cm. ou 35 cm. sur 35 cm. sur 13 cm. pour un autre). Cette fondation, bien que nettement moins ordonnée que l'assise qui la couvre, présente néanmoins un front plutôt continu, faiblement incurvé.

Les blocs qui la composent sont plats, peu épais et plus longs que larges - un seul, l'un des plus forts, est quasi carré de section. Ensemble, sur un développé de près de 190 cm., ils offrent à l'assise parementée qu'ils portent une surface de pose plane et très faiblement déclive - déclivité inverse à la pente d'ailleurs. Le front ainsi constitué est en avancée d'une vingtaine de centimètres sur le parement de l'assise qu'il porte, offrant ainsi une grande stabilité à la construction.

Cette fondation pourrait elle-même reposer sur des blocs disposés en profondeur, au contact du rocher. En effet, un bloc au moins a été mis en évidence, au terme de la campagne de sondage, sous le niveau de repos des blocs de la fondation. Rien n'assure qu'il relève effectivement d'*U.S.C. 0006*.

U.S.C. 0006 paraît indissociable de l'*U.S. 0041* qui ennoie la fondation et semble constituer le cœur de la maçonnerie d'*U.S.C. 0006* en profondeur.

Très clairement *U.S. 0033* couvre *U.S.C. 0006* et *U.S. 0041* - l'interface entre *U.S. 0033* et *U.S. 0041* est cependant mal discernable en profondeur sous le niveau de pose des blocs de la fondation. Le bloc le plus occidental de la fondation d'*U.S.C. 0006*, affleurant lors de l'engagement des travaux de sondage, était à peine recouvert par une *U.S. 0028* elle-même mêlée à une *U.S. 0001* de bien faible puissance.

U.S. 0041 - Au démontage de la fondation d'*U.S.C. 0006* est apparue au contact des blocs un sédiment distinct de celui constituant la fourrure de la maçonnerie au niveau de l'assise parementée. Sableux très majoritairement, plutôt fin de granulométrie, il intègre une très faible proportion de cailloutis de rivière ou d'éclats de grès de très fin module (moins de 10% ?) mais ne contient pas d'éclats de module plus fort, du moins pour ce qui en a été vu au terme des travaux de sondage. La texture en est donc particulièrement homogène et la structure résistante sinon très résistante, le sédiment de l'*U.S.* se détachant difficilement. L'unité est très sèche de fait. Sa teinte est un beige jaune clair.

Le sable d'*U.S. 0041* ennoie les blocs de fondation d'*U.S.C. 0006* dans le sens où, dans les intervalles entre blocs, c'est ce sable que l'on retrouve. Mais surtout il semble porter la fondation d'*U.S.C. 0006*, il paraît en constituer le socle, les blocs de fondation étant à la fois appliqués contre et insérés dans *U.S. 0041*. Enfin cette unité sableuse apparaît encore en profondeur au-dessous du niveau de pose des blocs les plus profonds de la fondation d'*U.S.C. 0006*, ne débordant cependant pas pour autant le plan que composent les blocs du front de fondation.

Elle renferme une faible quantité de tessons de pots en céramique de petit à très petit module.

Cette *U.S.* n'a été fouillée que pour partie, dans les limites en étendue du sondage et peu en profondeur finalement, peu au-delà du niveau de pose des blocs les plus profonds de la fondation d'*U.S.C. 0006*. On ne sait donc encore sur quoi elle repose en profondeur. De même *U.S. 0041*, ainsi qu'*U.S.C. 0006*, s'étend vers le nord-est au-delà des bermes du sondage. Elle est couverte par *U.S.C. 0006* et, d'un certain point de vue, également par *U.S. 0033*.

U.S. 0043 - Dans l'angle nord-est du sondage exactement, en profondeur, au contact du rocher brut, une plus forte présence de charbons de bois de très fin module ainsi que de cendres a incité à distinguer une masse de sédiments qui, sans ces inclusions, n'aurait pas été différenciée d'*U.S. 0033*. Cette unité reste à fouiller, n'ayant été qu'identifiée. Elle pourrait donc s'avérer ne pas être à séparer d'*U.S. 0033*.

Un prélèvement a été opéré cependant dans l'épaisseur, toute relative, de cette unité, en vue d'analyse radiocarbone. Plusieurs tessons de pots de céramique, pris dans cette unité, au contact du rocher, ont également été prélevés et donc séparés de tessons de pots de céramique relevant de l'*U.S. 0033*.

U.S. 0043 au final est couverte par *U.S. 0033*, si elle ne participe pas d'elle. Elle couvre par ailleurs directement le rocher brut.

U.S. 0045 - Cette unité forme le comblement périphérique de la tranchée de fondation *U.S. 0034*, entre la tranchée elle-même et le massif de maçonnerie *U.S.C. 0005* installé dans la tranchée de fondation. Ce comblement correspond au refermement de la tranchée, après construction du radier *U.S.C. 0005*, là où la maçonnerie n'a pas été bâtie au contact de la tranchée. Très localisée, cette unité est pour partie couverte par *U.S. 0030* mais également par *U.S. 0028* et encore par *U.S. 0029*.

Rocher brut - Bien que la fouille de l'emprise du sondage D n'ait pas été menée très en profondeur, le rocher, brut, a été dégagé en plusieurs points. Ainsi apparaît-il, au terme de la campagne de travaux, dans l'angle sud-est du sondage. Il apparaît également, sur un tiers médian du sondage, sur un mètre carré environ, développé depuis la berme est et pointant vers l'ouest. Il est également visible sur quelques centimètres carrés dans l'angle nord-est du sondage. Aucune des portions mises au jour, toutes déclives de l'est vers l'ouest globalement et à la surface tourmentée pour celles qui apparaissent sur plus de trente décimètres carrés, aucune de ces portions donc n'a été taillée manifestement. Plus des deux tiers de la surface rocheuse donc restent à dégager encore sur l'emprise du sondage D. Le rocher reste couvert au terme de la campagne de sondage par des portions des *U.S. 0029, 0032, 0033, 0041* et *0043* au moins.

Sondage E

Caractéristiques des entités reconnues

U.S. 0001 - L'unité est constituée de limons autant que de sables, entremêlés en abondance de matières organiques vives ou mortes, tant débris de feuilles que fragments de tiges et branches en décomposition, cadavres d'invertébrés, racines d'herbacées... De très rares éclats de grès de fin module s'y rencontrent ainsi que, en pied de paroi, aux abords de l'angle sud du sondage, des éclats de très petit module de grès facetté ou miroir de faille - l'U.S. 0001 a été dispersée là en raison des allées et venues régulières et la surface de l'U.S. sous-jacente en a été perturbée ; des fragments de miroir de faille pris dans l'U.S. sous-jacente s'en sont trouvés projetés en surface de l'U.S. 0001.

U.S. 0001 est fort peu puissante globalement, de 1 à 2 cm. au plus sur une large part de l'emprise, mais jusqu'à 3 à 5 cm. sur une bordure sud-occidentale du sondage et sur l'emprise de l'extension du sondage vers le sud-ouest. Sombre de teinte en profondeur, brune foncée, elle est plutôt couleur feuille sèche en surface. L'unité est de texture très légère. Elle est même inconsistante en surface en plusieurs points, couvrant difficilement l'U.S. sous-jacente là. Elle s'étend néanmoins sur U.S. 0027. quasiment sur toute l'emprise du sondage. La surface de U.S. 0001 est déclinée de l'est vers l'ouest globalement mais, en pieds de parois, dans l'angle est du sondage et surtout dans l'angle sud, en raison des écoulements de sédiments depuis le contrehaut, les accumulations importantes qu'elle recouvre font que la déclivité de surface en est encore plus marquée. Cette unité est vierge d'artefacts.

U.S. 0027 - Des sables et des limons composent majoritairement cette unité. Leur proportion varie cependant selon les zones du sondage, selon la profondeur également ou la proximité du rocher. Ainsi en pied de paroi nord-est ou dans l'angle sud du sondage, en pied de paroi encore, des écoulements de sédiments depuis le contrehaut, qui constituent des accumulations importantes, modifient sensiblement la structure de l'unité.

Auprès de l'angle sud du sondage, à hauteur d'une faille naturelle étroite qui se développe vers le sud-est, des argiles d'abord puis des sables de granulométrie de plus en plus forte constituent l'une de ces accumulations. En profondeur le sédiment est là très sec, induré. Les limons en sont absents. Seuls des éclats de grès, de module petit à très petit, en forte proportion, présentant tous une face lissée sous l'effet des pressions exercées, seuls ces fragments de miroir de faille se mêlent aux sables³⁶. En pied de paroi nord-est la proportion des limons est plus importante en surface. En profondeur la teneur en limons se fait moindre.

Hors de ces points d'accumulation de sédiments écoulés du contrehaut, l'unité apparaît nettement moins puissante. La structure en est comparable partout, assez homogène finalement. Limoneuse et sableuse en surface (environ 60% de limons pour 40% de sables), chargée en matières organiques, elle se fait progressivement plus sableuse et argileuse même, là où elle présente un peu d'épaisseur (au plus profond, où les proportions sont plutôt 75% de sables pour 20% de limons et moins de 5% d'argiles). Elle apparaît également plus indurée à l'approche du rocher et moins riche en matières organiques, même si, de loin en loin des veinages plus organiques apparaissent là où le robinier et l'if ont développé leurs racines, que ces racines se soient putréfiées depuis ou qu'elles restent présentes, bien vivantes - l'emprise du sondage s'est avérée être très traversée de racines et radicelles d'if. Des éclats de grès de petit module (10 cm. sur 5 cm. sur 3 cm. au maximum) apparaissent en très petit nombre (moins de 5% de la composition hors zones d'écoulement de sédiments). Quatre éclats de grès d'un module un peu plus fort, dégagés en différents points de l'emprise du sondage, hors zones d'accumulation, se distinguent néanmoins (module compris entre 18 cm. et 10 cm. en longueur au maximum, 13 cm. et 8 cm. en largeur, 8 cm. et 3 cm. en épaisseur au maximum). Enfin, deux blocs parfaitement informes, tous deux détachés de la paroi rocheuse formant la limite en étendue du

³⁶ Ces fragments de miroir de faille ont été recueillis et pesés. Ensemble, ceux qui ont été extraits des U.S. 0027 et U.S. 0035 représentent un poids de 10,720 kilogrammes. Les deux plus forts modules, et de très loin, parmi ces éclats mesurent 12 cm sur 9 cm et 7 cm pour l'un et 15 cm sur 8 cm et 3 cm pour l'autre.

sondage au sud-est, relèvent également de l'*U.S. 0027* dans laquelle ils sont pris, ou pris pour partie seulement pour le plus fort des deux. Le moins imposant est long de 32 cm., large de 25 cm. et épais de 3 cm. L'autre, bien plus imposant, est long de 80 cm., large de 50 cm. environ et épais de 27 cm. Un seul casson de tuile, par ailleurs de petit module, quelques rares tessons de pot en céramique, de petit module également et un fragment de laitier de fonte complètent la composition de cette *U.S.* Pour les parties de l'emprise du sondage E et de son extension vers le sud-ouest qui ne présentaient pas d'accumulations en pieds de parois, la texture de l'*U.S. 0027* est uniformément peu compacte. Le peu d'épaisseur de l'*U.S.*, la proximité du rocher qui retient un temps les eaux de pluie traversant les sédiments, les racines et radicelles d'if qui fixent les matières organiques point trop fines, la présence de sables et la très faible représentation des argiles contribuent à cette compacité modérée. *U.S. 0027* offre à l'œil une teinte à dominante brune orangée, plus orangée d'ailleurs en profondeur.

U.S. 0027 s'étend donc sur toute l'emprise du sondage et sur l'emprise de son extension vers le sud-ouest également. Elle est couverte par *U.S. 0001* directement, intégralement. Elle couvre en outre le rocher taillé partout sur l'emprise du sondage et de son extension, exception faite du comblement de la faille au miroir qui traverse le sondage, *U.S. 0039*, du comblement des deux plus forts trous de poteaux identifiés sur la surface du rocher taillé, *U.S. 0037* et *U.S. 0038* - comblement qui a été distingué bien que ne se différenciant ni par sa structure ni par sa texture de celui d'*U.S. 0027* finalement - et d'une part du comblement de la rigole d'évacuation des eaux de ruissellement sous *U.S.C. 0008*, dénommé lui *U.S. 0044*. Les *U.S. 0035*, *0036*, *0042* et même *0040*, unités distinguées lors de la fouille, s'avèrent devoir être confondues avec *U.S. 0027*.

De sorte qu'*U.S. 0027* scelle l'ensemble taillé que représente *E.T. 0004* et les comblements de tous les aménagements du rocher mis au jour sur l'emprise du sondage, à l'exception donc véritablement d'*U.S. 0039*, qui comble une faille naturelle au demeurant, et *U.S. 0044*.

U.S. 0027 se développe cependant autour d'*U.S.C. 0008*, unité construite qui repose elle directement sur le rocher taillé.

U.S. 0035 - Unité théorique. A confondre avec *U.S. 0027*.

Les quelques artefacts relevant de cette numérotation, de rares cassons de tuile de petit à très petit module, un casson unique de brique de petit module et de rares tessons de pots en céramique de petit module, sont à confondre avec ceux extraits de l'*U.S. 0027*.

U.S. 0036 - Unité théorique. A confondre avec *U.S. 0027*.

Les quelques artefacts relevant de cette numérotation, deux cassons de tuile de petit module et de très rares tessons de pots en céramique de petit module, sont à confondre avec ceux extraits de l'*U.S. 0027*.

U.S. 0037 - Ainsi qu'indiqué précédemment cette unité distingue le comblement de l'un des deux plus imposants trous de poteaux ménagés dans la surface taillée du rocher mise au jour sur l'emprise du sondage E. Cette distinction est quasi théorique cependant, rien ne différenciant véritablement le comblement de ce trou de poteau de l'*U.S. 0027*, avec laquelle il se confond parfaitement. On signalera seulement deux éclats de grès de petit module, l'un de 8 cm. sur 4 cm. sur 3 cm. au maximum et l'autre de 5 cm. sur 4 cm. sur 3 cm. au maximum, le plus fort soumis à cuisson manifestement (couleur prune), qui étaient mêlés au sédiment de comblement. Ces deux éclats pourraient, bien que l'on en doute, avoir servi au calage d'une pièce de bois. Ce comblement, qui représente en volume quelques centimètres cubes à peine, est vierge en artefacts.

U.S. 0038 - Tout comme l'unité *0037* cette unité distingue le comblement de l'un des deux plus imposants trous de poteaux ménagés dans la surface taillée du rocher mise au jour sur l'emprise du sondage E. Cette distinction est quasi théorique ici encore, rien ne différenciant véritablement le comblement de ce trou de poteau de l'*U.S. 0027*, avec laquelle il se confond parfaitement. Ce comblement, qui représente en volume moins encore qu'*U.S. 0037*, est vierge en artefacts.

U.S. 0039 - La faille qui ouvre le rocher du sud-est vers le nord-ouest sur l'emprise du sondage est comblée de sédiments. Cette faille étant peu large et finalement très peu profonde, le volume de sédiments qui la remplit est faible. Ce sédiment est comparable par sa structure et sa texture à celui de l'*U.S. 0027* en profondeur - les argiles sont présentes ici cependant, aucun éclat de bloc n'apparaît

dans la composition et un bloc d'une longueur de 19 cm. au maximum pour une largeur de 8 cm. est pris dans la faille à son point de plus grande largeur. En fond de faille, à moins d'une vingtaine de centimètres de profondeur sous le niveau de référence que forme le rocher taillé constituant le sol du module d'habitation, en fond de faille donc les sables, argiles et limons cèdent à des marnes très sèches, beiges à bleues grises, vierges de toute autre inclusion. Aucun artefact n'a été identifié dans ce comblement.

U.S. 0040 - Ce numéro d'unité distingue le comblement de la fosse identifiée en position médiane sur l'emprise du rocher taillé constituant le sol du module d'habitation. Ici encore rien ne différencie la composition du comblement de celle d'*U.S. 0027* en profondeur. Deux cassons de tuile de petit module sont pris dans les moins de 10 décimètres cubes de sédiments extraits de cette fosse.

U.S.C. 0008 - Cette unité construite est constituée de quelques blocs et éclats qui seuls restent préservés de la maçonnerie installée en bordure de ressaut rocheux, en limite de l'extension du sondage.

Vestige d'une première assise établie directement sur le rocher taillé, au contact de la paroi rocheuse à son extrémité sud-orientale, elle est longue d'à peine 50 cm. pour une largeur de moins de 60 cm. et une hauteur maximale de moins de 25 cm. Elle intègre des blocs de grès mais également des éclats de grès et de calcaire, un fort éclat de galet de quartzite et des éclats plus fins de galets de rivière. Les quatre blocs de grès qui la composent présentent un module de 37 cm. sur 23 cm., 30 cm. sur 16 cm., 27 cm. sur 25 cm. et 22 cm. sur 18 cm. Tous quatre sont peu épais mais si l'un d'eux, long et plat, offre une face dressée plutôt finement les trois autres ont été fort grossièrement débités et sont parfaitement informes. Le fragment de galet de quartzite est long quant à lui de 24 cm. pour une largeur de 17 cm. et une épaisseur de moins de 10 cm.

Cette maçonnerie était manifestement parementée intérieurement. Elle ne l'était pas extérieurement, du moins la portion qui nous en a été conservée ne le laisse pas à penser. Ou alors cette portion qui nous est parvenue, débordant le plan des assises parementées qu'elle portait, formait le piètement, la fondation d'un parement disparu. On n'a pas su montrer si cette maçonnerie était liée véritablement, à la terre, ou plutôt aux sables limoneux, ou si elle avait été pénétrée par les sédiments de l'*U.S. 0027*. Elle n'était en tous les cas pas liée au mortier de chaux. Aussi l'éclat de galet porteur d'adhérences de mortier de chaux qui apparaît parmi les éclats de roche mis au jour au démontage de la maçonnerie signale-t-il un remploi dans la construction.

Pour finir, *U.S.C. 0008* est couverte par *U.S. 0027*, qui peut-être l'a pénétrée même. Elle couvre inversement le rocher taillé et, l'observation est d'importance, elle couvre pour partie l'un des trous ménagés en surface du rocher nivelé, l'un de ces logements qui reçurent un temps des pièces de bois verticales qui participaient de la structure d'un encadrement de porte manifestement.

U.S. 0042 - Unité théorique. A confondre avec *U.S. 0027*.

Le seul artefact relevant de cette numérotation, un tesson de pot en céramique de petit module, est à confondre avec ceux extraits de l'*U.S. 0027*.

U.S. 0044 - Cette unité représente le comblement d'une part de l'une des rigoles d'évacuation des eaux de ruissellement ménagées dans l'emprise du rocher taillé constituant le sol du module d'habitation. Elle a été distinguée lors de l'extension du sondage vers le sud-ouest. Distinction théorique d'abord, cette différenciation s'est avérée devoir être maintenue, la nature du comblement de la rigole sur cette portion du sondage se singularisant véritablement.

Le creusement de la rigole s'approfondit là quelque peu quand la déclivité du fond ne se fait pas plus forte pour autant. Le volume du comblement s'en trouve sensiblement augmenté en regard de ce qu'il est sur sa longueur amont, en deçà de l'extension du sondage. Or la rigole est comblée là par des sables très fins et des limons à égale proportion, mêlés, compactés, pénétrés cependant de fines particules de charbon de bois. En amont d'*U.S.C. 0008* un prélèvement de charbon de bois a été réalisé dans ce comblement en vue de datation C14.

U.S. 0044 couvre le rocher taillé donc. Elle est couverte par *U.S. 0027*. Mais elle est également pour partie couverte par *U.S.C. 0008* qui scelle ce comblement.

Rocher taillé - Partout où le rocher apparaît sur l'emprise du sondage E il a été taillé. Les parois verticales qui déterminent les limites en étendue du sondage au nord-est et au sud-est ont été gagnées sur le rocher brut et obtenues par débitage. Le sol, légèrement décliné du nord-est vers le sud-ouest, ce sol que représente le fond du sondage une fois les sédiments de l'*U.S. 0027* purgés, lui aussi est le produit d'un débitage et d'un nivellement. Enfin de nombreux aménagements particuliers, des rigoles en pieds de parois ou dans le sol même, cette vaste fosse en position médiane, plusieurs repos pour des pièces de bois disposées à la verticale ou à l'horizontale, des aménagements autres encore, tous ces creusement et aplanissements sont semblablement des produits de taille du rocher.

Pour la plupart d'entre eux ils sont couverts par l'*U.S. 0027* et seuls les comblement de la faille qui ouvre le rocher du sud-est vers le nord-ouest sur l'emprise du sondage, *U.S. 0039*, et comblement de la rigole d'évacuation des eaux de ruissellement qui file sous *U.S.C. 0008*, à savoir *U.S. 0044*, comblements de très peu d'importance en volume, seuls ces comblements donc se trouvent en position intermédiaire entre *U.S. 0027* et le rocher taillé sur des emprises de très faible étendue dans le sondage. *U.S.C 0008* couvre cependant également le rocher taillé sur une surface d'à peine plus d'un demi mètre carré sur l'extension du sondage vers le sud-ouest.

Ces aménagements ont été, pour simplifier, réunis en un seul ensemble dénommé **E.T. 0006**. Les éléments constitutifs en sont présentés dans le corps du chapitre précédent.

Rocher brut - Le rocher brut n'apparaît donc en aucun point sur l'emprise du sondage E ou plutôt en aucun point de surface. Il est visible seulement en profondeur en parois de la faille dite aux miroirs qui ouvre le rocher du sud-est vers le nord-ouest au sol.

Sondage F

Caractéristiques des entités reconnues

U.S. 0001 - Cette épaisseur superficielle est constituée de limons, très majoritairement, mêlés en abondance de matières organiques vives ou mortes, tant débris de feuilles que fragments de tiges et branches en décomposition, cadavres d'invertébrés, racines d'herbacées... Des sables, en très faible proportion (5% à moins), et de très rares éclats de grès de fin module l'augmentent. La teinte en est sombre en profondeur, brune foncée, et couleur feuille sèche en surface. *U.S. 0001* est relativement puissante en pied de paroi rocheuse où des feuilles mortes en très grande quantité se sont accumulées et peu décomposées encore. Elle est de faible puissance en berme sud-ouest, moins de deux centimètres d'épaisseur au plus. Particulièrement légère, quasi inconsistante en surface en pied de paroi, elle est des plus meubles sur le restant de l'emprise du sondage. Elle couvre entièrement *U.S. 0026*. Les deux unités étant interpénétrées, l'interface entre elles deux est quasi non discernable. La surface d'*U.S. 0001* est déclive nettement du nord-est vers le sud-ouest. Cette unité renferme un seul tesson de pot en céramique émaillée.

U.S. 0026 - Des sables plutôt fins et des limons composent cette unité en proportion égale en surface. Ils sont chargés encore en matières organiques vives ou mortes. En profondeur, soit moins de 15 cm., les sables l'emportent sur les limons (60% contre 40%) et la charge organique s'amenuise. Quelques rares éclats de grès roulés, de petit à très petit module (jusqu'à 4 cm. sur 2 cm. sur 2 cm.), y côtoient les sables et les limons. A cette formation s'ajoutent un unique, et de très faible module par ailleurs, casson de tuile et quelques tessons de pots en céramique, dont plusieurs tessons épars d'un même pot. L'unité est, en profondeur et essentiellement dans les deux tiers les plus méridionaux du sondage, particulièrement entremêlée de racines et radicelles d'if et, surtout, de robinier. A peu de profondeur sous la surface de l'unité le sédiment qui la constitue apparaît très compacté, induré. Il est très sec par ailleurs.

Ainsi qu'*U.S. 0001* cette unité est nettement déclive du nord-est vers le sud-ouest en surface et plus encore en profondeur. *U.S. 0026* est présente sur toute l'emprise du sondage, ainsi que de l'extension du sondage vers le sud-ouest. Elle est de faible à très faible puissance. Elle couvre *U.S. 0031*, a priori sur toute l'emprise du sondage. La relation entre *U.S. 0026* et *U.S.C. 0007* n'a pas été clairement établie, *U.S.C. 0007* paraissant plutôt avoir été recouverte par *U.S. 0026*.

U.S. 0031 - Elle est une épaisseur de sables fins, produit de la désagrégation du rocher dont elle comble les dépressions et qu'elle recouvre de peu - l'interface entre *U.S. 0026* et *U.S. 0031* n'ayant pas été véritablement mise en évidence, on ne saurait montrer si elle couvre réellement le rocher brut partout ou si, par endroits, *U.S. 0026* est directement au contact du rocher, *U.S. 0031* n'apparaissant alors pas. En fond de dépressions elle se mêle à des sables marneux très fins, parfaitement vierges d'artefacts, de couleur beige grise bleue, fortement compactés.

U.S. 0031 contient une très faible proportion d'artefacts, en surface, qui pourraient pour certains d'entre eux être à rattacher à *U.S. 0026* plutôt. Ils tiennent en cinq très petits cassons de tuile et quelques rares tessons de pots en céramique.

Sa texture est des plus compactes. Elle est de teinte beige jaunie à blanchie.

En surface, sur une moitié septentrionale du sondage, cette unité a la déclivité de la surface du rocher qu'elle couvre. S'épaississant sur la moitié méridionale du sondage et surtout sur son extension, elle présente là en surface une déclivité constante quand la surface du rocher sur lequel elle est établie se fait, elle, plus déclive. De sorte que, sur l'extension du sondage vers le sud-ouest, l'épaisseur d'*U.S. 0031* se trouve portée en berme sud-ouest à une vingtaine de centimètres au maximum - les racines de robinier se sont installées très à leur aise dans cet intervalle.

U.S. 0031 paraît porter *U.S.C. 0007* justement sur la bordure sud-ouest du sondage et sur son extension. Elle est couverte ailleurs par *U.S. 0026*, on l'a écrit. Et elle couvre partout le rocher brut.

U.S.C. 0007 - Quelques blocs et éclats de blocs pourraient être les seuls vestiges en place d'une maçonnerie établie en rebord de ressaut rocheux, sur la limite en étendue du sondage prolongé vers le sud-ouest.

Six blocs, tous de module moyen (35 cm. pour 27 cm. sur une douzaine de centimètres d'épaisseur en moyenne), plus une quinzaine d'éclats de petit module (18 cm. pour 15 cm. pour le plus fort et 7 cm. pour 7 cm. pour le plus faible) composent cet assemblage. Très étalé sur les deux mètres en largeur de l'extension du sondage, cet assemblage ne présente aucune structuration. Pour exemple, seuls deux des blocs qui en relèvent sont au contact l'un de l'autre. Les autres blocs sont distants les uns des autres et les éclats eux-mêmes ne montrent par leurs dispositions aucune organisation. Deux des blocs sont de calcaire et l'un des éclats également. Tous les autres sont de grès. Les blocs sont plutôt plats et ramassés sur eux-mêmes pour quatre d'entre eux. Les deux derniers, plus cubiques bien qu'informes, sont de fait bien plus épais.

Suivant la déclivité de la surface d'*U.S. 0031* sur laquelle ils reposent semble-t-il, ces blocs et éclats ont une inclinaison faible globalement de l'est vers l'ouest. Ils sont donc couverts, au moins en partie, par *U.S. 0026*.

Rocher brut - Le rocher est ici décliné en surface tant du sud-est vers le nord-ouest que du nord-est vers le sud-ouest - pour simplifier, on pourrait l'indiquer décliné de l'est au plus haut vers l'ouest au plus bas. Cette nette déclivité d'ensemble est perturbée en surface par des dépressions faibles découlant de l'altération différentielle du rocher. De sorte que les affleurements du rocher sont ici loin d'offrir l'apparence d'un bel aplat lissé même si pentu.

Aucune part de ces affleurements ne semble avoir été taillée.

U.S. 0031 couvre directement le rocher brut quand ce n'est pas, possiblement, *U.S. 0026* déjà, en pied de paroi au nord-est, qui le couvre.

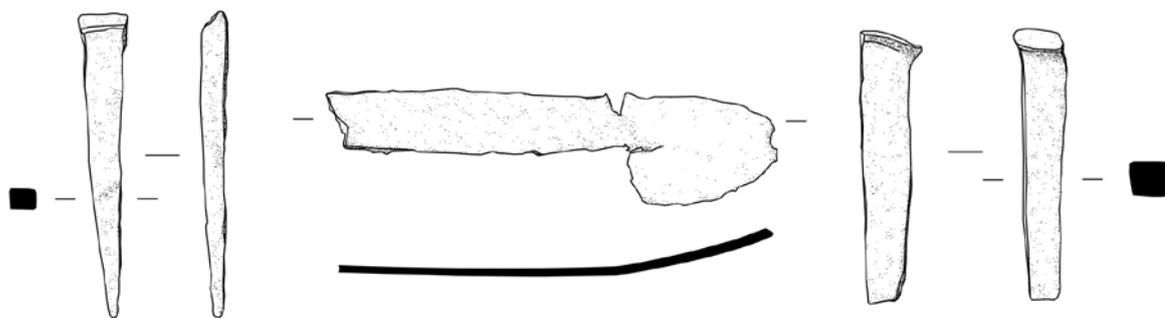
Etude du matériel métallique

Par Nicolas Portet pour LandArc

CASTELLA DE LABARRE
COMMUNE DE FOIX (ARIEGE)
SONDAGES 2021

LE MOBILIER METALLIQUE

ETUDE, NETTOYAGE ET STABILISATION



LE MOBILIER METALLIQUE
ETUDE, NETTOYAGE ET STABILISATION

Description, analyse, illustration du mobilier : Nicolas Portet

Conservation / restauration : Inocencia Queixalos

Radiographie : Laboratoire LandArc

1- *Présentation des résultats*

Le mobilier métallique découvert en 2021 est constitué de trois objets en métal ferreux. Ils ont été traités selon le même protocole de conservation et d'étude que les 11 objets découverts en 2020, bénéficiant de radiographie industrielle haute définition et d'un nettoyage pour étude en laboratoire avec traitement de passivation. Le lot a fait l'objet d'un reconditionnement en boîte hermétique avec dessicant et indicateur d'humidité. Radiographie et nettoyage ont ainsi permis de renseigner ces quelques éléments à l'apparence initialement insignifiante.

**Ressort de renvoi en paillette (HS ; SD. D);
Pl. 1-4 ; Pl. 2:**

Matériaux : fer

Conservation : partiel

Etat sanitaire : moyen (présence de métal sain)

Radiographie : oui (Pl.1-B)

Traitement : nettoyage pour étude et passivation.

Longueur conservée : 66 mm

Largeur : 16 mm

Epaisseur : 1 à 2 mm

Masse : 4,05 g

Description :

Plaque fine fendue dans son axe médian formant deux bandes parallèles partiellement conservées. Une extrémité est légèrement incurvée.

Commentaire :

Cette fine plaque fendue se rapproche d'un objet découvert au Castella de Labarre en 2020 interprétée avec réserve comme un ressort de serrure (**Pl. 2-2**). Cette proposition paraît plus fiable pour ce nouvel objet dont les deux bandes ou paillettes sont mieux conservées. L'incurvation légère est aussi caractéristique des ressorts de serrures. Ce type de ressort est comparable à ceux découverts sur le site des Sureaux en Ile-de-France (*Petit 2009, p. 122, fig. 97, n°6 et 7*) et sur le site de Colletière en Isère (*Linlaud 2014, p.177, pl. XXII, n°20-21*). Il est généralement associé au pêne à échancrures, type disparaissant des corpus dans le courant du XIVe siècle (*Linlaud 2014, p154, fig. 75*).

Datation typologique proposée :

IXe-XIVe siècle

**Clou carré/ clou à plancher (US 28, SD. D) ;
Pl. 1-2 :**

Matériaux : fer

Conservation : complet

Etat sanitaire : moyen (présence de métal sain)

Radiographie : oui (Pl.1-A)

Traitement : nettoyage pour étude et passivation.

Longueur : 44 mm

Section : 6 x 4 mm

Masse : 2,67 g

Description :

Tige droite de forme triangulaire à extrémité distale en pointe et extrémité proximale tronquée et biseautée.

Commentaire :

Cet objet est similaire à celui découvert en 2020 dans l'US 0005 du sondage B.

Les « pointes » découvertes en fouille sont rarement tordues et ont des mensurations très proches. L'extrémité proximale est toujours biseautée, comme sectionnée, et non martelée. Leur usage est, comme pour la « patte-fiche », très discuté : pointe d'assemblage étêtée, dent de peigne ou d'outil agraire, cale d'emmanchement, etc. Si les longueurs sont assez standardisées, les sections varient, ce qui peut révéler plusieurs usages possibles. Ces pointes retrouvées en série sur les sites médiévaux ne sont « jamais » repliées en partie distale, preuve qu'elles étaient soit non fichées, soit non utilisées, soit plus probablement fichée mais non traversantes et non rabattues. La comparaison avec les productions forgées contemporaines permet d'envisager un usage comme clou à plancher, aussi dénommé clou carré¹. Ces clous assez courts (4 à 8 cm) sont façonnés pour ne pas avoir de tête apparente et leur extrémité en pointe vient se ficher dans la solive, sans être rabattue. Cette hypothèse a été judicieusement envisagée par André Czesky pour les 93 « tiges étêtées » du castrum de Montségur en Ariège (*Czesky et al. 2018, p. 359*). D'autres chercheurs comme Christophe Méloche² pour le Château de La Châtelaine dans le Jura, envisagent aussi un usage pour la fixation des bardeaux. L'aspect étêté provient certainement de l'usage du tranchet d'enclume non suivi d'une mise en forme de la tête avec une cloutière.

Cale ? (US 28, SD. D) ; Pl. 1-3 :

Matériaux : fer

Conservation : complet

Etat sanitaire : moyen (présence de métal sain)

Radiographie : oui (Pl.1-A)

Traitement : nettoyage pour étude et passivation.

Longueur : 40 mm

Section : 8 x 6 mm

Masse : 8,73 g

Description :

Barre droite de section proche du carré. L'extrémité distale semble brisée alors que l'extrémité proximale est écrasée par martelage.

Commentaire :

La fonction de cette barre est difficile à caractériser. Parmi les usages envisagés, demi-produit, burin, cale, etc., nous privilégions la cale d'emmanchement pour le gabarit et l'aspect martelé.

Ces trois objets, même cumulés aux 11 isolats découverts en 2020, ne peuvent prétendre avoir une quelconque valeur statistique. L'indigence du métal dans les unités fouillées déjà décrite en 2020, semble se confirmer en 2021. Bien évidemment, cette remarque doit être corrélée à l'emprise et la puissance archéologique fouillée et à la nature de ces unités. Nous nous en tiendrons donc à quelques impressions typologiques.

L'usage du fer dans l'architecture est probable même si les gabarits ne permettent pas toujours une distinction entre assemblage des meubles et des pièces d'architecture. On ne retrouve pas pour autant l'abondance de la clouterie qui caractérise souvent les corpus du bas Moyen Age, ni d'ailleurs la quasi absence de ce mobilier sur les sites castraux des Xe-XIe siècles. La pointe similaire à celle de découverte en 2020, bien que difficile parfois à distinguer d'autres objets de forme simple comme les dents d'outil, les poinçons (*Lassure 1998, p. 419, fig. 366*), etc. s'apparente plus clairement à la clouterie d'assemblage probablement utilisée pour la fixation des planchers ou des bardeaux. Enfin, l'identification d'un ressort de serrure dit « de renvoi en paillette », appartient à une chronologie clairement médiévale, son usage disparaissant au XIVe siècle. La chronologie d'occupation des XIIe-XIIIe siècles proposée en 2020, n'est dans tous les cas par démentie par l'analyse de ces quelques objets.

¹ <https://www.quincailleriedelaforge.ca/fr/categorie/clous-forges/clous-forges-a-plancher>

² Information orale de Christophe Méloche.

2- Références

Czeski et al. 2018 :

CZESKI André et al. *Montségur, nouveau regard. Histoire, archéologie, études sur le site*, coll. Notre Patrimoine, édition Les Trois R, Amboise, 2018, 515 p.

Lassure 1998 :

LASSURE, Jean-Michel. *La civilisation matérielle de la Gascogne aux XIIe et XIIIe s. : le mobilier du site archéologique de Corné à L'Isle-Bouzon*, Méridiennes, Framespa – UTAH : Toulouse, 1998.

Linlaud 2014 :

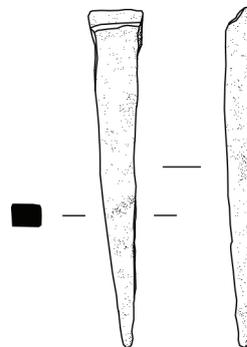
LINLAUD, Mathieu. Serrures médiévales (VIIIe-XIIIe siècle), Rennes, Presses universitaires de Rennes (« Archéologie et Culture »), 2014, 346 p.

Petit 2009 :

PETIT, Michel. *L'habitat carolingien des Sureaux à la Grande-Paroisse (Seine-et-Marne) une communauté villageoise à l'aube de l'an mil*. Mémoires archéologiques de Seine-et-Marne. Melun : Conseil général de Seine-et-Marne, 2009, 199 p.



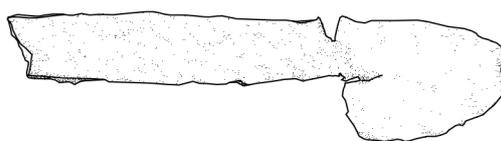
1/ Clou à plancher actuel (quincaillerievieuxquebec.com)



2/ Pointe «clou à plancher», Fer (HS, Sd. D)

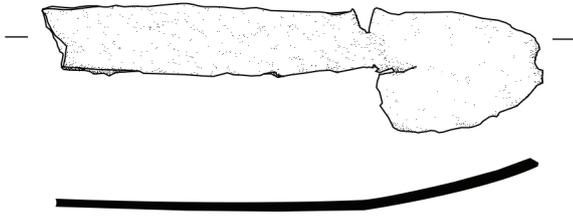


3/ Cale ?, Fer (HS, Sd. D)

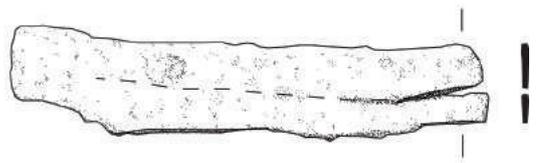


4/ Ressort de renvoi en paillette, Fer (HS, Sd. D)

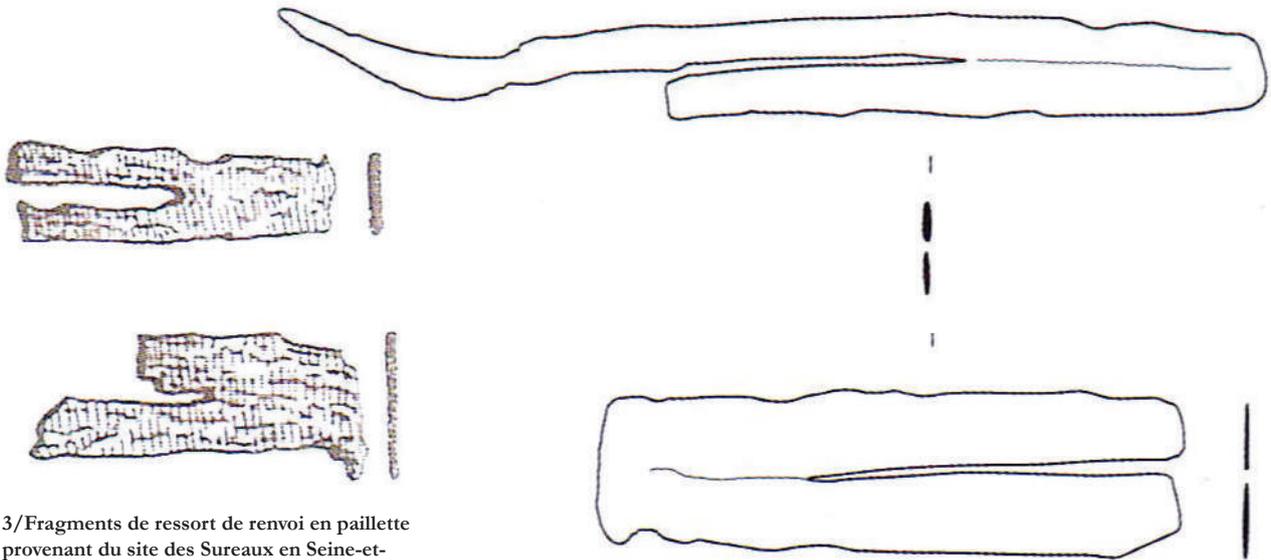
0 5 cm



1/ Ressort de renvoi en paillette, Fer (HS, Sd. D)

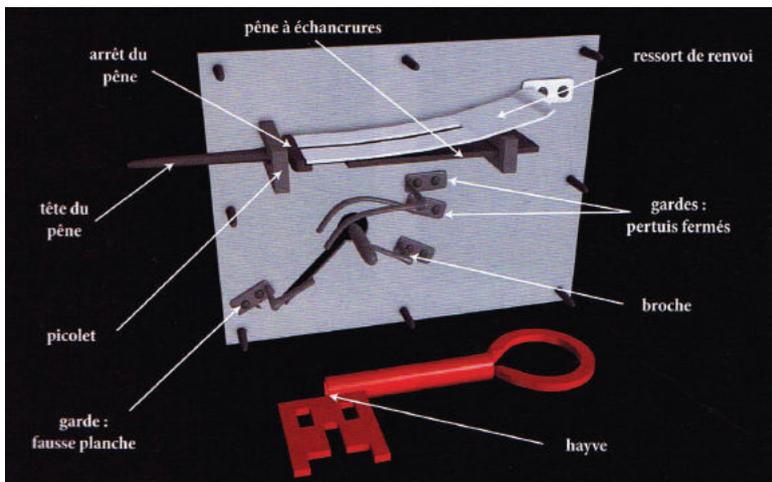


2/ Ressort de renvoi en paillette, Fer (US 0022, Sd. B)



3/ Fragments de ressort de renvoi en paillette provenant du site des Sureaux en Seine-et-Marne, (Petit 2009, p. 122, fig. 97, n°6 et 7)

4/ Fragments de ressort de renvoi en paillette provenant du site de Colletière à Charavines en Isère (Linlaud 2014, p. 277; Pl. XXII, n°20 et 21)



5/ Fonctionnement d'une serrure pourvue d'un ressort de renvoi en paillette (Linlaud 2014, PL. VI)

0 5 cm

Etude du matériel céramique hors t.c.a.

Par Emeline Grisoni

**CASTELLA DE LABARRE,
commune de Foix (09)**

Sondages 2021

Le mobilier céramique

Emeline Grisoni

Introduction

Le mobilier céramique recueilli sur le site du Castella de Labarre, commune de Foix, Ariège, lors des sondages de 2021 comprend seulement 489 fragments de céramique, estimés à 26 individus minimum (**fig. 1**). Plus de 86 % de ces tessons proviennent du sondage D (**fig. 1**). Notons que ce lot de céramique, très fragmentaire, présente un degré de conservation moyen et un traitement de surface pas toujours visible, ce qui a parfois rendu l'identification difficile.

Ce lot de céramique a fait l'objet d'un inventaire, par US et par catégorie de céramique, informatisé sur une base de données File Maker Pro[®]. Ce classement répond à divers aspects technologiques : mode de cuisson, de fabrication, aspect de la pâte et traitement de surface. Le comptage des céramiques a été réalisé selon les normes du Protocole de quantification du Mont-Beuvray¹, à savoir, nombre de restes (NR) avant recollage et nombre minimum d'individus (NMI) après collage. Le NMI a été calculé d'après les bords principalement, parfois les anses ou les fonds le cas échéant. Aucune pondération n'a été effectuée. Un inventaire et un conditionnement suivant le protocole de la « base BERNARD » ont également été réalisés.

Figure 1 : Tableau récapitulatif du nombre de restes par US

Sondage	US	NR	NMI	Proposition datation US
D	0028	41	3	Moderne ? (1 bord de céramique tournée avec trace d'engobe?)
D	0029	15	2	Milieu XIIIe-XIVe (marmite à bord en bandeau et glaçure plombifère)
D	0030	309	13	Milieu XIIIe-XIVe (glaçure plombifère, oules à bord éversé)
D	0032	10	/	Moyen-Âge (XIIIe-XIVe?)
D	0041	26	2	Moyen-Âge (XIIIe-XIVe?)
D	0043	11	1	Milieu XIIIe-XIVe (recolle avec US 30)
D	USC 0005	1	/	/
D	HS	9	/	/
Total D		422	21	
E	0027	7	2	Moyen-Âge (XIIIe-XIVe?)
E	0035	13	/	Moderne (céramique moderne)
E	0036	3	/	/
E	0042	2	/	/
E	HS	1	/	/
Total E		26	2	
F	0001	1	/	XXe (céramique contemporaine)
F	0026	15	1	XXe (céramique contemporaine)
F	0031	8	/	XXe (céramique contemporaine)
Total F		24	1	
divers	HS	17	2	/
TOTAL		489	26	

¹ Arcelin & Tuffreau-Libre 1998

Présentation du corpus

Figure 2 : Tableau récapitulatif du nombre de restes par catégorie de céramique

Catégorie céramique	NR	% NR
Céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	420	85,9 %
Céramique modelée sableuse à cuisson oxydante	41	8,4 %
Céramique à glaçure plombifère	4	0,8 %
Céramique moderne non glaçurée	2	0,4 %
Céramique tournée à cuisson réductrice	1	0,2 %
Céramique antique ? tournée à cuisson oxydante	1	0,2 %
Céramique contemporaine émaillée	20	4,1 %
TOTAL	489	100%

La céramique modelée sableuse à cuisson réductrice

Cette catégorie de céramique constitue une part importante du vaisselier puisqu'elle représente 85,9 % de celui-ci (**fig. 2**). Les vases appartenant à ce groupe ont des pâtes sableuses, plus ou moins micacées, contenant de nombreuses inclusions de tailles diverses, rendant la surface plus ou moins rugueuse. De couleur gris clair à gris foncé, voire brun ou noir, ces récipients ont subi une cuisson réductrice. Ils ne présentent aucun traitement de surface particulier et sont modelés.

La faible quantité de mobilier ainsi que la forte fragmentation de celui-ci, n'ont permis d'identifier que quinze individus. Il s'agit de huit oules à bord plus ou moins éversé et lèvre ronde² (**Pl. I, n° 2 à 5**) et sept à bord divergent et lèvre ronde. Notons que ces pots à cuire étaient déjà majoritaires dans les sondages de 2020. L'un deux présente un décor d'incisions sous le bord (**Pl. I, n° 5**). Quatre anses, toutes rubanées (**Pl. I, n° 6 et 7**), ont également été retrouvées, ce qui suppose la présence de quelques pots à une anse que l'on retrouve dans des contextes des XIIIe-XVe siècles dans le sud-ouest de la France³. Aucune paire d'anse n'ayant été retrouvée, l'attestation de marmite⁴ est plus délicate à avancer. On note également la présence de quelques fragments de panses ornés de cordons lisses verticaux, ainsi qu'un fragment de panse retaillé en jeton (**Pl. I, n° 8**).

² Ce type d'oule est déjà bien connu dans des contextes XIII^e-XIV^e siècles en Midi-Pyrénées. Voir entre autres Archéologie et vie quotidienne 1990, Briand et Lotti 2006, Catalo 2007, Catalo 2010, Passarrius *et alii* 2008,

³ Voir entre autres, Catalo 2010, Leenhardt et Vallauri 1998,

⁴ Pourtant, l'apparition des marmites est généralement attestée dans le courant du XIIIe siècle. Voir entre autres Allios 2004, Arramond *et alii* 1999, Lassure et Villeval 1990,

La céramique modelée sableuse à cuisson oxydante

N'ont été classés dans cette catégorie que les tessons présentant les traces évidentes d'une cuisson oxydante. Comme son homologue à cuisson réductrice, la pâte contient de nombreuses inclusions de tailles diverses. De couleur beige à rouge, elle est parfois grise à noire sur les parois externes. Il est cependant souvent difficile de préciser s'il s'agit d'une post-cuisson réductrice intentionnelle, d'un accident de cuisson, ou d'une altération du récipient due à un passage répété au feu. Tous les vases de cette catégorie sont également modelés et ne présentent pas de traitement particulier en surface. Comme dans la plupart des sites médiévaux du sud-ouest de la France, ce groupe ne constitue qu'une faible part du vaisselier, avec 8,4 % de l'ensemble céramique⁵ (**fig. 2**).

Le seul bord identifié semble appartenir à une oule à bord divergent et lèvre ronde.

La céramique à glaçure plombifère

Cette catégorie de céramique n'est représentée ici que par quatre fragments seulement, ce qui correspond à moins de 1 % (**fig. 2**). Elle comprend les céramiques à glaçure plombifère sans engobe disposé préalablement. Cette céramique, peu sableuse et cuite en atmosphère oxydante, possède une couleur de pâte le plus souvent orange. Les récipients de ce groupe sont tournés. La glaçure plombifère qui couvre partiellement les vases se retrouve à l'extérieur ou à l'intérieur en fonction des formes et de leur fonction. Ainsi, les récipients voués à la cuisson comportent une glaçure interne, tandis que les cruches et pégaux sont glaçurés sur leur face externe. Cette glaçure, souvent réalisée par saupoudrage, peut être de couleur jaune-orangée ou verte. Une possible confusion avec la céramique tournée à cuisson oxydante, non glaçurée, n'est pas à exclure. En effet, les récipients en céramique glaçurée ne sont que rarement entièrement recouverts de glaçure et lorsque des tessons ne présentant aucune trace de glaçure n'ont pu être rattachés de manière certaine à cette catégorie, ils ont été inventoriés dans la catégorie non glaçurée.

Un seul bord appartient à cette catégorie. Il s'agit d'un bord en bandeau à lèvre triangulaire, formant un méplat supérieur, pouvant appartenir à une marmite. Une glaçure verte est présente à l'intérieur du récipient sur la face interne du bord (**Pl. I, n° 1**).

⁵ Sur la proportion des céramiques réductrices et oxydantes, voir entre autres, Allios 2004, Arramond *et alii* 1999, Catalo 2010, Archéologie et vie quotidienne 1990, Guillot 2009, Lassure et Villeval 1990, Leenhardt et Vallauri 1998.

Les autres catégories de céramique

Cet ensemble de céramique comprend également trois tessons de céramique tournée non glaçurée, possiblement d'époque moderne, un fragment de céramique se rattachant peut-être à la période antique, ainsi que vingt fragments de céramique contemporaine émaillée, tous issus du sondage F et appartenant vraisemblablement au même objet. Il s'agit d'une jatte à bord rentrant, lèvre ronde et collerette sous la lèvre. Elle est munie d'applique horizontale sous la collerette et est entièrement recouverte d'un émail jaune.

Éléments de datation

Dans l'ensemble, ce mobilier est relativement homogène et est principalement à rattacher aux XIII^e-XIV^e siècles. En effet, la majorité écrasante de la céramique à cuisson réductrice, la présence d'oules à bord éversé et lèvre ronde en majorité et l'absence de diversification des formes si caractéristiques de la fin du Moyen Âge, sont autant d'indices chronologiques se rapportant à cette période.

La présence très anecdotique de céramique glaçurée (0,8 % de l'ensemble céramique) pourrait nous indiquer une datation plutôt autour du milieu du XIII^e siècle. Cependant, la faible quantité de mobilier ramassé nous invite à rester prudent quant aux éléments de datation proposés. En outre, s'il semble maintenant acquis que l'apparition de la céramique à glaçure plombifère intervient dans la seconde moitié du XIII^e siècle en Midi-Pyrénées⁶, cela paraît plus périlleux de se baser sur sa proportion pour établir une chronologie, compte tenu du fait que le contexte peut jouer un rôle sur sa diffusion. Nous pouvons toutefois citer quelques exemples à titre de comparaison. Le remplissage des latrines de la Cité Judiciaire de Toulouse, daté de 1280-1290, ne comprend que 2,18 % de céramique glaçurée⁷, alors qu'elle représente déjà 8 % sur le site de l'ancien hôpital Larrey, dans un lot datable du début du XIV^e siècle⁸. A Montréal-de-Sos (09), les niveaux de la fin XII^e-1^{ère} moitié du XIII^e siècle ne comptent pas de céramique glaçurée. Elle semble y apparaître dans la seconde moitié du XIII^e siècle⁹. A Vilarnau d'Amont (66)¹⁰, elle représente environ 2 % dans les niveaux de la fin du XIII^e-début XIV^e siècle. Dans des contextes de la première moitié du XIV^e siècle, elle correspond à plus de 32 % à Vilarnau d'Avail

(66)¹¹ et à Albi (81)¹², dans une fosse datée de la fin du XIV^e siècle, elle équivaut à 46 % du mobilier céramique.

Même si les éléments datant manquent cruellement, on peut sans doute, pour les US ne comptant ni céramique moderne ni céramique contemporaine, proposer une datation autour du XIII^e siècle, voire début du XIV^e siècle, avec toute la réserve qui s'impose au vu de la nature du lot.

Conclusion

Le mobilier céramique livré par les sondages effectués en 2021 sur le Castella de Labarre fournit quelques informations non négligeables, malgré sa faible quantité et sa fragmentation. L'apport chronologique, indispensable à la compréhension du site, correspond à la vocation première des analyses de mobilier. Néanmoins, le rôle de la céramique recueillie lors de fouilles archéologiques ne saurait en aucun cas se limiter à cela. En effet, l'analyse de ce mobilier enrichit la connaissance de la culture matérielle pour la région et la période concernées. Les données fournies cette année nous permettent seulement de corroborer les données acquises en 2020, sur les prémices d'un faciès céramique du bas Moyen Âge dans les environs de Foix. Ces données pourront sans doute être largement complétées lors de futurs sondages.

Liste des annexes

- Annexe 1 : planches de mobilier céramique (échelle 1/2).

- Annexe 2 : tableau inventaire du mobilier céramique suivant le protocole de la « base Bernard »

⁶ Voir entre autres Pousthomis 1983, Arramond *et alii* 1999, Briand et Lotti 2006, Catalo 2007

⁷ Catalo 2010, p. 4

⁸ Catalo 2010, p. 7

⁹ Guillot 2009, p. 159-160.

¹⁰ Passarius *et alii* 2008, p. 408.

¹¹ Passarius *et alii* 2008, p. 410.

¹² Funk 1986, p. 129.

Bibliographie

ALLIOS 2004 : Allios (D.), *Le vilain et son pot. Céramiques et vie quotidienne au Moyen Âge*, Presses Universitaires de Rennes, 2004.

ARCELIN, TUFFREAU-LIBRE 1998 : Arcelin (P.), Tuffreau-Libre (M.) dir., *La quantification des céramiques. Conditions et protocoles*. Glux-en-Glenne, Centre Archéologique Européen du Mont Beuvray (CAE), 1998.

ARCHÉOLOGIE ET VIE QUOTIDIENNE 1990 : *Archéologie et vie quotidienne aux XIII^e-XIV^e siècles en Midi-Pyrénées*. Catalogue d'exposition, Musée des Augustins (Toulouse, mars-mai 1990), Toulouse, 1990.

ARRAMOND et alii 1999 : Arramond (J-Ch.), Catalo (J.), Llech (L.), Molet (H.), *Les fouilles archéologiques du lycée Ozenne à Toulouse*, A.F.A.N, Paris, 1999.

BACCRABÈRE 2001 a : Baccrabère (G.), *La céramique toulousaine à travers les siècles*. Accord édition, 2001.

BRIAND et LOTTI 2006 : Briand (J.), Loti (P.) dir., *Toulouse, Muséum d'Histoire Naturelle (Haute-Garonne – Midi-Pyrénées)*, rapport final de fouille préventive (2003), INRAP, Direction interrégionale Grand Sud-Ouest et Dom-Tom, 2006.

BROECKER 1985 : Broecker (R.), Aperçus sur le pot et la cruche dans le sud-ouest toulousain, *Archéologie du Midi Médiéval*, tome 3, 1985, p. 73-92.

CARME et HENRY 2010 : Carme (R.), Henry (Y.), L'ensilage groupé et les campagnes du premier Moyen Âge dans le Toulousain : quelques réflexions à l'aune de deux fouilles récentes (l'Oustalou à Préserville et Clos-Montplaisir à Vieille-Toulouse), *Archéologie du Midi Médiéval*, t. 28, Centre d'Archéologie Médiévale du Languedoc, 2010, p. 33-102.

CATALO 2007 : Catalo (J.) dir., *Toulouse, « Cité Judiciaire » (Haute-Garonne, Midi-Pyrénées)*, rapport final d'opération, INRAP, Direction Interrégionale Grand Sud-Ouest, 2007, 3 vol.

CATALO 2010 : Catalo (J.), La céramique de la fin du Moyen Âge du site « Métro Carmes » à Toulouse, communication présentée le 19 janvier 2010, *Bulletin de l'année académique 2009-2010*.

CATALO 2017 : Catalo (J.), Cornardeau (S.), Geneviève (V.), Paya (D.), Pouget (N.), et al.. *La céramique médiévale de 150 fosses-dépotoirs dans le quartier Saint-Pierre-des-Cuisines à Toulouse*. [Rapport de recherche] Inrap. 2017. hal-02863348

CATALO 2018 : Catalo (J.), Etude du mobilier céramique du site médiéval du Fromissard, Montech (82), dans GRIZEAUD J.-J. (dir.), *Le site du Fromissard à Montech (82)*, R.F.O Inrap Midi-Méditerranée, 2018.

FUNK 1986 : Funk (F.), Un ensemble clos bas médiéval de la place Sainte-Claire, Albi, *Archéologie Tarnaise*, t. 3, 1986, p. 105-131.

GERAUD 2017 : Géraud (M.) *La Commingeoise de castel-Minier (Aulus-les-Bains, Ariège) : étude typologique, technologique et archéométrique*. Mémoire de Master 2, sous la direction de Florent Hautefeuille, Université Jean Jaurès de Toulouse, 2017.

GRISONI 2012 : Grisoni (E.), *Le mobilier céramique du site de la Truque de Maurélys, commune de Castelnaud-Montratier (46)*, 2012, 24 p., 16 fig. Rapport d'étude. Responsable d'Opération : Florent Hautefeuille (TRACES-TERRAE UMR 5608)

GUILLOT 2009 : Guillot (F.) : Rapport intermédiaire de fouilles programmées. Montréal-de-Sos – Ariège, mairie d'Auzat, Ariège, 2009

LASSURE 1998 : Lassure (J-M.), *La civilisation matérielle de la Gascogne aux XII^e et XIII^e siècles : le mobilier du site archéologique de Corné à l'Isle-Bouzon (Gers)*, FRAMESPA/UTAH, Toulouse, 1998.

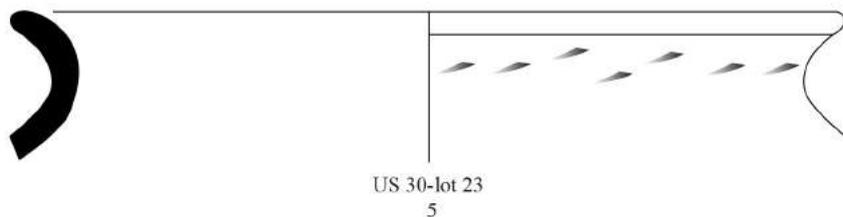
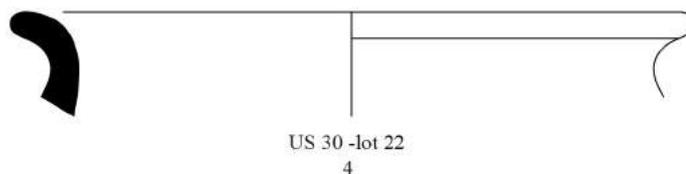
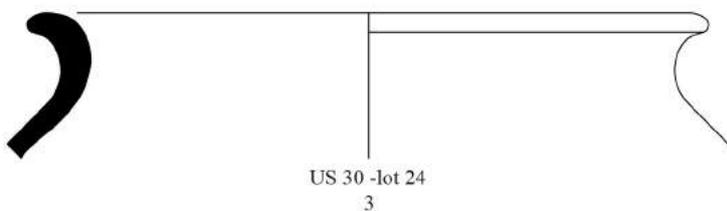
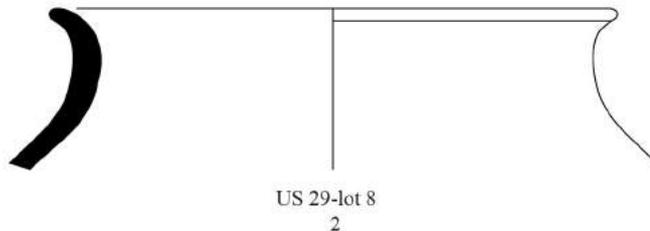
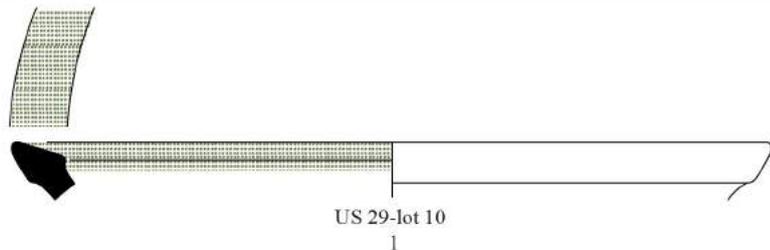
LASSURE ET VILLEVAL 1990 : Lassure (J-M.) et Villeval (G.), Quelques productions céramiques dans la région toulousaine, dans *Archéologie et vie quotidienne aux XIII^e-XIV^e siècles en Midi-Pyrénées*. Catalogue d'exposition, Musée des Augustins (Toulouse, mars-mai 1990), Toulouse, 1990, p. 285-288.

LEENHARDT et VALLAURI 1998 : Leenhardt (M.) et Vallauri (L.), De la cuisine à la table : vaisselles de terre en Languedoc aux XIII^e et XIV^e s., *Archéologie du Midi Médiéval*, t. 15 et 16, 1997-1998, p. 215-243.

PASSARRIUS et alii 2008 : Passarius (O.), Donat (R.), Catafau (A.) dir., *Vilarnau, un village du Moyen Âge en Roussillon*, Collection Archéologie Départementale, éd. Trabucaire, 2008.

POTERIES D'OC 1995 : *Poteries d'Oc, céramiques languedociennes VII^{ème}-XVII^{ème} siècles*. Catalogue d'exposition, Nîmes, Musée archéologique (15 oct. 1995/28 fév. 1998), éd. Narration, 1995.

POUSTHOMIS 1983 : Pousthomis (B.), L'apparition de la céramique médiévale glaçurée dans le sud-ouest du Tarn, *Archéologie du Midi médiéval*, t. 1, 1983, p. 37-50.



US 30 -lot 19
6



US 30 -lot 20
7



USC 05 -lot 35
8



Castella de Labarre
Foix, Ariège
Sondages 2021
DAO : E. Grisoni

Planche I: Mobilier céramique du sondage D : céramique à glaçure plombifère, marmite à bord en bandeau et lèvre triangulaire (1) ; céramique modelée à cuisson réductrice, oule à bord éversé et lèvre ronde (2 - 5), fragments d'anse rubanée (6 et 7), jeton (8)

Analyses C14 et recalibrages

Par le Poznan radiocarbon laboratory

Données 2020

Poznań, 30-11-2020

Report on C-14 dating in the Poznań Radiocarbon Laboratory

Customer: **Laurent Claeys**
Association des Amis du Castella de Labarre
Chemin de la Citadelle La Croix
09000- Ganac
France

Job no.: 16948/20

Sample name	Lab. no.	Age 14C	Remark
La Castella	Poz-129904	840 ± 30 BP	

Comments: Results of calibration of 14C dates enclosed

Head of the Laboratory

Prof. dr hab. Tomasz Goslar
30-11-2020 Job no.: 16948/20

Results of calibration of 14C dates – order 16948/20.

Given are intervals of calendar age, where the true ages of the samples encompass with the probability of ca. 68% and ca. 95%. The calibration was made with the OxCal software.

OxCal v4.4.2 Bronk Ramsey (2020); r:5

Atmospheric data from Reimer et al (2020)

La Castella R_Date(840,30)

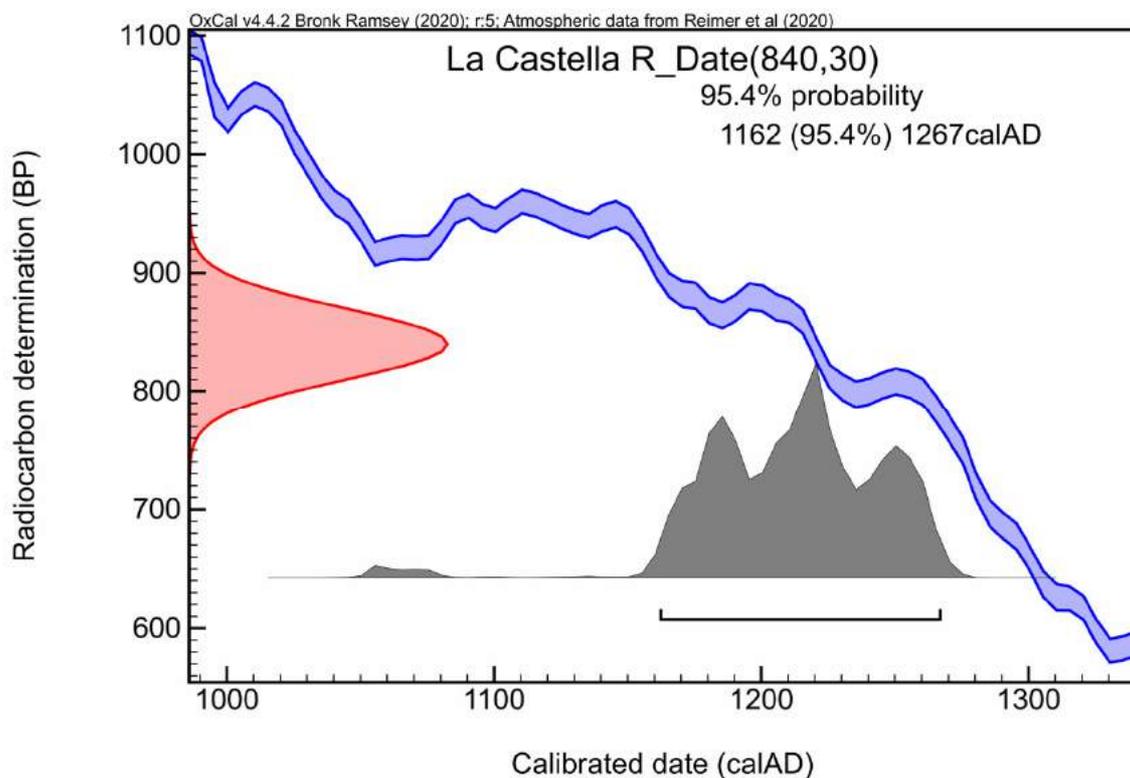
68.3% probability

1176AD (53.6%) 1232AD

1241AD (14.7%) 1259AD

95.4% probability

1162AD (95.4%) 1267AD



Données 2021



Poznań, 03-09-2021

Report

on C-14 dating in the Poznań Radiocarbon Laboratory

Customer: **Laurent Claeys**
Association des Amis du Castella de Labarre

Chemin de la Citadelle La Croix
09000- Ganac
France

Job no.: 18009/21

<i>Sample name</i>	<i>Lab. no.</i>	<i>Age 14C</i>	<i>Remark</i>
LAB21 US 43 1	Poz-140291	845 ± 30 BP	
LAB21 US 44 2	Poz-140131	830 ± 35 BP	

Comments: Result of calibration of 14C date enclosed

Head of the Laboratory

Prof. dr hab. Tomasz Goslar

Results of calibration of 14C dates – order 18009/21.

Given are intervals of calendar age, where the true ages of the samples encompass with the probability of ca. 68% and ca. 95%. The calibration was made with the OxCal software.

OxCal v4.4.2 Bronk Ramsey (2020); r:5

Atmospheric data from Reimer et al (2020)

LAB21 US 43 1 R_Date(845,30)

68.3% probability

1170AD (68.3%) 1228AD

95.4% probability

1159AD (95.4%) 1267AD

LAB21 US 44 2 R_Date(830,35)

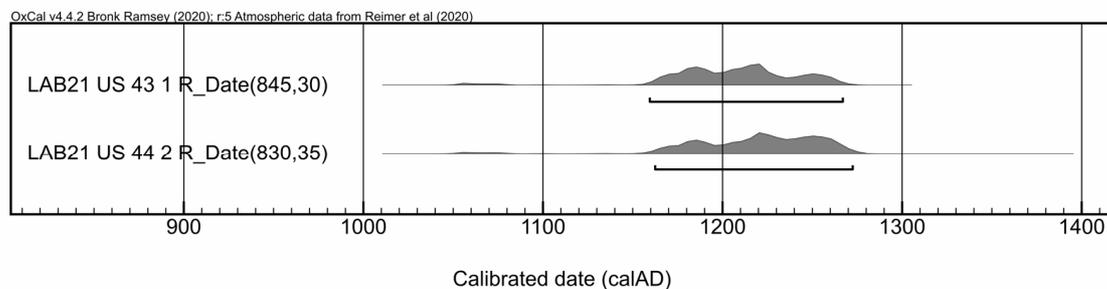
68.3% probability

1180AD (8.2%) 1189AD

1208AD (60.1%) 1263AD

95.4% probability

1162AD (95.4%) 1272AD



Synthèse générale

Plus bilan et perspectives

Fa - Une confrontation histoire archéologie non profitable

En synthèse du rapport produit au terme de la campagne 2020 avait été tentée une confrontation des apports de l'archéologie et des apports de l'histoire. On cherchait à montrer en quoi l'opération de sondages menée durant l'été cette année là confortait les enseignements de l'étude des textes.

Au final, il est apparu que cette confrontation n'avait pas été des plus profitables.

Ainsi l'archéologie avait permis la mise en évidence d'aménagements d'ampleur possiblement contemporains de l'occupation du site attestée par les textes à partir du dernier tiers du XIIe siècle. Mais ces aménagements d'ampleur - fossé taillé barrant la crête du roc de Labarre à l'est, paroi dressée que prolongeait un aménagement sur poteaux de bois de type palissade sur le rebord de la plate-forme sommitale à l'ouest, excavation du rocher pour un élargissement de ce qui était manifestement le pied de la rampe d'accès à la plate-forme sommitale, à l'ouest toujours, conception de systèmes de canalisation des eaux de ruissellement... - ces aménagements d'ampleur n'ont pas été datés. Inversement, par le matériel archéologique mis au jour, tant céramique que métallique, a été démontrée l'occupation du site du *Castella* durant le XIIIe siècle, à une période où les textes, ou plutôt l'absence de textes laisserait à penser que le *castrum de Labarra* avait été délaissé voire abandonné brutalement. Des rejets de volumes considérables de sédiments depuis le rebord de la plate-forme sommitale vers le contrebas ont également été mis en évidence sur l'emprise du sondage B. Ils n'ont pas été datés, sinon relativement et antérieurement au courant de la période moderne ou du courant de la période moderne justement. Ces mouvements, qui correspondent possiblement à un re-aménagement de la fortification qui dominait le *Castella*, ne sont pas connus par les textes, pas plus d'ailleurs que les reprises de la rampe d'accès à la plate-forme sommitale, également révélés par les sondages ouverts en 2020, qui paraissent devoir être datés, eux, du courant de la période moderne. Ces aménagements tardifs, qui doivent être mis en relation avec le relèvement des maçonneries pour partie encore conservées qui ceinturent la plate-forme sommitale, ces aménagements d'ampleur n'avaient été que pressentis par l'analyse archéologique des élévations établies sur la plate-forme sommitale. Les sondages B et, dans une moindre mesure, A ont par ailleurs révélé le démantèlement, dans le courant de la période moderne, des murailles édifiées sur le rebord de la plate-forme sommitale et le prélèvement, en vue de re-emploi, d'une part des matériaux de construction ainsi obtenus. Cette réalité n'était pas plus connue par l'étude des textes. On pouvait cependant la déduire de l'état des maçonneries qui ceinturent aujourd'hui la plate-forme sommitale. Enfin, rien dans les textes qui nous sont parvenus n'aurait permis d'appréhender le dépôt de volumes considérables de sables de grès stockés dans le fossé sec barrant à l'est la crête du roc de Labarre. La production de sables sur le site, pas plus que l'exploitation du grès en blocs ou pierres de taille pour les besoins de la construction, en période contemporaine ou fin de période moderne, n'auraient été soupçonnables par les écrits qui nous sont parvenus.

L'archéologie a révélé en 2020 un site et une histoire que l'archive ne permettait pas d'appréhender. Et, par voie de conséquence, la confrontation des données des deux pratiques s'est avérée ne rien apporter, en l'état des connaissances, sinon des questionnements plus nombreux.

Aussi a-t-on jugé que cette confrontation ne devrait pas être tentée à nouveau au terme de l'année 2021. D'autant que l'importance des apports de cette campagne de fouille programmée apparaissait limitée de prime abord. L'exercice aurait à nouveau été insatisfaisant.

Humblement, on a préféré rapporter ici ce que l'on avait observé durant la campagne d'été, et que l'on croyait pouvait interpréter, sans recourir pour cela aux enseignements de l'histoire.

Fb - Des relations stratigraphiques menues

Des séquences stratigraphiques mises en évidence sur les sondages E et F mais également, dans une moindre mesure, sur l'emprise du sondage D on retiendra surtout qu'elles nous sont apparues bien peu déliées, rabougries même pour celles des sondages E et F. Le cas du sondage D est particulier. Si la stratigraphie n'en a pas été plus développée c'est bien que les travaux entamés ont été interrompus

trop tôt. Au terme de la campagne de fouille le rocher avait été atteint en certaines parties seulement d'une moitié orientale de l'emprise et la moitié occidentale n'en avait qu'été entraperçue, alors que ce qui s'esquissait présageait une bien plus longue et complexe séquence. Les stratigraphies des sondages E et F, elles, étaient inexistantes ou quasi. Sur les secteurs du site sur lesquels ces deux sondages avaient été implantés les sédiments ne s'étaient pas fixés, balayés par les écoulements d'eaux et, avec eux, les marqueurs témoignant d'occupations successives. Le fait que ces espaces aient été longtemps découverts après avoir été délaissés - ce que semble montrer le phénomène en apparence récent de reconstitution de sols - favorisait ce lessivage. La conformation du substrat rocheux mis en évidence en profondeur autant sur le sondage E que sur le sondage F, légèrement ou plus fortement déclinif, qu'il ait été taillé ou non, accentuait le phénomène. L'exposition de ces secteurs aux vents dominants et donc aux pluies et aux ruissellements n'était en rien susceptible d'atténuer les effets de lessivage. Dans le cas du sondage E, dès lors que la superstructure de bois qui couvrait le module excavé eut été abattue ou et démantelée l'eau engagea une action érosive. Action érosive facilitée encore par le fait que le module n'était manifestement pas fermé au sud par une élévation maçonnée. Le seul point qui ait résisté à l'érosion finalement, et encore faiblement, sur l'emprise de ce sondage est la zone que couvrait l'*U.S.C. 0008*, maçonnerie de blocs et terre qui bouchait l'accès originel depuis la rue au module, maçonnerie qui opposa à la poussée des eaux une relative fermeté là où le pan de bois mis en œuvre dans la continuité vers l'ouest avait cédé très tôt. Pour le sondage F le phénomène a sans doute été encore renforcé par le fait que les sols à mettre en relation avec les aménagements de la paroi aient été conçus en bois sur structure de bois supportée par un remblai ou, plus vraisemblablement, soutenue par des pilotis. Une fois la structure de bois disparue rien n'a plus résisté à l'eau. Pour preuve, on n'a même pas su montrer si les blocs de l'unité interprétée comme unité stratigraphique construite *0007* résultaient effectivement d'un aménagement destiné à soutenir un remblai.

Mais l'on croit surtout que cette faiblesse de recouvrement, cette indigence stratigraphique révélée sur les sondages E et F, témoigne d'une occupation peu longue, resserrée et pas seulement du délaissement ancien, de l'abandon lointain de ces lieux. Evidemment les observations réalisées sur ces deux sondages n'ont pas la valeur que pourrait avoir une analyse pédologique. Aussi ne saurions-nous trop marquer ici l'importance que pourrait revêtir pour ce site et la compréhension du phasage d'occupation de certains de ses secteurs une étude des sols, puisque les marqueurs datants d'une occupation font défaut.

Cette faiblesse stratigraphique contraste paradoxalement avec la richesse des informations apportées par le rocher et les aménagements qui y ont été reconnus sur la périphérie du sondage F ou sur l'emprise entière du sondage E. On a vu précédemment qu'il était possible de restituer soit tout (sondage E) soit partie (sondage F) des dispositions d'un bâti, de bois essentiellement, qui avait été appliqué au rocher, superposé ou adossé. Le sondage E a laissé voir la structure d'ensemble de la construction, son enveloppe extérieure, avec la réserve cependant que l'on n'a pas su montrer définitivement si il y eut là un seul niveau ou deux niveaux. Des propositions ont été formulées pour une restitution des dispositions intérieures de ce module ou des relations avec des espaces extérieurs même (rue et accès). Plus encore, certains des aménagements du rocher nous ont incité à proposer un usage, une fonction pour cette construction, qui pourrait en avoir déterminé les formes et la disposition intérieure³⁷. Le sondage F laisse entrevoir quant à lui une construction plus complexe et étendue. Ici plusieurs modules pourraient avoir été accolés, concomitamment ou non, et des liaisons établies entre eux, des interdépendances soit pour l'accès à des niveaux supérieurs soit relativement aux toitures et aux écoulements d'eau. Les dispositions d'ensemble du bâti sont là plus difficilement interprétables. Des hypothèses moins assurées seules ont été avancées. On croit cependant qu'en étendant le champ d'investigation au restant des parois qui prolongent *Pa.D. 0006* soit vers le nord-ouest soit vers le sud-ouest on parviendrait à comprendre un peu mieux l'agencement des modules de ce secteur. Et ce sans pour autant ouvrir de nouveaux sondages au sol. Inversement, il pourrait être intéressant de sonder l'amont de la paroi *Pa.D. 0006* pour tenter de comprendre ce que pouvait être le fonctionnement de ce système d'approvisionnement en eau que la partie basse de la paroi *Pa.D. 0006* avec ses bassins et ses rigoles d'approvisionnement et échappement a révélé.

³⁷ Ici encore cette proposition n'est qu'hypothèse bien entendu.

Cependant ces aménagements ne sont pas datants. En l'absence de sols ou niveaux de circulation qui correspondraient avec la paroi *Pa.D. 0006* du sondage F ou d'artefacts contemporains du façonnage du sol rocheux du sondage E, ou postérieurs, rien ne les calibre.

Le paradoxe est que les données que nous livre le sondage D, qui dans l'absolu est tout en niveaux de circulation superposés, ainsi potentiellement les *U.S. 0028* et *0030*, *U.S. 0029*, *U.S. 0032*, *U.S. 0033* et le rocher brut du rebord de la plate-forme sommitale évidemment, le paradoxe est que ces données ne nous apportent pas elles non plus ce que nous espérons recevoir. Car ces niveaux de circulation, à la surface perturbée bien souvent - les *U.S. 0032* et *0033* et *U.S. 0029* au moins - ont été constitués sur des remblais ou déblais - *U.S. 0028*, *0030* et *0033* - ou sur une épaisseur de matériaux issus de démolition difficilement datables - *U.S. 0029* et surtout *U.S. 0032*³⁸. Chacune de ces unités, du moins celles qui renferment un matériel datable, apporte sur les conditions de l'occupation de cette part de l'emprise de la plate-forme sommitale, sur la forme prise par les différentes occupations successives du rebord de la plate-forme mais elles ne datent pas directement ces différents états. La raison en est, ici encore, que les travaux menés sur le sondage D ont été interrompus trop tôt. La séquence stratigraphique obtenue étant par trop réduite et surtout incomplète la recalibration des données n'a pu être opérée que très relativement, on le verra. Et les apports de cette campagne s'en sont trouvés considérablement limités. A notre décharge on indiquera que la complexité de la stratigraphie du sondage D n'a pas été pour nous aider.

Le problème qui se pose à nous est que la modestie des informations que délivrent les stratigraphies n'a pas été compensée par les apports du matériel archéologique associé...

Fc - Matériel archéologique mis au jour

Seuls les matériels céramique hors t.c.a. et métallique hors déchets de forgeage, ont été, cette année encore, objets d'étude. Pas plus qu'en 2020 les matériels autres ne nous sont apparus suffisamment représentés ou remarquables pour mériter une étude. Or, moins encore qu'en 2020 les matériels céramique et métallique ont été abondants.

Fc1 - Céramique hors t.c.a.

En 2020 l'étude du matériel céramique réalisée par Emeline Grisoni n'avait porté que sur 1262 fragments, estimés représenter 45 individus au minimum. En 2021 ce ne sont que 489 fragments qui ont été étudiés, estimés représenter 26 individus au minimum. Le sondage E et le sondage F ont ainsi livré, respectivement, 26 et 24 fragments... Par ailleurs, le faible à très faible module des fragments, rendant l'identification souvent difficile, n'a permis la restitution que d'un très petit nombre de formes. Outre le cas d'un même récipient dont des tessons ont été retrouvés dans chacune des unités stratigraphiques du sondage F, seul le sondage D a offert quelques fragments de plus fort module, autorisant de modestes propositions de restitutions.

Le spectre chronologique est en outre souvent apparu très large, quand les unités qui renfermaient le matériel étudié ne se développaient que sur quelques centimètres d'épaisseur. Ainsi les *U.S. 0026* et *0031* du sondage F contenaient-elles toutes deux des tessons datables des Moyen Age à période contemporaine. Le sondage E lui-même, à la stratigraphie semblablement ramassée, livra avec *U.S. 0027* - et ses assimilées *U.S. 0035*, *0036* et *0042* - des témoins des périodes médiévale à moderne voire, possiblement, antique. Ces spectres larges trahissent un fort brassage avant que de marquer une occupation sur la durée de cette part du site. Or le brassage, l'emmêlement, signe ici un appauvrissement plutôt qu'un enrichissement. Les indications à retirer du matériel céramique extrait s'en trouvent fort restreintes sinon nulles. Heureusement, sur le sondage D, un tel spectre chronologique n'a pas été reconnu sur les unités identifiées. Et c'est à la période médiévale essentiellement que les différentes unités ayant livré un matériel céramique ont renvoyé et même aux XIIIe à XIVe siècles pour cinq des six unités du sondage qui renfermaient des fragments céramiques

³⁸ Et le rocher, pour ce qui en a été dégagé, ne nous donne pas d'indications.

(U.S. 0029, 0030, 0032, 0041 et 0043). Seule l'unité 0028 s'est avérée pouvoir être à rattacher à la période moderne pour le matériel qu'elle contenait.

Les indications chronologiques que fournit l'étude céramique pour les unités du sondage D sont à tempérer cependant. Car les U.S. qui renfermaient le matériel étudié sont des épaisseurs de sédiments rejetés dans la pente depuis le rebord de la plate-forme sommitale ou, au mieux, ramenées sur le rebord de la plate-forme en remblai. Elles aussi résultent de brassages, d'emmêlements. De fait, les informations qu'elles révèlent sont semblablement de portée réduite. Les U.S. 0029, 0030, 0032, 0041 et 0043 ne sont pas des unités constituées en période médiévale. Elles renferment seulement des fragments céramiques datables du courant de la période médiévale et sont, ainsi qu'on l'a montré précédemment, à dater de la période moderne et à rattacher même sans doute aux démantèlements opérés avant (?) - U.S.C. 0006, U.S. 0041 et U.S. 0033 - et plus certainement après 1600 - autres unités stratigraphiques au moins.

On retiendra néanmoins que, en 2021 encore, le matériel céramique étudié pointait majoritairement le XIIIe siècle. Cependant, les périodes d'occupation antérieures révélées en 2020, période antique à XIIe siècle, sont non représentées en 2021 - seul un tesson pourrait être à identifier à une céramique antique. Et surtout, le XIIIe siècle qu'Emeline Grisoni en 2021 pointe majoritairement est un siècle qui tend plus vers le XIVE que vers le XIIe, très clairement...

Fc2 - Métal hors déchets de fonte

Du matériel métallique recueilli, hors déchets de forgeage, on pourrait écrire qu'il nous renseigne avant tout sur le fait que, décidément, bien peu d'objets en fer ou en d'autres métaux ont été en usage sur ce site. Seuls deux fragments d'objets et un objet entier on en effet été extraits durant toute la campagne sur les trois sondages ouverts. Et encore ces objet et fragments d'objets sont-ils de fort petit module tous trois.

En 2020 déjà le constat avait été semblable et Nicolas Portet avait indiqué que cette indigence matérielle marquait possiblement une certaine ancienneté de l'occupation du site en période médiévale, la faible représentation de ce type de matériel s'avérant être plutôt caractéristique des XIIe à XIIIe siècles dans nos régions au moins. Les datations obtenues par l'analyse de chacun des objets ou fragments mis au jour cette année là ne contredisait pas l'hypothèse.

L'étude des trois objet et fragments d'objets de l'année ou plutôt de l'objet et de l'un des fragments, seuls véritablement parlants, n'a en tous les cas pas démenti les propositions formulées en 2020. Le fragment de ressort de renvoi en paillette identifié par Nicolas Portet, même si recueilli hors contexte, conforte cette datation en ciblant les XIIe à XIIIe siècles. On notera cependant que ce matériel, et a fortiori le fragment de ressort de renvoi en paillette, ne date pas les unités qui le contenaient. Car ces unités, ou plutôt cette unité - les deux objet et fragment d'objet découverts en contexte étant à rattacher à la seule U.S. 0028 du sondage D - se trouve être une unité en remblai, produit de brassage donc, constituée tardivement, après 1650 possiblement.

Fc3 - Autres matériels non étudiés

Les fragments d'artefacts autres que céramiques façonnés pour la cuisine, le service à table ou la conservation des aliments et ou liquides et métalliques façonnés pour la menuiserie ou l'huissierie sont peu représentés au sein du corpus fort modeste des artefacts mis au jour sur le site du Castella de Labarre durant l'été 2021. Ils tiennent en quelques cassons de tuile creuse cuite et brique cuite, ossements animaux et fragments de laitier plus, possiblement, un aiguisoir aménagé dans un très petit galet de rivière.

Alors qu'en 2020 la quantité de cassons de tuile rencontrés sur les sondages avait été importante et même très importante dans le cas du sondage B, y compris dans des épaisseurs interprétées comme les plus anciennement constituées, en 2021 les fragments de tuile ont été bien peu nombreux. Ils sont apparus en outre particulièrement fractionnés et réduits à de très petits modules le plus souvent. Ils sont présents en chacun des sondages mais les cassons du sondage F et, dans une moindre mesure,

ceux du sondage E sont non représentatifs. On ne doit en tous les cas pas les regarder comme les vestiges des couvertures des bâtiments qui s'élevaient sur ces emprises. Ils ont été déplacés depuis le contrehaut par effets de ruissellement.

Un seul casson de brique cuite, de petit module sinon de très petit module a été dégagé, dans l'*U.S. 0035* du sondage E. Pas plus que les cassons de tuile des sondages E et F il ne doit être vu comme un fragment de matériau employé dans la construction du module du sondage E.

Pour ce qui est du matériel osseux, il n'était présent que dans les unités du sondage D, ce qui n'a rien de surprenant si l'on considère la très faible représentation dans les unités des sondages E et F d'artefacts d'autres matières, pourtant plus lourds et donc a priori moins aisément déplaçables. Extrêmement fragmenté lui-même ce matériel osseux est trop faiblement représenté pour être objet d'étude - 38 fragments seulement pour une majorité de très petits éclats. On notera d'ailleurs que les milieux gréseux ne sont certainement pas les mieux adaptés à la conservation de l'os sur le long terme. Ces fragments paraissent être tous des fragments d'os animaux et de petits animaux même.

En 2020 plusieurs fragments de laitier de fonte de fer et un bloc d'hématite même avaient été dégagés des unités profondes des sondages A et B essentiellement. En 2021 encore deux fragments de laitier ont été mis au jour, l'un pris dans *U.S. 0027* (sondage E) et l'autre hors contexte mais à proximité immédiate du sondage E. Bien que ne suffisant pas à attester une pratique de la métallurgie sur le site ces fragments interrogent par leur présence.

Un dernier artefact, en pierre, pourrait avoir été un aiguisoir aménagé dans un très petit galet de rivière. Il a été mis au jour dans l'*U.S. 0029* du sondage D.

On ne retiendra de cette présentation sommaire du matériel archéologique non étudié que le fait qu'il ait été particulièrement fragmenté et que cet état fragmentaire marque le fort brassage dont témoigne par ailleurs l'état des matériels étudiés par Emeline Grisoni et Nicolas Portet.

Fd - Datations C14 et recalibrages

Les indications chronologiques apportées par les études menées sur le matériel céramique et le matériel métallique ne suffisaient pas à fonder un phasage sûr. D'autres éléments devaient être recherchés. Emeline Grisoni au moins appelait d'ailleurs de ses vœux une datation absolue qui permettrait de préciser les propositions de datation qu'elle formulait pour le matériel céramique extrait. On a imaginé que des éléments de datation autres seraient fournis par les résultats de l'analyse de la teneur en C14 de plusieurs prélèvements de charbons de bois opérés en 2021 mais également en 2020. La réalité s'est avérée être plus complexe.

Fd1 - Les données

En 2020 un prélèvement de charbon de bois réalisé sur l'emprise du sondage B, au contact du rocher non brut mais taillé, en fond de rigole *Ri. T. 0001*, dans l'unité *0020*, avait été réalisé. Les données apportées par le laboratoire de datation par le radiocarbone de Poznan n'avaient été prises en compte que fort tard, trop tard en tous les cas pour être insérées au compte rendu des travaux de l'année 2020. Il était nécessaire de les présenter dans les pages qui précèdent et de les commenter ensuite pour enfin les confronter aux données de l'année 2021. On verra que ces données, celles de l'année 2020 et celles de l'année 2021, se complètent et renvoient à une même séquence chronologique.

Le résultat de l'analyse réalisée en 2020 est double. Il tient en une datation brute d'abord, 840 + ou - 30 *before present*³⁹ soit, par rapport à l'année de référence 1950, 1110 de notre ère plus ou moins trente ans, ce qui correspond à un intervalle compris entre 1080 et 1140 de notre ère. Cette datation

³⁹ Ou *avant le présent*, le présent étant en fait l'année 1950 prise comme référence par les inventeurs du procédé de datation en 1949.

brute est doublée d'une datation recalibrée⁴⁰ qui, elle, indique un intervalle compris entre 1162 et 1267 de notre ère pour une probabilité de succès de 95,4 %. Cependant, le pic de probabilité le plus fort sur cette séquence la plus sûre pointe l'année 1220.

On reviendra sur ces données. Doivent être présentées auparavant les données obtenues en 2021.

Celles-ci résultent de deux prélèvements réalisés. Le premier l'a été sur l'emprise du sondage D, au contact du rocher brut, au cœur de l'*U.S. 0043* - unité stratigraphique qui s'avère devoir être confondue avec l'*U.S. 0033*, des fragments céramiques de chacune des deux unités ayant été attribués au même pot à cuire. Le second l'a été sur le sondage E, dans le comblement de l'une des rigoles ménagées en pied de paroi sud, la rigole *Ri.T 0010*, seule rigole des quatre identifiées sur l'emprise du sondage qui présente un comblement contemporain de son usage, *U.S. 0044*.

Le premier des deux prélèvements recueillis, sur le sondage D, a apporté une datation de 845 + ou - 30 *before present* soit, par rapport à l'année de référence 1950, 1105 de notre ère plus ou moins trente ans, ce qui correspond à un intervalle compris entre 1075 et 1135 de notre ère. Le second prélèvement, celui du sondage E, a apporté lui une datation de 830 + ou - 30 *before present* soit, par rapport à l'année de référence 1950, 1120 de notre ère plus ou moins trente ans, ce qui correspond à un intervalle compris entre 1090 et 1150 de notre ère.

Pour le premier prélèvement la datation recalibrée obtenue offre un intervalle compris entre 1159 et 1267 pour une probabilité de succès de 95,4 %. Pour le second prélèvement l'intervalle proposé est compris entre 1162 et 1272 pour une probabilité de succès de 95,4 %. Pour l'une comme pour l'autre séquence le pic de probabilité le plus fort pointe l'année 1220.

Fd2 - Une même séquence recalibrée

Pour chacun des trois prélèvements l'écart entre séquence brute et séquence recalibrée est de l'ordre d'une centaine d'années. Un écart considérable qui n'est pour autant pas à regarder comme une anomalie. Plus surprenante est la datation de chacune des trois séquences que les données recalibrées déterminent. Toutes trois indiquent en effet une période comprise entre 1159 et 1272 avec une variation maximale entre les trois séquences recalibrées de cinq années (1162 - 1267, sondage B, année 2020 / 1159 - 1267, sondage D, année 2021 / 1162 - 1272, sondage E, année 2021).

Ainsi le prélèvement obtenu en fond de sondage B, au contact du rocher taillé, dans le comblement d'une rigole, le prélèvement réalisé dans le comblement d'une autre rigole taillée mais sur le sondage E cette fois et le prélèvement recueilli au contact du rocher brut sur le rebord de la plate-forme sommitale, sur le sondage D, renvoient-ils à une même séquence chronologique. Or ces trois prélèvements renvoient également à des contextes extrêmement différents.

Les prélèvements des sondages B et D ont été opérés aux abords d'une fortification militaire dominante. Le prélèvement du sondage E l'a été sur l'emplacement d'une habitation (?) qui relevait d'une agglomération développée autour de la fortification militaire dominante. La distance entre le sondage E et les sondages mitoyens B et D est considérable, de l'ordre de vingt-cinq mètres en droite ligne. L'un des prélèvements, celui du sondage D, a été pratiqué au contact du rocher brut dans des sédiments apportés en remblai quand les autres l'étaient dans des comblements de rigoles taillées, dont l'un au moins en place - sondage E. Le prélèvement du sondage E a été retiré des sédiments à une profondeur qui, si une coulée de limons et sables mêlés n'avait pas accru là sensiblement l'épaisseur de l'*U.S. 0027*, aurait pu n'être que d'une quinzaine de centimètres. Inversement, le prélèvement réalisé au fond de la rigole taillée *Ri.T. 0001*, dans le sondage B, était positionné à plus d'un mètre sous la surface...

Etrangement, ces contextes si différents ont offert une même séquence chronologique recalibrée.

⁴⁰ La datation brute est tempérée par la prise en considération de données autres qui contribuent à l'affinage de la datation proposée.

On distinguera cependant ces trois séquences pour ce qu'elles signifient pour chacune des unités qui les renfermaient. Ainsi le prélèvement du sondage D ne peut être retenu comme prélèvement datant de l'unité 0043. Ce charbon de bois, pris dans le remblai que constituent les U.S. 0033 et 0043, a été déplacé, tout autant que les artefacts autres que contiennent les U.S. 0033 et 0043. De même, le prélèvement du sondage B, pris dans une épaisseur qui tient plus du rejet, du déblai que de l'accumulation, du dépôt de sédiments constitué sur le long terme, le prélèvement du sondage B ne date pas plus l'unité 0020. Dans l'absolu, seul le prélèvement du sondage E est susceptible de dater l'unité 0044 qui le contient et encore relativement. On verra comment ultérieurement.

Fd3 - Quelle période d'abattage ?

La concordance des trois séquences recalibrées obtenues ne saurait trop être remarquée. Parce que ces séquences indiquent le moment où les bois d'œuvre, calcinés quelques années ou quelques dizaines d'années plus tard a priori, sont débités pour être employés sur la place forte de Labarre, une telle concordance en effet a de quoi surprendre.

Car, qu'ils aient servi à l'édification d'un module - d'habitation ? - à l'écart de la fortification dominante (sondage E) ou qu'ils aient trouvé leur place dans les aménagements de la fortification dominante justement (sondages B et D), ces bois pourraient avoir tous été débités sur une même période de quelques dizaines d'années ou quelques années même voire, si l'on se réfère au pic de probabilité le plus fort de ces trois séquences, sur une seule année. Cette indication est déterminante car elle permet de conforter l'idée avancée en 2020 déjà selon laquelle un projet ambitieux aurait été mis en œuvre à Labarre sur une période possiblement courte. En 2020 c'étaient les différents aménagements du rocher mis au jour sur le rebord occidental de la plate-forme sommitale et au contrebas de la même plate-forme sommitale à l'est comme à l'ouest qui le laissaient à penser. En 2021 ce sont les prélèvements de charbons de bois réalisés qui incitent à le croire. Des aménagements lourds de cette part du roc de Labarre sont entrepris entre le milieu du XII^e siècle et le milieu du XIII^e siècle. Et ils portent autant sur la fortification haute établie sur la plate-forme sommitale que sur des habitations élevées à distance sur l'emprise de ce qui est alors le *castrum de Labarra*. En ce sens, cette concordance des séquences chronologiques indiquées par les datations recalibrées est remarquable.

Mais elle l'est également possiblement pour ce qu'elle indique du moment où ces mêmes bois d'œuvre ont été calcinés. Car autant ces prélèvements nous renseignent sur le moment où les arbres dont a été tiré le bois façonné pour être employé en poutres, sablières, planches, poteaux... ont été abattus, autant ils nous renseignent, potentiellement, sur le moment où ce même bois a été brûlé, réduit en charbon de bois. En effet on pourrait déduire du fait que les trois séquences recalibrées apportent une même indication chronologique exactement, malgré la distance qui sépare les points de prélèvement⁴¹, on pourrait déduire de ce fait que les bois dont ils forment les restes aient été brûlés concomitamment, dans un même temps.

Fd4 - Un incendie ?

On ne prétendra pas défendre trop vivement cette dernière proposition cependant. Ces prélèvements de charbons de bois nous renseignent sur le moment où la vie des arbres abattus a été interrompue et pas sur le moment où les bois façonnés ont été calcinés. Et quand bien même des bois débités durant une même période auraient été brûlés, ce qui semble bien être le cas, ils auraient pu l'être non dans un même temps mais sur plusieurs années d'écart voire sur plusieurs décennies. Le fait que ces bois aient été brûlés ne nous informe en rien sur le moment où ils l'ont été.

Néanmoins il nous paraît étonnant qu'en plusieurs points de l'emprise du site aient été mis au jour les restes de bois débités durant une même période exactement et calcinés. On est tenté de voir dans cette calcination un même évènement, un même incendie. C'est en ce sens que l'on considère que ces trois séquences recalibrées apportent une information sur le moment où les bois sont brûlés.

⁴¹ Du moins les prélèvements du sondage E pour une part et ceux des sondages B et D pour l'autre part.

On en conviendra, les données que livrent ces trois séquences suffisent à peine à esquisser cette proposition. Il faudrait pouvoir présenter plusieurs séquences comparables liées à plusieurs autres prélèvements obtenus sur d'autres secteurs du site ayant livré des stratigraphies quelque peu développées pour pouvoir assurer un peu mieux la proposition.

Fd5 - Quelle datation finalement ? Les données C14 recalibrées confrontées à d'autres marqueurs datants

Reste la datation en elle-même, cette période que signalent les trois prélèvements de charbons de bois, dont on doit se demander si elle renvoie à une ou des réalité(s) qui aurai(en)t été documenté(e)s.

La période indiquée correspond à une centaine d'années qui couvrent la seconde moitié du XIIe siècle et la première du XIIIe, on l'a écrit. Une centaine d'années durant lesquelles les bois dont nous sont parvenus les restes calcinés ont été mis en œuvre après abattage. Les données des études du matériel archéologique tant céramique que métallique extrait sur le site en 2021 mais également en 2020 corroborent cette datation. Les éléments métalliques datants en effet marquent plutôt le XIIIe siècle. Les éléments céramiques datants marquent le XIIIe siècle essentiellement (données 2020) et XIIIe à XIVe siècles possiblement (données 2021). Si l'on s'en tenait donc aux apports de l'archéologie, une correspondance, partielle au moins, pourrait être établie avec les données C14 recalibrées.

Il n'en va pas de même lorsque sont confrontées les séquences obtenues par datation C14 et les enseignements de l'étude historique. En effet, les données que nous offrent les textes ne corroborent pas la datation que livrent les trois séquences recalibrées. Ou plutôt elles la corroborent si on considère non l'intégralité des séquences recalibrées mais une part seulement et une part singulièrement restreinte de ces séquences.

On ne reviendra pas ici sur ce que l'on sait par l'étude historique du site du Castella de Labarre. Les données en ont été présentées dans le compte rendu de travaux de l'année 2019. On a tenté par ailleurs de confronter ces données, en les rappelant, avec les données archéologiques que les sondages de l'année 2020 apportaient. On rappellera seulement que les premières mentions connues par les actes, et les seules, du Castella de Labarre ou du *castrum de Labarra* plutôt, datent de 1170 pour la première et de 1194 pour la seconde. Avec ces marqueurs en référence, une mise en correspondance des données des analyses C14 recalibrées et des enseignements de l'étude historique apparaît improbable. Elle est pourtant possible, en théorie au moins. Mais le champ des possibles est étroit.

Ce champ tient en fait en une dizaine d'années. Une dizaine d'années entre l'année 1159 ou, au pire, l'année 1162, années basses des trois séquences recalibrées, et l'année 1170, année de la première mention connue par les textes d'un *castrum de Labarra*, une dizaine d'années durant lesquelles pourraient avoir été mis en œuvre sur le site du Castella de Labarre les bois dont les restes calcinés nous sont parvenus.

L'intervalle est bref mais il est suffisant. On peut concevoir que dix ans seulement, et moins peut-être même, se soient écoulés entre le moment où était décidée la fondation de la place-forte - ou le renforcement de ses défenses et l'extension de son agglomération si une agglomération fortifiée existait préalablement - et une première mention connue. Ainsi une correspondance pourrait être établie entre les données de l'analyse C14 et les enseignements de l'histoire. Et, accessoirement, la correspondance établie avec les données de l'archéologie ne s'en trouverait pas malmenée.

L'idée est attrayante. Une semblable mise en concordance a néanmoins pour conséquence de gommer une part considérable de la séquence chronologique que signalent les datations recalibrées. Seules les dix premières années d'une longue séquence de cent années sont prises en compte dans cette tentative de rapprochement des données des sciences de la physique et des sciences humaines. L'équilibre de la séquence s'en trouve négligé et le pic de probabilité le plus fort des trois séquences recalibrées, l'année 1220, sacrifié au profit d'une recherche de concordance.

L'hypothèse est à ne pas méconsideérer néanmoins car les datations recalibrées obtenues le sont par le recours à des données possiblement partielles. Or si ces données étaient imprécises ou incomplètes pour nos régions et la période envisagée, une erreur de calibration en découlerait pour les datations des

prélèvements de Labarre et les séquences proposées s'en trouveraient faussées. Serait-ce le cas ? Et que doit-on croire ?

Fd6 - La fin du XIIe siècle et le tout début du XIIIe ?

On a choisi de retenir l'idée selon laquelle le séquençage indiqué par les datations recalibrées conforterait les données historiques. On a voulu croire que les séquences recalibrées retenues après datation C14 rendaient compte elles aussi d'une réalité attestée par ailleurs par les textes, qu'elles confortaient l'idée selon laquelle le *castrum de Labarra* était fondé, ou refondé (?), dans les dix années précédant la première mention connue par les textes, entre 1160 et 1170 pour simplifier⁴².

Le choix est critiquable. L'idée qui le motive n'est pour autant pas nécessairement fautive. Elle mériterait d'être mise à l'épreuve par la recherche d'autres datations plus précises, obtenues par analyse de la teneur en C14 de nouveaux prélèvements ou autres procédés fiables.

Pour en terminer avec ces datations qu'apportent les prélèvements de charbon de bois réalisés en 2020 et 2021 sur le site, on développera une dernière hypothèse, esquissée déjà quelques paragraphes en amont. D'un certain point de vue elle prolonge l'idée selon laquelle les données des séquences recalibrées pourraient refléter une réalité historique.

Cette hypothèse est celle de l'incendie.

Pas plus fondée mais pas moins non plus que la précédente, cette idée voudrait que la parfaite concordance des trois séquences recalibrées signale un même événement, une même circonstance qui aurait permis que nous soient transmis ces charbons vestiges de bois d'œuvre. Un incendie qui, par sa survenue en plusieurs points sur l'emprise du site du Castella, aurait interrompu le cycle de dégradation des atomes de carbone 14 que portaient ces bois d'œuvre.

Ici c'est la seule coïncidence d'une datation comparable pour le prélèvement du sondage E et pour les prélèvements des sondages B et D qui suscite la proposition. Mais il se trouve que cette coïncidence renvoie encore à une réalité historique.

Sans faire plus référence que précédemment à l'histoire du site, on signalera que durant l'été ou l'automne 1211 plusieurs places fortes sont prises par les troupes croisées autour de Foix. Guillaume de Tudèle et Pierre des Vaux de Cernay, chroniqueurs de la croisade, le rapportent tous deux. On ne sait quelles sont ces places prises. On croit pourtant que Labarre était l'une d'elles. Car le *castrum de Labarra*, s'il n'avait été pris, au moins symboliquement, puis délaissé ensuite aurait été cité parmi les places fortes du cœur du comté ainsi que d'autres le seront dans les années qui suivent⁴³.

Parce qu'il n'en a rien été, on pense que Labarre, parmi ces quelques places des environs de Foix trop aisément prises, a été délaissée après avoir été incendiée.

Un tel événement expliquerait qu'en deux points distincts et distants de l'emprise du site aient été mis au jour les restes de bois abattus durant une même période puis, des années plus tard, calcinés.

Ici encore on n'aura à opposer aux remarques que la coïncidence, que le fait que des restes de bois calcinés apparaissent en plusieurs endroits sur le site, en profondeur, et que ces restes se rattachent à une même séquence chronologique.

Reste que, pour l'instant, l'hypothèse de l'incendie n'est pas moins recevable qu'une autre.

⁴² Pour mémoire, en 2020 on proposait que la fondation, ou refondation (?), du *castrum de Labarra* ait été menée vers 1150 voire même antérieurement, dans le courant de la première moitié du XIIe siècle. On n'avait alors aucun élément tangible de datation. Les séquences recalibrées obtenues auront donc au moins permis de resserrer la période durant laquelle la place forte aurait été sinon fondée du moins refondée avant 1170.

⁴³ En 1213 possiblement déjà - serments du 27 janvier qui lient au roi d'Aragon Pierre II les comtes de Toulouse, de Comminges, de Foix, vicomte de Béarn et consuls de la cité de Toulouse - mais surtout en 1272 - enquête sur les limites du comté de Foix.

Fe - Retour sur problématique

En somme les prélèvements de charbons de bois réalisés en vue de datation de séquences n'ont pas apporté toutes les réponses aux questions qui se posaient au terme de la campagne 2020 ou à celles que la campagne 2021 suscita. Bien des questions sont restées en suspens. Or, si l'on fait retour sur la problématique formalisée avant engagement de la campagne 2021 on est saisi par la modestie des apports de la fouille de l'année. Ici encore les questions posées restent sans réponses pour certaines d'entre elles.

Ainsi l'implantation du sondage D avait été motivée par le souhait d'apporter en 2021 des données nouvelles sur le système de défense du rebord occidental de la plate-forme sommitale du Castella. On espérait mettre en évidence des ancrages de pièces de bois massives qui auraient pu structurer une palissade originelle, ainsi qu'imaginé au vu des résultats de 2020. De telles dispositions auraient servi l'idée selon laquelle plusieurs dispositifs successifs auraient été établis pour défendre à l'ouest la plate-forme, de la palissade originelle aux maçonneries comparables à celles encore préservées au nord et au sud.

Le sondage D n'a finalement rien apporté directement à la problématique posée. Le rocher n'ayant pas été dégagé partout où il aurait pu l'être sur l'emprise du sondage, on n'a pu montrer si des trous de poteaux avaient été façonnés pour que soient reçues des pièces de bois susceptibles de supporter une palissade dans la continuité du trou de poteau dérasé dégagé en 2020. Aucune tranchée d'assise n'a été mise en évidence par ailleurs, alors qu'aurait pu être espérée la découverte d'un semblable aménagement à défaut d'une enfilade de trous de poteaux - en versant sud de la plate-forme sommitale le parement extérieur de la ceinture est installé dans un creusement peu profond et continu ménagé dans le rocher, une tranchée d'assise. Dans le même ordre d'idée le rocher n'est pas apparu porter les vestiges de maçonneries qui lui auraient été liées. Pas d'adhérences de mortier autres que celles laissées par l'*U.S.C. 0005*, pas de blocs ou pierres de taille assisé(e)s, aucun témoin d'une élévation qui aurait fermé cette part de la plate-forme sommitale. Le même constat d'absence de témoins de l'édification d'une élévation sur le rebord occidental de la plate-forme avait été fait en 2020. Seulement en 2020 avait malgré tout été identifiée, en profondeur sur le sondage B, dans l'unité *U.S. 0016*, la marque de l'effondrement d'un massif de maçonnerie basculé dans la pente depuis le rebord de la plate-forme. Il y avait bien eu un mur fermant la plate-forme sommitale à l'ouest mais sa fondation n'était pas localisable. En 2021 le même constat a été fait quant à l'absence de fondation sur l'emprise du sondage D. Pourtant, nécessairement, après une palissade de bois sans doute c'est une maçonnerie de blocs qui avait été édifiée sur le rebord de la plate-forme sommitale. Ce secteur n'aurait pas été maintenu ouvert quand les autres secteurs étaient fermés par des élévations robustes.

Si, malgré tout, le sondage D a apporté, indirectement, à la problématique posée c'est qu'il a permis de montrer que le réaménagement du rebord occidental de la plate-forme sommitale était la cause de l'absence de fondation d'une maçonnerie sur ce secteur, et peut-être même de l'absence de trous de poteaux susceptibles de recevoir les pièces de structure d'une palissade originelle. Lors du démantèlement de la fortification établie sur la plate-forme sommitale, en période moderne, après 1650 possiblement, c'est en versant ouest que les matériaux à récupérer ont été rejetés. Une rampe rapide y a été aménagée, avec le produit d'une part de la démolition de l'enceinte - l'*U.S. 0024* identifiée en 2020 et l'*U.S. 0032* reconnue en 2021. Nul doute que ceux qui constituèrent cette rampe firent que rien n'en encombre l'accès. On croit que le rocher a été dérasé alors pour que soit favorisé l'accès à cette rampe. S'expliquerait ainsi le fait que ni tranchée d'assise, ni vestiges d'élévation liés au rocher ni même peut-être de trous de poteaux n'aient été identifiés sur l'emprise du sondage D. En 2020 déjà cette hypothèse, l'hypothèse du dérasement, avait été avancée. Les observations de 2021 pourraient la conforter.

L'autre grande motivation de la campagne 2021 était la volonté de prendre en considération des vestiges d'occupation identifiés à distance de la plate-forme sommitale. Il fallait caractériser d'autres témoins et tenter de les dater. Ne pas seulement se focaliser sur la plate-forme sommitale et ses abords immédiats finalement. Pour ce faire a été choisi d'implanter les sondages E et F sur des emprises sur lesquelles un bâti avait été établi, anciennement. Le rocher, partout présent sur ces emplacements, portait les marques d'aménagements qui trahissaient la présence passée de ce bâti.

La problématique ici était de tenter de montrer, au-delà d'une caractérisation des vestiges, si ces constructions avaient été installées dans un même temps, sur une même période, si elles avaient de fait relevé d'une même agglomération avec laquelle elles interagissaient - insertion dans un maillage urbain, spécialisation... - ou si l'on devait voir en elles des constructions isolées, édifiées en des temps séparés.

A ces questions encore les sondages ouverts sur ces secteurs n'ont répondu que très imparfaitement.

Heureusement l'étude des aménagements du rocher, sur laquelle on ne reviendra pas ici, a apporté énormément à la compréhension des dispositions des constructions qui avaient été édifiées là, sur le rocher directement ou contre le rocher. Un environnement même a été esquissé autour de ces constructions et des interrelations établies entre modules. Dans le cas du module du sondage E même une succession d'occupations a été attestée, relativement, grâce à la présence d'*U.S.C. 0008*, vestige d'élévation de blocs de pierre et de terre qui fermait l'accès originel du module à la rue.

Cependant ces aménagements n'ont pas été datés, ou alors ils ne l'ont été que très relativement. On sait par exemple que les aménagements du module du sondage E pourraient avoir été conçus avant la séquence chronologique 1159 à 1272 - ou pendant - puisque le comblement de l'une des rigoles du module contenait un charbon de bois dont l'analyse a révélé cette datation recalibrée. Le comblement de la rigole était scellé par la maçonnerie *U.S.C. 0008* qui barrait l'accès originel au module depuis la rue et l'on croit que le charbon de bois n'a pas traversé les sédiments du comblement tardivement. L'indication est pour nous fiable. Mais elle est relative. Rien ne date finalement ces aménagements exactement. On l'a écrit, aucun matériel archéologique associé ne doit être pris en compte par ailleurs. Ne peut donc être montré avec assurance si ces différentes constructions on relevé un temps d'une même agglomération ou si, inversement, elles ont été édifiées isolément en des temps séparés. La relation avec des espaces extérieurs (sondage E) ou d'autres modules accolés (sondages E et F) n'est en outre encore pas suffisamment démontrée pour que l'on affirme.

Enfin, la fonction même de ces constructions n'a pas été reconnue. Pour simplifier on avait pris le parti, dans le descriptif des aménagements présenté en première partie, d'indiquer que ces modules étudiés étaient des modules d'habitation. Mais rien de ce qui a été démontré au long de cette première partie ne permettait finalement de déterminer que ces modules avaient eu pour vocation l'habitation. Ici encore des hypothèses ont été formulées mais elles ne peuvent être mieux assurées.

Ff - Bilan

Le bilan de ces deux semaines de travaux sur le site du Castella et des différentes études menées en suivant jusqu'alors est finalement en demie teinte. Des avancées ont été opérées certes. Mais en bien des domaines, si l'on n'a pas reculé on n'a pas progressé.

Ff1 - Les moins

Evidemment la durée, faible, de la campagne de fouille n'a pas été pour aider à la compréhension des problèmes posés. A peine ouverts les sondages étaient refermés.

Ensuite les choix d'implantation des différents sondages se sont révélés être malheureux. Les épaisseurs de sédiments qui couvraient le rocher sur les sondages E et F étaient des plus modestes. La complexité de la stratigraphie du sondage D a limité considérablement la progression.

Trop de temps sans doute a été consacré à certaines observations au détriment de la compréhension d'ensemble. Ainsi on a dû renoncer très tôt à une moitié de l'emprise des sondages E et F. Le sondage D quant à lui n'a pas été mené très avant.

Une direction maladroite des fouilleurs et fouilleuses a été cause de confusions. En raison du trop peu de temps de présence au côté de chacun(e) certaines unités stratigraphiques n'ont pas été correctement circonscrites et des mélanges de matériel s'en sont suivis causes de pertes d'informations (unités 0032 et 0033 du sondage D).

Le matériel archéologique extrait l'a été en très petite quantité - ainsi les sondages E et F n'ont-ils tout simplement rien apporté de ce point de vue. Les études réalisées s'en sont ressenties nécessairement.

Les datations obtenues se sont trouvées, de fait, ne pouvoir satisfaire complètement aux attentes.

Ff2 - Les plus

D'abord à la plupart des *moins* précédemment exposés on pourrait opposer des arguments recevables.

Ensuite on a montré que cette opération avait apporté malgré tout. On ne reviendra pas ici sur le détail des différents apports. On retiendra trois données seulement, dont deux ont à voir avec les datations C14 recalibrées obtenues en 2020 et 2021.

La première est cette séquence chronologique à laquelle renvoient les trois prélèvements de charbons de bois réalisés et qui atteste une occupation haute du site, entre 1159 et 1272. On a voulu croire que cette séquence pouvait être mise en correspondance avec la première mention connue du *castrum de Labarra* par les textes, en 1170.

La deuxième a à voir avec le fait que les constructions éloignées de la plate-forme sommitale, telles celles qui ont été étudiées au travers des sondages E et F, pourraient être rattachées à cette même période haute et relever d'une agglomération développée alors autour d'une fortification dominante installée sur la plate-forme sommitale. Rien ne l'atteste encore définitivement mais les observations réalisées sur le sondage E invitent à le croire. On notera ici qu'une telle agglomération, si elle a été, a nécessairement pesé sur son environnement à cette période.

La troisième est la possible faible durée dans le temps de l'agglomération qui paraît avoir côtoyé la fortification dominante du *castrum*. Evidemment ici encore les preuves manquent. On ne s'explique pas autrement cependant les très faibles voire quasi-inexistantes stratigraphies rencontrées sur les secteurs sur lesquels les sondages E et F ont été ouverts durant l'été 2021. L'action des eaux de ruissellement ne peut seule expliciter l'indigence de ces séquences stratigraphiques.

Ces trois données, bien que modelant une réalité encore hypothétique, incitent à croire que le site du Castella de Labarre est susceptible d'apporter encore - et a fortiori pour des périodes plus proches de nous dont on sait qu'elles ont été des périodes d'occupation du site, le sondage D ouvert cette année l'a montré encore. On estime que ces considérations positives doivent prendre le pas sur d'autres, moins favorables a priori.

Ff3 - Quel avenir ?

Pour ces raisons on regarde comme nécessaire la poursuite des investigations sur le site du Castella de Labarre.

Ff3a - Les moyens

Sans doute faudra-t-il en envisager l'étude différemment cependant. Ainsi les moyens devront certainement être reconsidérés.

La forme du sondage ne sera pas nécessairement à promouvoir plus. On a vu que l'exercice était contraignant et d'un profit parfois très relatif. Une approche plus extensive, non plus dispersée mais concentrée - non plus trois secteurs distincts, éloignés qui plus est, mais un seul - pourrait valoir d'être envisagée.

L'implantation de la zone à fouiller devrait être réfléchi plus mûrement. Les emprises recouvertes de très peu de sédiments ne seraient pas à retenir. Et les pentes devraient être délaissées, pour un temps au moins. Des zones d'accumulation de sédiments devraient être recherchées, à même d'offrir des stratigraphies pourvoyeuses de données.

Une équipe autrement constituée devrait être réunie. Deux responsables de secteur seraient à désigner, en capacité chacun(e) de diriger un petit groupe de fouilleur(euse)s. Les étudiant(e)s prétendant à

renforcer l'équipe auraient à faire valoir une expérience réelle. Un nouveau ou une nouvelle responsable scientifique de l'opération pourrait être à substituer à l'actuel.

Une période plus longue de travail sur le terrain devrait être envisagée - trois semaines à plus - avec un minimum de six permanents.

Une reprise des travaux de prospection, dans le sens d'identification et localisation des différents aménagements reconnaissables sur toute l'emprise du site serait à promouvoir.

Enfin, en sus des études ou analyses jusqu'alors menées, des études complémentaires de spécialistes en pédologie, géologie pour une caractérisation des formations métalliques renfermées par le grès de Labarre seraient à commanditer.

Ff3b - L'objet même

Quant à l'objet de l'étude à poursuivre il devra être, croyons-nous, plutôt qu'une caractérisation des vestiges que le site a à offrir - ce qui finalement a été opéré durant les deux premières années de travaux - une recherche de séquençage précis seul susceptible de répondre aux questions en suspens.

Prospection sur le site durant l'année 2021

Compte rendu sommaire

Tout au long de l'année 2021 les membres de l'association des amis du Castella de Labarre (**2ACL**) ont poursuivi les travaux de dégagement engagés sur le site dans le courant de l'été 2019.

L'objectif était avant tout de rendre perceptible à chacun(e) l'étendue du site. Le Castella étant traversé par un chemin de randonnée d'intérêt communautaire, tout(e) chemineur(euse) pouvait ainsi prendre la mesure du lieu, immédiatement. Accessoirement ces dégagements et l'entretien assuré en suivant étaient susceptibles d'attirer un peu plus vers le Castella celles et ceux qui recherchent des espaces accessibles et sûrs offrant nature et culture mêlées.

Pour les membres de l'association par ailleurs les dégagements opérés devaient permettre de progresser dans la reconnaissance du site et la caractérisation de ses vestiges apparents. Ils se maintenaient ainsi dans la ligne qui leur avait été tracée par Michel Barrère, conservateur adjoint de l'archéologie en Occitanie, en juillet 2019 lorsqu'une première autorisation de prospection leur avait été délivrée.

Logiquement, les dégagements opérés ont donné lieu à observations et relevés. Ils sont ci-après présentés, du moins pour certains d'entre eux, succinctement⁴⁴.

Ga - Dégagement de la végétation

Tout au long de l'année, à raison d'une journée par mois, le troisième samedi, des travaux de dégagement ont été menés par les membres de l'association. Ils se sont retrouvés sur le site les samedis 16 janvier, 20 février, 20 mars, 17 avril, 15 mai, 19 juin, 17 juillet, 21 août, 18 septembre (le matin seulement pour cause de pluie), 16 octobre, 20 novembre, 18 décembre (session programmée). Des sessions d'entretien des espaces dégagés ont en outre été assurées par un à trois membres de l'association. Des travaux de dégagement particuliers ont enfin été opérés en sus par l'un des membres de l'association.



*Les secteurs E (partie),
F et H (partie) - Vue
depuis le rebord
occidental de la plate-
forme sommitale vers
le nord-ouest - Cliché
Laurent Claeys - 21
février 2021*

Les travaux de dégagement de l'année ont porté essentiellement sur le tiers aval du secteur B, la moitié amont du secteur G et le secteur H dans son entier - voir plan sectorisé présenté en page suivante. A ce jour - 15 décembre 2021 - les secteurs A à I sont entièrement dégagés à l'exception d'une moitié

⁴⁴ Parce que la mise en forme du compte rendu des travaux de fouille a demandé beaucoup de temps, le compte rendu des travaux de prospection ne sera pas ce qu'il aurait pu être. Les données sont abondantes. Plus de temps encore serait nécessaire à leur présentation.



Sectorisation du site sur fond de plan topographique d'ensemble [relevé de terrain par la section topographie de l'établissement d'enseignement du Caousou à Toulouse et par le cabinet de géomètres Rivère et Boscardiol à Foix (octobre à décembre 2019 puis juin à octobre 2021) et mise en forme par Philippe Boscardiol (octobre 2021)]

aval du secteur C et d'un tiers aval (nord-est) du secteur D. Les bois coupés ont été rejetés à distance au contrebas des secteurs périphériques dégagés, hormis sur un tiers aval (nord-est) du secteur D. Les emprises dégagées sont tenues.



Une part des secteurs B et D - Vue depuis le contrebas et du sud-ouest vers le nord-est - Cliché Laurent Claeys - 21 février 2021



Une part du secteurs H en cours de dégagement - Vue du sud vers le nord - Cliché Laurent Claeys - 21 février 2021

Gb - Plan topographique

On le voit en page précédente et on l'avait vu déjà précédemment, en page 32, le plan d'ensemble du site, entamé à l'automne 2019, a été complété dans le courant de l'année 2021.

Ce complément est dû pour partie aux élèves de la section topographie modélisation de l'établissement d'enseignement du Caousou à Toulouse (B.T.S. métiers du géomètre topographe et de la modélisation numérique) et à leur enseignant Philippe Sablayrolles et, pour partie, à Philippe Boscarior, géomètre lié à la société Rivère Boscarior de Foix. Deux sessions de terrain, le 21 juillet sans les élèves du Caousou et le 25 septembre avec eux, ont été nécessaires au lever.

Le 25 septembre étaient présents sur le site, outre Philippe Sablayrolles, les étudiants Manuel Castet, Hugo Favrais, Aurore Brillac et Mathilde Serres. Philippe Boscarior et Laurent Claeys étaient également du nombre ce jour là.

Ge - Lever 3D

En 2020 Philippe Sablayrolles avait réalisé, le 14 juillet, un lever 3D, au scanner, d'une part de l'emprise du site. Le nuage de points couvrait une part aval (sud-ouest) du secteur E, le secteur B dans son intégralité plus le parement extérieur de l'élévation sud de la fortification haute et une part aval (sud-ouest) du secteur D. Des coupes dans le nuage avaient été réalisées pour les besoins de l'illustration du rapport de sondages 2020 mais pour le seul secteur D, aux abords du sondage C. La mise en relation des données recueillies lors des stations successives du scanner n'avait été assurée qu'au tout début de l'année 2021. Les données en sont désormais exploitables. C'est à ces données justement qu'il a été recouru pour la composition de l'illustration ci-après, par ailleurs présentée en couverture du rapport.



Une part de l'emprise du Castella de Labarre - Coupe longitudinale sud-est nord-ouest dans le nuage de points - Lever Philippe Sablayrolles et Caousou Toulouse (juillet 2020) - Extraction Philippe Boscarriol pour Rivère et Boscarriol Foix (juillet 2021)

Gd - Photogrammétrie

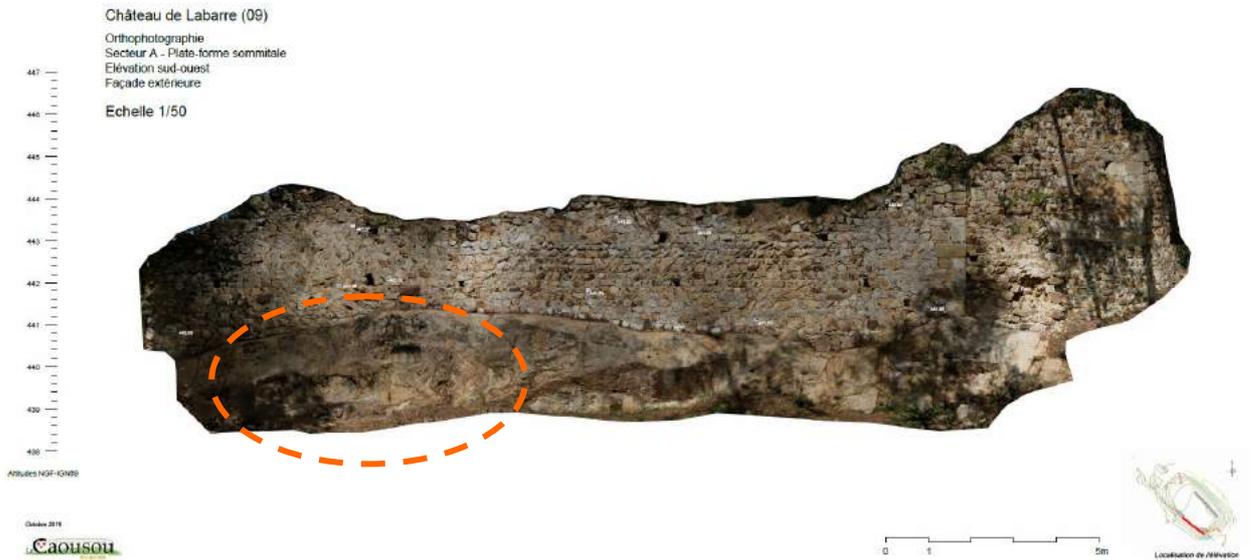
Depuis l'automne 2019 et les premiers traitements photogrammétriques réalisés sur des vues des élévations ceinturant la plate-forme sommitale, d'autres traitements photogrammétriques ont été réalisés. Certaines des vues retravaillées ont été présentées dans le rapport de l'année 2020. D'autres le sont dans le présent rapport pour l'illustration du compte rendu des travaux de sondage. On souhaitait présenter par ailleurs celle du parement extérieur de l'élévation nord-est de la fortification haute, réalisée en septembre 2021 par Philippe Sablayrolles et les étudiants de sa section.



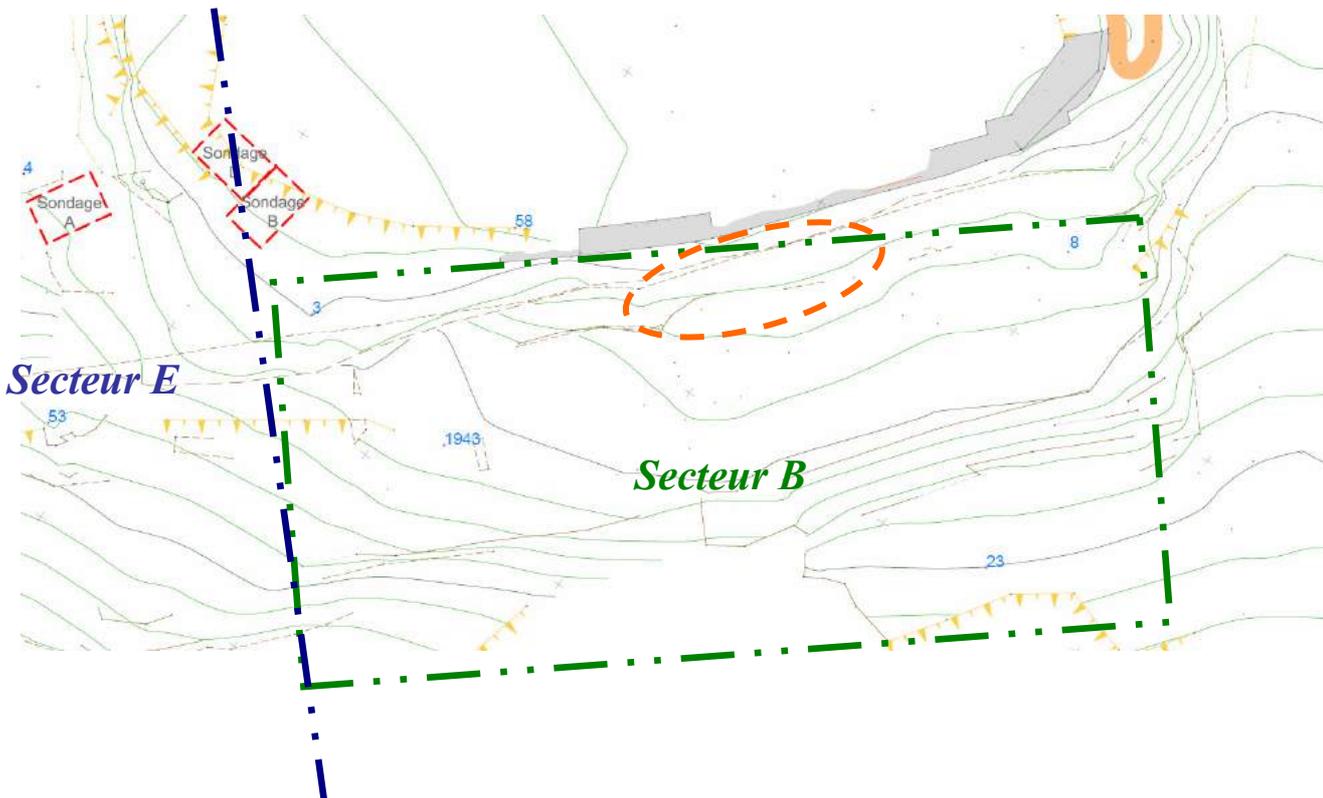
Ge - Observations sur les aménagements du rocher en secteur B autour de Renf.Tai. 0001

Durant l'été 2021 a été entamé, avec Blandine Petitjean et Valérie Fétis, un inventaire des aménagements du rocher apparents du secteur B au contrebas de la plate-forme sommitale. Sont présentés ici certains de ces aménagements identifiés en secteur B autour du renforcement taillé 0001.

La localisation en est proposée ci-après et les descriptions suivent.



Localisation des aménagements du rocher sur fond d'orthophotographie du parement extérieur des élévations sud-ouest et sud de la fortification haute, ci-dessus (relevé de terrain et mise en forme par la section topographie modélisation de l'établissement d'enseignement du Caousou de Toulouse et Philippe Sablayrolles en 2019), et sur fond de plan topographique, ci-dessous [relevé de terrain par la section topographie de l'établissement d'enseignement du Caousou à Toulouse et par le cabinet de géomètres Rivère et Boscarriol à Foix (octobre à décembre 2019 puis juin à octobre 2021) et mise en forme par Philippe Boscarriol (octobre 2021)]



Gel - Renforcement taillé 0001 (Renf.Tai. 0001)



Renforcement taillé 0001 (Renf.Tai. 0001) - Vue depuis le sud-ouest - Cliché Laurent Claëys - 07 novembre 2021



Renf.Tai. 0001 - Vue depuis le nord-ouest - Cliché Laurent Claëys - 07 novembre 2021



Repos pour deux pièces de bois disposées horizontalement

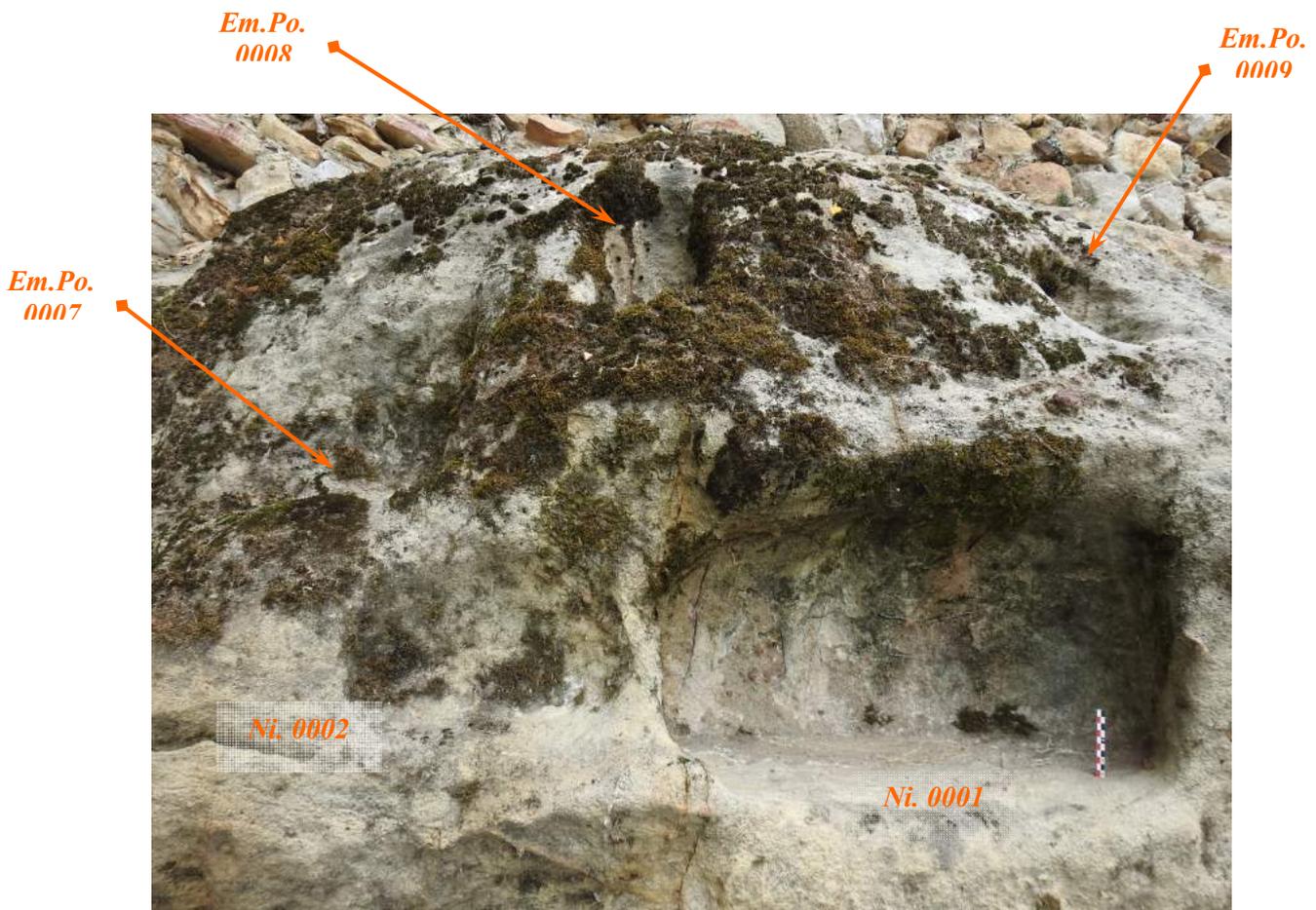
Repos pour une pièce de bois disposée verticalement

Renf.Tai. 0001 - Vue depuis le nord-ouest - Cliché Laurent Claëys - 07 novembre 2021

Le renforcement taillé *0001* est une excavation réalisée à mi hauteur de paroi dans la masse de roche sur laquelle est assise l'élévation sud-ouest de la fortification haute du Castella. Cette excavation, peu profonde et peu haute - 47 à 49 cm. de profondeur au maximum pour 68 à 70 cm. de hauteur à l'ouverture au maximum - est très longue - 326 cm. en cumulé. Elle semble résulter de plusieurs creusements entrepris sur un même front de manière à ce qu'une même surface plane, globalement horizontale, fut obtenue - on reconnaît quatre creusements accolés de profondeur et de hauteur variable, des quartiers. Sur le rebord de la surface plane obtenue, deux logements de section carrée, surcreusés, sont encore visibles (18 cm. sur 18 cm. sur 7 cm. de hauteur pour le plus occidental et 14 cm. sur 15 cm. sur 8 cm. de hauteur pour le plus oriental). Au-dessous du renforcement, à son extrémité sud-est, un logement de section quasi carrée apparaît (15 cm. sur 12 cm. pour une hauteur maximale de 15 cm.), ménagé lui verticalement.

Renf.Tai. 0001 peut être interprété comme un repos pour un plancher dont les lames reposaient sur des solives aux extrémités logées dans les encoches ménagées sur le rebord de l'aplat ou et que supportaient des potelets - au moins un - fichés dans des logements taillés dans le grès. L'altération du rebord de l'aplat a fait que seuls deux des repos de solives aient été conservés.

Ge2 - Niches et embases pour poteaux de bois



Ensemble de niches et embases - Vue depuis le sud-ouest - Cliché Laurent Claeys - 07 novembre 2021

Au côté de *Renf.Tai. 0001*, à droite et plus en hauteur, plusieurs aménagements sont reconnaissables. Le plus marquant est un creusement ménagé à l'horizontale dans le front qu'offrait le rocher, peu profond (30 cm. au maximum), peu haut (48 cm. au maximum à l'ouverture) et assez long (73 cm. à l'ouverture). L'ouverture en est de section grossièrement rectangulaire, le fond plat, le couverture cintré. Cet aménagement est une niche à fonction de tablette mi-haute. Elle a été dénommée *Ni. 0001*.

A son côté gauche est une autre niche, dénommée *Ni 0002*, de dimensions bien plus modestes. Seulement esquissée ou très érodée, *Ni. 0002* se présente comme un creusement plus long que haut (36 cm. pour 26 cm. au maximum à l'ouverture), ménagé à l'horizontale et très peu profond (10 cm. au maximum).

Au-dessus des deux niches *Ni. 0001* et *0002* sont identifiables trois repos à fond plat taillés dans le rocher pour la réception de pièces de bois disposées verticalement. L'un des repos a été ménagé au-dessus de *Ni. 0002* immédiatement. Altéré certainement, il offre aujourd'hui une surface de pose réduite (19 cm. de longueur pour une profondeur de 18 cm. au maximum). Le creusement en est haut de 34 cm. au maximum. Ce repos a été dénommé *Em.Po. 0007*. Les deux autres ont été façonnés plus en hauteur dans la paroi, au-dessus de *Ni. 0001*, à chacune de ses extrémités. Ils ont été dénommés *Em.Po. 0008* et *Em.Po. 0009*. Leurs fonds sont à même altitude globalement. Ils sont tous deux de module comparable (*Em.Po. 0008* est large de 20 cm. pour une profondeur de 19 cm. et une hauteur au maximum de 26 cm. quand *Em.Po. 0009* est large de 20 cm. pour une profondeur de 17 cm. et une hauteur au maximum de 20 cm.). Les deux derniers recevaient des potelets porteurs d'une même structure. Le premier est susceptible d'avoir logé un poteau massif soutenant possiblement cette même structure. Tous trois sont à peu près sur un même plan, bien qu'*Em.Po. 0007* apparaisse légèrement en avancée.



*Em.Po. 0007 à 0009 - Vue depuis le contrehaut - Cliché
Laurent Claeys - 07 novembre 2021*

Ge3 - Embase et entaille pour poteaux de bois, rigoles et embase de sablière

A peu de distance de cet ensemble d'embases et de niches, à droite, vers le sud-est, à une altitude comparable, ont été réalisés dans le rocher plusieurs aménagements.

Il s'agit avant tout d'un creusement assez spacieux, large au total de 31 cm. pour une hauteur de 28 à 29 cm. au maximum et une profondeur de 17 cm. au maximum au fond. Il s'ouvre à même altitude qu'*Em.Po. 0007* dans la paroi. Le fond en est développé sur deux niveaux, de sorte que deux repos distincts se confondent dans une même embase, double finalement. Cette embase, que l'on voit comme constituant un repos de poteau, a été dénommée *Em.Po 0010*.

Une rigole taillée dans le rocher a été conçue concomitamment pour détourner les eaux de ruissellement de l'embase double *Em.Po. 0010*. Cette rigole, longue de 115 cm. au maximum, large de 11 cm. au maximum à l'ouverture, est profonde au maximum de 5 cm. Elle est déclive nettement. Elle a été dénommée *Ri.T. 0002* pour *Ri(gole) T(aillée) 0002*.

Ri.T. 0002



Em.Po. 0010

*Em.Po. 0010 et Ri.T. 0002 - Vue depuis le sud-ouest -
Cliché Laurent Claeys - 07 novembre 2021*

Au haut de la masse de roche sur laquelle est assise l'élévation sud-ouest de la fortification haute, entre *Em.Po. 0010* et *Em.Po. 0009* mais au-dessus d'elles, apparaît un creusement étroit, long, profond à son extrémité orientale, formant logement pour une pièce de bois dont l'un des bouts était bloqué dans ce creusement profond de l'extrémité orientale. Ce repos était destiné à recevoir une sablière. Il a été dénommé *Em.Sab. 0001* pour *Em(base de) Sab(lière) 0000*. Il est long de 110 cm. au maximum, large de 13 cm. au maximum à l'ouverture et profond de 9 cm. à son extrémité est par rapport à l'aplats rocheux.

Em.Sab. 0001



Ri.T. 0002

Em.Po. 0009

*Em.Sab. 0001 dans son environnement - Vue depuis le contrehaut -
Cliché Laurent Claeys - 07 novembre 2021*

Em.Po. 0010

Enfin, à l'aplomb de l'embase *Em.Po. 0010*, à une altitude proche de celle du fond du long renforcement taillé *Renf.Tai. 0001*, apparaît une entaille ménagée à la verticale dans la masse de roche dominée par l'élévation de la fortification haute du Castella. Cette entaille, haute de 37 cm. au minimum, large de 17 cm. est profonde au maximum de 17 cm. par rapport au plan vertical du rocher dans lequel elle a été façonnée. Sa section rectangulaire est régulière. Ce creusement a été identifié comme une entaille de poteau et dénommé *Ent.Po. 0002*. pour *Ent(aille de) Po(teau) 0002*.

Ge4 - Embase et entaille pour poteaux de bois

Dominant l'extrémité occidentale du renforcement taillé *Renf.Tai. 0001* est une autre embase de poteau. Large de 25 cm., profonde de 15 cm. au maximum elle est haute au maximum de 28 cm. Elle a été dénommée *Em.Po. 0011*.



*Em.Po. 0011 - Vue depuis le contrehaut
- Cliché Laurent
Claeys - 07
novembre 2021*

A l'aplomb d'*Em.Po. 0011* enfin on reconnaît une entaille de poteau semblable par ses dispositions à *Ent.Po. 0002* et également visible à une altitude proche de celle du fond de *Renf.Tai. 0001*. Le fond en est visible cependant quand celui d'*Ent.Po. 0002* est couvert par les sédiments. Cette entaille est haute de 70 cm. au maximum, large de 17 cm., ainsi qu'*Ent.Po. 0002* en partie haute, mais réduite en largeur à 13 cm. utiles au fond. Elle est profonde au fond de 25 cm. au maximum. Cette entaille a été dénommée *Ent.Po. 0001*.



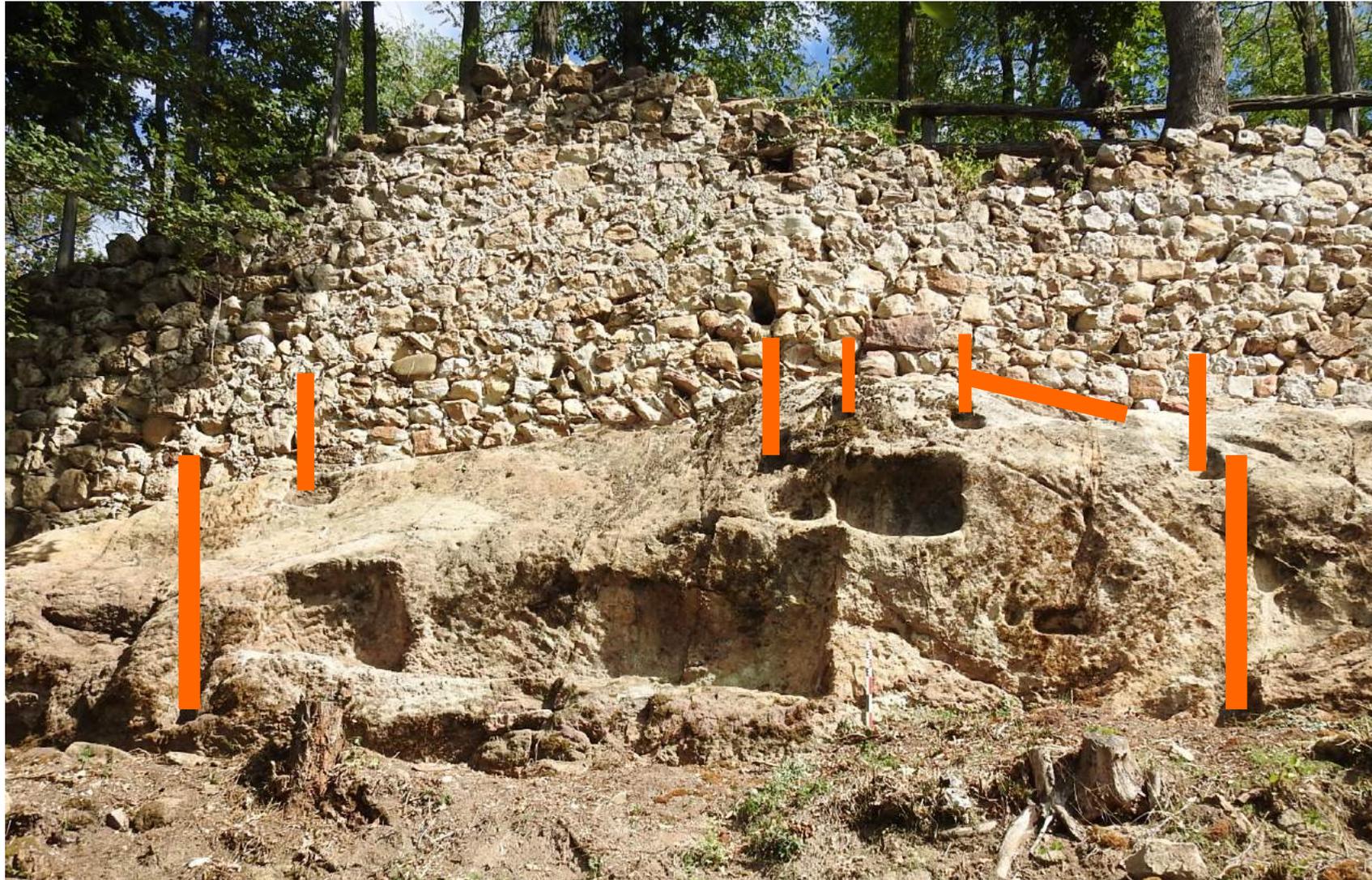
*Ent.Po. 0001 - Vue depuis le contrehaut et de l'ouest vers l'est
- Cliché Laurent Claeys - 07
novembre 2021*

Ge5 - Autour de Renf.Tai. 0001, localisation des aménagements porteurs périphériques identifiés



Autour de Renf.Tai. 0001 - Vue depuis le sud-ouest - Cliché Laurent Claeys - 24 septembre 2019

Ge6 - Autour de Renf.Tai. 0001, représentation de supports logés dans les aménagements porteurs périphériques identifiés



Autour de Renf.Tai. 0001 - Vue depuis le sud-ouest - Cliché Laurent Claeys - 24 septembre 2019

La représentation grossière figurée en page précédente a pour seule prétention d'aider à concevoir ce que pouvait être la position de certains des supports de la structure de bois qui couvrait cette emprise et, partant, l'emprise et la conformation de cette même structure. On doit imaginer que cette structure couvrait le niveau supérieur d'un module pour partie habitable et que le niveau inférieur en est aujourd'hui recouvert en bonne part par les sédiments que l'on voit sur le cliché au premier plan sous le niveau du fond du renforcement taillé 0001. La section de sablière figurée à l'oblique, logée dans l'embase *Em.Sab. 0001*, indique la limite en étendue vers le nord-est du module. Les sections de poteaux figurées dans les entailles *Ent.Po. 0001* et *0002* marquent les limites en étendue du module au sud-ouest et au sud-est respectivement.

Ces quelques observations réalisées sur les aménagements de cette part du secteur B sont une illustration très partielle de ce que pourrait permettre un relevé systématique mené sur l'ensemble des secteurs avec en perspective des propositions de restitutions partielles des dispositions qui étaient celles des différents modules installés dans et sur le rocher.

De tels travaux, tout autant que la fouille en profondeur pour certains secteurs, nous semblent indispensables à la compréhension du site du Castella de Labarre.

Annexes

Synthèse des données stratigraphiques

Inventaire récapitulatif

Unités stratigraphiques - Inventaire récapitulatif

<i>Unités stratigraphiques</i>	<i>Sondages de référence</i>	<i>Ensembles de rattachement, le cas échéant</i>	<i>Interprétations</i>	<i>Datations proposées</i>	<i>Côte</i>	<i>Couvre</i>	<i>Est couverte par</i>
<i>U.S. 0001</i>	Tous sondages		Sol actuel	Début XXI ^e siècle		<i>U.S. 0026</i> (sonda. F) <i>U.S. 0027</i> (sonda. E) <i>U.S. 0028 et U.S. 0029</i> (sonda. D)	
<i>U.S. 0026</i>	Sondage F		Sédiments écoulés depuis le contrehaut mêlés d'humus	Courant première moitié XIX ^e à fin XX ^e siècles		<i>U.S. 0031 plus U.S.C. 0007</i>	<i>U.S. 0001</i>
<i>U.S. 0027</i>	Sondage E		Sédiments écoulés depuis le contrehaut mêlés d'humus en surface	Courant première moitié XIX ^e à fin XX ^e siècles	<i>U.S. 0037, U.S. 0038, U.S. 0039, U.S. 0040</i>	<i>U.S. 0037, U.S. 0038, U.S. 0039, U.S. 0040, U.S. 0044 plus U.S.C. 0008</i> ainsi que le <i>rocher taillé</i>	<i>U.S. 0001</i>
<i>U.S. 0028</i>	Sondage D		Epaisseur de sédiments rapportés Unité de recharge et nivellement	Constituée en période moderne, à partir de 1650		<i>U.S. 0029 et U.S. 0030</i>	<i>U.S. 0001</i>
<i>U.S. 0029</i>	Sondage D		Matériaux issus de démolition Déblai	Constituée en période moderne, à partir de 1650		<i>U.S. 0032, U.S. 0033 plus U.S.C. 0005 et U.S. 0045</i> donc <i>U.S. 0034</i> également	<i>U.S. 0001 et U.S. 0028</i>
<i>U.S. 0030</i>	Sondage D		Rejet de sédiments localisé Déblai	Constituée en période moderne, à partir de 1650		<i>U.S.C. 0005 et U.S. 0033</i>	<i>U.S. 0001, U.S. 0028 et U.S. 0029</i>
<i>U.S. 0031</i>	Sondage F		Produit de la désagrégation du rocher infiltré d'artefacts en surface	Antérieurement à période médiévale centrale jusqu'à période contemporaine		<i>Le rocher brut</i>	<i>U.S. 0026 plus U.S.C. 0007</i>

<i>U.S. 0032</i>	Sondage D		Puissante épaisseur de matériaux issus de démolition Produit de la chute d'une part des élévations établies vers 1600 sur le rebord occidental de la plate-forme sommitale	Fin première moitié XVIIe siècle a priori		<i>U.S. 0033 et le rocher brut</i>	<i>U.S. 0029 / Est recoupée par U.S. 0034 et U.S.C. 0005</i>
<i>U.S. 0033</i>	Sondage D		Remblai de nivellement	Constituée en période moderne, possiblement vers 1600	<i>U.S. 0041 et U.S.C. 0006</i>	<i>Rocher brut et U.S. 0043 plus U.S. 0041 et U.S.C. 0006 plus indéterminé</i>	<i>U.S. 0029, U.S. 0030, U.S. 0032 et U.S. 0034</i>
<i>U.S. 0034</i>	Sondage D		Fosse de fondation	Constituée en période moderne, après 1650	<i>U.S.C. 0005 et U.S. 0045</i>	<i>Recoupe U.S.0032 et U.S. 0033</i>	<i>Est comblée par U.S.C. 0005 et U.S. 0045</i>
<i>U.S. 0035</i>	Sondage E		Unité théorique A confondre avec <i>U.S. 0027</i>				
<i>U.S. 0036</i>	Sondage E		Unité théorique A confondre avec <i>U.S. 0027</i>				
<i>U.S. 0037</i>	Sondage E		Comblement de <i>T.P.T. 0005</i> A confondre avec <i>U.S. 0027</i>	Courant XIXe à fin XXe siècles		<i>Rocher taillé</i>	<i>U.S. 0027</i>
<i>U.S. 0038</i>	Sondage E		Comblement de <i>T.P.T. 0006</i> A confondre avec <i>U.S. 0027</i>	Courant XIXe à fin XXe siècles		<i>Rocher taillé</i>	<i>U.S. 0027</i>
<i>U.S. 0039</i>	Sondage E		Comblement superficiel de la faille dite aux miroirs A confondre avec <i>U.S. 0027</i>	Courant XIXe à fin XXe siècles		<i>Rocher brut</i>	<i>U.S. 0027</i>
<i>U.S. 0040</i>	Sondage E		Comblement de la fosse taillée dans le rocher Fos.Ta. 0001 A confondre avec <i>U.S. 0027</i>	Courant XIXe à fin XXe siècles		<i>Rocher taillé</i>	<i>U.S. 0027</i>
<i>U.S. 0041</i>	Sondage D		Cœur de la fondation d'une élévation destinée à contenir des terres rapportées	Constituée en période moderne, possiblement vers 1600	<i>U.S. 0033 et U.S.C. 0006</i>	Indéterminé	<i>U.S.C. 0006</i>
<i>U.S. 0042</i>	Sondage E		Unité théorique A confondre avec <i>U.S. 0027</i>				

<i>U.S. 0043</i>	Sondage D		Remblai de nivellement A confondre avec U.S. 0033	Constituée en période moderne, possiblement vers 1600		<i>Rocher brut</i>	<i>U.S. 0033</i>
<i>U.S. 0044</i>	Sondage E		Comblement de la rigole <i>Ri.T. 0010</i>	Soit datable de la période 1159 à 1272 soit postérieurement		Comble <i>Ri.T.0010</i>	<i>U.S. 0027 plus U.S.C. 0008</i>
<i>U.S. 0045</i>	Sondage D		Comblement périphérique de la fosse de fondation <i>U.S. 0034</i>	Constituée en période moderne, après 1650	<i>U.S.C. 0005 et U.S. 0034</i>	<i>U.S.0034</i>	<i>U.S.C. 0005 plus U.S. 0028, 0029 et 0030</i>

Unités stratigraphiques construites - Inventaire récapitulatif

<i>Unités stratigraphiques construites</i>	<i>Sondages de référence</i>	<i>Ensembles de rattachement, le cas échéant</i>	<i>Interprétations</i>	<i>Datations proposées</i>	<i>Côtoie</i>	<i>Couvre</i>	<i>Est couverte par</i>
<i>U.S.C. 0005</i>	Sondage D		Radier maçonné	Constituée en période moderne, après 1650	<i>U.S. 0034 et U.S. 0045</i>	<i>Le rocher brut / Recoupe U.S. 0032 et 0033</i>	<i>U.S. 0029 et U.S. 0030</i>
<i>U.S.C. 0006</i>	Sondage D		Parement de fondation destinée à retenir des terres apportées en remblai	Constituée en période moderne, possiblement vers 1600	<i>U.S. 0041</i>	<i>U.S. 0041</i>	<i>U.S. 0030 et U.S. 0033</i>
<i>U.S.C. 0007</i>	Sondage F		Vestige d'élévation ?	Indéterminé mais entre période médiévale centrale et période contemporaine		<i>U.S. 0031</i>	<i>U.S. 0026</i>
<i>U.S.C. 0008</i>	Sondage E		Bouchon de l'accès principal (?) depuis la rue au module mis en évidence sur le sondage E	Soit contemporain de soit postérieur à la période 1159 à 1272		<i>Le rocher taillé, Ri.T. 0010 plus U.S. 0044</i>	<i>U.S. 0027</i>

Inventaire du matériel archéologique prélevé

Extraction de la base Bernard

Castella de Labarre - Fouille programmée 2021 - Inventaire du matériel - Extraction de la base de données Bernard

<i>Numéro d'unité de prélèvement (U.P.)</i>	<i>Numéro de contenant</i>	<i>Numéro de lot</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Nature</i>	<i>Désignation</i>	<i>Matière</i>	<i>Type</i>	<i>Période</i>	<i>Datation</i>	<i>Dénombrement</i>	<i>Poids (en kg)</i>	<i>Isolats</i>	<i>Commentaire</i>
<i>Les données des lots 1 à 56, lots céramiques, n'ont encore pas été saisies sous Bernard. Elles ont néanmoins été saisies au format excel déjà et sont présentées en annexe de l'étude céramique réalisée par Emeline Grisoni.</i>													
0028	2	57	Terre cuite	Élément d'architecture	Élément de couverture		Tuile creuse			27	0,274		Eléments de petit (6) à très petit module (21). Peu cuits sauf 2 éléments (de très petit module).
0029	2	58	Terre cuite	Élément d'architecture	Élément de couverture		Tuile creuse			8	0,051		Eléments de petit (2) à très petit module (6). Peu cuits sauf 1 élément (de petit module).
0030	2	59	Terre cuite	Élément d'architecture	Élément de couverture		Tuile creuse			20	0,443		Eléments de petit (11) à très petit module(9). Peu cuits.
0032	2	60	Terre cuite	Élément d'architecture	Élément de couverture		Tuile creuse			9	0,965		Eléments de petit (3) à très petit module (9). Peu cuits.
0027	2	61	Terre cuite	Élément d'architecture	Élément de couverture		Tuile creuse			1	0,025		Elément de petit module. Peu cuit.
0035	2	62	Terre cuite	Élément d'architecture	Élément de couverture		Tuile creuse			4	0,013		Eléments de très petit module. Peu cuits sauf un.
0035	2	63	Terre cuite	Élément d'architecture	Élément de couverture		Tuile creuse			2	0,179		Dans fosse médiane. Eléments de petit module. Un peu cuit et l'autre bien cuit.
0036	2	64	Terre cuite	Élément d'architecture	Élément de couverture		Tuile creuse			2	0,113		Eléments de petit module. Un peu cuit et l'autre bien cuit.
0026	2	65	Terre cuite	Élément d'architecture	Élément de couverture		Tuile creuse			1	0,005		Elément de très petit module. Peu cuit.
0031	2	66	Terre cuite	Élément d'architecture	Élément de couverture		Tuile creuse			3	0,012		Eléments de très petit module. Peu cuits sauf un.
0035	2	67	Terre cuite	Élément d'architecture	Bréque indéterminée		Bréque pleine			1	0,090		Casson informe, de 6,5 cm sur 3 cm au maximum pour 4 d'épaisseur. Peu cuit.
0030	2	68	Matériaux organiques	Ossements animaux		Os				35	0,064		19 esquilles osseuses, 7 éclats petits dont un manifestement tranché, 3 éclats moyens, 5 éclats grands dont un manifestement brisé et 1 os long de la patte quasi complet.
0032	2	69	Matériaux organiques	Ossements animaux		Os				3	0,004		1 esquille et 2 éclats petits.
0028	2	70	Métal	Quincaillerie	Clou et cale ?	Fer				2	0,011		1 clou de petit module (clou de plancher ?) et, possiblement, une cale.
H.S.	2	71	Métal	Huisserie / Serrurerie	Serrure	Fer	Elément de serrure			1	0,004		1 fragment de ressort de renvoi en paillette.
0029	2	72	Lithique	Indéterminé			Aiguiseur ?			1	0,010		1 très petit galet (4 cm sur 1 cm) fragmenté marqué sur sa face préservée de deux entailles.
0027	2	73	Métal	Déchet de fabrication	Scorie	Fer	Déchet de fonte			1	0,039		Scorie lourde. Module petit (4 cm de long pour 3 cm de large et près de 2 cm d'épaisseur) ramassé.
H.S.	2	74	Métal	Déchet de fabrication	Scorie	Fer	Déchet de fonte			1	0,097		Scorie lourde. Module petit (5 cm de long pour 5 cm de large et près de 4 cm d'épaisseur) ramassé.

Opérations topographiques de la campagne 2021

Présentation par Philippe Sablayrolles

Opérations topographiques effectuées lors de la campagne 2021 au château de Labarre (09)

Le BTS Métiers du Géomètre Topographe et de la Modélisation Numérique du Caousou a participé à la campagne de relevés topographiques sur le site du château de Labarre en juin et septembre 2021.

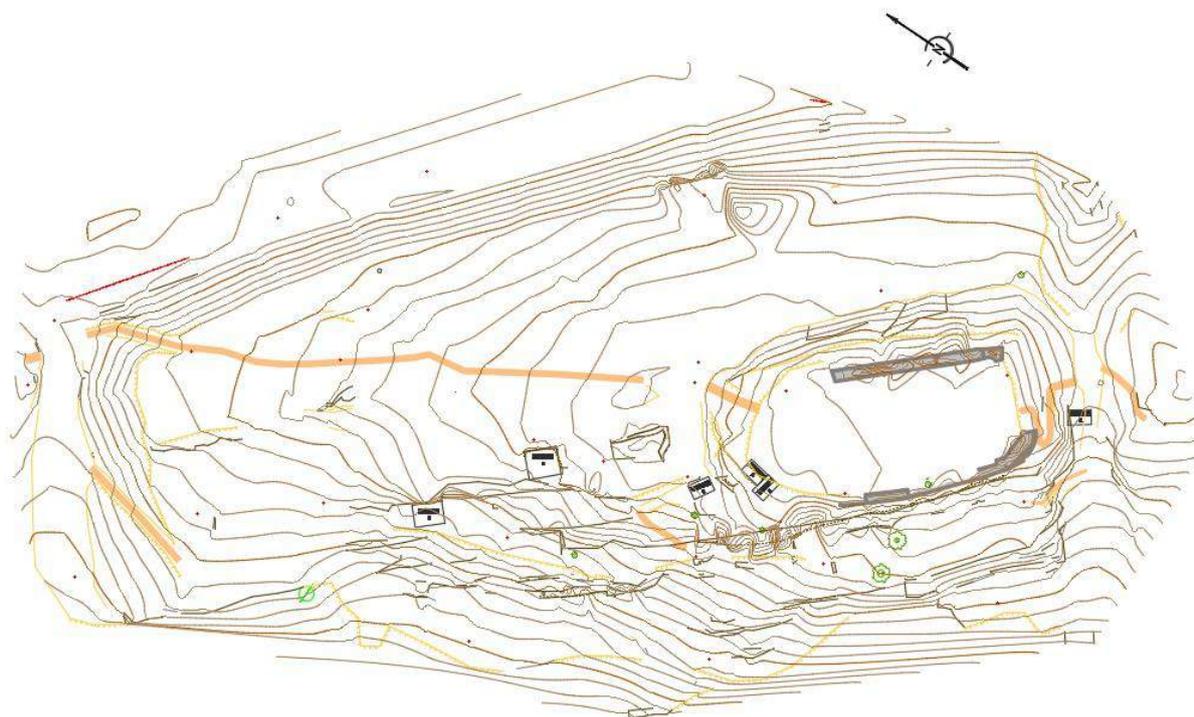
Durant ces deux interventions, plusieurs instruments ont été mis en œuvre :

- Une station Leica TS 06
- Un ensemble de photogrammétrie perche et APN Fuji X30
- Un GNSS Trimble
- Une caméra GoPro

Au fil des campagnes de mesurages, le plan topographique du site a été mis à jour. Le levé s'appuie toujours sur le même canevas qui est étendu en fonction des besoins.

Les stations du canevas ont été géoréférencées par GNSS.

En juin, les travaux se sont concentrés sur le levé des zones des sondages archéologiques. Trois sondages, deux surplombs et une élévation ont été levés par photogrammétrie (APN sur perche de 6m avec télécommande depuis un iPad).



À partir des stations du canevas, les cibles placées dans les sondages ont été mesurées avec un tachéomètre afin d'en déterminer les coordonnées.

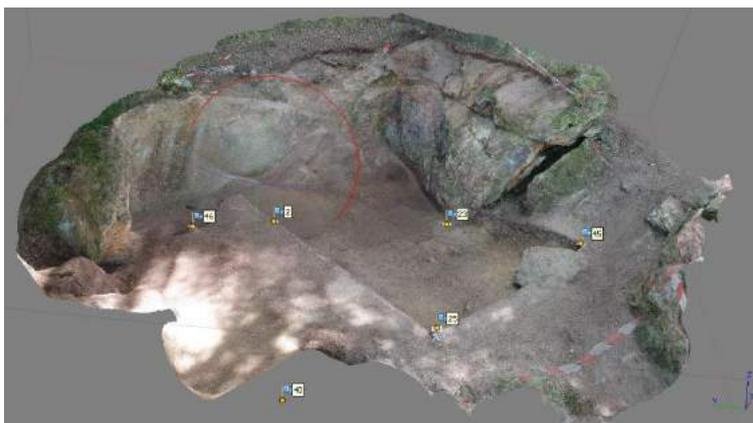
Ces coordonnées ont été insérées dans le logiciel de photogrammétrie, ce qui a permis de consolider le modèle 3D et de le géoréférencer. Certains de ces points n'ont servi qu'au contrôle du modèle 3D.

Pour chaque sondage, un nuage de point a été généré à partir des photographies puis une orthophotographie a été réalisée et mise en page pour édition. L'orthophotographie (aux formats Tiff et JPEG) reste également exploitable pour une vectorisation dans un logiciel adapté.

Vues extraites du logiciel de photogrammétrie :



Sondage D (sans échelle)



Sondage E (sans échelle)



Sondage F (sans échelle)



Mur Nord face nord (sans échelle)



Mur Nord face sud (sans échelle)



Extraits InfraWorks (intégration nuages 3D)



Synthèse des feuilles de présence des mois de juin et juillet

*Intervenants durant la campagne de
sondages 2021*

Ces données ont été réservées aux membres de l'association des amis du Castella de Labarre (*2ACL*).

Images de l'année 2021

© *Association des amis du Castella de
Labarre 2021*



